

REVUE DIPLOMATIQUE - LA TRIMESTRIELLE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES DE GÉOPOLITIQUE APPLIQUÉE

L'ARCTIQUE

POINT DE CONVERGENCE
DES MUTATIONS
GÉOPOLITIQUES DU XXI^e
SIÈCLE ?



NUMÉRO 26 | 9,80 €

AVERTISSEMENT

L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega), fondé en 2015, s'impose aujourd'hui comme l'un des principaux laboratoires d'idées français spécialisés dans l'analyse des relations internationales contemporaines.

Porté par une exigence constante d'indépendance intellectuelle et d'objectivité méthodologique, l'Iega articule sa démarche autour du dialogue entre société civile, sphères institutionnelles et milieux académiques, dans une optique de décroisement de l'analyse géopolitique.

Ses activités s'organisent autour de quatre axes complémentaires :

- Recherche scientifique

L'institut mène des travaux de recherche accessibles en libre consultation, publie des ouvrages de fond, une revue numérique à parution trimestrielle, ainsi que des productions cartographiques et infographiques, permettant une lecture plurielle des dynamiques géopolitiques actuelles.

- Programmation événementielle

L'Iega conçoit et anime un ensemble d'événements en France et à l'étranger (conférences, colloques, séminaires) réunissant chercheurs, diplomates, décideurs publics et acteurs économiques, dans une perspective de confrontation des savoirs et des pratiques.

- Formations certifiantes

L'Institut développe une offre pédagogique structurée autour des grands enjeux des relations internationales et stratégiques. Destinée aux étudiants, aux entreprises et aux institutions, cette offre vise à renforcer les capacités d'analyse et de décision face à la complexité du monde contemporain.

- Accompagnement stratégique

L'Iega mobilise son expertise au service des acteurs publics et privés, en France comme à l'international, à travers des missions de conseil et de prospective stratégique, portées par ses observatoires et programmes de recherche.

La Revue diplomatique regroupe un ensemble de publications inédites portant sur un thème d'actualité géopolitique. Sa parution est trimestrielle pour les numéros réguliers, entre lesquels peuvent s'insérer des numéros hors-série.

En mobilisant des auteurs reconnus par leurs pairs et rigoureusement sélectionnés par un comité de lecture, la revue a pour objet d'étudier les enjeux géopolitiques contemporains de manière transversale.

DIRECTEUR DU NUMÉRO

- Théo Urvoy, directeur du département cryosphère de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

DIRECTEURS DE LA REVUE

- Yohan Briant, directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).
- Alexandre Negrus, président de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

COMITÉ DE LECTURE

- Yohan Briant, directeur général de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).
- Alexandre Negrus, président de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).
- Théo Urvoy, directeur du département cryosphère de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).
- Alexandre Taithe, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).
- Hervé Baudu, professeur de navigation et de manœuvre, École nationale supérieure maritime, membre titulaire de l'Académie de marine.
- Mathieu Landriault, directeur, Observatoire de la politique et de la sécurité de l'Arctique.
- Frédéric Lasserre, professeur au département de géographie de l'Université de Laval, directeur du Conseil Québécois d'études géopolitiques.

L'Arctique : point de convergence des mutations géopolitiques du XXI^e siècle ?

Longtemps relégué aux marges de la carte, l'Arctique s'impose désormais comme un révélateur et un accélérateur des grandes mutations géopolitiques du XXI^e siècle. Espace de projection des puissances, laboratoire de la transition énergétique, terrain de recomposition des normes et des récits stratégiques, il oblige à repenser simultanément les catégories de la puissance, de la sécurité, de la souveraineté et du commun global. Ce numéro entend prendre l'Arctique non comme une « exception » exotique, mais comme un prisme à travers lequel se lisent, parfois de façon exacerbée, les dynamiques à l'œuvre dans l'ordre international contemporain.

Toutefois, il conviendra, tout au long de ce numéro, de se défaire des mythes tenaces qui brouillent encore trop souvent la compréhension de cette région. L'Arctique n'est ni un « Far North » vide et disponible, ni un nouvel Eldorado où s'agrègeraient mécaniquement routes, ressources et bases militaires, ni un simple miroir glacé reflétant des rivalités extraterritoriales sans ancrage local. Les sociétés arctiques, la diversité des sous-régions, la persistance d'une conflictualité contenue et les interdépendances climatiques et économiques rappellent que le Grand Nord est d'abord un espace habité, structuré et déjà fortement normé, où l'irruption de nouveaux acteurs et de nouvelles convoitises vient reconfigurer, plutôt que créer ex nihilo, les rapports de puissance.

Récits, puissance et militarisation

L'ouverture par une réflexion sur les « récits révisionnistes » en Arctique rappelle que la compétition y est d'abord cognitive et politique : la bataille des narratifs précède et légitime celle des moyens. Les contributions consacrées au « moment impérial », aux angoisses américaines, à l'ajustement stratégique des États-Unis ou encore à la remilitarisation russe montrent comment l'Arctique est redevenu un théâtre majeur de rivalités de puissances, où se mêlent continuités de la guerre froide et logiques de rupture. L'analyse des spécificités des enjeux militaires, du risque de « gaspillage » capacitaire et de la militarisation rampante pose ainsi une question centrale : jusqu'où l'Arctique peut-il rester un espace de basse tension dans un contexte de durcissement global des rapports de force ?

Europe, France et recomposition des gouvernances

Au cœur de ces dynamiques, l'Union européenne, ses États membres et la France cherchent une voie singulière, entre affirmation d'intérêts stratégiques, promotion de normes et contrainte environnementale. Les articles consacrés à la politique arctique européenne, à ses difficultés géopolitiques, à la place de la France ou encore au rôle d'acteurs « improbables » comme le Portugal et le Brésil éclairent les tensions entre ambitions, instruments et légitimités dans cet espace. L'examen du « droit de l'Arctique », de la gouvernance des secours et de la diplomatie climatique met en évidence l'émergence d'architectures de gouvernance fragmentées, où se renégocient en permanence les frontières entre sécurité, régulation économique et protection de l'environnement.

Transition énergétique, données et futurs humains

L'Arctique est aussi l'un des nœuds de la transition énergétique et numérique, comme en témoignent les articles consacrés à l'hydrogène arctique, aux routes de données stratégiques ou aux politiques environnementales européennes. Ces contributions montrent que la convergence entre infrastructures énergétiques, câbles de communication et dispositifs de surveillance redéfinit les vulnérabilités et les interdépendances, bien au-delà du seul cercle polaire. Enfin, l'attention portée aux sous-régions arctiques, aux territoires et aux populations – confrontés de plein fouet aux bouleversements climatiques – rappelle que derrière les grandes stratégies se jouent des futurs humains concrets, faits d'adaptations, d'inégalités et parfois d'impasses.

Un laboratoire des mutations du siècle

En réunissant des spécialistes issus de plusieurs disciplines et espaces linguistiques, ce numéro propose une lecture de l'Arctique comme laboratoire avancé des transformations de l'ordre international : retour des logiques sécuritaires, compétition de puissances, importance des enjeux climatiques, recomposition des régulations et hybridation des menaces. L'ambition de ce numéro de la Revue diplomatique est ainsi de contribuer à une intelligence stratégique de l'Arctique qui ne se contente ni des images simplificatrices d'un « nouvel Eldorado » ni des discours alarmistes, mais éclaire la complexité d'un espace où se cristallisent, plus tôt et plus fort qu'ailleurs, les questions décisives du XXI^e siècle.

Théo URVOY

Directeur du département cryosphère de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

SOMMAIRE

5

ÉDITORIAL

Par Théo Urvoy

8

L'ARCTIQUE : TROIS RÉCITS RÉVISIONNISTES

Par Mathieu Landriault & Julie Renaud

11

MOMENT IMPÉRIAL EN ARCTIQUE

Par Florian Vidal

15

L'ARCTIQUE, NOUVEL ESPACE STRATÉGIQUE :
QUELLE VOIE POUR LA FRANCE ?

Par Jérémie Bachelier

19

DANS L'ARCTIQUE, LA CRISTALLISATION DES
ANGOISSES AMÉRICAINES MALGRÉ DES ENJEUX
MARITIMES TRÈS RELATIFS (PREMIÈRE PARTIE)

Par Hervé Baudu et Frédéric Lasserre

25

DANS L'ARCTIQUE, LA CRISTALLISATION DES
ANGOISSES AMÉRICAINES MALGRÉ DES ENJEUX
MARITIMES TRÈS RELATIFS (SECONDE PARTIE)

Par Hervé Baudu et Frédéric Lasserre

38

LES DIFFICULTÉS DE LA DIMENSION «GÉOPOLITIQUE»
DE LA POLITIQUE ARCTIQUE EUROPÉENNE

Par Émilie Canova

47

L'ARCTIQUE, NOUVELLE ROUTE DES DONNÉES
STRATÉGIQUE POUR L'UNION EUROPÉENNE

Par Michael Delauney

54

SPÉCIFICITÉS DES ENJEUX MILITAIRES EN
ARCTIQUE : VERS UN DANGEREUX GASPILLAGE ?

Par Marion Dussuchal

57

L'HYDROGÈNE ARCTIQUE AU CŒUR D'UNE
TRANSITION GÉOSTRATÉGIQUE

Par Laetitia Aurelia Meenen

SOMMAIRE

61

LA POLITIQUE EUROPÉENNE ARCTIQUE AU PRISME DE L'ENVIRONNEMENT

Par Nolwenn Hoüitte De La Chesnais

65

LES SOUS-RÉGIONS ARCTIQUES FACE AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES : QUELS FUTURS POSSIBLES POUR LE TERRITOIRE ET LES HUMAINS ?

Par Magali Vullierme

71

SECOURS EN ARCTIQUE : GOUVERNANCE DU RISQUE ET DIPLOMATIE CLIMATIQUE DANS UN ESPACE EN RECOMPOSITION

Par Souleymane Mahamadou Ibro

75

L'ARCTIQUE ENTRE FRAGMENTATION INFORMATIVE ET MILITARISATION RAMPANTE : VERS UN « DROIT DE L'ARCTIQUE » ?

Par Romane Wanner

84

ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE : L'AJUSTEMENT STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS EN ARCTIQUE

Par Julie Renaud

89

CHINESE SCIENCE DIPLOMACY IN THE ARCTIC REGION

Par Laura Cristina Feindt Urrejola Silveira & Laís Bueno Sachs

93

LA REMILITARISATION RUSSE DANS L'ARCTIQUE : DYNAMIQUES STRATÉGIQUES, INNOVATIONS ET CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES

Par Théo Urvoy

96

BRAZIL AND THE NEW HORIZONS OF THE ARCTIC

Par Laura Urrejola Silveira, Ana Flávia Barros-Platiau & Paulo Eduardo Aguiar Câmara

102

PORTUGAL: AN (IM)PROBABLE ACTOR IN THE ARCTIC

Par Céline Rodrigues

L'Arctique : trois récits révisionnistes

Mathieu LANDRIAULT

Directeur de l'observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique (OPSA)

Julie RENAUD

Chercheuse, OPSA

L'Arctique a été depuis longtemps au cœur des discours sécuritaires et géopolitiques, parfois de manière pausée, parfois délirante ou absurde. Les préconceptions sont nombreuses, enracinées dans des idées simplistes d'environnement sans pitié, de braves explorateurs et de ressources naturelles sans limites. L'Arctique en proie à une course aux ressources ou à des conflits (Wilson Rowe, 2013), ou faisant partie d'une compétition entre grandes puissances (Landriault et LaFortune, 2024). Récemment, 3 récits se sont ajoutés à ceux déjà en place quant au futur de la région arctique. Ces récits sont jugés comme révisionnistes car ils font la promotion de changements fondamentaux aux normes, aux règles et à la structure des relations entre acteurs qui régissent la gouvernance régionale.

Ces récits sont problématiques car ils proposent de déstabiliser l'ordre sécuritaire et politique actuel, avec des conséquences incertaines quant à l'ordre régional qui émergerait par la suite. Par exemple, sur l'enjeu de Svalbard, plusieurs États questionnent la compétence de la Norvège sur les eaux autour de Svalbard, passé les eaux territoriales. Par contre, la Russie sème le doute sur la souveraineté norvégienne de manière globale, bien au-delà d'un seul enjeu limité. C'est ce qui rend ce discours comme étant révisionniste, comme nous allons le voir plus loin.

Récit russe : l'OTAN déstabilisatrice

La stratégie de communication de la Russie à l'égard de l'OTAN dans l'Arctique s'inscrit dans une logique révisionniste, donc à renverser le statut quo. Elle repose sur des récits structurés autour de thèmes récurrents, visant à affaiblir l'image de l'Alliance et à détourner l'attention des activités militaires russes dans la région (Lackenbauer et al., 2022). Bien que les capacités militaires de Moscou dans la région circumpolaire surpassent celles de l'OTAN (Gronholt-Pedersen et Fouche, 16 novembre 2022), la communication russe cherche à minimiser cet écart, tout en décrivant l'expansion de l'Alliance, notamment avec les adhésions suédoise et finlandaise, comme une rupture avec un ordre régional jusque-là pacifique.

Ce cadrage s'appuie sur des narratifs relayés dans les médias d'État, qui dépeignent l'OTAN comme une force déstabilisatrice, nient la réalité de la menace russe et présentent les États arctiques comme de simples instruments de la stratégie américaine (Landriault et Renaud, 2024).

Les activités militaires russes, quant à elles, sont systématiquement présentées comme défensives ou légitimes face aux provocations occidentales. Cette posture s'accompagne d'un durcissement progressif du discours officiel, qui désigne désormais explicitement l'OTAN comme menace principale et justifie un renforcement militaire présenté comme légal et souverain (Urvoy, 2025). Ce cadrage permet à Moscou de reformuler son isolement croissant dans l'Arctique depuis la guerre en Ukraine (McVicar, 2022) en un contre-discours visant à inverser la lecture des tensions régionales. En multipliant les parallèles avec d'autres théâtres géopolitiques, comme l'Indopacifique, où les forces de l'Ouest sont aussi décrites comme déstabilisatrices, la Russie cherche à fédérer ses partenaires non occidentaux autour d'une lecture alternative de l'ordre sécuritaire et politique.

Récit russe : semer le doute sur Svalbard

La rhétorique de responsables russes face à l'archipel de Svalbard, sous souveraineté norvégienne, se situe dans la même veine révisionniste. Dans ce cas, la stratégie russe s'arrime à des tactiques hybrides en semant le doute sur la position norvégienne et en tentant de remettre en question la légitimité de la Norvège sur ce qui peut et ne peut être fait à Svalbard. Des manœuvres publiques pour déployer le drapeau de l'Union soviétique ou pour montrer de l'équipement militaire remodelé ont été entreprises dans les dernières années par des Russes présents à Svalbard (Nilsen, 3 juillet 2024). Ces initiatives publiques et médiatisées s'insèrent dans une campagne informationnelle qui met en lumière des actions se situant tout juste sur la ligne entre légalité et illégalité, jouant sur les diverses interprétations du traité sur le Spitsberg et se déclinant dans un registre de provocations.

De plus, l'État russe avance que la Norvège s'est engagée dans un processus de militarisation de l'archipel, et l'accuse de violer l'article 9 du traité sur le Spitsberg (1920), qui engage la Norvège à ne pas construire de bases navales ou fortifications sur l'archipel.

La Russie étend son action dans un espace contesté, avançant ses interprétations juridiques à propos d'un traité qui comporte ses zones d'ombres, ayant été rédigé il y a plus de 100 ans.

La Russie, de concert avec la Chine, argue que les signataires du traité peuvent établir des centres de recherche et des instituts spécialisés sur les sciences sociales, interprétation à laquelle la Norvège s'oppose, cette dernière stipulant que seule la recherche en sciences naturelles est permise pour les signataires du traité. L'annonce par l'État russe de la mobilisation de fonds pour bâtir un centre scientifique à Svalbard, plus précisément à Pyramiden, va dans ce sens (Edvardsen, 14 avril 2023). Cette approche de la Russie en est une révisionniste, consistant à attaquer la position légale norvégienne et la légitimité norvégienne sur ce territoire, et de ce fait, d'internationaliser le contrôle sur Svalbard, ce qui cadrerait avec les intérêts russes d'une présence accrue sur cet espace. L'invitation aux pays membres du BRICS de participer à ces initiatives russes à Svalbard abonde dans le même sens.

Il a été aussi constaté que les médias d'État russes mentionnent de moins en moins la présence de Norvégiens ou la souveraineté norvégienne sur Svalbard lorsque l'archipel est traité (Landriault, 2024). Il pourrait ici s'agir d'une stratégie pour minimiser le contrôle norvégien sur le territoire auprès d'une audience internationale. Le sabotage du câble sous-marin reliant Svalbard à la côte norvégienne par un bateau russe ainsi que des expéditions de pêches dans la zone économique exclusive autour de Svalbard complètent un tableau inquiétant d'une Russie menant une campagne hybride active contre la Norvège sur l'archipel.

Récit américain : l'annexion du Groenland comme nécessité

À ces deux premiers récits s'ajoutent celui de l'annexion du Groenland par l'administration américaine. Présenté comme nécessaire par le président Trump parfois pour la sécurité internationale, parfois la sécurité nationale, le rattachement du Groenland aux États-Unis comporte un risque important de déstabilisation de la région, surtout que l'utilisation de la force n'a pas été rejetée pour arriver à cette fin.

Déjà, cette rhétorique a fragilisé la coopération entre le Danemark et les États-Unis: 46% des Danois pensent que les États-Unis représentent une menace, devant la Corée du Nord et l'Iran entre autres (Bryant, 31 janvier 2025).

Avec 85% des Groenlandais opposés à l'annexion, un rattachement volontaire semble hautement improbable. Reste une annexion par la force, qui représenterait un changement séismique dans la région.

Une telle manœuvre marquerait une rupture fondamentale dans la coopération entre les sept États arctiques occidentaux. Ces États, dont le Canada et la Norvège, devraient se positionner, en prenant en compte leurs intérêts nationaux plus larges, incluant leurs relations commerciales avec les États-Unis. Une annexion coercitive aurait des conséquences également sur la gouvernance régionale. La coopération au Conseil de l'Arctique a été suspendue suite à l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie, fin février 2022, en justifiant « que les principes fondamentaux de souveraineté et d'intégrité territoriale, fondés sur le droit international » avaient été violés de manière flagrante (Gouvernement du Canada, 3 mars 2022). Difficile d'entrevoir comment une annexion par la force du Groenland ne serait pas perçue comme violant ces mêmes principes : la perception d'un deux poids, deux mesures serait alors flagrante en cas d'inaction à critiquer l'initiative américaine.

Même sans en venir à une annexion coercitive, des tactiques hybrides menant à une tentative de déstabilisation de la société groenlandaise. Les révélations rendues publiques en août 2025 que le gouvernement américain menant une opération d'influence avec des agents présents sur le terrain au Groenland ont causé bien des remous. Côté danois, la menace est que des agents américains tenteraient de mousser des enjeux litigieux entre le Groenland et le Danemark, afin de les diviser (High North News, 29 août 2025).

Les deux premiers récits sont appuyés par des actions, les rendant dangereuses car ils ne restent pas au simple niveau rhétorique. Le troisième récit a peu été appuyé par des actions au moment d'écrire ces lignes (juillet 2025). Par contre, ce dernier possède le potentiel déstabilisateur le plus significatif, pouvant redessiner les relations de coopération et mettre en cause des institutions clés de la gouvernance arctique. Une telle action enverrait aussi aux États arctiques le message qu'un redessinage des frontières par la force représente une possibilité concrète. Ce message serait de très mauvais augure pour le Canada, voisin arctique du Groenland.

Références

- Bryant, M. 31 janvier 2025. Nearly half of Danes see US as threat and 78% oppose Greenland sale, poll shows. The Guardian. <https://www.theguardian.com/world/2025/jan/31/nearly-half-of-danes-see-us-as-threat-and-78-oppose-greenland-sale-poll-shows>
- Edvardsen, A. 14 avril 2023. Russia Wants to Cooperate With BRICS Countries on Research in Svalbard. High North News. <https://www.highnorthnews.com/en/russia-wants-cooperate-brics-countries-research-svalbard>
- Gouvernement du Canada. 3 mars 2022. Déclaration commune sur la coopération du Conseil de l'Arctique à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2022/03/declaration-commune-sur-la-cooperation-du-conseil-de-larctique-a-la-suite-de-linvasion-de-lukraine-par-la-russie.html>
- Gronholt-Pedersen, J., et Fouche, G. 16 novembre 2022. Dark Arctic: NATO allies wake up to Russian supremacy in the region. Reuters. <https://www.reuters.com/graphics/ARCTIC-SECURITY/zgvobmblrpd/>.
- High North News. 29 août 2025. Denmark and Greenland's Message to the U.S.: Any Attempt at Interference is Unacceptable. <https://www.highnorthnews.com/en/denmark-and-greenlands-message-us-any-attempt-interference-unacceptable>
- Lackenbauer, P. W., Bouffard, T., et Lajeunesse, A. 2022. Russian information operations: The Kremlin's competitive narratives and Arctic influence objectives. *Journal of Peace and War Studies*, 4, 161-186.
- Landriault, M., et LaFortune, G. 2024. « Great Power Competition » and the Arctic: Origin and Evolution of Media, Governmental, and Research Institutes Discourses. *Scandinavian Journal of Military Studies* 6(1): 210-224. DOI: [10.31374/sjms.192](https://doi.org/10.31374/sjms.192)
- Landriault, M., et Renaud, J. 2024. Russian disinformation on NATO in the Arctic: Themes, channels and strategic purpose. *Nordic Review of International Studies*, 1(1), 89-114. <https://nris.journal.fi/article/view/145438/94732>
- Landriault, M. 2024. Russian media coverage of Arctic issues: changes since the invasion of Ukraine. *Arctic Yearbook*. <https://arcticyearbook.com/arctic-yearbook/2024/2024-briefing-notes/532-russian-media-coverage-of-arctic-issues-changes-since-the-invasion-of-ukraine>
- McVicar, D. 2022. How the Russia-Ukraine War Challenges Arctic Governance. Council on Foreign Relations. <https://www.cfr.org/blog/how-russia-ukraine-war-challenges-arctic-governance>
- Nilsen, T. 3 juillet 2024. At Svalbard, Russia now maneuvers a camo-painted all-terrain vehicles originating from Norwegian Armed Forces. The Barents Observer. <https://www.thebarentsobserver.com/arctic/at-svalbard-russia-now-manoevres-a-camopainted-allterrain-vehicle-originating-from-norwegian-armed-forces/120622>
- Urvoy, T. 2025. La militarisation russe dans l'Arctique : stratégie, mutations et limites d'une puissance polaire. Policy paper, Institut d'études de géopolitique appliquée. <https://www.institut-ega.org//la-militarisation-russe-dans-l-arctique-strategie-mutations-et-limites-d-une-puissance-polaire/>
- Wilson Rowe, E. 2013. A dangerous space? Unpacking state and media discourses on the Arctic. *Polar Geography* 36(3): 232-244. doi.org/10.1080/1088937X.2012.724461

Moment impérial en Arctique

FLoran VIDAL

Chercheur, The Arctic University of Norway (UiT)

Le 7 juin 1494, le traité de Tordesillas, en traçant une ligne de démarcation à la fois géopolitique et imaginaire, a conféré aux royaumes d'Espagne et du Portugal le partage des Amériques[1]. Ce traité symbolise le début de la mondialisation des échanges et de la domination européenne sur le globe, domination qui durera jusqu'au cœur du XXe siècle. C'était également le début d'une ère impériale sans équivalent depuis l'essor des civilisations néolithiques, celle des empires planétaires, une tendance qui s'est amplifiée durant le processus d'industrialisation au XIXe siècle. Cette période, à présent lointaine, resurgit de manière difforme dans un moment géopolitique et historique mondial marqué par l'émergence d'un régime de polycrises[2].

Depuis le début des années 2020, cet arc de crises, géopolitique, sanitaire, climatique, etc., a connu une accélération à même de déstabiliser durablement le système international. Ce processus est désormais entré dans une phase de dislocation, mettant en exergue des tendances structurelles sous-jacentes depuis le début du siècle, et s'apparentant à une reconfiguration de l'ordre international avec l'émergence de nouvelles puissances, en premier lieu la Chine[3]. Dans le cadre de cette réflexion, l'Arctique est emblématique de cette dynamique globale, qui conjugue la crise du régime planétaire, illustrée par une accélération du changement climatique dans cette région du monde[4], et l'affirmation de l'influence des grandes puissances économiques sur la région et sur le potentiel de ses ressources. Celle-ci se structure notamment autour de la rivalité systémique entre la Chine et les États-Unis, dont la nature des relations devient de plus en plus agressive[5].

En Arctique, l'effondrement de l'ordre post-guerre froide

L'espace arctique a été préservé des bouleversements géopolitiques grâce au contexte favorable de l'après-guerre froide, mais l'extension du régime des polycrises est désormais générale et l'affecte directement. Elle met fin à l'exceptionnalisme dont l'Arctique semblait jouir au cours de la courte période de gouvernance initiée par les États limitrophes[6].

De 1991 à 2014, une phase de construction et de consolidation de mécanismes institutionnels a favorisé la coopération et le dialogue entre les acteurs de la région, ainsi que la mise en place d'une gouvernance axée sur la résolution de problèmes communs, tels que la protection de l'environnement, le développement économique, les droits et la reconnaissance des populations autochtones.

En ce sens, la création du Conseil de l'Arctique en 1996 et son essor traduisent cette trajectoire, qui se superpose sur une tendance globale, celle d'une mondialisation économique et libérale, ainsi qu'une démocratisation généralisée des sociétés humaines[7]. En Arctique, cette dynamique a toutefois connu une série de coups d'arrêt. Trois moments clés marquent l'affaiblissement des structures de gouvernance de la région polaire. Tout d'abord, l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 a rompu la confiance entre les États arctiques occidentaux et Moscou. Ensuite, l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche en 2016 a agi comme un élément perturbateur pour la stabilité de l'architecture de gouvernance en rejetant les principes du multilatéralisme. Enfin, la pandémie de la Covid-19, à partir de 2020, a entravé le fonctionnement pratique créant une distanciation entre les acteurs. Cet ensemble de faisceaux a été le signal d'une fragilisation latente des structures de gouvernance.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a mis fin à cette parenthèse née de la fin de la guerre froide et a scellé l'échec de la normalisation des relations entre l'Occident et la Russie. Pour l'Arctique, les conséquences durables de cette recomposition géopolitique donnent lieu à une lente érosion de l'architecture de gouvernance et de ses instruments institutionnels. La paralysie au niveau politique du Conseil de l'Arctique l'a plongé dans un processus de « zombification », c'est-à-dire un état dans lequel l'institution a perdu le contrôle de sa capacité à prendre une direction ou à initier une nouvelle dynamique, tandis que ses fonctions vitales s'affaiblissent progressivement.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a mis fin à cette parenthèse née de la fin de la guerre froide et a scellé l'échec de la normalisation des relations entre l'Occident et la Russie. Pour l'Arctique, les conséquences durables de cette recomposition géopolitique donnent lieu à une lente érosion de l'architecture de gouvernance et de ses instruments institutionnels.

La paralysie au niveau politique du Conseil de l'Arctique l'a plongé dans un processus de « zombification », c'est-à-dire un état dans lequel l'institution a perdu le contrôle de sa capacité à prendre une direction ou à initier une nouvelle dynamique, tandis que ses fonctions vitales s'affaiblissent progressivement. La mise en sommeil du Conseil euro-arctique de Barents, créé en 1993, après le retrait de la Russie en septembre 2023 et la cessation du financement de l'organisation par la Finlande dès 2026, illustre du basculement de la région dans une nouvelle ère[8]. L'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, en avril 2023 et mars 2024 respectivement, constitue un facteur supplémentaire de cette bifurcation entreprise, accentuant la dépendance stratégique de la région à l'égard des divers théâtres de confrontation[9].

Donald Trump et l'ombre de McKinley

Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche en janvier 2025 survient à un moment charnière. Dans cette région à présent fragmentée, le Groenland est au cœur des tensions entre les États-Unis et les pays de l'Union européenne, le Danemark en tête. Dans la région polaire, l'île autonome est devenue le point de fixation de la crise des relations transatlantiques. Déjà esquissée en 2019 au cours de son premier mandat[10], l'ambition du président Trump de contrôler ce territoire arctique a été réaffirmée, invoquant des raisons sécuritaires et géoéconomiques pour justifier sa démarche[11]. Au-delà de la rhétorique agressive et caricaturale employée par le président des États-Unis et certains membres de son administration, les ambitions à l'égard du Groenland restent sans suite à ce stade. En effet, la population groenlandaise, hostile à cette démarche, entend conserver la maîtrise de son destin, que lui garantit son ancrage au sein du royaume du Danemark. Cependant, ces postures infusent une perspective divergente dans la manière dont l'Arctique est envisagée en tant qu'espace stratégique et traduisent une tendance plus ancrée dans le temps : celle d'une trajectoire impériale.

Historiquement, Washington envisage très tôt une prise de contrôle de l'île arctique. En 1867, lors de l'acquisition de l'Alaska auprès de l'Empire russe, le gouvernement fédéral discute de la possibilité de soumettre une offre similaire à la couronne danoise. Depuis, plusieurs tentatives, toutes infructueuses jusqu'à présent, témoignent d'une ambition géopolitique matricielle : celle d'ancrer ce territoire dans la sphère américaine. Au-delà de la dimension géographique, cette velléité rappelle l'un des piliers de la doctrine Monroe qui visaient à mettre fin à la colonisation européenne des Amériques. Dans cette perspective, Donald Trump a érigé William McKinley, 25^{ème} président des États-Unis (1897-1901), en modèle[14].

Adeptes de la doctrine Monroe, McKinley fût également celui qui engagea en 1898 le pays dans une confrontation militaire contre l'Espagne, empire crépusculaire[15], alors en proie à une guerre contre les nationalistes cubains[16]. Cet illustre épisode qui marqua la fin de la présence espagnole dans les Amériques fait écho à une confiance désormais minée entre les deux rives de l'Atlantique[17]. Pour Trump, engager un bras de fer diplomatique avec le Danemark est une manière d'inscrire sa politique dans les pas de son prédécesseur, mais aussi d'affirmer des velléités de projection impériale de Washington en Arctique[18].

Au-delà, c'est l'avenir de la gouvernance de la région polaire qui est menacé par un glissement progressif vers un régime impérial. En effet, l'affaissement structurel et durable des mécanismes de la gouvernance régionale s'inscrit dans un contexte de détérioration généralisée du système international né après 1945. Cette situation remet en avant la primauté des rapports de force au détriment du droit international et des instances intergouvernementales qui privilégient le dialogue et la négociation dans des formats multilatéraux. Cela induit une réaffirmation plus évidente de pratiques ancrées dans la période pré-1945. Sous prétexte d'une menace imminente pour leur sécurité nationale, les grandes puissances tendent à atteindre leurs objectifs géopolitiques de manière unilatérale, n'hésitant pas à recourir à la force si nécessaire. Dans cette phase de basculement des années 2020, la région arctique est prise dans cette spirale de désagrégation structurelle du système de sécurité internationale. Dès lors, l'avenir de la gouvernance arctique s'annonce incertain, d'autant plus que les mécanismes de résilience seront mis à l'épreuve face à l'affirmation des logiques impériales.

Protection du « legs de la paix » et rôle des pays nordiques

La séquence diplomatique et géopolitique qui a débuté en janvier 2025 a marqué un retour au dialogue entre les États-Unis et la Russie, bien que celui-ci demeure chimérique. À la faveur d'une reprise des échanges entre Moscou et Washington, ceux-ci laissent percevoir une vision commune et mercantile de l'Arctique essentiellement fondée sur l'exploitation de ses ressources. Bien que cette hypothèse soit difficilement concevable à ce stade, la thèse d'un partage impérial de la région polaire entre les deux puissances reflète une prise en considération des bouleversements structurels qui s'opèrent dans la région.

Pour les pays nordiques, en revanche, les effets de bord de cette rupture laissent présager une phase de marginalisation qui pourrait conduire à un effondrement de l'ordre politique, diplomatique et sécuritaire qui opérait jusqu'alors dans la région. La question du cadre de cette nouvelle phase historique qui s'ouvre se pose alors : dans quel continuum s'inscrit-elle ? Certains émettent l'hypothèse que la région arctique traverserait un nouvel épisode de la guerre froide, qui ne s'est jamais véritablement terminée et se prolongerait à présent sous une nouvelle forme.

Cette approche met en lumière l'échec des tentatives de reconstruction des relations entre l'Occident et la Russie depuis la fin de la guerre froide. De ce point de vue, la gouvernance de l'Arctique, mise en place dans le contexte de l'après-guerre froide, apparaît en situation de déséquilibre et en phase de désynchronisation avec les évolutions géopolitiques rapides au sein du système international.

En Europe du Nord, la transformation de l'environnement géostratégique dans la région polaire est une menace fondamentale qui pourrait aboutir à la fin d'une parenthèse de deux siècles où la « paix nordique » s'est érigée en modèle sur le continent européen depuis la période post-napoléonienne[19]. Autrement dit, les développements actuels ne correspondraient pas dès lors à la poursuite d'une guerre froide qui ne se serait jamais terminée, mais plutôt à une rupture historique plus profonde : la fin du modèle de « paix nordique ».

Sur ce point, l'adhésion conjointe de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, ainsi que la militarisation croissante de l'ensemble des pays de la région sont des indicateurs significatifs permettant de mesurer ce changement de paradigme. Pour l'Europe septentrionale, la montée des antagonismes entre la Russie et ses voisins nordiques est sans aucun doute le plus grand défi sécuritaire depuis 1814.

Plus largement, la perspective d'un double lebensraum[20], russe et états-unien, positionne l'Arctique comme un enjeu stratégique pour les puissances arctiques au cours de ce siècle, révélateur de leurs postures impériales[21]. À l'instar des rivalités du XIX^e siècle, elles impliquent un risque croissant de conflits ouverts. Au-delà des ambitions géopolitiques, les changements planétaires, dont les effets sont amplifiés dans la région arctique, étendent ce risque d'une instabilité croissante. Dans ce contexte, l'hypothèse d'une entente à long terme entre Moscou et Washington pour un partage de la région arctique en sphère d'influence est à considérer. Cette entente tacite aurait pour objectif de maintenir à l'écart des puissances géoéconomiques non-arctiques comme la Chine. En réponse à cette situation, les pays nordiques et le Canada pourraient finalement accélérer leur rapprochement stratégique.

Bibliographie

1. Bartolomé Bennassar, « Tordesillas: El primer reparto del mundo », *Política Exterior*, vol. 6, no. 25, 1992, pp. 151-159 ; Antonio Rumeu de Armas, *El Tratado de Tordesillas: Rivalidad hispano-lusa por el dominio de océanos y continentes*, Editorial Mafre, Madrid, 1992, 320 p.
2. Malte Brosig, « How do crises spread? The polycrisis and crisis transmission », *Global Sustainability*, 8, 2025, p. e11, <https://www.doi.org/10.1017/sus.2025.14> ; David Henig et Daniel M. Knight, « Polycrisis: Prompts for an emerging worldview », *Anthropology Today*, vol. 39, no. 2, 2023, pp. 3-6, <https://doi.org/10.1111/1467-8322.12793>.
3. Voir Martin Jacques, *When China rules the world: The end of the western world and the birth of a new global order*, 2e ed., Penguin, New York, 2009, 848 p.
4. James D. Ford, Tristan Pearce, Ivan Villaverde Canosa et Sherilee Harper, « The rapidly changing Arctic and its societal implications », *WIREs Climate Change*, vol. 12, no. 6, 2021, <https://doi.org/10.1002/wcc.735>.
5. Walden Bello, « From Partnership to Rivalry: China and the USA in the Early Twenty-First Century », *Journal of Contemporary Asia*, vol. 53, no. 5, 2023, pp. 828-851, <https://doi.org/10.1080/00472336.2023.2199760>.
6. Pavel Devyatkin, « Arctic exceptionalism: a narrative of cooperation and conflict from Gorbachev to Medvedev and Putin », *The Polar Journal*, vol. 13, no. 2, 2023, pp. 336-357, <https://doi.org/10.1080/2154896X.2023.2258658>.
7. Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, Free Press, New York, 1992, 418 p. ; John Mearsheimer, « War and International Politics », *International Security*, vol. 49, no. 4, 2025, pp. 7-49.
8. Astri Edvardsen et Birgitte Annie Hansen, « Norway to Consider the Future of the Barents Euro-Arctic Council as Finland Withdraws », *High North News*, 27 novembre 2024, <https://www.highnorthnews.com/en/norway-consider-future-barents-euro-arctic-council-finland-withdraws>.
9. William Alberque et Benjamin Schreer, « Finland, Sweden and NATO Membership », *Survival*, vol. 64, no. 2, 2022, pp. 67-72, <https://doi.org/10.1080/00396338.2022.2078046>.
10. Martin Breum, « Why President Trump's Idea of Buying Greenland Is No Joke », *High North News*, 29 août 2019, <https://www.highnorthnews.com/en/why-president-trumps-idea-buying-greenland-no-joke>.
11. Steve Holland, « Trump tells NATO chief the US needs Greenland », *Reuters*, 14 mars 2025, <https://www.reuters.com/world/trump-expresses-confidence-that-us-will-annex-greenland-2025-03-13/> ; Marc Jacobsen, « Is the White House calculating the Cost of taking over Greenland? », *The Arctic Institute*, 10 avril 2025, <https://www.thearcticinstitute.org/white-house-calculating-cost-taking-over-greenland/>.
12. John Cassidy, « What Imperialist Game Is Donald Trump Playing with Greenland? », *The New Yorker*, 13 janvier 2025, <https://www.newyorker.com/news/the-financial-page/what-imperialist-game-is-donald-trump-playing-with-greenland>.
13. Un sondage réalisé en janvier 2025 indique que 85 % de la population groenlandaise rejette l'idée d'intégrer la fédération étatsunienne. Voir « Greenlanders overwhelmingly oppose becoming part of the United States, poll shows », *Reuters*, 29 janvier 2025, <https://www.reuters.com/world/poll-shows-85-greenlanders-do-not-want-be-part-us-2025-01-29/>.
14. Daniel Immerwahr, « Why Donald Trump Is Obsessed with a President from the Gilded Age », *The New Yorker*, 16 juin 2025, <https://www.newyorker.com/magazine/2025/06/23/why-donald-trump-is-obsessed-with-william-mckinley>.
15. Steven Ward, « Decline and Disintegration: National Status Loss and Domestic Conflict in Post-Disaster Spain », *International Security*, vol. 46, no. 4, 2022, pp. 91-129.
16. John L. Offner, « McKinley and the Spanish-American War », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 34, no. 1, 2004, pp. 50-61.
17. Francesco Grillo, « Europe is perfectly placed to lead a world abandoned by the US - but will it meet the moment? », *The Conversation*, 10 juin 2025, <https://theconversation.com/europe-is-perfectly-placed-to-lead-a-world-abandoned-by-the-us-but-will-it-meet-the-moment-258030>.
18. Klaus Dodd, « President Trump, Hemispheric Security and the Greenland Connection », *Groupe d'Études Géopolitiques*, 21 février 2025, <https://geopolitique.eu/en/2025/02/21/president-trump-hemispheric-security-and-the-greenland-connection/>.
19. Clive Archer et Pertti Joenniemi (Eds.), *The Nordic Peace*, Routledge, Londres, 2003, 228 p. ; Gunnar Rekvig, « The Nordic Peace: Current State and a Belligerent Background », in *The Nordic Peace and Northeast Asia: Approaches, Solutions, and Principles of Conflict Transformation*, Springer, Cham, 2024, 260 p., p. 23-38.
20. Concept développé par le géographe allemand Friedrich Ratzel (1844-1904), le *Lebensraum* (« espace vital ») est devenu un objectif géopolitique affiché par l'Empire allemand au cours de la Première Guerre mondiale. Plus tard, il a été instrumentalisé par le régime nazi pour définir et justifier la politique expansionniste allemande en Europe centrale et orientale.
21. Voir le discours de Vladimir Poutine, « The Arctic: Territory of Dialogue international forum », Présidence de la Fédération de Russie, 27 mars 2025, <http://en.kremlin.ru/events/president/transcripts/speeches/76554> ; Guillaume Lancereau, « Poutine, le Groenland et le grand partage de l'Arctique : son discours en réponse à Trump », *Le Grand Continent*, 29 mars 2025, <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/03/29/poutine-le-groenland-et-le-grand-partage-de-larctique-son-discours-en-reponse-a-trump/>.

L'Arctique, nouvel espace stratégique : quelle voie pour la France ?

CF Jérémie BACHELIER

Département, *Compétition militaire et ruptures technologiques*, DGRIS (Direction générale des relations internationales et stratégiques) - ministère des Armées, expert milieu aéromaritime

Longtemps relégué aux marges du système international, considéré comme une périphérie figée par les glaces et éloignée des dynamiques de puissance, l'Arctique s'impose désormais comme un théâtre stratégique de premier plan. Ce territoire autrefois marginalisé devient un des points de convergence des tensions contemporaines : réchauffement climatique accéléré, compétition pour l'accès aux ressources naturelles, réactivation des logiques militaires, ouverture de nouvelles routes maritimes.

Dans ce contexte de mutation profonde, marqué par la fin de « l'exception arctique » et l'émergence de rapports de force inédits, la France ne peut rester en retrait. Puissance polaire par son engagement scientifique, puissance maritime par vocation, puissance stratégique par responsabilité, elle est aujourd'hui directement concernée par les tentations de recompositions à l'œuvre dans le Grand Nord.

Il lui revient désormais de formuler une vision claire, cohérente et ambitieuse, à la hauteur des défis à venir : préserver ses intérêts fondamentaux, contribuer à la stabilité régionale et affirmer sa présence dans un Arctique devenu l'un des espaces où la stabilité stratégique mondiale pourrait être prochainement mise à l'épreuve.

L'Arctique, pivot émergent de la reconfiguration stratégique mondiale

L'Arctique connaît une transformation sans précédent, à la croisée de mutations climatiques, d'aspirations géoéconomiques et de recompositions géopolitiques. Longtemps perçue comme une périphérie glaciale, figée dans l'immobilisme des glaces et à l'écart des dynamiques de puissance, la région se redéfinit aujourd'hui comme un espace d'enjeu croissant. À mesure que le réchauffement climatique y manifeste ses effets avec une intensité nettement supérieure à la moyenne planétaire[1], la fonte accélérée de la banquise bouleverse l'équilibre écologique et ouvre des perspectives nouvelles pour les équilibres sécuritaires.

L'accès saisonnier à la Route maritime du Nord (RMN), la mise en valeur progressive de ressources naturelles stratégiques (hydrocarbures, terres rares, ressources halieutiques[2]) et l'émergence de nouveaux itinéraires logistiques font de l'Arctique un espace convoité, où s'entrechoquent désormais des logiques de coopération et de compétition[3].

Ce basculement redéfinit les représentations classiques de la région, qui ne peut plus être appréhendée comme un simple laboratoire scientifique ou une zone en marge du système international[4].

La rupture géopolitique provoquée par l'agression de l'Ukraine a agi comme catalyseur : elle a mis un terme à l'illusion d'une « exception arctique » fondée sur le consensus scientifique et la gouvernance coopérative[5]. Après l'adhésion de la Finlande et de la Suède, sept des huit États riverains se retrouvent désormais unis au sein de l'OTAN. La Russie réinvestit dans le même temps le théâtre arctique dans une logique de sanctuarisation militaire[6]. Le renforcement des capacités de déni d'accès (A2/AD), avec notamment le déploiement de systèmes de défense aérienne S-400, ou encore de projection de ses sous-marins depuis l'Arctique vers l'Atlantique Nord témoignent de la centralité que Moscou confère à sa façade septentrionale, qualifiée de zone « d'intérêt vitale » dans sa récente doctrine maritime (2022)[7].

Simultanément, la Chine, bien que non riverain, s'emploie à structurer une stratégie arctique globale, en articulant investissements économiques et coopération scientifique. Pékin, en se revendiquant comme « État proche-Arctique »[8], entend ainsi façonner les règles de demain dans un espace où son ambition duale, civile et sécuritaire, ne peut être écartée[9].

Ce glissement progressif d'un régime de gouvernance fondé sur le droit vers une compétition stratégique s'opère par ailleurs dans un contexte de fragilisation des enceintes multilatérales. Le gel partiel des travaux du Conseil de l'Arctique depuis 2022, consécutif à l'invasion russe[10], a tari les canaux traditionnels de dialogue, favorisant les stratégies de contournement, d'influence et de saturation normative[11].

Dès lors, l'Arctique ne saurait plus être considéré comme un espace en marge du système international, mais bien comme une zone d'inflexion stratégique, où se cristallisent des dynamiques globales : rivalités de puissance, sécurisation des flux et maîtrise des ressources critiques.

Dans ce contexte, la France, puissance maritime, membre permanent du Conseil de sécurité, État engagé dans la défense du multilatéralisme, de l'accès libre et de la protection des biens communs, ne peut évidemment pas se contenter d'une posture contemplative et elle entend y défendre sa vision des enjeux scientifiques, environnementaux, économiques et sécuritaires qui y sont désormais directement *challengés*.

Évolution de l'ancrage français en Arctique vers une posture stratégique plus affirmée.

La présence française de la France en Arctique est ancienne, continue et multiforme, fondée sur une implication scientifique de premier ordre, des intérêts économiques tangibles, une expertise environnementale reconnue et une posture diplomatique résolument multilatérale.

Dès 1963, l'établissement d'une base de recherche permanente à Ny-Ålesund, dans l'archipel du Svalbard, a consacré un ancrage français durable dans le paysage scientifique polaire[13]. Ce site, toujours opérationnel, incarne l'attachement de la France à la production de connaissances et à la coopération scientifique internationale. Dans un contexte de militarisation rampante, la recherche scientifique conserve un rôle primordial : elle constitue tout à la fois pour la France un vecteur de légitimité, un levier d'influence et un outil de veille sur les dynamiques à venir.

Parallèlement à cette implantation scientifique historique, la France jouit d'une empreinte économique et industrielle significative dans les espaces polaires. Plusieurs entreprises nationales, grandes firmes comme PME innovantes, sont actives dans des secteurs critiques : énergie, tourisme polaire, télécommunications satellitaires, logistique en environnement extrême ou encore exploitation halieutique durable[14]. Ces opérateurs contribuent à l'affirmation d'une présence économique française pérenne dans la région, en lien direct avec les enjeux de résilience des chaînes d'approvisionnement, de sécurité énergétique et de souveraineté technologique[15].

Cette légitimité plurielle a été reconnue formellement par l'admission de la France comme État observateur au sein du Conseil de l'Arctique en 2000[16]. Ce statut lui permet de participer aux travaux des groupes d'experts et de suivre les évolutions normatives de la gouvernance arctique. Il repose notamment sur l'excellence reconnue de la recherche française, incarnée par des institutions telles que l'Institut polaire Paul-Émile Victor, le CNRS, Météo-France ou encore

l'IFREMER, qui jouent un rôle reconnu dans l'observation du changement climatique, de la biodiversité et des risques environnementaux en zone arctique[17].

Toutefois, dans un contexte de recomposition accélérée, climatique, sécuritaire, normative, cette légitimité ne saurait désormais suffire en elle-même.

Structurer la stratégie de défense française en Arctique

Désigné comme un « espace de confrontation envisageable » dans la Revue nationale stratégique de 2017, l'Arctique s'impose désormais comme un théâtre stratégique en devenir pour la France. À la fois prolongement de sa profondeur stratégique et réservoir d'intérêts globaux – en matière de souveraineté, de sécurité, d'économie ou de stabilité internationale – la région arctique cristallise des enjeux croissants pour l'architecture de sécurité euro-atlantique.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France porte une responsabilité particulière dans les espaces contestés. Son appartenance à l'OTAN et à l'Union européenne implique également une solidarité stratégique renforcée avec les sept États arctiques membres de l'Alliance atlantique, susceptible de se traduire, en cas de dégradation de la situation, par la mise en œuvre des dispositifs de défense collective conformément à l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord et l'article 42.7 du Traité sur l'Union européenne. Dans une telle configuration, la France pourrait être amenée à soutenir militairement un allié ou à contribuer à la stabilisation de la région, y compris par un engagement opérationnel de ses forces. L'adhésion récente de la Suède et de la Finlande à l'OTAN a par ailleurs consolidé la représentation euro-atlantique au sein du Conseil de l'Arctique, accentuant la dynamique de recomposition stratégique à laquelle la France se doit de prendre part de manière active et lisible.

Un second enjeu réside dans la capacité des forces armées françaises à opérer durablement dans, vers et depuis l'Arctique, dans un contexte marqué par la contestation croissante de la liberté d'accès. La militarisation du flanc nord par la Russie et la montée en puissance progressive de la Chine dans la région concourent à la dégradation de l'environnement sécuritaire, due à une logique de verrouillage et de dissuasion régionale.



Simultanément, les évolutions climatiques et géographiques tendent à rapprocher les bassins stratégiques européen et pacifique. Dans ce contexte, les armées françaises doivent pouvoir développer et maintenir des capacités spécifiques de projection, d'adaptation et de résilience, leur permettant d'intervenir de manière crédible et autonome dans un environnement exigeant et peu permissif. La sécurisation des chaînes d'approvisionnement stratégiques, qu'il s'agisse de ressources énergétiques, de minerais critiques ou de flux logistiques, représente également un enjeu de souveraineté pour la France comme pour l'Union européenne. Les perspectives d'ouverture saisonnière de nouvelles voies maritimes arctiques, en particulier la RMN, confèrent à ces flux une valeur géoéconomique croissante, appelant une surveillance renforcée.

De même, les routes aériennes polaires gagnent en pertinence grâce aux avancées technologiques dans la navigation circumpolaire, renforçant la nécessité pour la France de soutenir ses opérateurs logistiques et industriels dans la région.

Enfin, la protection des ressortissants français et européens, des infrastructures critiques et des activités nationales dans la région constitue un enjeu opérationnel direct. Dans un espace vaste, hostile, aux conditions extrêmes et peu accessible, le ministère des Armées demeure le seul acteur étatique capable de projeter des moyens aériens et navals adaptés dans des délais contraints. À ce titre, les forces armées françaises pourraient être mobilisées en appui aux autorités civiles, dans une logique de service public élargi : opérations de recherche et de sauvetage, réponse à des événements environnementaux majeurs (pollution accidentelle, incidents industriels), appui logistique en zone isolée, voire évacuations d'urgence.

L'Arctique ne saurait plus être appréhendé comme un espace lointain, figé ou périphérique. Il s'impose désormais comme un carrefour stratégique majeur, à l'intersection des dynamiques géopolitiques, économiques, climatiques et sécuritaires qui façonnent le XXI^e siècle.

Espace de bascule et révélateur des tensions globales, zone de rupture, carrefour énergétique, régulateur climatique mondial, l'Arctique concentre des enjeux qui touchent directement les intérêts stratégiques de la France. Dans une région six fois plus vaste que la mer Méditerranée, située à la périphérie immédiate du continent européen, préserver la liberté d'action de la France, garantir sa capacité de projection autonome et d'intervention durable, et empêcher toute tentative de sanctuarisation unilatérale d'un espace commun au profit d'intérêts exclusifs, constitue un impératif stratégique.

La décennie qui s'ouvre doit être envisagée comme une phase de consolidation et d'affirmation stratégique. Il s'agira non seulement, pour la France et pour l'Europe, de défendre activement leurs intérêts dans un environnement de plus en plus compétitif et militarisé, mais également de s'imposer comme des acteurs stabilisateurs, engagés et légitimes, au service de la sécurité collective, de la préservation des biens communs et du renforcement du multilatéralisme dans un Arctique devenu l'un des espaces où se joue désormais l'équilibre stratégique mondial.

Références

- [1] Global linkage, a graphic look at the changing Arctic (rev1), UN Environment Program and GRID, 2019, p.56.
- [2] Rapport de l'agence fédérale U.S. Geological Survey, "Circum Arctic Resource Appraisal: Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle", USGS Fact Sheet 2008-3049, Reston: US Geological Survey, 2008.
- [3] Heininen, Lassi (2019). Arctic Geopolitics and Power, Routledge
- [4] Dodds, Klaus (2012). The Scramble for the Poles: The Geopolitics of the Arctic and Antarctic, Polity Press.
- [5] Conseil de l'Arctique (2022). Déclaration conjointe sur la suspension des activités, mars 2022.
- [6] Conley, Heather A. (2020). THE ICE CURTAIN: RUSSIA'S ARCTIC MILITARY PRESENCE, CSIS Report.
- [7] Doctrine maritime de la Fédération de Russie, adoptée par le président Vladimir Poutine le 31 juillet 2022, <http://static.kremlin.ru/media/events/files/ru/xBBH7DLORicfdtdWPol32UekiLMTAycW.pdf>
- [8] Livre blanc chinois sur l'Arctique, Conseil des Affaires d'État de la RPC (2018).
- [9] Brady, Anne-Marie (2017). China as a Polar Great Power, Cambridge University Press.
- [10] Arctic Council Secretariat (2022). Statement on the limited resumption of Council work.
- [11] European External Action Service (2022). Arctic Policy Briefing - EU strategic interests in the High North.
- [12] European Commission (2021). A stronger EU engagement for a peaceful, sustainable and prosperous Arctic, JOIN.
- [13] Institut polaire Paul-Émile Victor (IPEV). Mission française à Ny-Ålesund (Svalbard), rapport d'activité
- [14] Des grands groupes comme Total Energies, Technip Energies, Thales Alenia Space, Airbus ou Naval Group, mais aussi des PME comme Poma, MND Group ou CLS ou des compagnies maritimes telles que la Compagnie du Ponant sont déjà présentes et actives en Arctique.
- [15] Cour des Comptes (2023), Sécurisation des approvisionnements stratégiques : Enjeux pour la souveraineté économique, section sur les ressources critiques.
- [16] Arctic Council Secretariat (2013). France admitted as Observer State at Kiruna Ministerial Meeting.
- [17] CNRS, Pôle Arctique : contribution française aux grandes expéditions scientifiques, 2021 ; Météo-France, Climat arctique et prévisions extrêmes, 2020.

Dans l'Arctique, la cristallisation des angoisses américaines malgré des enjeux maritimes très relatifs (première partie)

Hervé BAUDU

Professeur de navigation et de manœuvre, École nationale supérieure maritime (ENSM) - membre titulaire de l'Académie de marine

Frédéric LASSERRE

Professeur au département de géographie de l'Université de Laval, Directeur du Conseil Québécois d'Études Géopolitiques (CQEG)

La fonte accélérée de la banquise arctique a engendré un enthousiasme médiatique et scientifique face aux opportunités économiques tant sur le plan des transports maritimes que pour l'exploitation de ressources naturelles. Avec la fonte de la banquise, des routes maritimes nettement plus courtes entre Europe et Asie allaient pouvoir s'ouvrir, suscitant le développement d'autoroutes maritimes concurrençant les routes par Suez et Panama. Trente ans plus tard, force est de constater que cet essor attendu ne s'est pas produit. La navigation commerciale arctique a connu une croissance soutenue depuis vingt ans, mais son principal moteur est le trafic de destination, soit les navires qui viennent dans l'Arctique pour y effectuer des activités économiques, pêche, tourisme, extraction des ressources, desserte des communautés. Le transit demeure fort réduit et les compagnies maritimes affichent un désintérêt manifeste pour cette activité. Cependant, plusieurs gisements de ressources, pétrole, gaz, ressources minières ont été mis en exploitation, et cette activité suscite un trafic maritime en croissance. L'espoir que la poursuite de la fonte des glaces ouvre à terme des routes maritimes plus conséquentes, et la volonté de valoriser les ressources naturelles, surtout en Russie ou au Groenland, soutiennent l'intérêt de plusieurs États tiers pour la région arctique, dont la Chine, ce qui, en retour, provoque les inquiétudes de Washington. Dans un contexte politique bouleversé depuis quelques années par la guerre en Ukraine et la réélection de D. Trump pour un second mandat, comment évolue la dynamique géopolitique des projets extractifs et de développement de la navigation commerciale en Arctique, et quel impact ces développements ont-ils sur le climat politique en Arctique ?

Un accroissement réel de la navigation dans l'Arctique

Les statistiques du trafic maritime dans l'Arctique continuent de souligner la croissance de celui-ci. Selon le dernier rapport du groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la protection du milieu maritime arctique (Protection of the Arctic Marine Environment, PAME), le nombre de navires entrés dans la zone arctique (selon la définition du Code polaire) a augmenté de 37% de 2013 à 2023, passant de 1 298 à 1 782. Sur la même période, la distance parcourue par ces navires a augmenté de 111 %, passant de 6,1 millions de miles nautiques à 12,9 millions (PAME, 2024). Les navires continuent de venir plus nombreux, et pour parcourir des distances plus grandes dans la région.

Parmi les catégories de navires, les augmentations les plus significatives concernent les navires de pêche (723 en 2023 contre 533 en 2013, +35,6%), les remorqueurs (121/75, +61,3%), les vraquiers (119/71, +67,6%), les navires de croisière (96/58, +65,5%) ou encore les navires de marchandises générales (181/134, +35,1%), tandis que l'on observe une baisse du nombre de navires de recherche (54/61, -11,5%) et de tankers de produits pétroliers (51/61, -16,4%) à ne pas confondre avec les pétroliers (31/12, +158,3%).

Dans l'Arctique canadien, la croissance du trafic analysé en termes de voyages a été principalement tirée par les navires de pêche (+ 106,2% entre 2009 et 2019) et les navires marchands (+ 122%), dont le vrac sec a connu l'expansion la plus rapide (+ 288,9%), tirée par l'activité minière, et le trafic de marchandises diverses (+ 156,5%), tiré par la desserte des communautés.

Le trafic de navires de marchandises a crû de 127 (2013) à 283 (2023 et 2024) (+122,8%), une forte hausse qui s'est poursuivie, toujours largement tirée par le trafic de vraquiers (163 en 2023, 157 en 2024 contre 27 en 2013, +481,5% 2013/2024), de marchandises générales (35/81 +131,4%), dans une moindre mesure de tankers pour la desserte en carburant des villages et des sites miniers (25/35, +40%), alors que le trafic de remorqueurs/barges s'est effondré, passant de 36 à 9 (-75%) suite à la faillite de Northern Transportation Company Ltd en 2016 et les difficultés de l'entreprise Marine Transportation Services (MTS) qui lui a succédé.

L'activité de la mine de fer de Mary River génère un volume de trafic assez élevé, réparti pour l'essentiel autour de cinq compagnies maritimes, la branche maritime d'Arcelor Mittal (Luxembourg, co-actionnaire de l'entreprise), Golden Ocean (Singapour), Golden Union (Grèce), Nordic Bulk Carrier (Danemark), Oldendorff (Allemagne). Fednav ne dessert pas Mary River mais opère le port de chargement de Milne Inlet et dessert les mines de Voisey's Bay (nord du Labrador) et de baie Déception (desservant les mines Raglan et Nunavik Nickel dans le nord du Québec

Attestant de ce poids croissant du trafic engendré par l'exploitation minière, les mouvements de navires de vrac, qui desservent les sites miniers (167 en 2021, 152 en 2022, 163 en 2023, 157 en 2024), un chiffre affichant toujours une hausse spectaculaire par rapport à 2019, représentaient 37,6% (2021), 32,7% (2023) et 30,1% (2024) du total des mouvements mais respectivement 77,3% (2021), 81,8% (2023) et 81,3% (2024) de la capacité de transport des navires (mesurée en tonnes de port en lourd, tpl). Les navires de marchandises générale (general cargo), souvent présents en partie pour la logistique des sites miniers mais surtout pour la desserte en biens de consommation des communautés arctiques, n'ont pas profité de la fonte de la banquise pour accroître la fréquence de leurs voyages, qui augmente peu, mais ont opté pour accroître la taille des navires pour obtenir des économies d'échelle.

On observe également en 2022 puis 2023 une hausse significative du trafic de croisière, 24 voyages en 2019 mais 44 en 2022, puis 56 en 2023 et 45 en 2024, après deux années (2020 et 2021) nulles du fait de l'interdiction du trafic par les autorités canadiennes pour éviter la propagation de la covid-19 en zone arctique. (Tableau 1).

Pour ce qui concerne le trafic dans les eaux russes, le détail des mouvements des navires dans les eaux de la RMN ne sont plus disponibles. Privé des chiffres 2023 et 2024 du mouvement des navires par catégorie, il est peu aisé de faire une analyse fine des voyages par type de navires. Seul le volume transporté global en millions de tonnes est diffusé par les autorités russes. Il est estimé à 37,9 Mt en 2024. Très largement liée à l'activité industrielle extractive en plein essor avec notamment les nombreux projets en Sibérie occidentale, le volume en millions de tonnes transporté par les navires de charge (tankers, cargos), dans la très grande majorité au départ ou à destination des ports russes, confirme la croissance régulière du trafic de destination (tableau 2).

La croissance du trafic de destination et celui de transit se poursuit et ce malgré les sanctions occidentales mises en place depuis l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 (Lasserre, 2023). Force est de constater que l'année 2024 fut à nouveau une année record dans les volumes transportés et le nombre de navires en transit. Si le suivi du trafic de transit qui concerne les navires qui traversent l'océan Arctique sans escale est assez aisé à comptabiliser, le mouvement des navires dans les eaux de la route maritime du Nord est beaucoup plus difficile à quantifier car les autorités russes ne donnent plus le détail de l'activité.

Dans les médias, c'est le volume transporté en millions de tonnes (Mt) le long de la RMN qui est souvent mentionné, quelle que soit la destination finale, ports russes ou ports étrangers. On constate donc une ambiguïté entre un voyage de transit et un voyage de destination. Pour un armateur, le voyage de transit est une navigation qui emprunte le passage du Nord-Est entre le détroit de Béring et l'Atlantique Nord, comprenant la RMN et la mer de Barents sans s'arrêter dans un port russe. Ce voyage de transit est souvent dit juste à temps quand il est associé aux porte-conteneurs. Le voyage de destination est le mouvement d'un navire qui part ou qui arrive dans un port russe à destination ou en provenance d'un port étranger (Gunnarsson, 2021). Ce type de voyage concerne plus particulièrement le transport de vrac liquides ou solides. Ce dernier représente plus de 70% du volume dans les eaux de la RMN en 2022. (Lasserre, 2024).

On constate une très forte progression entre 2017 (10,7 Mt) et 2024 (37,9 Mt) dans les eaux de la RMN, soit une augmentation de 252% depuis la mise en production du premier train de l'usine de production de gaz liquéfié Yamal LNG, même si on note un léger ralentissement dû à la période de Covid en 2022. Depuis la production en pleine capacité de Yamal LNG en 2019 (17,4 Mt), (Novatek, 2023), le volume transporté progresse régulièrement chaque année, 31,5 Mt en 2019, 33 Mt en 2020 (+4,7%), 34,9 Mt en 2021 (+5,8%), 34 Mt en 2022 (-2,6%), 36,2 Mt en 2023 (+6,5%) et en 2024, 38 Mt (+5%). Le vrac liquide (GNL et pétrole) représente la grande majorité du volume transporté. Le vrac solide, notamment le charbon, et les marchandises diverses (approvisionnement des ports nationaux, matériaux pour les projets en développement etc.) viennent compléter ce tonnage.

Le décompte du volume du vrac liquide se répartit entre les divers sites de production d'hydrocarbures. Puisque la très grande partie des exportations partent des sites de la Sibérie occidentale, donc à l'intérieur de la RMN, les volumes transportés sont comptabilisés dans le trafic de destination, même si un bon nombre de cargaisons transitent directement vers la Chine ou l'Europe. Le plus gros volume exporté provient de l'usine de Yamal LNG (17,4 Mt). Les exportations russes de GNL en 2024 s'élevaient jusqu'à présent à 19,05 Mt, soit 314 cargaisons en date du 23 octobre. Sur ce total, près de 68 % sont destinés à l'Europe et près de 27 % à l'Asie. En particulier cette année, les exportations russes de GNL vers l'Europe ont été les plus élevées jamais enregistrées au cours de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2024 (Ilefaa, 2024).

Le terminal Novy Port, dans le golfe de l'Ob, permet d'exporter 8,5 Mt d'hydrocarbures par an^[1]. Le reste du volume se partage entre le transit de cabotage pour le ravitaillement des ports de toute la côte sibérienne jusqu'au détroit de Béring avec le port le plus éloigné, Pevek. Une part non négligeable de l'augmentation du volume sur cette partie de la RMN provient du site de Nornikel (nickel et palladium) en amont de la rivière de Lenisseï mais surtout des navires qui acheminent des matériels et matériaux pour les deux grands projets pétroliers et miniers en péninsule de Taïmyr. Au cours de la campagne de navigation estivale, la société RN-Vankor (qui fait partie de Rosneft) a livré un volume record de 1,2 Mt de marchandises (Korabel, 2024 ; Rosneft 2024). Le mégaprojet Vostok Oil, sera connecté au terminal pétrolier de Bukhta Sever au sud-est du port de Dikson, et devrait générer un trafic substantiel toute l'année (Edwardsen, 2024). Il devrait permettre d'exporter environ 25 Mt de pétrole par an via la RMN à partir de 2025, 50 Mt en 2027 et plus de 100 Mt en 2030. La société Severnaya Zvezda construit un terminal en péninsule de Taïmyr et compte expédier annuellement par la RMN 10 Mt de charbon du gisement de Syrdasayskoye à partir de 2025.

Cependant, la société n'a toujours pas trouvé de chantier pour construire les cargos classe Glace nécessaires à l'exportation de sa marchandise. Ce qui n'est pas le cas du projet Vostok-Oil qui possède déjà des tankers Arc4 construits au chantier naval Russe Zvezda. Notons également que le trafic de destination est concentré sur la partie ouest de la Sibérie occidentale, en mers de Barents et de Kara, à partir des ports du golfe de l'Ob et sur l'estuaire du fleuve Lenisseï. Globalement, le trafic est dirigé vers l'ouest en hiver et vers l'est en été.

Le trafic en hiver reste exceptionnel. Les premiers tankers Arc7 opèrent en général de façon autonome à partir de mai. La Russie avait projeté d'ouvrir la RMN vers l'Asie tout l'hiver dès que le projet Arctic LNG2 aurait démarré. L'absence de tankers LNG dédiés à ce projet a stoppé net cette ambition. Pour assurer cette tâche, la Russie a déjà construit 3 brise-glaces à propulsion nucléaire de type LK60 de 60 MW (Arktika, Sibir et Ural) et 4 autres suivront entre 2025 et 2030. En outre, un brise-glace nucléaire de type Lider de 120 MW est en cours de construction et ne devrait pas être opérationnel avant 2030 (Portnews, 2024b).

Il apparaît ainsi que le principal moteur de l'expansion de la navigation dans les trois régions demeure l'exploitation des ressources naturelles : exploitation minière, des hydrocarbures et pêche. L'approvisionnement des collectivités dans les eaux canadiennes et le trafic de croisière au Groenland ont également connu une croissance soutenue. Cependant, contrairement à la croyance populaire et aux annonces des médias, le trafic de transit demeure très faible le long des passages arctiques canadiens et russes.

Le trafic de transit demeure très limité

Malgré la poursuite du déclin de la banquise, le trafic de transit reste plutôt limité le long du passage du Nord-Ouest et de la Route maritime du Nord, même si on observe des situations contrastées. Dans les deux cas, on observe des tendances très différenciées (Tableau 3).

Le transit à travers le passage du Nord-Ouest s'est élevé à des chiffres plus élevés au début de la période, avec une croissance jusqu'en 2012, puis une baisse modérée, a augmenté à nouveau jusqu'en 2017 puis s'est effondré en 2018 pour se redresser depuis 2019.

C'est la conjoncture de la covid-19 qui explique la baisse significative observable en 2020 et 2021, avec l'interdiction des croisières et des visites de navires de plaisance. Cependant, on observe une reprise des transits de plaisance (4 en 2022, 18 en 2023, 13 en 2024) et de croisière (10 transits en 2022, 14 en 2023, 8 en 2024) et la poursuite de l'expansion des transits de navires commerciaux, essentiellement des navires de marchandises générales de la compagnie néerlandais Wagenborg, avec 2 transits en 2019, 5 transits en 2020, 4 transits en 2021 puis 8 en 2022, 10 en 2023 sur 13 et enfin 9 transits sur 10 en 2024. Les navires de Wagenborg semblent relier des ports de la vallée du Saint-Laurent (Matane, Baie Comeau, Sorel) à des ports asiatiques, comme Kawasaki au Japon, Ulsan en Corée, Shanghai en Chine, avec des marchandises diverses comme de la pulpe de bois ou des anodes[2].

Si cette tendance se maintient, Wagenborg serait en train de développer un marché, certes de niche, qui pourrait connaître une certaine expansion dans les prochaines années et asseoir sa crédibilité comme opérateur de transit via le passage du Nord-ouest. C'est la seule entreprise maritime à assurer chaque année des transits de marchandises à travers le passage du Nord-ouest au cours des cinq dernières années[3].

Le marché du transit pourrait demeurer contraint au cours des prochaines années à travers le passage du Nord-ouest, car, à la faveur des changements climatiques et de manière contre-intuitive, on y trouve davantage de glace dans les détroits de l'ouest de l'archipel, de la glace pluriannuelle qui plus est, donc plus dure et plus dangereuse pour les navires. En se désagrégeant peu à peu, la banquise pluriannuelle accumulée au nord-ouest de l'archipel s'infiltré dans les chenaux de l'archipel, réduisant la durée de la saison relativement navigable au cours de l'été. Ces analyses de banquise ont été corroborées par des observations de terrain (Cook et al, 2024). Le National Snow and Ice Data Center avait déjà observé une certaine récurrence d'été avec une concentration plus élevée de glace dans les chenaux du passage du Nord-ouest (NSIDC, 2019).

Dans ces conditions, on ne comprend guère la volonté de l'administration Trump de relancer la querelle avec le Canada sur le statut du PNO. Depuis les années 1960, Washington et Ottawa sont en désaccord, les Américains estimant que le PNO, tout comme la RMN, constitue un détroit international, tandis qu'Ottawa estime que le PNO se trouve dans ses eaux intérieures et donc sous sa souveraineté. En 1988, un accord avait permis aux deux États de trouver une solution pragmatique : le maintien du statu quo et des positions respectives. Mais en 2019, le secrétaire d'État Mike Pompeo, lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, avait vivement critiqué les positions russe et canadienne, ce qui laissait entrevoir le risque d'une reprise de la dispute (Tømmerbakke, 2019).

Il n'en a rien été à cette époque ; mais depuis l'investiture du président Trump pour son 2^e mandat, Ottawa, qui fait face de manière récurrente à la volonté présidentielle de l'annexer, craint aussi que la Maison Blanche ne se mette à nouveau à contester vivement la revendication canadienne.

Pour ce qui concerne l'Arctique russe, le volume en transit le long de la RMN (2,95 Mt) représente une faible part du trafic de destination (37,9 Mt), soit 12,5% de ce volume (Tableau 4). Sur la période 2017 - 2024, le nombre de navires en transit a presque triplé, passant de 27 à 97 (Portnews, 2024a), mais un trafic qui demeure très faible en regard des volumes de transit par Suez (26 400 navires en 2023) ou Panama (12 600 navires en 2023). Par rapport à 2023, le nombre de navires en transit a augmenté de 20% pour une croissance de 5% seulement en volume transporté (tableau 4).

L'accroissement de 20% du transit entre 2023 (79 navires) et 2024 (97 navires) est dû à l'augmentation du nombre de navires marchands, vrac solides comme liquides. Selon les derniers chiffres publiés par le CHNL, la Russie et la Chine représentent 99,4 % de tous les voyages de transit, ce qui souligne le partenariat stratégique croissant entre les deux pays dans la région. La majeure partie du trafic provient du transport de pétrole, de minerai de fer et de charbon et dans une moindre mesure du conteneur en provenance de Russie - le transport de GNL vers l'Europe ou la Chine n'est pas compté dans le transport de transit mais compte pour 55% dans le volume du trafic de destination. L'activité de la Russie est l'un des principaux moteurs de la croissance du transport maritime dans l'Arctique : 95,6% du volume de marchandises va de la Russie vers la Chine. La part du pétrole brut dans le flux de marchandises est d'environ 62%, soit 1,89 Mt ; et 37%, soit 1,13 Mt, sont des cargaisons sèches en vrac ou colis lourds. La part des marchandises conteneurisées est d'environ 3,4%, soit 180 300 t, un faible volume. Sur les 97 voyages de transit, 34 se sont déroulés de la Russie vers la Chine, 26 autres de la Chine vers la Russie, les 34 voyages restants ont eu lieu entre 2 ports russes et 3 voyages n'étant pas ventilés. Tous les tankers possédaient une classe glace faible[5]. 9 voyages de transit de la Russie vers la Chine de vrac secs pour un volume total de 877 000 t ont été notés. Onze porte-conteneurs ont assuré un transit entre la Russie et la Chine pour un total de 153 500 t.

Les ports desservis étaient Saint-Pétersbourg et Mourmansk. La Chine a redoublé ses efforts en matière de transport de conteneurs dans l'Arctique en envoyant des porte-conteneurs plus gros. La compagnie maritime chinoise COSCO Shipping a réalisé 23 voyages pendant 4 années mais la compagnie a suspendu ses rotations à partir de 2022 par crainte des sanctions américaines.

C'est dorénavant une autre compagnie chinoise, Yangpu NewNew Shipping, qui assure le trafic de transit entre les ports chinois et les ports russes. Efforts réels mais qui ne doivent pas cacher le fait que l'activité maritime chinoise demeure limitée. De même, la Chine n'a pas investi dans le développement de ports sibériens ; mais la relation avec la Russie demeure ambiguë car Pékin aurait proposé voici quelques années de mobiliser ses brise-glaces pour escorter des convois le long de la RMN, afin d'en accroître le trafic marchand, une proposition qui a été sèchement refusée par Moscou (Mitko, 2018 ; Office of the Secretary of Defense, 2019) : pour la Russie, la coopération avec la Chine ne doit en aucune manière se traduire par des concessions sur les instruments de contrôle et de souveraineté.

Les chiffres du trafic maritime, quels qu'ils soient, semblent indiquer que la guerre en Ukraine n'entame pas la croissance du trafic maritime arctique russe de façon significative, même sous l'effet des sanctions occidentales, l'essentiel du trafic étant assuré par des entreprises russes ou chinoises (Baudu & Lasserre, 2023).

Des ambitions russes contrariées par les sanctions occidentales des projets sibériens de production d'hydrocarbures

À la suite de la guerre en Ukraine fin février 2022, les ambitions de la Russie à devenir le premier producteur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL) ont été significativement impactées par les sanctions occidentales. Elles ont bouleversé les flux d'exportation, quasiment bloqué les investissements étrangers et l'accès à leurs technologies, poussant Moscou à accélérer le développement de ses propres infrastructures et à rechercher de nouveaux débouchés pour ses hydrocarbures, principalement en Asie. La région Arctique est une priorité pour le gouvernement russe Stimulé et soutenu par Moscou à travers nombres des décrets et lois (Fédération de Russie, 2019), son développement dépend de la capacité à naviguer sur la Route maritime du Nord - RMN, nécessitant d'importants investissements dans les infrastructures portuaires et dans la construction d'une flotte dédiée de tankers et méthaniers brise-glaces. Les exportations des hydrocarbures russes sont liées principalement aux complexes de production de pétrole, de GNL et de charbon en Sibérie occidentale, dans les péninsules de Yamal de Gydan et de Taïmyr.

Si le brut et les produits dérivés de condensat ainsi que le charbon ont été mis sous sanctions dès mars 2022, notamment en fixant un prix planché du brut à 60 dollars la tonne, les exportations ont continué à profiter aux pays asiatiques, la Chine et l'Inde notamment qui y ont vu une opportunité de s'approvisionner en hydrocarbure en-dessous des prix du marché. Toutes ces exportations ont été assurées par l'émergence d'une flotte de tankers dite grise, vieillissante et appartenant à des armateurs d'origines douteuses. Les paquets de sanctions occidentales qui se sont succédé depuis l'entrée en guerre de la Russie avec l'Ukraine ont eu un effet limité sur les exportations d'hydrocarbures et de charbon russes.

Trop dépendante du gaz russe, l'UE n'a pas interdit l'importation directe de GNL en provenance du site de production de Yamal LNG en péninsule éponyme. Le 14^e paquet de sanctions européennes adopté en juin 2024 a notamment interdit les opérations de transbordement dans les ports de l'UE à partir de mars 2025, dans le but de réduire les revenus russes provenant des cargaisons réexportées vers des pays tiers. Cependant, des experts estiment que l'impact économique direct sur la Russie est limité. Le second projet phare de Novatek, Arctic LNG 2 situé sur la péninsule de Gydan en face de Yamal LNG a été quant à lui fortement impacté par les sanctions américaines et européennes mises en place à partir de décembre 2023, notamment à cause de l'absence de tankers brise-glaces dédiés à l'exportation du gaz, dont la construction et la vente sont bloqués.

Yamal LNG : Résilience malgré les tensions

Contrairement à Arctic LNG 2, le site de production de Yamal LNG achevé en 2018 a continué ses opérations malgré le contexte géopolitique tendu. 80% des exportations de GNL depuis Yamal LNG (18 Mt) sont à destination de l'Union européenne soit 20% de ses approvisionnements en gaz en 2024. La Russie demeure le deuxième fournisseur de GNL de l'UE derrière la Norvège et à égalité avec les États-Unis. Détenu à 49% par des investisseurs chinois et européens, cette usine de conception occidentale produit à 120% de sa capacité. Épargnée pour l'instant par les sanctions occidentales, la flotte des 14 tankers spécialisés brise-glaces sous pavillon étranger non sanctionnés assurent les exportations du GNL vers l'Europe et l'Asie.

Arctic LNG 2 : le Projet phare entravé par les sanctions

Arctic LNG 2 de conception similaire à Yamal LNG avec trois trains de production de LNG a été construits sur des structures gravitaires (GBS) dans le chantier de Belokamenka près de Mourmansk en péninsule de Kola. Les deux premiers trains ont été remorqué sur le site de production en péninsule de Gydan à l'été 2023 et 2024. Ce projet a été directement et lourdement ciblé par les sanctions occidentales, principalement américaines, depuis fin 2023. Le projet visait à terme une capacité annuelle de 19,8 Mt de GNL. Le premier train de production a été mis en service en décembre 2023 mais à 50% de sa puissance en raison de l'absence de turbines de production électrique américaines. La livraison d'une centrale électrique chinoise a néanmoins résolu en partie le problème d'alimentation électrique de l'usine à l'été 2024. Le second train a été lancé en décembre 2024 pour la mise en froid de ses cuves, mais la première livraison de GNL est reportée à l'été 2025 lorsque les blocs de productions électriques chinois seront à leur tour mis en place.

En juillet 2023, Les unités de stockage flottantes (FSU) Saam et Koryak, prévues pour le transbordement de GNL à chaque extrémité de la RMN, sont sanctionnées à leur tour dès leur ancrage. Deux ans après la production du premier train, aucune cargaison n'a été vendue principalement en raison du blocage des six tankers brise-glace Arc7 construits aux chantiers Hanwha Ocean en Corée du Sud et retenus sous l'effet des sanctions. Cinq autres sont en cours de construction par le chantier russe Zvezda. Les deux premiers pourraient être opérationnels début 2026, les trois autres rencontrant des problèmes d'approvisionnement de matériels occidentaux sous sanctions pour être opérationnels. L'incapacité à obtenir et opérer ces méthaniers Arc7 est une contrainte majeure pour Arctic LNG 2, empêchant le projet de réaliser pleinement son potentiel, notamment pour les exportations hivernales.

La pénurie de tankers capables de naviguer dans les glaces est une des raisons principales du report des premières livraisons du train 2 à l'été 2025. Pour pallier ce manque, Novatek a constitué une flotte fantôme de méthaniers conventionnels (non classés glace ou faiblement classés), affrétés via des structures basées à Dubaï ou en Inde, pour transporter le GNL d'Arctic LNG 2 et ainsi échapper aux sanctions occidentales.

À l'automne 2025, seules cinq cargaisons en provenance du complexe ont été transbordées au terminal de Tieshan, dans le port de Beihai au sud de la Chine, deux autres à partir des unités de stockage Saam et Koryak.

La construction du troisième train a été suspendue *sine die* fortement impactée par les sanctions américaines croissantes. À l'été 2024, des entreprises chinoises, craignant les sanctions, n'ont pas livré les modules destinés au train 3 et les travaux sur la structure GBS associée n'ont pas été entrepris. L'interruption de la construction du Train 3 limitera la capacité totale d'Arctic LNG 2 à 13,2 Mt lorsque tous les éléments de production électrique des deux trains seront achevés. De nombreux autres projets sont inscrits au calendrier des capacités de production de GNL d'ici 2035. Inscrits dans un décret (Fédération de Russie, 2019), la Russie ambitionne de devenir le premier producteur mondial de GNL avec plus de 100 Mt par an d'ici 2035. Pour tenir ces objectifs, des projets connexes comme Mourmansk LNG, Obsky LNG, Arctic LNG 1 et 3, soutenus par le même opérateur Novatek, étaient prévus mais ils ont également été suspendus en raison des sanctions occidentales et des difficultés d'Arctic LNG 2 à exporter de GNL russe vers les seuls pays asiatiques.

Conséquences et perspectives

Les sanctions ont sévèrement compromis les objectifs de la Russie en matière de GNL arctique. Le projet Arctic LNG 2, malgré l'achèvement partiel de ses infrastructures, a du mal à trouver des acheteurs variés pour son GNL.

Cette situation contraste fortement avec la résilience de Yamal LNG, qui continue d'exporter des volumes importants, notamment vers l'Europe, profitant des exemptions dont bénéficie encore le GNL russe par rapport au pétrole. Cependant, même Yamal LNG pourrait être indirectement affecté par les capacités croissantes de production GNL américaines qui viennent se substituer petit à petit aux volumes expédiés par Yamal LNG. La commission européenne affiche déjà une volonté de se passer du gaz russe d'ici 2027 (UE, 2025).

Les sanctions ont également retardé de manière significative la réalisation des ambitions russes en matière de transport de fret sur la RMN. L'objectif de 80 Mt de fret d'ici 2024, maintes fois répété par Vladimir Poutine, n'a pas été atteint, le volume total transporté via la RMN étant de 37,9 Mt en 2024 (Baudu & Lasserre, 2024). La pénurie de tankers dédiés aux projets gaziers mais également pétroliers (y compris le projet pétrolier Vostok Oil, également retardé et sanctionné) va impacter durablement l'essor du trafic de destination.

Dans l'Arctique, la cristallisation des angoisses américaines malgré des enjeux maritimes très relatifs (seconde partie)

Hervé BAUDU

Professeur de navigation et de manœuvre, École nationale supérieure maritime (ENSM) - membre titulaire de l'Académie de marine

Frédéric LASSERRE

Professeur au département de géographie de l'Université de Laval, Directeur du Conseil Québécois d'Études Géopolitiques (CQEG)

Dans l'océan Arctique, l'intérêt de la Chine moteur de la réaction des États-Unis

L'intérêt de la Chine pour l'Arctique depuis son accession au statut de pays observateur du Conseil de l'Arctique en 2013 (Arctic Council, 2013) n'a fait que croître. La parution de sa stratégie Arctique en 2018 (China's Arctic Policy, 2018) où l'Empire du Milieu se déclare comme pays « presqu'arctique », ses ambitions affichées de développer les routes maritimes arctiques comme une extension vers l'Est de son projet de la route de la soie appelée BRI Belt and Route Initiative (Puig, 2020) et surtout ses investissements conséquents dans les projets de production de GNL en Sibérie occidentale auprès de l'opérateur privé russe Novatek font de la Chine un acteur de premier ordre en Arctique. Et c'est sans compter sa présence permanente en océan Arctique chaque été dans des campagnes scientifiques avec pas moins de trois brise-glaces à l'été 2024 (Grady, 2024). A la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la Chine qui n'a jamais condamné cet acte de guerre, fidèle à son principe de non-ingérence dans les affaires étrangères d'autres États, y voit une occasion de coopération privilégiée à son avantage dans l'accès aux hydrocarbures russes sous sanctions. Si les investissements de la Chine restent ciblés sur la Russie, son accès aux marchés nord-américains et groenlandais étant très surveillé et in fine relativement faibles, Pékin mesure cependant ses actions pour ne pas tomber directement sous le joug des sanctions occidentales ciblées particulièrement sur les projets de production de GNL. De même, le désir de coopération de la Chine n'est pas sans limite : Pékin s'est montré très timide à financer la construction du gazoduc Power of Siberia 2 (5 à 12 milliards \$) qui doit permettre à la Russie d'accroître ses livraisons vers le marché chinois (Alexeeva et al, 2024).

Les flottes de brise-glace nord-américaines, des outils de souveraineté cruciaux

La flotte de brise-glace des États-Unis est à la traîne, sous pression croissante. Elle repose sur seulement trois navires ; un brise-glaces lourd de garde-côtes, l'USCGC Polar Star, un moyen le USCGC Storis et un brise-glace scientifique de la National Science Foundation. L'unique brise-glace lourd opérationnel des garde-côtes, l'USCGC Polar Star a 50 ans et fait l'objet de remises en état chroniques pour prolonger sa durée de vie, tout en étant uniquement dédié aux opérations de soutien logistique de la station scientifique antarctique McMurdo. Le brise-glace scientifique USCGC Healy, construit en 1999, est le seul dédié aux missions scientifiques estivales en Arctique. La disponibilité de cette unité scientifique est aléatoire, pour preuve son avarie à l'été 2024, un feu à la machine, l'a contraint à écarter sa campagne en Arctique (USCG, 2024).

Pendant longtemps, le remplacement de cette flotte n'a pas été une priorité, mais la prise de conscience s'est accélérée avec l'intérêt marqué de la Chine pour l'Arctique. Les garde-côtes américains considèrent maintenant la modernisation de la flotte comme une priorité absolue pour la préparation stratégique dans la région, constatant être à la traîne par rapport à la Russie et la Chine. La Chine a d'ailleurs dépassé le nombre de brise-glaces de la flotte américaine en 2025 (Katz, 2024). Le programme Polar Security Cutter (PSC) vise à remplacer les navires vieillissants avec au moins trois unités lourdes. Cependant, ce programme a accumulé d'énormes retards. Initialement prévu pour fin 2024, la livraison du premier navire est désormais repoussée au mieux à 2030.

La première tôle a été coupée en août 2023 et l'autorisation de construction par les garde-côtes n'est intervenue que le 19 décembre 2024 avec une durée de construction estimée à au moins cinq ans (Humpert, 2024b). Le manque d'expertise en conception mais également en construction de brise-glaces aux États-Unis a été identifié, aucun chantier naval n'ayant construit de navire de ce type depuis 50 ans. Face à ces retards, les garde-côtes ont cherché des solutions intérimaires, notamment avec l'achat d'un brise-glace moyen. Après un important refit, l'USCGC Storis (ex Aiviq) a été admis dans la garde côtière américaine comme brise-glace moyen, basé en Alaska à l'été 2025. En plus du brise-glace lourd Polar Sentinel déjà en construction au chantier Bollinger dans le Mississippi, les garde-côtes cherchent à accélérer la construction de brise-glaces de taille moyenne. Pour assurer un accès toute l'année à l'Arctique, ils estiment avoir besoin de 8 à 9 navires (trois lourds et cinq à six moyens). Des négociations sont en cours avec le constructeur finlandais RMC pour potentiellement cinq brise-glaces moyens afin d'accélérer considérablement le renouvellement de la flotte (Rybski, 2025). Les difficultés sont aussi d'ordre financier. La construction a été repoussée sans arrêt en raison des coûts publics peu maîtrisés. Les États-Unis peinent à réunir les financements nécessaires pour satisfaire leurs ambitions, la loi américaine contraignant que ces navires d'Etat soient construits dans des chantiers locaux. Le programme PSC a déjà connu des dépassements de coûts. Seul le premier brise-glace lourd du programme PSC a été entièrement financé jusqu'à présent. L'estimation pour un seul brise-glace lourd a grimpé de 720 millions de dollars en 2010 à 1,3 milliard en 2017. Le Congressional Budget Office (CBO) évalue le premier PSC à 1,9 milliard de dollars et les suivants à environ 1,6 milliard chacun, portant le coût total du programme de trois navires à 5,1 milliards de dollars, soit environ 60% de plus que l'estimation des garde-côtes.

Le coût du premier navire a presque triplé depuis 2019. Récemment, les chantiers navals Bollinger ont reçu près d'un milliard de dollars pour couvrir les dépassements de coûts sur les trois brise-glaces lourds. L'achat du brise-glace Aiviq a déjà coûté 125 millions de dollars (Rojoeff, 2025) et un contrat potentiel avec le chantier finlandais RMC pour cinq brise-glaces moyens est évalué à 2,7 milliards de dollars. Une étape notable a été franchie le 13 novembre 2024 avec la signature du Mémoire d'entente, ICE-Pact, avec le Canada et la Finlande, visant à collaborer pour produire des brise-glaces plus vite et moins chers (Homeland Security, 2024).

Le président américain Donald Trump et son homologue finlandais Alexander Stubb ont signé le 9 octobre 2025 un accord pour que les garde-côtes américains fassent construire jusqu'à 11 brise-glaces dans les chantiers finlandais (ArcticToday, 2025).

Le Canada, une flotte plus nombreuse mais tout aussi vieillissante

Le Canada possède une flotte de 19 brise-glaces actifs, ce qui en fait la deuxième en importance derrière la Russie. Cependant, sa flotte est également située loin derrière celle de la Russie en termes de capacités, alors que sa zone de souveraineté revendiquée est également fort étendue. La flotte est classée en trois catégories : lourds (2 navires), moyens (6) et légers (11), ces derniers ne navigant pas en Arctique pour le moment mais demeurant affectés au service sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent en hiver. Le plus ancien et le plus puissant, l'GCC Louis S. St-Laurent mis en service en 1969 doit être maintenu opérationnel jusqu'à l'arrivée de son successeur dont la construction a commencé en 2023 (Maritime-executive, 2023).

Comme aux États-Unis, la flotte de brise-glaces lourds et moyens est très âgée. Le Canada a eu une politique de renouvellement ambitieuse mais a souffert de la lenteur à mettre en place un plan de financement associé pour satisfaire tous les chantiers nationaux en capacité de conduire de tels projets. Les chantiers navals canadiens ont également perdu les capacités et les compétences nécessaires à la construction de ces navires complexes. Une étape importante a été franchie en mai 2021 par la Garde côtière canadienne avec l'annonce de la construction de deux brise-glaces lourds et de six moyens par des chantiers navals nationaux. En juin 2023, le chantier Seaspan (Vancouver) a débuté la construction d'un brise-glace lourd, le NGCC Arpatuuq, le premier construit au Canada depuis plus de 50 ans.

L'autre brise-glace lourd, le NGCC Imnaryuaq, sera construit par les Chantiers navals Davie (Lévis, Québec). Cette répartition vise à assurer un plan de charge équilibré sur chaque façade maritime et la livraison d'au moins un brise-glace lourd d'ici 2030. Davie aura également la charge de la construction des six brise-glaces moyens, le chantier Irving ayant déjà une charge conséquente avec la construction des navires militaires, notamment la série de patrouilleurs brise-glaces côtiers, les AOP Harry DeWolf.

En attendant la nouvelle flotte, le Canada a acquis en 2018 trois navires de soutien logistique de classe Glace PC4 d'occasion (ex-navires norvégiens de la compagnie Nor Viking) qui ont nécessité une remise en état importante. Les trois sont opérationnels depuis septembre 2023. Le Canada a également rejoint l'ICE-Pact avec les États-Unis et la Finlande en novembre 2024, accord destiné à développer la coopération pour la construction de brise-glaces. Le chantier Davie devrait faire appel à l'expertise finlandaise pour accélérer la construction de son brise-glace lourd, tandis que Seaspan affirme pouvoir construire le sien de manière autonome.

Malgré ces efforts, la flotte canadienne, autrefois source de fierté, est devenue emblématique des difficultés du pays à respecter ses engagements dans l'Arctique.

Les retards et dépassements de budget laissent le Canada avec un nombre insuffisant de nouveaux brise-glaces moyens pour patrouiller son vaste littoral arctique. Ottawa peine à réunir les financements publics indispensables pour renouveler une flotte à la hauteur de ses prérogatives. La construction de nouveaux navires est entachée de retards et de dépassements de budget. Les coûts estimés du projet sont également très élevés. Aucune estimation officielle n'a été publiée pour les deux nouveaux brise-glaces lourds. En 2019, le gouvernement fédéral avait réservé 15,7 milliards de dollars pour reconstruire l'ensemble de la flotte vieillissante de la Garde côtière. Fin 2023, plus de 26,5 milliards de dollars de contrats liés à la Stratégie nationale de construction navale (incluant d'autres types de navires) avaient été attribués. La remise en état des trois brise-glaces acquis à la Norvège a coûté 610 millions de dollars, mais le montant final s'est rapproché du milliard (Schuler, 2022).

Bien que le Canada dispose d'une flotte plus nombreuse, les deux États Nord-américains partagent des défis similaires face à l'ampleur de la tâche, aux coûts considérables et à la nécessité stratégique de moderniser rapidement leurs capacités dans un Arctique en pleine mutation. La collaboration, symbolisée par l'ICE-Pact, pourrait offrir une voie pour mutualiser les efforts et les expertises afin de répondre aux enjeux pressants. Face à la Russie, qui poursuit l'expansion de sa flotte à propulsion nucléaire, la Chine qui est en mesure d'aligner cinq brise-glaces en mission en Arctique pendant l'été 2025, les États-Unis et le Canada doivent accélérer leur transition, renforcer leur coopération industrielle et garantir le financement de leurs programmes.

Le Canada, une flotte plus nombreuse mais tout aussi vieillissante

Lorsque le président élu Donald Trump a relancé l'idée d'acheter le Groenland, en décembre 2024, après une première évocation en 2019, la plupart des critiques ont considéré cette idée comme une autre de ses propositions excentriques. Cependant, l'histoire révèle que l'intérêt des États-Unis pour le Groenland est loin d'être nouveau - il s'agit d'une stratégie qui remonte à plus d'un siècle. Donald Trump assure qu'il y va de la sécurité nationale des États-Unis. Mais quel est donc le ressort de cet intérêt américain pour le Groenland ?

Déjà en 1868, juste après avoir acquis l'Alaska aux Russes, Washington avait envisagé d'acheter l'île au Danemark. La presse de l'époque suggère que les négociations avec le Danemark pour un achat de 5,5 millions de dollars étaient presque terminées. Cependant, aucune transaction n'a été formalisée. En 1910, l'acquisition du Groenland a été discutée auprès du gouvernement américain par l'ambassadeur des États-Unis au Danemark, Maurice Francis Egan. Les États-Unis auraient échangé Mindanao et Palawan aux Philippines, alors possession américaine, contre le Groenland et les Antilles danoises ; le Danemark pourrait ensuite échanger Mindanao et Palawan à l'Allemagne contre le Schleswig septentrional, annexé par la Prusse en 1864. Il semble que ce projet n'ait pas été acheminé auprès du gouvernement danois.

En 1946, le président démocrate Harry Truman a proposé 100 millions de dollars au Danemark pour acquérir l'île. Les autorités militaires faisaient valoir que des bases américaines au Groenland permettaient de contrer des attaques de bombardiers soviétiques. L'une des solutions envisagées était que les États-Unis échangent des terres du district de Point Barrow, en Alaska, contre les parties du Groenland ayant une valeur militaire. Dans le cadre de ce plan, les Danois auraient reçu les droits sur le pétrole potentiellement découvert avec l'obligation de le vendre aux États-Unis. Près de 80 ans plus tard, Marc Thiessen, directeur de la rédaction des discours à la Maison-Blanche (2007-2009) continue de croire que le Danemark a fait ce jour-là une erreur. « En 1967, la découverte de pétrole la plus riche de l'histoire des États-Unis a eu lieu dans la région de Point Barrow. Mauvaise décision, Danemark ! Triste ! », écrivait-il en 2019, faisant peu de cas des souhaits des populations directement concernées, à savoir les Inuits du Groenland et de l'Alaska.

L'intérêt de Donald Trump pour l'acquisition du Groenland a été rendu public en août 2019, pendant son premier mandat. Le refus du gouvernement groenlandais et de la première ministre danoise, Mette Frederiksen, l'ont à l'époque poussé à retarder sa visite au Danemark, entraînant un incident diplomatique entre les deux pays. L'accueil des autorités danoises et groenlandaises face à la proposition d'achat de 2024 n'est pas meilleur.

Après la guerre froide, Washington s'était détourné de cette région, devenant ce que le chercheur Rob Huebert avait qualifié de « puissance arctique à contrecœur » (reluctant Arctic power). La stratégie du Pentagone de 2019 constitue un revirement majeur : elle présente clairement cette zone comme le cadre d'une nouvelle compétition entre les États-Unis, les Russes et les Chinois. Les États-Unis s'intéressent de nouveau à l'Arctique, non pas parce qu'il présente un intérêt en soi ou parce qu'une partie du territoire américain se trouve en Arctique, mais parce que l'intérêt de la Russie et, surtout, de la Chine pour cette région pourrait constituer une menace pour l'arrière-cour des États-Unis. C'est dans ce cadre stratégique d'un intérêt militaire renouvelé pour l'Arctique, après des décennies de désintérêt, qu'il faut situer les propositions de Donald Trump. Cependant, les motifs évoqués pour justifier le projet de rachat du Groenland par le président désigné, à la veille de son 2^e mandat, demeurent très flous.

Renforcer la sécurité militaire, mais face à quelle menace ?

La plupart des analystes s'en tiennent à des objectifs liés à la sécurité des États-Unis, puisque telle est l'affirmation de M. Trump: « for purposes of National Security and Freedom throughout the World, the United States of America feels that the ownership and control of Greenland is an absolute necessity. » Walter Berbrick, du Naval War College, avait déclaré en 2019 : « Celui qui tiendra le Groenland tiendra l'Arctique. C'est l'emplacement stratégique le plus important de l'Arctique et peut-être du monde ». Cependant, aucune analyse ne venait étayer cette déclaration aux accents inspirés du modèle contestable d'Halford Mackinder du heartland - tout en contredisant ce modèle datant de 1904 qui place le cœur du monde en Sibérie continentale. De manière plus spécifique, plusieurs analyses de la presse américaine font état d'enjeux de sécurité liés au développement de la Route maritime du Nord le long des côtes sibériennes et de la coopération sino-russe dans l'Arctique.

Dans cette optique, les États-Unis et leurs alliés auraient intérêt à ce que ces voies maritimes arctiques ne tombent pas sous le contrôle de la Russie ou de la Chine. « Voulons-nous que l'océan Arctique se transforme en une nouvelle mer de Chine méridionale, marquée par la militarisation et des revendications territoriales concurrentes ? » avait demandé le secrétaire d'État Mike Pompeo en mai 2019, lors de son allocution au Conseil de l'Arctique. L'achat du Groenland aiderait les États-Unis à sécuriser ces voies de passage stratégiques. Cependant, on ne voit pas bien en quoi une souveraineté américaine sur le Groenland changerait réellement les capacités de surveillance. Le Groenland n'est pas proche des côtes sibériennes, une carte en projection polaire souligne même qu'il s'agit de terres arctiques éloignées de la Sibérie. La pointe nord du Groenland se situe à 1 800 km de Mourmansk ou de la péninsule de Taïmyr, alors que l'Alaska est toute proche. De plus, les États-Unis disposent déjà d'une grande base militaire dans le nord-ouest du Groenland, la base de Pituffik (ex-Thulé), que le gouvernement groenlandais n'a pas remise en cause.

La flotte russe a longtemps vu ses mouvements très contrôlés à travers les réseaux d'écoute de sonars passifs SOSUS de la ligne GIUK (Greenland-Iceland-United Kingdom), mis en place pendant la Guerre froide pour surveiller les infiltrations de sous-marins nucléaires soviétiques dans l'Atlantique Nord depuis leur bastion de Severomorsk près de la mer de Barents, lui-même très surveillé à travers des patrouilles de nombreux sous-marins d'attaque (SNA) de l'OTAN. Le système est maintenant en cours de modernisation. Le nombre de sous-marins nucléaires russes s'est effondré depuis la chute de l'URSS en 1991, passant de 65 SNA à 16 en 2024, et de 60 sous-marins à missiles balistiques nucléaires (SNLE) à 14 en 2024. Malgré la mise en service de frégates et de sous-marins neufs dotés d'armes modernes, la flotte russe arctique n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était en 1991. Enfin, le trafic de transit commercial par la route maritime du Nord demeure très limité, comme on l'a vu précédemment.

Pour mieux contrôler une éventuelle entrée de bâtiments militaires chinois en zone arctique, possible depuis le rapprochement politique sino-russe accéléré depuis 2022 et le développement d'une coopération entre marines et garde-côtières chinoises et russes en Arctique, le détroit de Béring fait bien davantage de sens pour les États-Unis, car plusieurs bases militaires américaines en Alaska permettent de contrôler l'accès au détroit, verrou de l'océan Arctique sur le Pacifique.

Si Trump parle ainsi de renforcer la sécurité militaire, on ne voit guère en quoi un Groenland américain viendrait substantiellement renforcer cette sécurité de manière substantiellement plus efficace que les leviers déjà existants. Par ailleurs, la sécurité en Arctique ne semble menacée ni par la flotte militaire russe, ni par un trafic maritime de transit encore embryonnaire le long de la Route maritime du Nord (Dodds, 2025).

La crainte de l'ombre de la Chine

En 2019 plusieurs entreprises chinoises avaient manifesté un intérêt pour la modernisation d'aéroports au Groenland, avant que Copenhague n'intervienne en écartant ces entreprises. Deux ans plus tôt, on rapporte que le premier ministre danois de l'époque serait intervenu pour bloquer le rachat de l'ancienne base navale danoise de Grønødal par la minière chinoise General Nice.

Il est vrai que quelques compagnies minières chinoises œuvraient au Groenland, General Nice jusqu'en 2021, et Greenland Minerals dans le gisement de terres rares de Kvanefjeld, présenté comme le 2^e gisement mondial de terres rares et du 6^e gisement d'uranium, mais bloqué par le gouvernement groenlandais en 2023 pour des raisons environnementales. L'ampleur de ce gisement dans ces secteurs stratégiques a accrédité l'idée d'un Groenland riche en ressources qui pourraient tomber sous le contrôle d'entreprises chinoises. Riche en ressources minérales, le Groenland l'est probablement, tout comme l'Arctique canadien par ailleurs. Mais le territoire est ouvert à toutes les entreprises, y compris américaines car, précisément, le gouvernement autonome cherche à valoriser son potentiel économique pour pouvoir atteindre l'indépendance. Quant aux ressources en gaz et pétrole, souvent présentées comme considérables, c'est erroné : les compagnies pétrolières qui ont mené des campagnes d'exploration de 2011 à 2020 sont parties les mains vides et, à son grand regret, le gouvernement groenlandais a fermé les permis d'exploration dans ses eaux, prenant acte de l'absence de découverte de gisement exploitable.

La principale préoccupation de l'administration Trump serait d'empêcher que l'influence de la Chine ne s'y développe (Lasserre, 2025). Il s'agirait d'empêcher que la Chine n'acquière des gisements minéraux stratégiques ou ne développe une importante influence économique et, craint-on, politique dans un territoire possiblement en route vers l'indépendance, selon les critères définis dans l'accord avec Copenhague en 2009. Le Groenland a certes encouragé les investissements chinois dans l'île, pas par tropisme pro-chinois, mais parce qu'il y voyait un levier pour appuyer le développement économique du territoire, prérequis pour atteindre l'indépendance.

Un Groenland indépendant de 57 000 habitants, potentiellement faible, serait aux yeux de Washington une proie tentante pour la Chine. On est cependant dans des scénarios de politique fiction, sachant qu'en sus, la meilleure façon de contrer l'influence chinoise serait précisément d'appuyer politiquement et économiquement un Groenland indépendant - sans nécessairement priver sa population de sa libre auto-détermination, un principe politique pourtant cher aux yeux des pères fondateurs de l'indépendance américaine.

Les impacts des changements climatiques s'accroissent en Arctique mais n'ouvrent pas nécessairement des autoroutes maritimes. Si l'accès aux espaces maritimes est plus aisé pour des navires à coques renforcées, cette tendance demeure à nuancer du fait de la permanence de glace dérivante et des risques posés par les conditions arctiques, en particulier près du Groenland et dans l'archipel arctique canadien. Le trafic maritime total augmente dans l'Arctique, essentiellement du fait de l'expansion des industries extractives, mais le trafic de transit, même s'il connaît une certaine croissance, demeure fort marginal par rapport aux grandes routes commerciales mondiales, au grand regret de la Russie et de la Chine qui rêvent de transformer la RMN en artère maritime.

La valorisation des ressources, réelles même si pas aussi abondantes que les médias se sont plu à le répéter, constitue un enjeu politique majeur, en Russie et au Groenland, mais aussi au Canada ou en Alaska où une administration américaine qui a longtemps négligé la région arctique découvre avec angoisse le déploiement des intérêts chinois tout comme le déclin de ses capacités d'intervention avec le vieillissement accéléré de sa flotte de brise-glace.

C'est dans ce contexte d'efforts significatifs de la Russie et d'intérêt de la Chine pour développer des projets extractifs et commerciaux, que Washington a développé une politique visant à contrer ces projets, perçus, à tort ou à raison, comme une menace pour sa sécurité. Si le président Trump, qui a entamé son 2^e mandat en 2025, ne vilipende plus la Russie comme l'a fait son prédécesseur Joe Biden, son gouvernement a, dès son premier mandat, développé une vive rhétorique antichinoise, laquelle alimente aujourd'hui son projet d'acquisition du Groenland pour laquelle il exerce des pressions peu amicales sur son allié danois.



La région arctique est déjà une région traversée de vives tensions du fait de la guerre en Ukraine, qui a conduit au blocage des mécanismes de concertation institutionnels du Conseil de l'Arctique. Dans la mesure où la grille de lecture américaine consiste en une lecture anxieuse de la menace que poserait la Chine sur les intérêts américains en Arctique, et de la nécessité de défendre à nouveau les revendications américaines, y compris contre des alliés comme le Canada sur le PNO, il n'est à craindre que l'Arctique ne demeure aux prises avec une montée des tensions politiques.

Références

- [1] Pour le brut en provenance de la mer de Petchora à l'ouest de la Nouvelle Zemble, les expéditions du terminal de Varandey (12 Mt d'hydrocarbure par an) et de la plate-forme Prirazlomnaya (5 Mt/an), sont dirigées vers 2 pétroliers stockeurs de 300 000 t, l'Umba et le Kola, mouillés dans la baie de Kola, près de Mourmansk. Le volume n'est pas compté dans les transits puisqu'ils vont d'un port russe arctique à un autre port russe arctique.
- [2] Contactée en novembre 2024, l'entreprise a refusé de commenter ses activités.
- [3] À noter que le cargo Thamesborg de cette compagnie s'est échoué le 06 septembre sur un haut-fond à mi-chemin du passage du NW alors qu'il se dirigeait de Lianyungang, en Chine, vers Baie-Comeau, au Canada. Il a été déséchoué le 10 octobre 2025 (Humpert, 2025a).
- [4] En 2024, le trafic par Suez a fortement chuté du fait de la crise des Houthis en mer Rouge ; et celui via Panama du fait d'une longue sécheresse qui altère le fonctionnement des écluses. De manière intéressante, la réaction à cette situation n'a guère été un regain d'intérêt pour les routes arctiques, mais le développement du contournement par le cap de Bonne Espérance.
- [5] La grande majorité des tankers ne dépasse pas la classe de glace 1C, soit la capacité à progresser dans de la banquise fine de 1ère année.
- [6] La région Arctique représente 15% de son PIB et 30% de ses exportations.
- [7] Le français TotalEnergies détient toujours une participation de 19,4% dans l'entreprise Novatek et 20% dans Yamal LNG associés à un contrat d'approvisionnement de 2 millions de tonnes par an. En raison des sanctions occidentales sur ces projets, TotalEnergies ne peut pas bénéficier du versement de ses dividendes.
- [8] Pour être transporté liquéfié, le gaz est comprimé à une température de -163°.
- [9] Le transport de GNL représente plus de la moitié du flux de marchandises le long de la RMN.
- [10] Le projet phase d'Arctic LNG2 de Novatek dont les deux premiers trains de production de GNL sur les trois prévus sont opérationnels depuis l'été 2024 est la cible des Etats-Unis et dans une moindre mesure de l'Union européenne. A l'été 2025, le GNL de ce site de production n'avait toujours pas trouvé de client, faute de tankers adaptés pour l'exporter et par crainte de l'application de sanctions occidentales.
- [11] La flotte de brise-glaces russes est composée d'environ de 45 brise-glaces de haute mer, 37 (84 %) sont des brise-glaces à propulsion diesel-électrique et 8 (16 %) sont à propulsion nucléaire. La flotte doit être modernisée, car 43 % des navires (28% par déplacement) est âgée de plus de 40 ans. 13% seulement des brise-glaces (6 navires) ont moins de 10 ans, grâce à la construction des sept brise-glaces à propulsion nucléaire de 60MW de la classe Arktika.
- [12] Avec sa maxime « Qui contrôle le Heartland... contrôle le monde », Mackinder est devenu un théoricien célèbre de la géopolitique matérialiste, pourtant ses idées, inspirées de la rivalité russo-britannique de l'époque, ne reposent sur aucune démonstration. Voir Lasserre (2020).
- [13] Un des seuls sites d'extraction minière au Groenland en cours est celui du groupe franco-danois GAM, Greenland Anorthosite Mining qui vient d'obtenir une concession de 30 ans pour extraire du minerai d'Anorthosite riche en aluminium.

Tableau 1. Mouvement des navires dans l'Arctique canadien, zone Nordreg, 2011-2024

Unité : nombre de voyages ; tonnage en million de tonnes

Navires de pêche	136	114	137	119	129	131	138	139	137	132	134	136	121	141
Cargo ou barges	126	124	127	108	120	147	188	197	223	183	289	244	283	283
dont:														
<i>Marchandises générales</i>	38	32	35	32	34	36	50	48	59	41	55	50	79	81
<i>Conteneurs</i>														1
<i>Tanker</i>	30	31	28	25	27	23	24	29	28	31	36	33	33	35
<i>Vraquier</i>	23	26	27	33	36	53	72	89	106	91	167	152	163	157
<i>Remorqueurs et barges</i>	33	35	36	18	23	35	42	31	30	20	31	9	8	9
Bateaux de plaisance	15	27	32	30	23	22	32	17	19	2	1	12	13	26
Navires de croisière	11	10	17	11	18	20	19	21	24	0	0	44	56	45
Navires gouvernementaux (militaire, garde-côte, brise-glace)	20	16	17	23	16	20	22	18	20	21	11	20	17	12
Navires de recherche	11	23	20	10	9	6	13	13	8	4	3	0	9	14
Autres		4			3	3	6	3		3	6	15		
Total des mouvements	319	314	350	301	318	349	418	408	431	345	444	471	499	521
Tonnage total transporté par les navires, M tpl	1,28	nd	1,39	1,43	1,8	2,79	3,54	4,38	5,16	7,6	14,6	12,1	15,1	15,6

Source : chiffres compilés par les auteurs à partir des données fournies par Nordreg jusqu'en 2020 ; par XST Xpert Solutions Technologiques inc. par la suite.

Tableau 2. Mouvements de navires dans les eaux de la Route maritime du Nord (RMN)

Unité : nombre de voyages, volume transporté en million de tonnes

Tanker	477	653	686	799	750	705	660	nd	nd
Méthanier	0	13	225	507	510	528	564	nd	nd
Vrac	109	49	10	18	49	94	68	nd	nd
Marchandises générales	519	515	422	546	710	800	750	nd	nd
Porte-conteneurs	169	156	150	171	171	177	194	nd	nd
Brise-glace	58	101	232	231	220	354	345	nd	nd
Navires gros porteurs	62	46	6	0	5	26	0	nd	nd
Ravitaillement, service	0	57	104	169	154	156	83	nd	nd
Recherche	91	87	85	93	114	138	92	nd	nd
Remorqueur	63	105	49	62	108	141	141	nd	nd
Pêche	37	38	7	15	27	25	42	nd	nd
Passagers	15	17	10	11	1	1	0	nd	nd
Plaisance	0	7	0	3	3	0	4	nd	nd
								nd	nd
Forage, exploration	55	12	8	22	41	60	27	nd	nd
Autres	50	52	28	47	42	22	24	nd	nd
Voyages dans les eaux de la RMN	1 705	1 908	2 022	2 694	2 905	3 227	2 994	nd	nd
Volume transporté (Mt)	7,3	10,7	20,2	31,5	33	34,9	34	36,2	37,9

Source : Center for High North Logistics, CHNL

Tableau 3. Trafic de transit à travers le passage du Nord-Ouest, 2011-2024.

Unité : nombre de voyage

Brise-glace	3	2	2	4	4	3	2	2	0	1	1	1		
Croisière	2	2	4	2	2	3	3	0	5	0	0	10	14	8
Bateau de plaisance	14	22	14	10	19	15	22	2	14	1	0	9	18	1
Remorqueur	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0			
Navire marchand	1	1	1	1	0	1	2	0	5	5	4	8	13	10
Recherche	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0			
Autre	0	0	0	0	2	1	3	0	0	0	1			
Total	21	30	22	17	27	23	33	5	25	7	6	28	45	31

Source : chiffres compilés par l'auteur à partir des données de Nordreg (Iqaluit) et XST Xpert Solutions Technologiques inc.

Tableau 4. Trafic de transit le long de la Route maritime du Nord, 2011-2024

Unité : nombre de voyage, volume transporté en million de tonnes

Brise-glace	2	3	2	2	1	2	0	1	0	1	0	1		5
Navire gouvernemental	1	0	1	1	3	1	0	0	0	0	0	1		2
Croisière	1	0	1	3	1	1	0	0	0	1	1	0		0 ²
Remorqueur, navire logistique,	4	5	1	1	2	4	1	2	0	6	0	7	4	3
Navire marchand	31	38	64	24	11	11	24	23	32	51	84	18	61	82
Recherche	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0		1
Pêche	0	0	0	0	0	0	2	1	3	5	0	16	14	4
Total, transit officiel	41	46	71	31	18	19	27	27	37	64	85	43	79	97
Volume en transit, Mt	0,8	1,3	1,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,49	0,7	1,28	2,03	0,04	2,1	3,07
Volume transporté total, Mt	3,3	3,8	3,9	4,0	5,4	7,3	10,7	20,2	31,5	33	34,9	34	36,2	37,9

Note : Le volume transporté correspond à l'ensemble des marchandises en circulation, dont le trafic de destination vers Mourmansk.

Source: CHNL, données compilées par les auteurs.

Références

- Arctic Council. (2013). Kiruna Ministerial meeting, 2013, <https://arctic-council.org/about/observers/peoples-republic-of-china/>
- ArcticToday, (2025). Trump and Finland's Stubb approve deal for icebreaker ships. ArcticToday.com, 9 octobre, <https://www.arctictoday.com/trump-and-finlands-stubb-approve-deal-for-icebreaker-ships/>
- Alexeeva, O. ; Lasserre, F. ; Alberola, G. et Brodt, L. (2024). La coopération Chine-Russie en Arctique : Les principaux enjeux et perspectives du développement de la route de la soie polaire. Regards géopolitiques 10(3), 27-46, <https://ceqgheulaval.com/wp-content/uploads/2025/01/COEG-bulletin-2024-vol10-no3.pdf>.
- Baudu, H. & Lasserre, F. (2023). Conséquences de la guerre en Ukraine dans l'Arctique. Regards géopolitiques 9(1), <https://ceqgheulaval.com/2023/03/10/consequences-de-la-guerre-en-ukraine-dans-larctique/>
- Baudu, H. & Lasserre, F. (2024). La navigation en Arctique en 2024. L'année Arctique OPSA. Opaquebec.com, janvier, <https://www.opaquebec.ca/publications>
- China's Arctic Policy (2018), China's Arctic Policy, http://english.www.gov.cn/archive/white_paper/2018/01/26/content_281476026660336.htm
- Cook, A. J., Dawson, J., Howell, S. E., Holloway, J. E., & Brady, M. (2024). Sea ice choke points reduce the length of the shipping season in the Northwest Passage. Communications Earth & Environment, 5(1), 362.
- Dodds, K. (2025). President Trump, Hemispheric Security and the Greenland Connection. Groupe d'études géopolitiques, geopolitique.eu, 25 février, <https://geopolitique.eu/en/2025/02/21/president-trump-hemispheric-security-and-the-greenland-connection/>
- Edvardsen, A. (2022). Russia's Rosneft is Building a Large-Scale Arctic Oil Terminal. High North News.com, 4 août, <https://www.highnorthnews.com/en/russias-rosneft-building-large-scale-arctic-oil-terminal>
- Fédération de Russie (2019). Утверждён план развития инфраструктуры Северного морского пути до 2035 года, [Plan de développement de la route maritime du Nord jusqu'en 2035]. Arrêté n° 3120-r du 21 décembre, Moscou, <http://government.ru/docs/38714/>
- Grady, J. (2024). Chinese Icebreaker Mission to Arctic 'Clear Signal' of Beijing Polar Ambitions, news.usni.ca, 3 septembre, <https://news.usni.org/2024/09/03/chinese-icebreaker-mission-to-arctic-clear-signal-of-beijings-polar-ambitions-says-expert>
- Gunnarsson, B. (2021). Recent ship traffic and developing shipping trends on the Northern Sea Route—Policy implications for future arctic shipping. Marine Policy, 124, 104369.
- Holm, A. (2019). Arctic Council Tensions Run High: Verbal Thunderstorm from Mike Pompeo. High North News.com, 7 mai, <https://www.highnorthnews.com/en/verbal-thunderstorm-mike-pompeo>
- Humpert, M (2025a). Arctic Cargo Ship 'Thamesborg' Refloated AIS Data Show, Awaiting Company Confirmation. gCaptain.com, 9 octobre, <https://gcaptain.com/arctic-cargo-ship-thamesborg-refloated-ais-data-show-awaiting-company-confirmation/>
- Humpert, M. (2025b). U.S. Coast Guard Heavy Icebreaker Production Decision Expected This Week After Multi-Year Delay. gCaptain.com, 20 décembre, <https://gcaptain.com/u-s-coast-guard-heavy-icebreaker-production-decision-expected-this-week-after-multi-year-delay/>
- Homeland Security, (2024). Memorandum of Understanding Among the Government of Canada, the Government of the Republic of Finland, and the Government of the United States of America, dhs.gov, 14 novembre, https://www.dhs.gov/sites/default/files/2024-12/24_1113_srcr_signed-mou-icebreaker-pact-508.pdf
- Iefaa. (2024). Russian LNG flows by terminal, H1 2024. Iefaa.org, <https://ieefa.org/european-lng-tracker-september-2024-update>
- Katz, J. (2024). Why the US had to recruit help in race with Russia, China for Arctic icebreakers? Breaking Defense.com, 16 août, <https://breakingdefense.com/2024/08/ice-pact-why-the-us-had-to-recruit-help-in-race-with-russia-china-for-arctic-icebreakers/>
- Korabel (2024). Объем завоза на объекты "Восток-Ойл" превысил прошлогодний на 30%. [Le volume des livraisons aux installations de Vostok-Oil a dépassé de 30 % celui de l'année dernière]. Korabel.ru, 30 octobre, https://www.korabel.ru/news/comments/obem_zavoza_na_obekty_vostok-oyl_prevysil_proshlogodniy_na_30.html
- Lasserre, F. (2020). Mackinder, la Chine et les nouvelles routes de la soie. Un modèle adapté ? Regards géopolitiques 6(3), 12-23.
- Lasserre, F. (2022). Canadian Arctic Marine Transportation Issues, Opportunities and Challenges. School of Public Policy Research Paper 15(6), <http://dx.doi.org/10.11575/sppp.v15i1.72626>
- Lasserre, F. (2024). Images contrastées de la dynamique de la navigation commerciale en Arctique à l'heure de la guerre en Ukraine. Revue Paix et sécurité européenne et internationale, septembre, <https://hal.science/AO-DROIT/hal-04708927v1>
- Lasserre, F. (2025). Pourquoi Donald Trump veut-il s'emparer du Groenland ? Blogue du Conseil des Relations Internationales de Montréal, 13 janvier, <https://blogue.corim.qc.ca/trump-groenland/>
- Maritime-executive, (2023). Seaspan Starts "Prototype Block" for Canada's First Polar Icebreaker, Maritime-executive.com, 02 juin, <https://maritime-executive.com/article/seaspan-starts-prototype-block-for-canada-s-first-polar-icebreaker>
- Mitko, A. (2018). Mitko: Chinese icebreakers to ply Northern Sea Route, The Arctic, 19 avril, <https://arctic.ru/analytic/20180419/739491.html>
- Novatek (2023). Yamal LNG Produces 100 million tons of LNG, Novatek.ru, 8 septembre, <http://yamallng.ru/en/press/news/43995/>
- NSIDC (2019). National Snow and Ice Data Center - Arctic Sea Ice News and Analysis, <https://nsidc.org/arcticseaicenews/>
- Office of the Secretary of Defense (2019). Annual Report to Congress. Military and Security Developments Involving the People's Republic of China 2019. Washington, DC.
- PAME (2024). Arctic Shipping Update: 37% Increase in Ships in the Arctic Over 10 Years. Protection of the Arctic Marine Environment (PAME), Conseil de l'Arctique, 31 janvier, <https://arctic-council.org/news/increase-in-arctic-shipping/>

- Portnews (2024a). **Транзитные грузоперевозки по Севморпути за январь-октябрь 2024 года возросли на 40% – до 3 млн тонн**, [Le transport de marchandises en transit le long de la route maritime du Nord entre janvier et octobre 2024 a augmenté de 40 % - jusqu'à 3 millions de tonnes]. *Portnews.ru*, 7 novembre, <https://portnews.ru/news/370009/>
- Portnews (2024b). **На постройку ледокола проекта 10510 «Лидер» в ближайшие три года могут выделить почти 90 млрд рублей**, [Près de 90 milliards de roubles pourraient être alloués à la construction du brise-glace Leader du projet 10510 au cours des 3 prochaines années], *Portnews.ru*, 30 septembre, <https://portnews.ru/news/368492/>
- Puig (2020). *Belt and Road Initiative* ou les habits neufs de la stratégie chinoise. Cairn.info, 111-115, <https://shs.cairn.info/revue-defense-nationale-2018-6-page-111?lang=fr>
- Ribsky, P. (2025). Finnish Shipyard RMC in Negotiations to Build up to Eight Icebreakers for the U.S. Coast Guard. *Sixtydegreesnorth.com*, 18 avril, https://sixtydegreesnorth.substack.com/p/finnish-press-finnish-shipyard-rmc?r=22534v&utm_campaign=post&utm_medium=web&utm_source=twitter&utm_content=twitter
- Rojoef, M. (2025). US Coast Guard Accepts Interim Polar Icebreaker Vessel, *Thedefensepost.com*, 3 janvier, <https://thedefensepost.com/cdn.ampproject.org/c/s/thedefensepost.com/2025/01/03/us-interim-polar-icebreaker/amp/>
- Rosneft (2024). **На «Восток Ойл» в летнюю навигацию доставлены рекордные 1,2 миллиона тонн грузов** [Un nombre record de 1,2 million de tonnes de marchandises ont été livrées à Vostok Oil au cours de la navigation estivale]. *Rosneft.ru*, 28 octobre, <https://rosneft.ru/press/news/item/220989/>
- Shuler, M. (2022). Canadian Coast Guard Takes Delivery of Third Converted Medium Icebreaker, *gCaptain.com*, 18 octobre, <https://gcaptain.com/canadian-coast-guard-takes-delivery-of-third-converted-medium-icebreaker/>
- Tømmerbakke, S. (2019). Canada is pushing back at Pompeo's assertion that Canada's claim to the Northwest Passage is "illegitimate". *High North News.com*, 16 mai, <https://www.highnorthnews.com/en/canada-pushing-back-pompeos-assertion-canadas-claim-northwest-passage-illegitimate>
- Union Européenne (2025). Council decision (CFSP) 2025/936 of May 2025, *europa.eu*, 25 mai, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202500936
- USCG (2024). U.S. Coast Guard Cutter Healy arrives in Seattle following scientific research, onboard fire. *News.uscg.mil*, 16 août, <https://www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/3876986/us-coast-guard-cutter-healy-arrives-in-seattle-following-scientific-research-on/>

Les difficultés de la dimension « géopolitique » de la politique arctique européenne

Émilie CANOVA

Docteure en géographie (Université de Cambridge), chercheuse associée au Scott Polar Research Institute (SPRI)

En 2021, lorsque la dernière politique arctique européenne a été publiée sous la forme d'une Communication conjointe de la Commission et du Service européen d'action extérieure (SEAE), la politique arctique de l'Union et ses liens avec la gouvernance de la région arctique, principalement le Conseil de l'Arctique (CA), pouvaient être résumées par les deux citations suivantes :

« Nous pensons qu'il devrait y avoir davantage d'Union européenne en Arctique et davantage d'Arctique dans l'Union européenne. » (Rinne, 2019)

« *The European Union (EU) is in the Arctic. As a geopolitical power, the EU has strategic and day-to-day interests, both in the European Arctic and the broader Arctic region.* » (European Commission and HR/VP, 2021)

La première déclaration fut prononcée par l'ancien Premier ministre finlandais Antti Rinne, lors de son discours d'ouverture de l'Arctic Circle Assembly, en 2019, lorsque la Finlande avait la présidence du Conseil de l'UE. Dans ce cadre, la Finlande poussait pour que l'UE mette à jour sa politique arctique qui datait de 2016, reflétant la position historique de la Finlande comme lien entre l'UE et l'Arctique depuis son entrée dans l'Union en 1995. Elle est depuis devenue la devise des relations entre l'Union européenne (UE) et l'Arctique. Délibérément vague, elle soulève cependant des questions : quel est le vrai degré d'acceptation de cette phrase par les différents acteurs européens et arctiques, en premier lieu, les États-membres ? Et qu'entend-on par Arctique et UE : deux régions, des institutions, des politiques ou programmes, leurs États-membres, le tout ? La deuxième citation est la phrase d'ouverture de la politique de 2021. Elle dénote un changement de ton de l'UE par rapport à la Communication de 2016 (Raspotnik and Stepien, 2021) et est une forme de réponse à la première. L'une des manières de l'UE d'être plus présente en Arctique est d'y affirmer sa présence territoriale par le biais de ces États-membres, Finlande et Suède, et de s'affirmer comme une puissance géopolitique, en ligne avec la Commission géopolitique de Von der Leyen (European Commission, 2019).

Cette phrase a surpris par son ton affirmé et l'utilisation d'un argument géographique pour justifier sa légitimité comme acteur de la région arctique. Lors du EU Arctic Forum de novembre 2021, Michael Mann, alors Envoyé Spécial pour les Affaires Arctiques exprimait la volonté de rationaliser la politique arctique en une politique extérieure de l'UE. Mais quatre ans après, la guerre Russie-Ukraine et un nouveau président américain plus tard, qu'en est-il ? Quelle unité géopolitique en Arctique pour l'UE ? Quelle UE veulent les États-membres en Arctique ?

Cet article part du double constat que loin de s'être affirmée en Arctique comme une puissance géopolitique depuis 2021, l'UE fait face à la difficulté à obtenir un rôle plus grand dans la gouvernance et d'un recul actuel de la dimension géopolitique de la politique arctique depuis 2022. Dans le contexte géopolitique mondial actuel, on aurait pu penser que la dimension de politique étrangère de la politique arctique de l'UE devienne essentielle. On voit, cependant, précisément son rôle politique diminuer au profit d'un rôle de soutien financier à la recherche, politiques de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement, elles-mêmes parfois critiquées comme étant du « colonialisme vert » car ne prenant pas assez en compte les voix des populations autochtones.

Pendant la parenthèse de la guerre froide, la Communauté économique européenne (CEE) n'a eu que peu de relations directes avec l'Arctique, malgré l'adhésion du Danemark à la CEE en 1973. En effet, le Groenland, territoire autonome du Royaume du Danemark, a quitté la CEE en 1985 à la suite d'un référendum et est devenu Pays et Territoire d'Outre-Mer de l'UE (Adler-Nissen and Gad, 2013). L'intérêt de l'Union européenne (UE) pour la région arctique est assez récent. Il commence timidement par l'élargissement de l'UE vers le Nord avec l'intégration en 1995 de la Suède et de la Finlande comme États-membres. L'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'UE en 1995 signifie que l'UE s'étend au-delà du cercle polaire arctique. La Finlande en particulier pousse pour que les politiques européennes prennent en compte les spécificités géographiques, sociales et climatiques de l'Arctique européen.

L'UE a publié sa première politique arctique en 2008, sous la forme d'une communication de la Commission, dans le but d'affirmer son rôle dans la gouvernance régionale, en demandant notamment le statut d'observateur au CA, dans le contexte d'un intérêt international croissant pour la région (Canova, 2020). L'Année polaire internationale de 2007-2009 et l'extension minimale de la banquise en septembre 2007 ont mis l'accent sur les enjeux climatiques et environnementaux de la région. Ces changements ont déclenché des inquiétudes et une volonté de préserver cette région sur le modèle de l'Antarctique, mais également des possibilités de transport maritime transpolaire.

Cette dimension géopolitique et stratégique est exacerbée par deux autres événements : le planté du drapeau russe au fond de l'océan à l'endroit du pôle Nord et la publication du US Geological Survey, qui détaille les potentielles ressources en hydrocarbures de la région. Depuis 2007-2008, les institutions européennes ont publié 13 documents sur l'Arctique dont 4 représentent la politique officielle de l'UE (Figure 1) dans un double contexte de changements climatiques et géopolitiques. Parmi les entités (partiellement) extrarégionales engagées dans la construction de la région arctique, l'UE est particulièrement intéressante. Il s'agit non seulement d'un acteur ayant des intérêts dans l'Arctique, mais aussi d'un acteur qui construit lui-même une région politique qui chevauche territorialement et institutionnellement l'Arctique, voir figure 2 (Canova, 2024).

Comme toute politique de l'Union, sa politique arctique est complexe. Le rôle de l'UE en Arctique est contraint par cette typologie de compétences et par les procédures de décision (Raspotnik, 2018). La politique arctique de l'UE est une politique « parapluie » qui recouvre de nombreux domaines (affaires étrangères, pêche, énergie, politique régionale, environnement, etc.).

Ainsi, la politique arctique européenne est une politique à la fois communautaire/interne et extérieure, et est donc conjointement définie par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Cette complexité institutionnelle a été mise en avant par les chercheurs comme un facteur explicatif du manque de succès de l'UE en Arctique (Kobza, 2015; Raspotnik, 2018). Un autre élément doit cependant aussi être pris en compte. Compte tenu du caractère intergouvernemental de la politique extérieure de l'UE, les relations extérieures de l'UE, y compris en Arctique, sont influencées et encadrées par une dialectique entre les positions des États membres et les aspirations collectives (Bachmann and Sidaway, 2009; Canova, 2025).

Par ailleurs, l'UE a une forte présence normative, économique et environnementale en Arctique, en particulier en Arctique européen, notamment par le biais du financement de la recherche et de programmes de développement régional, et par ses politiques transversales comme le Pacte vert européen ou la législation sur les matières premières critiques, présentes en Arctique européen (Chuffart, Raspotnik and Stępień, 2021; Koivurova et al., 2021; Canova, 2024).

Malgré cela, l'UE n'a toujours pas reçu officiellement le statut d'observateur mais « peut observer les procédures en tant qu'invité » depuis la réunion ministérielle de Kiruna en 2013, pour des raisons contextuelles: différend avec le Canada sur le moratoire des produits dérivés de phoques en 2009-13, sanctions européennes contre l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014-15 (Busch, 2023).

L'UE a publié sa première politique arctique en 2008, sous la forme d'une communication de la Commission, dans le but d'affirmer son rôle dans la gouvernance régionale, en demandant notamment le statut d'observateur au CA, dans le contexte d'un intérêt international croissant pour la région (Canova, 2020). L'Année polaire internationale de 2007-2009 et l'extension minimale de la banquise en septembre 2007 ont mis l'accent sur les enjeux climatiques et environnementaux de la région. Ces changements ont déclenché des inquiétudes et une volonté de préserver cette région sur le modèle de l'Antarctique, mais également des possibilités de transport maritime transpolaire.

Conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine sur la gouvernance arctique et le rôle de l'UE.

Depuis la fin de la guerre froide, la région arctique a vu la création d'instances intergouvernementales de coopération originales. Au cœur de cette mosaïque de forums de coopération et de régimes juridiques se situe le Conseil de l'Arctique (CA) qui réunit les 8 États arctiques, 6 organisations de peuples autochtones arctiques et des observateurs (États non arctiques, ONG ou organisations internationales) (Young, 2005). En plus de structures formelles de coopération, un nombre croissant de conférences internationales dédiées à la région ont vu le jour depuis la fin des années 2000, auxquelles l'UE participe régulièrement et de manière de plus en plus visible depuis 2019 (Canova, 2025).

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022 et l'arrêt des formats de coopération traditionnels qui s'en est suivi, marquent dès lors une rupture inédite et profonde pour la diplomatie Arctique depuis la fin de la Guerre froide et la création du CA en 1996. Ce dernier a dans un premier temps été mis en pause par les 7 autres États arctiques (A7). Après la transition de la présidence tournante de la Fédération de Russie à la Norvège en mai 2023, les travaux des groupes de travail scientifiques ont repris, mais non le dialogue au niveau politique.

Cela a créé un vide politique à l'échelle circumpolaire. Par ailleurs, la guerre en Ukraine a divisé le CA selon deux lignes de démarcation qui se croisent, mettant en avant la difficulté d'une unité géopolitique à l'échelle européenne.

Le premier clivage oppose la Russie, RAIPON (association des peuples autochtones russes) et certains États observateurs, tels que la Chine, d'un côté, aux A7, aux autres participants permanents et aux États observateurs, y compris l'UE, de l'autre. Dans ce contexte, ce deuxième groupe soutient un rôle géopolitique plus fort de l'UE au niveau mondial. Les États membres nordiques, mais aussi le Groenland, mettent l'accent sur les valeurs communes de l'UE et de l'Europe et font preuve de solidarité européenne. L'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN, la levée par le Danemark de sa clause de non-participation en matière de politique de défense européenne, et le renforcement des coopérations entre la Norvège et l'UE, notamment en matière de défense et d'énergies vertes (European Commission, 2023; EEAS, 2024), en sont autant de matérialisations. De ce point de vue, l'UE et les États-membres sont accueillis en Arctique comme des États alliés et alignés contre la Russie et d'autres acteurs extérieurs comme la Chine. Toutefois, cela ne s'est pas transformé en une acceptation totale d'un rôle plus fort de l'UE en tant qu'acteur ou entité géopolitique unitaire dans l'Arctique.

La guerre a paradoxalement aussi eu pour conséquence de renforcer la division entre les 8 États arctiques et les participants permanents et les Observateurs non-arctiques, les premiers se crispant autour du maintien de l'institution circumpolaire et d'une unité arctique de surface, et s'opposant à toute proposition de créer de nouvelles institutions. Cette division se répercute au sein de l'UE entre les États-membres non arctiques qui sont observateurs du CA et les États-membres nordiques, membres à part entière du CA. Ces derniers, y compris même la Finlande, se méfient de plus en plus de la montée des intérêts des acteurs extérieurs. Les États-membres nordiques filtrent de plus en plus ce qu'ils perçoivent comme préjudiciable au CA, y compris de la part de leurs homologues. Ce faisant, ils se positionnent comme les gardiens des intérêts de l'Arctique au sein de l'UE. Ces transformations géopolitiques ont, de fait, révélé un autre enjeu important pour l'UE en Arctique : l'ambiguïté de l'acceptation par ses États-membres d'une UE plus géopolitique sous couvert d'une unité affichée et de déclarations communes.

De fait, on peut voir une évolution intéressante dans les politiques arctiques des États-membres qui prédate la guerre en Ukraine. Si ces documents mentionnent tous l'UE, s'alignent sur ses objectifs et soutiennent sa demande de statut d'observateur, le degré et la nature du soutien apporté à l'UE dans l'Arctique et le niveau de coordination avec la politique arctique de l'UE varient d'un État-membre à l'autre. Surtout, il y a une évolution temporelle dans la manière dont l'UE est mentionnée. Les premières politiques plaident en faveur d'une politique arctique européenne forte et intégrée, arguant qu'un « rôle européen conduira à des synergies et à des économies d'échelle. » (Netherlands Organisation for Scientific Research, 2010). Ces documents contiennent une section ou une sous-section entière consacrée à l'UE et à son rôle dans la gouvernance de l'Arctique. Toutefois, dans les documents les plus récents, la taille de la section consacrée à l'UE est souvent réduite à un paragraphe et le nombre de mentions de l'UE a diminué (Canova, 2023). Les mentions de l'UE sont désormais disséminées dans tout le document et consistent en différents programmes et politiques de l'UE applicables à l'Arctique. La diminution des références à l'UE dans les politiques nationales dénote un changement dans la perception de l'UE par les États membres : l'UE n'est plus regardée comme un acteur politique important dans la gouvernance de la région, mais pour son influence normative et législative.

Au fil des années, l'influence transversale de l'UE en matière d'élaboration de politiques et de normes a été internalisée dans les politiques nationales de l'Arctique. L'impact des politiques de l'UE dans l'Arctique est présenté comme une valeur ajoutée pour les États membres. En effet, les domaines politiques les plus cités et décrits comme les plus importants sont les programmes et financements de recherche de l'UE, les initiatives de coopération régionale/transfrontalière et les politiques-cadres telles que les politiques relatives aux affaires maritimes et à la pêche (notamment la participation au moratoire sur la pêche dans l'Océan arctique central), Horizon 2020, ou le Pacte vert dans les plus récentes, dans de cadre desquelles les États-membres inscrivent leur action. Dans ce cas, l'UE apporte une valeur ajoutée et permet à ses (petits) États membres d'avoir une plus grande influence internationale en tant que champion du multilatéralisme et leader dans la lutte contre le changement climatique. Cela suggère également une reconnaissance de la présence économique et normative de l'UE dans l'Arctique et une plus grande intégration.

Cependant, ce qui est frappant est le fait que cette évolution se soit produite parallèlement aux efforts de l'UE pour jouer un rôle géopolitique croissant sur la scène internationale, y compris dans l'Arctique, et c'est précisément ce rôle qui est aujourd'hui moins mentionné dans les politiques (Canova, 2023). Et, de fait, en combinant cette observation avec les évolutions plus récentes lors des conférences arctiques, on peut voir une réticence grandissante par les États-membres nordiques de mettre l'accent sur une UE potentiellement trop puissante en tant qu'acteur géopolitique dans l'Arctique. A titre d'exemple on peut citer des désaccords entre représentants d'États-membres lors de panels durant des conférences arctiques. Durant l'EU Arctic Forum en mai 2024 à Bruxelles, au cours du panel rassemblant les ambassadeurs de tous les États-membres arctiques ou Observateurs au CA, les États non-arctiques ont plaidé pour un accroissement du rôle des Observateurs et le retour de discussions dédiées à l'Arctique au sein du Conseil européen. Sans proposer la création d'un groupe spécifiquement arctique ou polaire qui créerait trop de tensions entre États-membres, l'ambassadeur italien a proposé par exemple que les représentants des États-membres intéressés par l'Arctique se réunissent trimestriellement autour d'un « déjeuner arctique ». Les représentants du Danemark, de la Suède et de la Finlande ont quant à eux réaffirmé leur position privilégiée en Arctique et dans la gouvernance de la région, ainsi que leur légitimité supérieure sur ces questions au sein de l'UE.

Par ailleurs, dans ce contexte les initiatives unilatérales sans l'UE et au sujet de l'Arctique, d'États-membres non-arctiques ambitieux comme la France, peuvent être mal interprétées, à la fois par l'UE comme un manque de coordination européen et par les pays arctiques.

Les pays Nordiques ont été critiques du One Polar Summit tant sur la forme et le protocole (avec peu de consultations préalables) que sur le fond (dénotant une ignorance des sujets arctiques) et n'ont pas signé le « Call for glaciers » (Canova, 2025). Le concept de cryosphère participerait, selon eux, à un nouvel argument pour que des acteurs non arctiques participent à la gouvernance. Les A8 se montrent ainsi globalement sceptiques des intentions de la France avec ce sommet et semblent se retirer vers une gouvernance fermée.

L'UE reste prise entre les ambitions arctiques opposées de ses propres États-membres arctiques (et non arctiques), qui prétendent la soutenir pleinement dans une région où ils ont des intérêts mutuels (maintien de la paix et de la stabilité, lutte contre le changement climatique). Une UE géopolitique est considérée comme une perturbation potentielle de la gouvernance de l'Arctique par les États membres arctiques. La dimension extérieure de la politique arctique de l'UE sera donc nécessairement un compromis et la marge de manœuvre de l'UE pour renforcer son rôle géopolitique dans l'Arctique reste étroite. Ainsi, il s'agit d'avoir une appréciation nuancée, à travers les contextes régionaux, des impacts de la guerre sur le géopolitique de l'UE et de son caractère unitaire. D'une part, elle a contribué à unifier l'Europe contre la Russie (notamment par le biais de sanctions auxquelles se sont joints les États-Unis, le Canada et les pays de l'EEE), contribuant ainsi à accentuer la division de l'Arctique. Cela a contribué, en réaction, à renforcer le clivage Arctique/non-Arctique dans l'Arctique et dans l'UE autour d'une défense du CA comme institution circumpolaire.

Par ailleurs, la guerre a également mis à mal d'autres mécanismes de coopération en Arctique auxquels l'UE était membre depuis leur création, notamment dans la région de Barents. Après la fin de la Guerre froide et l'adhésion de la Suède et de la Finlande, l'UE envisageait l'Europe du Nord comme une aire de potentielle européanisation et cherchait à promouvoir le modèle européen en Russie par ces mécanismes de coopération transfrontalière.

Ainsi, la Commission était membre du Conseil euro-arctique de la mer de Barents (CEAB), créé en 1993 pour faciliter les contacts transfrontaliers entre les régions les plus septentrionales de la Finlande, de la Suède, de la Norvège et du nord-ouest de la Russie. Après le retrait de la Russie du CEAB en 2023, ce fut au tour de la Finlande d'annoncer la fin de sa

participation à la fin de l'année 2025 (Thule and Nilsen, 2024). Par ailleurs, la Dimension septentrionale, programme de l'UE lancé par la Finlande en 1999 et renouvelé en 2006, est à l'arrêt depuis février 2022 (Lackenbauer, sans date). Dans ce contexte d'un affaiblissement des formats de coopération traditionnels, on voit émerger de nouveaux formats afin de contourner ceux traditionnels, toujours gelés ou affaiblis.

À ce titre on voit émerger cinq tendances : un remplacement partiel des relations diplomatiques circumpolaires par une hausse des relations bilatérales (au détriment notamment des représentants des peuples autochtones exclus de ces formats) ; une place importante prise par les conférences arctiques internationales comme lieu de rencontres diplomatiques informelles, plus ouvertes aux représentants autochtones et acteurs non-arctiques ; le renforcement du niveau local de la gouvernance arctique avec la création notamment du Arctic Mayors Forum ; la continuation de la coopération, y compris avec la Russie, dans le cadre de l'accord sur l'Océan Arctique Central, mis en exergue comme une réussite de « science diplomacy » ; et enfin la tentative de coopération circumpolaire sur des aspects peu « politiques » comme le rôle de la jeunesse.

Dans tous ces cinq domaines, l'UE s'est taillé une place à ne pas négliger dans des formats et à des niveaux de coopération moins contestés par les États arctiques. Particulièrement intéressants sont les efforts de visibilité de l'UE dans les conférences arctiques comme Arctic Circle Assembly ou Arctic Frontiers, ou encore par l'organisation de son propre événement le EU Arctic Forum, avec notamment une volonté d'une plus grande inclusion de représentants de peuples autochtones, notamment Sámis et Inuit du Groenland afin de répondre à une critique du manque de représentation de ces derniers dans le processus législatif européen alors même que les politiques européennes les concernent au premier plan (installation d'infrastructures d'énergies renouvelables sur leur terres, ouvertures de mines, etc. (Götze and Nystø Keskitalo, 2023)).

Cela a contribué à un changement de poids au sein des institutions sur le leadership de la politique arctique avec un renforcement du rôle de la Commission (et en son sein de la DG MARE) au détriment du SEAE. L'UE a également lancé une initiative de coopération au niveau local en 2024 : l'AURC (Arctic Urban-Regional Cooperation). Par cette initiative, l'UE se positionne comme un acteur de la gouvernance arctique à plusieurs échelles et au-delà du strict Arctique européen. Elle renforce également le financement de la recherche arctique et sa présence économique et normative dans l'Arctique européen (Koivurova et al., 2021). L'UU est également Partie au CAOFA et a une grande légitimité dans les affaires de pêche et de gouvernance des océans, compétences exclusives de l'UE..

Enfin, déjà dans la Communication conjointe de 2021, on notait que l'UE se tournant vers le Groenland, jusqu'alors négligé dans les politiques arctiques européennes avec la promesse de l'ouverture d'un bureau de la Commission.

Avec la deuxième présidence de Donald Trump aux États-Unis, la centralité du Groenland dans les questions géopolitiques arctiques s'est encore accrue. La double présidence danoise du Conseil de l'UE en juillet-décembre 2025 et groenlandaise/danoise/féroïenne du CA de mai 2025 à 2027 et donc forte en enjeux. Si le maintien du CA est vu comme une nécessité par tous les États arctiques, y compris par la Russie qui affirme son attachement, en dépit de menaces de désengagement parfois mises à exécution dans d'autres instances, cela est fragilisé par la nouvelle présidence de Trump, basée sur l'incertitude et l'imprévisibilité qui met à mal l'unité des A7 (Østhagen, 2025). À la suite du Royaume de Danemark, c'est la Suède (2027-2029) qui devrait poursuivre, suivie des États-Unis entre 2029 et 2031.

Plusieurs années de présidence européenne s'ouvrent donc, coïncidant avec la présidence Trump aux États-Unis. Ainsi dans ce contexte, va-t-on voir émerger un centre Européen/Nordique/Canada dans la gouvernance de l'Arctique ? Quelle y serait alors la place de l'UE ?

Quelles conséquences de la présidence Trump pour la coopération arctique et le rôle de l'UE dans la région ?

La première présidence Trump avait déjà apporté des tensions politiques au sein du CA avec discours du Secrétaire d'Etat Pompeo très agressif contre la Russie et la Chine lors de la réunion ministérielle en mai 2019, et le refus, dans la foulée, de signer la déclaration ministérielle qui faisait mention du changement climatique, ou encore la première proposition d'achat du Groenland.

Dès décembre 2024, puis dans les premiers mois de son deuxième mandat, le président américain a réitéré sa volonté de vouloir acheter le Groenland, ajoutant cette fois-ci ne pas exclure d'user de la force si nécessaire (BBC, 2025). Ses déclarations sont à comprendre dans un contexte géostratégique plus large de réaffirmation des intérêts états-uniens. Il a ainsi également déclaré vouloir reprendre le contrôle du canal du Panama face à la menace chinoise et incorporer le Canada aux États-Unis comme 52^{ème} État.

La volonté d'acquisition du Groenland de Trump fait écho au double intérêt historique des États-Unis pour la position géostratégique et les richesses minérales du Groenland dans une vision impérialiste de l'Amérique du Nord englobant Alaska, Canada et Groenland (Jacobsen, Wæver and Gad, 2024), alors que l'aggravation des relations avec la Chine et la Russie renforce aussi l'importance géostratégique du Groenland, ayant de vastes gisements de terres rares, particulièrement intéressants en raison de leur utilisation potentielle dans les technologies modernes.

Ces déclarations, mais également la politique domestique américaine, fragilisent davantage la gouvernance arctique alors que le Royaume de Danemark a pris la présidence du CA en mai 2025. Trois principales conséquences pour la gouvernance arctique et la place de l'UE se dessinent. Une première conséquence est la reconnaissance accrue du Groenland dans la gouvernance arctique de la part du Danemark et une recomposition des relations entre le Groenland et l'UE.

Le Danemark tient à ce territoire autonome notamment car il lui assure une vaste ZEE et une position stratégique en Arctique. La déclaration du Naalakkersuisut (le gouvernement du Groenland) concernant les derniers commentaires du président élu Donald Trump ne pourrait être plus claire : « Le Groenland appartient au peuple groenlandais, et son développement et son avenir sont décidés uniquement par ce peuple » (Naalakkersuisut, 2025). Au sein du Royaume, le Groenland utilise donc son positionnement géographique en Arctique pour obtenir des avantages économiques et politiques, notamment avec la présidence du CA (Johnstone and Chuffart, 2025) : le niveau régional lui permet de peser sur le niveau national. Cette stratégie reflète l'ambition de faire du Groenland un acteur souverain dans un environnement de sécurité arctique en mutation, tout en poursuivant un équilibre entre sécurité et valeurs pacifistes (Bergmann et al., 2025). L'Ambassadeur danois pour l'Arctique, Tobias Elling Rehfeldt, a ainsi été remplacé par un ambassadeur groenlandais, Kenneth Høegh, assurant également la présidence du CA, accompagné d'un représentant danois et féroïen (Arctic Council, sans date). Alors que la politique arctique européenne était historiquement tournée vers le Nord-Est et la coopération avec la Russie (dans le cadre notamment de la coopération de Barents ou de la Dimension Septentrionale), on peut noter depuis 2021, un pivot vers le Nord-Ouest et le Groenland. En 2024, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est rendue au Groenland pour inaugurer la représentation de la Commission européenne à Nuuk en présence de la Première ministre du Danemark et du Premier ministre du Groenland. L'ouverture d'une représentation de l'UE au Groenland était une promesse de la dernière politique arctique de l'UE publiée en 2021 dans un contexte d'une importance stratégique du Groenland croissante et de l

l'apparition d'une « nouvelle scène diplomatique » à Nuuk (Gad, 2022). Deux accords de coopération totalisant près de 94 millions d'euros ont également été signés (Edvardsen, 2024). Les accords visent à investir dans l'éducation, les compétences, les énergies propres et les matières premières critiques au Groenland. Le Groenland, en tant que pays et territoire d'outre-mer de l'UE, bénéficie de 225 millions d'euros de soutien de l'UE pour la période 2021-2027.

Pour autant, l'UE est peu mentionnée dans la dernière stratégie de défense et de sécurité publiée par le Groenland dont le sous-titre est « Une stratégie Arctique » (Naalakkersuisut, 2024). Dans ce contexte troublé, en dépit de l'histoire coloniale complexe et compliquée qu'entretient le Groenland avec le Danemark et l'UE, un récent sondage révèle que 60 % des Groenlandais pourraient être favorables à une adhésion à l'UE, compte tenu du contexte actuel alors qu'ils n'étaient que 40% en 2021 (Ackrén and Leander Nielsen, 2024). Toutefois, cette ouverture vers l'UE ne remet pas en cause leur volonté de jouer un rôle de premier plan dans l'Arctique au sein du Royaume de Danemark. Cette dynamique témoigne d'un équilibre délicat entre une aspiration à une plus grande intégration européenne et le maintien d'une position stratégique dans la région.

Une deuxième conséquence pour la gouvernance arctique est la mise à mal du bloc nord-américain avec la nouvelle guerre commerciale contre le Canada. En 2024, le Canada et les États-Unis avaient annoncé la création d'un groupe de travail conjoint pour négocier la délimitation de leur frontière en mer de Beaufort, une zone contestée de 21 197 km² comprenant un plateau continental chevauchant au-delà des 200 milles marins. Le Canada défend une frontière suivant le 141^{ème} méridien, fondée sur des traités historiques, tandis que les États-Unis privilégient une ligne d'équidistance conforme au droit international. Le différend, latent depuis des décennies, prend de l'importance avec le changement climatique et l'exploitation des ressources (Lackenbauer and Lalonde, 2024). Alors qu'il y a érosion du bloc nord-américain de la gouvernance arctique, on voit, a contrario, un renforcement de la coopération nordique en Arctique. En 2024, six pays nordiques ont par exemple signé un accord pour la protection des infrastructures sous-marines en mer du Nord (Energidepartementet, 2024).

Le Conseil Nordique a également récemment renforcé son programme Arctique pour la période 2025-2027 (Norden, 2025). Là encore, le rôle du Groenland est à prendre en compte, puisqu'il avait menacé de se retirer en 2024 si une place équivalente à celle du Danemark ne lui était pas donnée au sein de la délégation du Royaume (Blok Thomsen, sans date).

Enfin, Les ministres de la Défense des pays nordiques ont également signé le 12 mai 2025 une version révisée du mémorandum d'entente (MoU) du NORDEFECO, la coopération de défense nordique initialement établie en 2009. Cette mise à jour reflète les évolutions de la situation géopolitique depuis la guerre en Ukraine et précise désormais les objectifs, la structure et les principes fondamentaux de cette coopération entre alliés (Edvardsen, 2025).

Le troisième aspect tient davantage à la politique intérieure américaine. La réduction drastique du budget fédéral pour la recherche et l'arrêt de financements de programmes scientifiques, notamment sur le changement climatique et les peuples autochtones, peuvent avoir des conséquences importantes en et pour l'Arctique sur le plus long terme. En effet, la coopération scientifique est un pilier de la gouvernance arctique et les États-Unis étaient le premier financeur de recherche arctique devant l'Union européenne et la Norvège (Aksnes *et al.*, 2024). L'institut polaire du Wilson Center a d'ores et déjà été déjà affecté (Humpert, 2025). On voit donc un retrait des États-Unis de la coopération tout en s'affirmant de plus en plus comme une puissance impérialiste. Pour autant les États-Unis n'ont pas bloqué la transition de présidence du CA de la Norvège au Royaume de Danemark et ont accepté de signer la déclaration contenant les mots « changement climatique » et « inclusion des peuples autochtones ». Mais cela peut aussi marquer un simple désintérêt pour la coopération multilatérale, d'autant plus que depuis la guerre en Ukraine le format assez informel et plus une réunion ministérielle.

Ces deux derniers points semblent présager d'une perte de vitesse des États-Unis dans la gouvernance arctique et le potentiel pour l'Union de remplacer une partie notamment par les politiques de financement de la recherche arctique sur le climat et les peuples autochtones, ce qui était déjà le fer de lance de la politique européenne en Arctique.

Cela nécessite en contrepartie une reconnaissance politique plus grande par les États nordiques pour que cela se traduise en opportunité pour l'UE d'être une puissance géopolitique arctique.

La crise diplomatique autour du Groenland a ainsi fracturé encore plus la région arctique d'un point de vue géopolitique et pose la question du centre de gravité géopolitique de l'Arctique : états-unien, ou européen ? Alors que les États-Unis semblent vouloir jouer cavalier seul sur la scène arctique, et que la Russie se tourne vers des partenaires économiques orientaux, la place est vacante pour que l'UE s'affirme comme acteur majeur, stable et fiable en Arctique en soutien à un bloc États nordiques-Canada. Pour cela, le rôle et l'attitude des États-membres nordiques et pays associés comme la Norvège seront la clef. Cependant, on peut noter l'absence de mention de l'Arctique dans le programme de la présidence danoise du Conseil de l'UE et dans celui de la deuxième Commission Von der Leyen. Une mise à jour de la politique arctique de l'UE ne semble donc pas être à l'ordre du jour, pas plus qu'une évolution du Conseil de l'Arctique vers une plus grande implication des Observateurs et de l'UE.

Références

- Ackrén, M. and Leander Nielsen, R. (2024) *The Second Foreign and Security Policy Opinion Poll in Greenland*. Ilisimatussafik & Konrad Adenauer Stiftung, p. 20. Available at: <https://www.kas.de/en/web/nordische/single-title/-/content/the-second-foreign-and-security-policy-opinion-poll-in-greenland> (Accessed: 3 February 2025).
- Adler-Nissen, R. and Gad, U.P. (eds) (2013) *European integration and postcolonial sovereignty games: the EU overseas countries and territories*. New York: Routledge (The new international relations).
- Aksnes, D.W. et al. (2024) *Arctic Research Trends: External Funding 2016-2022*. Umeå University: Zenodo. Available at: <https://doi.org/10.5281/zenodo.10521422>.
- Arctic Council (no date) *Kingdom of Denmark's Chairship, 2025-2027*, Arctic Council. Available at: <https://arctic-council.org/about/kingdom-of-denmarks-chairship-2025-2027/> (Accessed: 4 July 2025).
- Bachmann, V. and Sidaway, J.D. (2009) 'Zivilmacht Europa 1: a critical geopolitics of the European Union as a global power', *Transactions of the Institute of British Geographers*, 34(1), pp. 94-109. Available at: <https://doi.org/10.1111/j.1475-5661.2008.00325.x>.
- BBC (2025) *Trump ramps up threats to gain control of Greenland and Panama Canal*. Available at: <https://www.bbc.com/news/articles/c4gzn48jwz2o> (Accessed: 4 July 2025).
- Bergmann, M. et al. (2025) *Defending the North Amid Rising Geopolitical Tensions*. Available at: <https://www.csis.org/analysis/defending-north-amid-rising-geopolitical-tensions> (Accessed: 4 February 2025).
- Blok Thomsen, C. (no date) *Grønland og Færøerne får hjælp fra uventet kant, Politiken - Den levende avis*. Available at: <https://politiken.dk/internationalt/art10378172/Gr%C3%B8nland-og-F%C3%A6r%C3%B8erne-f%C3%A5r-hj%C3%A6lp-fra-uventet-kant> (Accessed: 4 July 2025).
- Busch, A.V. (2023) 'Role Spillover: Roles' Impacts across Contexts and the EU's Struggle for Arctic Council Observer Status', *Foreign Policy Analysis*, 19(4), p. orad022. Available at: <https://doi.org/10.1093/fpa/orad022>.
- Canova, E. (2020) 'Pour une prise en compte de la géographie dans la politique arctique de l'Union européenne', *Études internationales*, 51(1), pp. 89-116. Available at: <https://doi.org/10.7202/1079413ar>.
- Canova, E. (2023) 'The European Union and its Member States in the Arctic: Official Complementarity but Underlying Rivalry?', *The Arctic Institute - Center for Circumpolar Security Studies*, 8 August. Available at: <https://www.thearcticinstitute.org/european-union-member-states-arctic-official-complementarity-underlying-rivalry/> (Accessed: 29 August 2023).
- Canova, E. (2024) 'Entre bien commun de l'humanité et région géopolitique concurrente: que représente l'Arctique pour l'Union européenne?', in *L'Arctique et le système international: sécurité, gouvernance et économie*. Presses de l'Université du Québec, pp. 195-2018. Available at: <https://www.puq.ca/catalogue/livres/arctique-systeme-international-4267.html>.
- Canova, E. (2025) 'The European Union's "geopolitical subjectivity" in the Arctic in question: a case study of France and the Kingdom of Denmark relations', *European Journal of International Relations*, p. 13540661251345442. Available at: <https://doi.org/10.1177/13540661251345442>.
- Chuffart, R., Raspotnik, A. and Stepień, A. (2021) 'Our common arctic? A more sustainable EU-arctic nexus in light of the European green deal', *The Polar Journal*, pp. 1-19. Available at: <https://doi.org/10.1080/2154896X.2021.1978757>.
- Edvardsen, A. (2024) 'The EU Enters Into New Era of Cooperation With the Faroe Islands and Greenland', *High North News*, March. Available at: <https://www.highnorthnews.com/en/eu-enters-new-era-cooperation-faroe-islands-and-greenland> (Accessed: 15 November 2024).
- Edvardsen, A. (2025) *Nordic Defense Ministers Met in Lapland: Updated NORDEFECO With New Agreement*. Available at: <https://www.highnorthnews.com/en/nordic-defense-ministers-met-lapland-updated-nordefeco-new-agreement> (Accessed: 4 July 2025).
- EEAS (2024) *EU-Norway Security & Defence Partnership, EEAS*. Available at: https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-norway-security-defence-partnership_en (Accessed: 16 January 2025).
- Energidepartementet (2024) *Joint Declaration on cooperation to secure critical subsea infrastructure, Government.no*. regjeringen.no. Available at: <https://www.regjeringen.no/en/aktuelt/joint-declaration-on-cooperation-to-secure-critical-subsea-infrastructure/id3033122/> (Accessed: 4 July 2025).
- European Commission (2019) *The von der Leyen Commission, European Commission*. Available at: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_19_5542 (Accessed: 13 September 2020).
- European Commission (2023) *New EU-Norway Green Alliance to deepen cooperation, European Commission*. Available at: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_2391 (Accessed: 16 January 2025).
- European Commission and HR/VP (2021) 'Joint communication to the European parliament, the Council, the European economic and social committee and the committee of the regions - A stronger EU engagement for a peaceful, sustainable and prosperous Arctic JOIN(2021) 27 final'. Available at: https://eeas.europa.eu/sites/default/files/2_en_act_part1_v7.pdf.
- Finnish government (2006) 'The Northern Dimension a Finnish perspective'. Available at: https://www.ndphs.org/internalfiles/File/Publications%20-%20General/The_Northern_Dimension--a_Finnish_Perspective.pdf.
- Gad, U.P. (2022) *Nuuk as a diplomatic scene - protocol, pitfalls, and practice*. DIIS Policy Brief September 2022. Available at: <https://www.diis.dk/en/research/nuuk-as-a-diplomatic-scene>.
- Götze, J. and Nystø Keskitalo, A.M. (2023) 'How to streamline Sámi rights into Policy-Making in the European Union?', *The Arctic Institute - Center for Circumpolar Security Studies*, 19 September. Available at: <https://www.thearcticinstitute.org/how-streamline-sami-rights-into-policy-making-european-union/> (Accessed: 16 December 2024).
- Humpert, M. (2025) 'Trump Cuts Target US Arctic Research Commission to Reverse Course Days Later, Wilson Center's Polar Initiative Also Affected'. Available at: <https://www.highnorthnews.com/en/trump-cuts-target-us-arctic-research-commission-reverse-course-days-later-wilson-centers-polar> (Accessed: 4 July 2025).

- Jacobsen, M., Wæver, O. and Gad, U.P. (eds) (2024) *Greenland in Arctic Security: (De)securitization Dynamics under Climatic Thaw and Geopolitical Freeze*. Erscheinungsort nicht ermittelbar: University of Michigan Press.
- Johnstone, R.L. and Chuffart, R. (2025) 'Trump Sparks Renewed Interest in Greenland: But 'Greenland Belongs to the People of Greenland'', *The Arctic Institute - Center for Circumpolar Security Studies*. Available at: <https://www.thearcticinstitute.org/trump-sparks-renewed-interest-greenland-greenland-belongs-people-greenland/> (Accessed: 4 February 2025).
- Junka-Aikio, L. (2025) 'Decolonising Arctic geopolitics and security: Subaltern security dilemmas of the Sámi in times of the green transition and militarisation of the Arctic', *Nordic Review of International Studies* [Preprint], (4). Available at: <https://nris.journal.fi/article/view/156181> (Accessed: 18 June 2025).
- Keskitalo, A. (2019) '« L'Arctique est ma maison », une conversation avec la Présidente du Parlement sami de Norvège'. Available at: <https://legrandcontinent.eu/fr/2019/05/08/comprendre-les-minorites-ethniques-en-europe-du-nord-dialogue-avec-une-deputee-samie-de-norvege/> (Accessed: 12 September 2020).
- Kobza, P. (2015) 'Civilian Power Europe in the Arctic: How Far Can the European Union Go North?', *College of Europe EU Diplomacy Paper*, January. Available at: <https://www.coleurope.eu/website/study/eu-international-relations-and-diplomacy-studies/research-activities/eu-diplomacy> (Accessed: 8 September 2020).
- Koivurova, T. et al. (2021) Overview of EU actions in the Arctic and their impacts. Available at: <https://eprd.pl/wp-content/uploads/2021/06/EU-Policy-Arctic-Impact-Overview-Final-Report.pdf>.
- Lackenbauer, P.W. (no date) *Arctic Academic eTalks Closed Session Executive Summary*, p. 5.
- Lackenbauer, P.W. and Lalonde, S. (2024) *Resolving the Beaufort Sea Dispute: The Timing is Right*. NAADSN, p. 2. Available at: <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2024/09/24sep24-Beaufort-QI-PWL-SL.pdf>.
- Naalakkersuisut (2024) 'Grønland i Verden – Intet om os, uden os Grønlands udenrigs-, sikkerheds- og forsvarspolitiske strategi for 2024-2033 – en Arktisk Strategi'. Available at: <https://legacy.altinget.dk/misc/arktisk-strategi-dansk.pdf>.
- Naalakkersuisut (2025) Naalakkersuisuts pressemeddelelse vedr. seneste udmeldinger fra kommende Præsident Donald Trump, Naalakkersuisut.gl. Available at: https://naalakkersuisut.gl/Nyheder/2025/01/0801_Naalakkersuisuts?sc_lang=da (Accessed: 4 February 2025).
- Netherlands Organisation for Scientific Research (2010) 'Policy framework The Netherlands and the Polar Regions, 2011-2015 - summary in English'.
- Norden (2025) *Nordic Council of Ministers to boost Arctic communities*. Available at: <https://www.norden.org/en/news/nordic-council-ministers-boost-arctic-communities> (Accessed: 4 February 2025).
- Normann, S. (2021) 'Green colonialism in the Nordic context: Exploring Southern Saami representations of wind energy development', *Journal of Community Psychology*, 49(1), pp. 77-94. Available at: <https://doi.org/10.1002/jcop.22422>.
- Østhagen, A. (2025) 'Trumps Grønland-flørt er klumsete geopolitikk', 8 January. Available at: <https://www.aftenposten.no/meninger/debatt/i/Vzp2Jr/trumps-groenland-floert-er-klumsete-geopolitikk> (Accessed: 9 January 2025).
- Raspotnik, A. (2018) *The European Union and the Geopolitics of the Arctic*. Edward Elgar Publishing. Available at: <https://doi.org/10.4337/9781788112093>.
- Raspotnik, A. and Stepien, A. (2021) *Continuity with greater confidence - The European Union's 2021 Arctic policy Update*. Available at: <https://www.thearcticinstitute.org/oops-they-did-it-again-european-union-2021-arctic-policy-update/>.
- Rinne, A. (2019) *Opening speech by Prime Minister Antti Rinne at the Arctic Circle Assembly, Finnish Government*. Available at: <https://valtioneuvosto.fi/en/-/10616/opening-speech-by-prime-minister-antti-rinne-at-the-artic-circle-assembly-10-10-> (Accessed: 13 September 2020).
- Saami Council (2022) 'Sápmi-EU strategy'. Available at: <https://www.saamicouncil.net/documentarchive/sapmi-eu-strategy>.
- Thule, H. and Nilsen, T. (2024) 'Finland mulls an end to Barents cooperation', 25 July. Available at: <https://www.thebarentsobserver.com/life-and-public/finland-mulls-an-end-to-barents-cooperation/103749> (Accessed: 15 November 2024).
- Young, O. (2005) 'Governing the Arctic: From Cold War Theater to Mosaic of Cooperation', *Global Governance*, 11, pp. 9-15. Available at: <https://doi.org/10.2307/27800550>.

L'Arctique, nouvelle route des données stratégique pour l'Union européenne

Michael DELAUNAY

Docteur en sciences politiques (UVSQ), chercheur à l'Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique (OPSA), Montréal, Canada et chercheur associé au laboratoire Cultures, Environnements, Arctique, Représentations, Climat (CEARC)

Les câbles sous-marins de télécommunications n'ont jamais cessé d'être stratégiques pour les États et leurs économies, et ce depuis leur invention avec d'abord les câbles de cuivre du télégraphe à la fin du XIX^e siècle, puis les câbles coaxiaux pour le téléphone dans les années 1950 et enfin avec les câbles de fibre optique depuis les années 1980, qui aujourd'hui transportent 99% des données échangées dans le monde. Ce caractère stratégique, critique et vulnérable a simplement été occulté jusqu'en 2015, et les premières menaces russes sur cette infrastructure au travers du navire russe Yantar. Ils sont redevenus stratégiques au point que la Chine et les États-Unis se livrent une guerre d'influence pour le développement de ce réseau physique vital au fonctionnement d'internet.

Par ailleurs, les coupures de câbles dites suspectes ou impactant fortement les capacités de transfert de données entre grandes aires économiques semblent s'être multipliées ces dernières années, obligeant les États en quête de souveraineté numérique à se pencher sur la question de la résilience et de la redondance de leur réseau physique internet.

C'est dans ce contexte que l'Arctique apparaît de plus en plus aux yeux de certains grands acteurs comme une alternative crédible permettant de contourner des routes traditionnelles déjà trop empruntées et exposées et constituant des vulnérabilités, et ce malgré les projets de câbles transarctiques tentés et ratés depuis plus de 25 ans dans la région.

Des projets de câbles sous-marins de fibre optique transarctiques ont été annoncés depuis le début des années 2000, devant traverser les passages du Nord-Est et du Nord-Ouest, afin de connecter l'Europe à l'Asie, mais aucun n'a encore pu se concrétiser à ce jour. À côté de ces grands projets de câbles se développent doucement, mais sûrement, des câbles régionaux qui maillent petit à petit l'Arctique de câbles, connectant ainsi une des régions du monde les plus isolées.

Depuis peu, un nouvel acteur majeur finance le développement à la fois des câbles régionaux, mais aussi des câbles transarctiques (voire transpolaire) dans la région, à savoir l'Union européenne, poussée par sa volonté de renforcer sa souveraineté numérique.

La volonté d'utiliser l'Arctique comme voie plus rapide et plus sécurisée pour connecter l'Europe à l'Asie n'est pas nouvelle et date de l'an 2000. Avec d'abord le projet de câble transarctique le plus ancien, le câble russe ROTACS (Russian Optical Trans-Arctic Submarine Cable System) de l'entreprise Polarnet, qui était estimé à l'époque à 1,9 milliard de dollars. Ce projet initié en 2000 prévoyait de connecter Londres et Tokyo ainsi que l'Arctique russe via le Passage du Nord-Est (PNE) en partenariat avec l'entreprise russe Transneft. Il faudra attendre 2009 côté canadien pour que soit lancé le projet de câble transarctique Arctic Fibre de l'entreprise du même nom. Ce câble devait relier l'Asie à l'Europe via le Passage du Nord-Ouest (PNO) pour un montant évalué à 650 millions de dollars. Le projet ne vit jamais le jour et fut vendu à une entreprise américaine en 2016. En 2010, un autre projet privé proposait de passer par le Passage du Nord-Ouest, avec le câble Arctic Link, porté par la société américaine Kodiak Kenai Cable Company. Là aussi il s'agissait de connecter l'Asie à l'Europe via l'Amérique du Nord, pour un montant estimé à 1,2 milliard de dollars. Ce projet ne vit jamais le jour par manque de financements, et ce malgré une demande de soutien formulée auprès du gouvernement américain. Enfin, en 2016, le projet Arctic Connect de l'entreprise d'État finlandaise Cinia est annoncé. Il visait à connecter l'Europe du Nord au Japon et la Chine en passant par le Passage du Nord-Est. Il était en partie financé par une entreprise d'investissement japonaise, Sojitz Corporation, ainsi que par des investisseurs russes (Megafon) et norvégiens (Bredbåndsfylket), toutefois le projet sera abandonné en 2021. L'État russe ayant préféré soutenir le nouveau projet 100 % russe Polar Express, plutôt que le projet d'une entreprise occidentale, alors que les tensions entre la Russie et l'Occident étaient déjà fortes.

L'année 2022 : le tournant et la prise de conscience

C'est à une prise de conscience lente et tardive du caractère stratégique des câbles sous-marins, ainsi que de la vulnérabilité et de l'importance du réseau de câbles sous-marins, que l'on a assisté jusqu'en 2022. Ceci va être renforcé par plusieurs événements majeurs finissant de convaincre les gouvernements d'agir pour protéger ces infrastructures et les voies de transport de données qui constituent la colonne vertébrale de la mondialisation et des échanges économiques entre nations. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 est un tournant majeur en Europe qui connaît à nouveau la guerre sur son sol. Les Européens et plus largement les Occidentaux vont réagir en appliquant des sanctions à destination de la Russie. En réponse à ces sanctions, la Russie a menacé de couper les câbles sous-marins de fibre optique européens dans l'Atlantique. Ces câbles donnent accès aux centres de serveurs américains dans lesquels sont stockés une partie non négligeable des données et des services indispensables au fonctionnement de nombreux services en ligne utilisés en Europe.

Peu après, c'est l'attaque sur les gazoducs NordStream 1 et 2 en septembre 2022 qui vont finir de réveiller les chancelleries européennes et occidentales sur l'urgence de protéger les infrastructures sous-marines critiques. Les événements et menaces sur ces infrastructures ne se sont pas arrêtés là, puisqu'à partir de 2023, plusieurs coupures suspectes causées par des navires chinois et russe vont successivement toucher des infrastructures sous-marines occidentales dans la mer Baltique (câbles sous-marins de fibre optique, câble sous-marin électrique et gazoduc). Au total ce ne sont pas moins de 11 infrastructures critiques sous-marines qui ont été touchées en peu de temps.

Enfin, s'ajoutent à cela les actions des rebelles Houthis en Mer rouge qui en février 2024 vont conduire à la coupure de trois câbles sous-marins majeurs qui vont avoir un impact important sur les capacités d'échanges de données entre l'Europe et l'Asie qui dépendent à 90% des câbles passant par la mer Rouge. Ce ne sont pas moins de 70% du volume de ce trafic qui sera impacté, révélant ainsi une vulnérabilité très importante et pouvant impacter fortement les économies européennes et asiatiques dans leurs échanges. Une coupure accidentelle a encore eu lieu en septembre 2025, où quatre câbles semblent avoir été coupés par accident par un navire commercial.

Suite à tous ces événements, qu'ils soient intentionnels ou accidentels, les grandes puissances à savoir la Chine, les États-Unis, mais aussi l'Union européenne, ont pris pleinement conscience de la vulnérabilité de leur réseau de transport de données et se sont donc engagées dans un double processus de protection des infrastructures sous-marines critiques ; mais aussi de recherche d'un certain degré de souveraineté

numérique sur les câbles sous-marins, remettant ainsi au centre de l'attention des États la nécessité de détenir un réseau sous-marin de câbles redondants et sécurisé, tout en étant contrôlé par des intérêts nationaux.

L'Arctique pour contourner la mer Rouge

Dans ce contexte, l'Arctique apparaît de plus en plus comme étant une alternative aux goulots d'étranglement que sont les détroits et passages étroits (tel que le canal de Suez) et les zones à risque (la mer Rouge) qui concentrent de nombreux câbles sous-marins et une activité maritime importante, augmentant les risques de coupures accidentelles dues aux ancres de navires et aux chaluts des bateaux de pêche. Il y a près de 200 coupures de câbles par an, dont la majorité, soit 80% sont dues aux activités maritimes.

Dans ce contexte, l'Arctique apparaît de plus en plus comme étant une alternative aux goulots d'étranglement que sont les détroits et passages étroits (tel que le canal de Suez) et les zones à risque (la mer Rouge) qui concentrent de nombreux câbles sous-marins et une activité maritime importante, augmentant les risques de coupures accidentelles dues aux ancres de navires et aux chaluts des bateaux de pêche. Il y a près de 200 coupures de câbles par an, dont la majorité, soit 80% sont dues aux activités maritimes.

Le besoin de nouvelles routes, permettant de créer un réseau diversifié, redondant et résilient loin des zones à forte activité maritime et stable politiquement, fait apparaître l'Arctique aux yeux de certains acteurs comme une alternative de plus en plus crédible. Cette route a plusieurs avantages, elle peut connecter 2,5 milliards d'individus en permettant de connecter l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie ; renforcer la souveraineté numérique des États concernés, tout en renforçant la redondance du réseau mondial de câbles, via une route plus courte et directe entre ces trois pôles majeurs d'utilisateurs d'internet et donc offrant une latence plus faible. Par exemple, pour effectuer le trajet entre Londres et Yokohama, le signal n'aurait à parcourir que 14 000 km, contre 28 000 km aujourd'hui avec le câble FLAG. Enfin, l'Arctique est moins exposé à l'activité maritime, aux États défaillants et à la piraterie.



Figure 1. Carte du projet Polar Express[21]

Les tensions et les guerres en cours ouvrent une opportunité de développement sans précédent pour les projets de câbles transarctiques qui existent pourtant depuis plus de 20 ans et qui jusque-là ont tous échoué par manque de soutien financier à la fois public et privé.

Le projet souverain russe : Polar Express

Suite aux échecs des projets privés ROTACS et Arctic Connect, le gouvernement fédéral russe a décidé en novembre 2020 de financer, construire et opérer entièrement le projet de câble Polar Express avec des fonds publics, en le mettant en œuvre par l'intermédiaire d'entreprises publiques russes. Ce câble de 12 650 km vise à connecter les ports de l'Arctique russe depuis Teriberka jusqu'à Vladivostok d'ici 2026, avec un budget annoncé de 889 millions de dollars. Il doit être opéré par l'entreprise d'État Morsviazspuznik. Pour l'occasion, une usine de câbles sous-marins de fibre optique a été installée à Mourmansk. Celle-ci utilise des fibres optiques chinoises et des composants russes. Une première section du câble, reliant Teriberka et Amderma, a été posée en octobre 2022 par la société russe Upravleniye Perspektivnykh Tekhnologiy (UPT), chargée de la fabrication et de la pose du câble. Cependant, selon ComNews, cette première section n'est pas encore achevée. Le même article rapporte que les sanctions occidentales ont eu un impact significatif sur le projet de câble, retardant sa mise en service.

Les projets Far North Fiber et Polar Connect

Bien qu'étant à visée commerciale à première vue, le projet de câble Polar Express sert aussi et surtout des intérêts stratégiques de l'État russe : à savoir développer la route maritime du Nord devenu un débouché encore plus

stratégique et vital pour l'exportation des ressources extraites de l'Arctique, comme pour le gaz, en direction de la Chine depuis la guerre en Ukraine et les sanctions occidentales. Les deux derniers projets de câbles transarctiques les plus récents qui nous intéressent ici sont les câbles Far North Fiber et Polar Connect.

L'arrivée d'une connexion internet stable et performante peut servir à faciliter les opérations d'extraction de ressources dans l'Arctique russe en permettant notamment la mise en place d'installations commandées à distance, ainsi que des véhicules autonomes. On peut donc qualifier le projet Polar Express, bien que commercial en apparence, de projet de câble souverain russe, d'autant que les services de l'État russe utiliseront une partie de la capacité du câble pour leurs propres besoins.

Développé depuis 2016 par l'entreprise finlandaise Cinia, le projet de câble transarctique Far North Fiber (FNF) long de 14.000 km a pour objectif de connecter l'Europe au Japon à travers le PNO pour un montant annoncé de 1,1 milliard d'euros. Il prévoit également de connecter le Groenland, le Canada et l'Alaska ; ainsi que le nord de la Norvège et l'Irlande.

Depuis 2022, Cinia, Far North Digital et ARTERIA Networks Corporation (Japon) ont formé une coentreprise pour financer et exploiter le futur câble, qui sera fabriqué et posé par Alcatel Submarine Networks (ASN).

Quant au projet de câble transpolaire Polar Connect (PC), il est développé par le réseau de recherche nordique NORDUnet pour un coût estimé à 1,5 milliard d'euros. Le but est ici de passer au travers de l'océan Arctique, via un câble de 10 000 km de long près du pôle Nord, afin de créer un observatoire de l'océan en ajoutant au câble des capteurs scientifiques (SMART et DAS) et en permettant un transfert de données encore plus direct entre les réseaux de recherches nordiques et asiatiques qui sont en demande de toujours plus de capacités, et pour tout autre client intéressé par cette nouvelle route inédite.

Ces deux câbles pourraient également être l'occasion de fournir un accès haut débit aux communautés du Nord, en particulier dans l'Arctique canadien qui n'a pas accès à des câbles sous-marins à fibre optique. Ces deux projets semblent être menés de front et pensés comme un système redondant comme le montre le partenariat Pan-Arctic Cable System (PACS) signé entre les deux projets en 2025.

Il est à noter que Far North Fiber est soutenu par un acteur extérieur à la région, ARTERIA Networks qui est une entreprise japonaise, alors que le Japon souhaite développer une route de données passant par l'Arctique, en coopération avec l'UE qui est le soutien principal des projets FNF et PC.

La souveraineté numérique européenne passe par l'Arctique

Depuis 2021, l'Europe investit dans sa souveraineté numérique. Ceci après une prise de conscience de la vulnérabilité de son réseau de câbles sous-marins et du besoin de le sécuriser, de le rendre plus redondant et résilient. Poussé par le contexte international des dernières années qui a mis au centre des priorités des États la nécessité de la recherche de souveraineté numérique.

En 2021, la Commission européenne a créé dans le cadre du programme Global Gateway le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Connecting Europe Facility - CEF) qui comporte un volet Digital qui porte sur les infrastructures de télécommunications et vise à financer des projets au bénéfice du réseau européen. Entre 2024 et 2027, l'UE a annoncé prévoir dépenser 865 millions d'euros pour ses infrastructures numériques. Sur les trois rounds de financements qui ont déjà été attribués, 674 millions d'euros ont été distribués à des projets d'infrastructures numériques devant permettre de diversifier et sécuriser les routes de données européennes. Au travers de ces trois appels, l'Union européenne a dépensé 420 millions d'euros pour financer des études et la mise en place de 51 projets de câbles sous-marins au profit des pays européens. Un quatrième round de financement doté de 233 millions d'euros s'est terminé le 17 février 2025. Ces réflexions et prises de conscience ont conduit l'UE à repenser ses dépendances et à imaginer de nouvelles voies pour sécuriser ses données, faisant apparaître l'Arctique comme une nouvelle voie sûre pour ses données.

L'Arctique tient en effet une bonne place dans ces appels du fond CEF-Digital, au travers de projets purement européens tels que Far North Fiber (38,3 millions d'euros de financement) ; Polar Connect (5,3 millions d'euros), ainsi que le programme de recherche Northern EU Gateways (7,3 millions d'euros), mais aussi le projet groenlandais de câble sous-marin Tusass Connect (20,5 millions d'euros). Ces projets ont jusque-là obtenu des financements à chaque round de financement du CEF-Digital. Dans le rapport Vision 2030 qui articule les deux projets PC et FNF, l'Arctique est présenté comme la future route des données pour l'UE.



Figure 2. Carte des projets Far North Fiber (en jaune) et Polar Connect (en vert) [22]

Enfin, un autre signal fort plaçant l'Arctique au-devant des priorités européennes dans le développement de son réseau physique de télécommunications, c'est la publication en juin 2025 par la Commission européenne de sa stratégie digitale : An International Digital Strategy for the European Union, dans laquelle elle identifie l'Arctique comme une priorité stratégique : « Arctic connectivity is a strategic priority for the EU. The EU will work with partners to boost support for projects that advance new submarine cable routes in the region, by making use of the Connecting Europe Facility to catalyse public and private investments ».

La volonté européenne de soutenir sa souveraineté numérique via des projets de câbles arctiques et les moyens mis en œuvre semblent donc aller de pair, donnant plus de chances à des projets qui depuis plus de 25 ans n'ont jusque-là connu que des échecs.

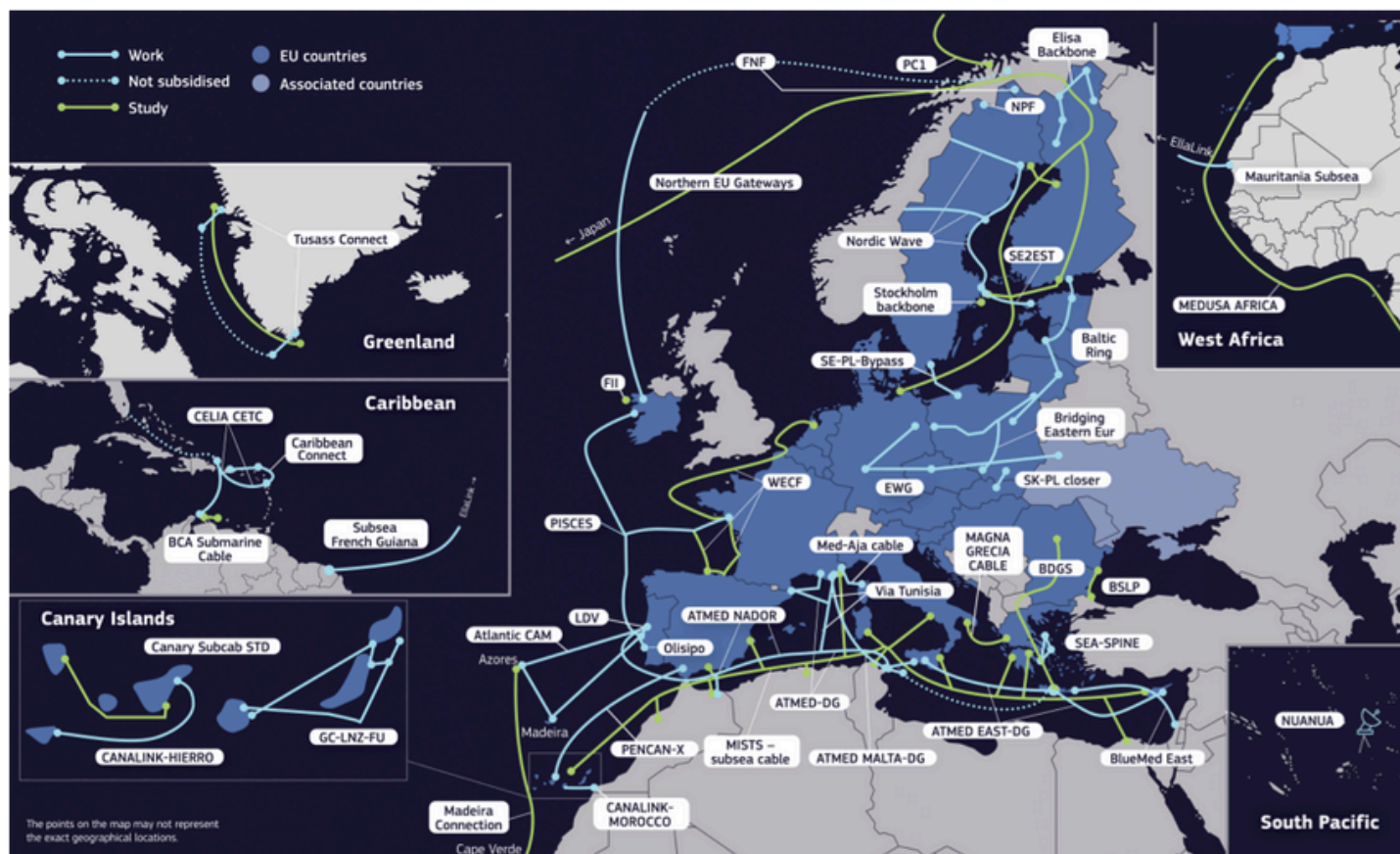


Figure 3. Carte des projets financés par l'UE via le CEF Digital[29]

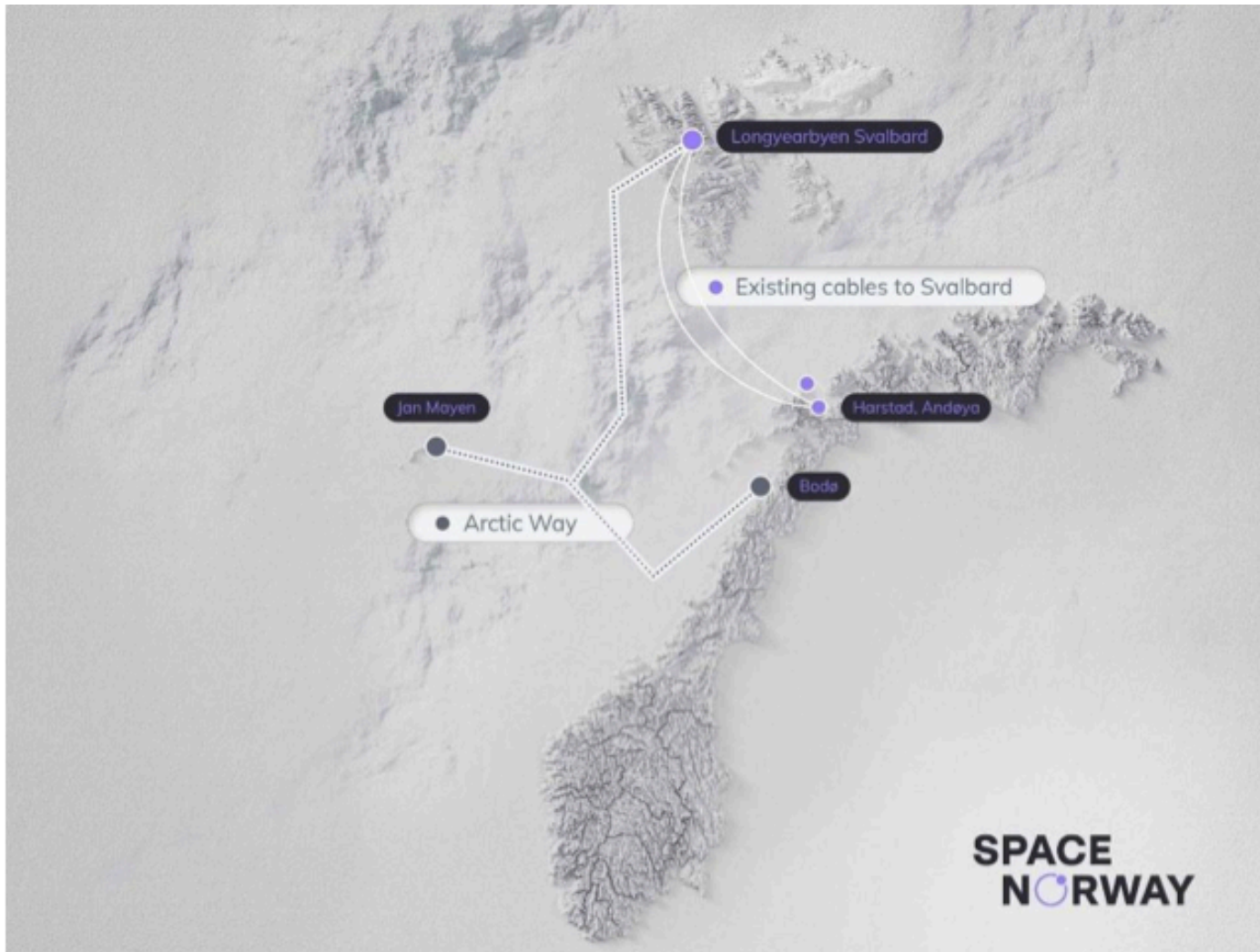


Figure 6. Carte du câble Arctic Way[46]

Poser des câbles transarctiques n'a encore jamais été fait et cela représente de nombreux défis techniques et demande des investissements de départ conséquents. Toutefois, l'UE semble prête à les relever. En témoignent les récents rapports financés par l'UE qui prévoient de poser le câble *Polar Connect* en un seul été à l'aide de brise-glaces. L'Union européenne paraît particulièrement déterminée à voir ces câbles se concrétiser, allant jusqu'à qualifier l'Arctique de stratégique pour sa stratégie numérique. Ce soutien devrait faire la différence avec les précédents projets de câbles transarctiques qui ont manqué de soutien notamment financier, mais aussi des États.

Si ces projets voient le jour, ils apporteront sans conteste une souveraineté numérique renforcée à l'Union européenne, mais aussi potentiellement au Canada et au Japon, tout en rendant le réseau mondial de câbles sous-marins et donc internet plus résilient et redondant, alors que l'Arctique semble devenir une nouvelle route stratégique pour le transport de données, non seulement pour l'UE, mais aussi pour la Russie.

Spécificités des enjeux militaires en Arctique : vers un dangereux gaspillage ?

Marion DUSSUCHAL

Directeur du département des études transversales de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Le réchauffement climatique place la région Arctique au centre de plusieurs débats d'importance mondiale et réveille des ambitions stratégiques et militaires dans une région pourtant en principe vouée à la paix. La multiplication des exercices militaires en 2025 illustre tant l'attractivité croissante de l'Arctique que le risque de cristallisation des velléités interétatiques autour de cette région stratégique. Les bouleversements climatiques et géopolitiques conduisent les États à repenser leur politique dans cet espace géographique atypique. Cela traduit l'intérêt pour la région de la part d'États arctiques et non-arctiques qui se concrétise, entre autres, par une recherche et développement accrue dans le domaine de la défense au sein des États et des organisations internationales.

Toutefois, les investissements militaires de certains États répondent-ils à une menace réelle ? Cet article dépeint dans un premier temps le tableau de l'adaptation de l'armement aux conditions climatiques spécifiques à l'Arctique. Dans un second temps, il est démontré que l'investissement dans l'armement arctique est disproportionné face aux réels besoins dans la région, à savoir une protection accrue d'un environnement fragile essentiel à la survie de l'écosystème planétaire.

Un arsenal militaire adapté aux conditions climatiques difficiles

Trois enjeux techniques majeurs sont intrinsèques au climat arctique : l'impact de températures extrêmes sur les capacités humaines et matérielles, les problématiques de transport et la nécessaire amélioration de la couverture satellitaire pour assurer une omniprésence et omnipotence relative des forces armées. Le milieu arctique se définit par des conditions extrêmes pendant les six mois d'hiver et une absence quasi totale de soutien logistique, nécessitant ainsi une évolution technologique quant aux dynamiques climatiques, équipements et entraînements individuels.

Le Cold Weather Operations (CWO) de l'OTAN s'inscrit en ce sens et cherche à transmettre et à améliorer les connaissances des armées membres de l'OTAN sur la manière dont il faut mener des opérations militaires dans ces régions. Par exemple, sont étudiés au sein du CWO le type de réchaud le moins dangereux, si l'utilisation d'une pulka est plus efficace que celle d'un sac à dos, ou encore la manière dont il est possible d'optimiser les performances des soldats lorsqu'il y a des conditions de froid extrême.

Il s'agit avant tout d'adapter le matériel pour garantir l'efficacité des soldats tout en réduisant l'influence du froid sur leurs capacités de déplacement. Plusieurs expérimentations ont été effectuées par d'autres entités afin de déterminer les meilleures pratiques pour les opérations terrestres en Arctique.

Certains États s'attachent également à développer leur expertise et leur compréhension de cet environnement singulier. En ce sens, le Canada a lancé une campagne d'entraînement « Nanook » afin d'améliorer l'interopérabilité des soldats et des différents services de l'armée, mais aussi pour accroître la présence de l'armée canadienne dans le Nord afin de garantir le contrôle et la sûreté en Arctique, tout en leur assurant une meilleure connaissance de ce milieu hostile.

La nécessaire adaptation du transport de troupes et de matériaux aux réalités polaires

La région arctique est caractérisée par de longues distances et une diversité de terrain ; ces éléments sont accentués par le réchauffement climatique, qui conduit à une fonte du permafrost et donc au morcellement de ce territoire, ce qui complique le transport en réduisant les périodes où le sol est solide et stable. De fait, la construction de routes coûte cher alors qu'elles se déforment rapidement. Étant donné que la banquise fond ou est plus mince, les tempêtes maritimes répercutent désormais les ondes de choc et en fragilisent le reste. C'est la raison pour laquelle le Cold Regions Research and Engineering Laboratory (CRREL) a entamé des recherches sur les dynamiques saisonnières des paysages arctiques et sub-arctiques en relation avec le réchauffement climatique afin de déterminer les impacts de ces changements climatiques et microbiologiques sur le transport. De la même manière, l'US Navy, à travers la Marine Meteorology Division, développe le Navy Earth System Prediction Capability (Navy ESPC), qui doit être capable de fournir des prédictions des conditions météorologiques de la banquise à 16 jours.

La région arctique est caractérisée par de longues distances et une diversité de terrain ; ces éléments sont accentués par le réchauffement climatique, qui conduit à une fonte du permafrost et donc au morcellement de ce territoire, ce qui complique le transport en réduisant les périodes où le sol est solide et stable. De fait, la construction de routes coûte cher alors qu'elles se déforment rapidement. Étant donné que la banquise fond ou est plus mince, les tempêtes maritimes répercutent désormais les ondes de choc et en fragilisent le reste. C'est la raison pour laquelle le Cold Regions Research and Engineering Laboratory (CRREL) a entamé des recherches sur les dynamiques saisonnières des paysages arctiques et sub-arctiques en relation avec le réchauffement climatique afin de déterminer les impacts de ces changements climatiques et microbiologiques sur le transport. De la même manière, l'US Navy, à travers la Marine Meteorology Division, développe le Navy Earth System Prediction Capability (Navy ESPC), qui doit être capable de fournir des prédictions des conditions météorologiques de la banquise à 16 jours.

La navigation pose des difficultés spécifiques dans ce milieu hostile. Ainsi, la United States Coast Guard a annoncé le 14 août 2024 que qu'un de leur brise-glace sera basé à Juneau, en Alaska, afin de consolider la présence américaine en Arctique. Du côté de Moscou, ARKTIKA et ARKTIKA II, présentés comme étant le brise-glace à moteurs nucléaires le plus puissant du monde, symbolisent les ambitions de la Russie pour l'Arctique. Le brise-glace peut ainsi rester un an en mer sans avoir besoin de ravitaillement. Il est aussi le seul à pouvoir briser des glaces d'une épaisseur pouvant atteindre les trois mètres.

Les véhicules terrestres sont aussi mis en difficulté et c'est dans cette perspective que Moscou a développé un tank spécifique aux missions arctiques, le T-80BVM. D'autres véhicules sont spécifiquement pensés pour les opérations russes sur le sol arctique. Les véhicules terrestres sont aussi mis en difficulté et c'est dans cette perspective que Moscou a développé un tank spécifique aux missions arctiques, le T-80BVM. D'autres véhicules sont spécifiquement pensés pour les opérations russes sur le sol arctique. Le ministère russe de la Défense a pour projet de relier les bases russes situées en Arctique le long de la Route Maritime du Nord par la fibre optique, de la frontière russo-norvégienne à Vladivostok, d'ici fin 2025. Le « Trèfle du Nord », base ultramoderne située sur l'île de Kotelnny, en Nouvelle-Sibérie, est présenté comme un symbole des ambitions de Moscou dans la région. Elle peut accueillir jusqu'à 250 soldats et doit servir de modèle pour les prochaines installations militaires. De leur côté, les Américains disposent de la base de Thule Air, qui est située à 1 524 km du Pôle Nord et à 1 207 km du Cercle polaire, placée idéalement pour gérer les menaces spatiales situées au-dessus de l'Arctique.

Le déploiement de sous-marins en Arctique est stratégique pour l'ensemble des protagonistes. D'après le rapport de Thomas Nielsen publié en 2019, la Russie dispose pour l'heure de 39 bâtiments de navigation et infrastructures nucléaires, 62 réacteurs, dont 31 pour des sous-marins nucléaires présents en Arctique, cinq brise-glace nucléaires, deux centrales nucléaires et un navire à propulsion nucléaire. D'ici 2035, Moscou devrait avoir 74 navires à propulsion nucléaire et installations nucléaires, avec 94 réacteurs nucléaires, voir même 114. Cela ferait de la région arctique la partie du monde la plus nucléarisée. En outre, les Delta IV soviétiques devraient être remplacés par des Borsei équipés du nouveau missile balistique intercontinental Bulava (nom OTAN : SS-NX-30). Les SS- Toledo et SS-Connecticut américains ont navigué en Arctique afin de participer à l'exercice ICEX 2020, qui avait pour objectif d'établir un camp temporaire sur la banquise. Du côté de l'OTAN aussi, les sous-marins s'activent sous les glaces arctiques.

Zone hautement vulnérable, l'Arctique se trouve entourée de dispositifs nucléaires offensifs et défensifs, témoignant d'une militarisation croissante aux proportions préoccupantes.

Développer les capacités satellitaires aux enjeux arctiques

La connectivité est un des enjeux majeurs pour les armées dans la région en raison d'un besoin en couverture optimal, d'une faible latence, d'un haut-débit et des datas en communication dans un environnement qui manque d'installations fixes. Northrop Grumman et Space X, ont lancé le 11 août 2024 deux satellites afin d'offrir une couverture satellitaire jusqu'au 65^e degré de latitude nord, c'est-à-dire la zone située au nord du cercle arctique. Pour Moscou, les projets de développement d'infrastructures militaires dans la région sont une priorité, raison pour laquelle le développement d'Arktika-M au printemps 2024 s'intègre pleinement à cette stratégie de couverture spatiale au service d'une meilleure capacité d'action en Arctique. L'amélioration du système de radar est aussi un enjeu majeur pour l'USNORTHCOM et la NORAD. Néanmoins, ces évolutions technologiques ont donné naissance à des enjeux cybers spécifiques à l'Arctique.

Au-delà de ses fonctions logistiques, la couverture satellitaire constitue également un outil stratégique pour affiner l'analyse des conditions météorologiques propres à la région arctique ; données particulièrement utiles dans le cadre d'un éventuel déploiement. Le Copernicus Arctic Hub, programme européen, a également pour ambition de récolter des données et des informations en sur l'Arctique afin d'offrir aux pays membres de l'Union européenne une vision précise d'une zone peu accessible.

La militarisation du dossier : un dangereux gaspillage

La perception de la zone arctique par les pays arctiques et non arctiques a évolué, passant de périphérie stratégique internationale à enjeu stratégique international, impliquant un redéploiement de certains intérêts stratégiques vers une zone historiquement plus éloignée de certaines velléités. Toutefois, il est important de mesurer le « degré réel (et non fantasmé) des tensions internationales dans la région ». Il est certain que la forte probabilité d'été sans glace d'ici 2050 booste les ambitions de certains États dans la région - avec notamment la possibilité d'une route maritime beaucoup plus courte entre l'Asie et l'Europe et des ressources en énergies potentielles - mais les réalités des contraintes du marché du transport maritime jettent un bémol sur la concrétisation de telles ambitions.

Une région à l'équilibre fragile

Il est certain qu'il existe un intérêt militaire croissant pour la zone arctique. Toutefois, aucune menace n'est clairement définie dans les politiques stratégiques des États. L'Arctique est affectée deux fois plus rapidement que le reste du monde par les effets du réchauffement climatique. Le pergélisol dégèle et la région libère plus de carbone qu'elle n'en absorbe. La libération des glaces de grandes quantités d'eau douce met en danger le fonctionnement du système anticyclonique de circulation dans l'océan Arctique et le changement des courants océaniques qui permettent, in fine, de réguler le climat.

L'Arctique a un équilibre fragile, dont la déstabilisation aura des incidences sur plusieurs autres écosystèmes, et les espèces y vivant sont durement confrontées au réchauffement climatique. Indéniablement stratégique, l'Arctique l'est avant tout en raison de sa valeur environnementale, qui prime encore nettement sur sa portée militaire.

Sources documentaires sur les stratégies développées spécifiquement en Arctique (non exhaustif)

- U.S. Department of Defense, "2024 Arctic Strategy", 21/06/2024 ;
- "Norway in the High North - Arctic policy for a new reality", Press release, Ministry of Local Government and Regional Development, Ministry of Foreign Affairs, Ministry of Justice and Public Security, 27 août 2025 ;
- Mikhail Komin et Joanna HOSA, « The bear beneath the ice : Russia's ambitions in the Arctic », European Council on Foreign Relations, 27/05/2025 ;
- Gouvernement du Canada, Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, « Chapitre international » ;
- Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, « Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions », Commission européenne, 13 octobre 2021 ;
- « Equilibrer les extrêmes - Stratégie polaire de la France à horizon 2030 », Gouvernement français, 31 avril 2022 ;
- « Stratégie de défense pour l'Arctique : défendre nos intérêts dans une région en mutation », Ministère des Armées, 10 juillet 2025.

L'hydrogène arctique au cœur d'une transition géostratégique

Laetitia Aurélie MEENEN

Sorbonne Université

Laboratoire Médiations – Sciences des lieux, sciences des liens

Longtemps perçu comme un espace marginal et pacifique, l'Arctique s'impose comme un théâtre stratégique de premier plan dans un ordre mondial en recomposition. Depuis 2022, l'effondrement des coopérations arctiques révèle une région devenue un laboratoire de crises environnementales, transitions énergétiques et rivalités géostratégiques. Ce dégel accéléré du pergélisol libère d'importantes quantités de méthane, gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement 28 fois supérieur à celui du CO₂ sur une période de 100 ans. Bien qu'il ne soit pas exploitable directement, ce type de méthane alimente des recherches sur sa valorisation énergétique, par conversion industrielle en hydrogène. En parallèle, des études explorent la présence d'hydrogène naturel, dit « blanc », dans certaines formations géologiques profondes, comme en Sibérie ou en Alaska ; sa concentration demeure toutefois faible et son exploitation encore hypothétique. Ainsi se pose une question essentielle : l'Arctique peut-il devenir un pilier crédible de la production d'hydrogène face aux défis environnementaux, technologiques et géostratégiques ?

La banquise cède, l'énergie s'impose : naissance d'un nouvel échiquier arctique

Dans l'ensemble de la zone arctique – de l'Alaska au Groenland, en passant par le nord du Canada, la Norvège et la Sibérie – le réchauffement rapide du sol gelé provoque des dégazages soudains. Les études de l'Institut des Sciences et de la Technologie de Skolkovo (2025) ont modélisé ces explosions souterraines de méthane responsables de la formation de cratères visibles en Sibérie arctique, soulignant l'ampleur des déséquilibres thermiques dans l'ensemble des milieux polaires. Si ces émissions constituent un risque climatique majeur, elles suscitent aussi l'intérêt des ingénieries énergétiques par rapport à la transformation du méthane industriel en vecteur énergétique. Concernant sa transformation, trois voies technologiques se démarquent dans les pays arctiques :

- l'hydrogène bleu, issue de la réformation du gaz naturel avec captage partiel du CO₂ ;
- l'hydrogène turquoise, produit par pyrolyse du méthane, qui sépare le carbone sous forme solide, limitant ainsi les rejets atmosphériques ;
- l'hydrogène vert, obtenu par électrolyse alimentée en énergie renouvelable, encore coûteuse et difficile à déployer dans le Haut Nord.

Ces filières font de la région arctique un terrain d'expérimentation où la transition énergétique se heurte à la compétition stratégique pour l'accès et la transformation des ressources. La militarisation des routes maritimes et la recherche d'autonomie logistique montrent déjà que les enjeux énergétiques et sécuritaires y sont indissociables. Les acteurs qui maîtrisent ces technologies disposent d'un levier stratégique pour structurer de nouvelles chaînes de valeur dans le Haut Nord.

L'hydrogène face à des trajectoires nationales contrastées

Depuis 2022, les membres du Conseil de l'Arctique suivent des trajectoires divergentes, le dialogue institutionnel étant gelé depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. Si les discours environnementaux font généralement consensus, les priorités reflètent des rapports de puissance différenciés : la Russie mise sur la souveraineté énergétique, les États-Unis combinent relance fossile et prospection géologique, tandis que les pays nordiques et le Canada privilégient la coopération et la desserte locale. Dans ce contexte, l'hydrogène s'impose comme un indicateur des ambitions et contraintes spécifiques à chaque acteur arctique.

La Russie se situe entre techno-solutionnisme et quête de souveraineté énergétique. Moscou cherche à diversifier sa base gazière par la production d'hydrogène à partir du méthane « arctique ». Gazprom et Novatek pilotent plusieurs projets expérimentaux d'hydrogène bleu, tandis que Rosatom développe la pyrolyse pour produire de l'hydrogène turquoise.

Ces initiatives s'inscrivent dans une logique d'exportation via la Route maritime du Nord, appuyé sur la flotte de brise-glaces nucléaires russes. En parallèle, des recherches sur l'hydrogène blanc ont été entamées dans la région d'Irkoutsk, traduisant une volonté d'élargissement technologique extra-polaire[5].

Cependant, cette stratégie reste tributaire de technologies de captage du carbone encore majoritairement occidentales. La Chine, par le biais de son fournisseur de turbines à gaz Harbin Guanghai, soutient plusieurs projets arctiques opérés par Novatek et fournit des équipements en contournement des sanctions. Les Émirats et l'Arabie saoudite apportent également un soutien financier et matériel croissant, permettant d'atténuer partiellement les effets de sanctions. La Russie conserve encore un avantage logistique, mais sa capacité d'innovation dépend d'une coopération technologique extra-occidentale fragile.

Les États-Unis : expansion fossile et pari géochimique tardif. Sous la présidence de Trump, Washington a relancé l'exploitation pétrolière dans le Refuge faunique national de l'Arctique et ravivé son intérêt d'expansion territoriale et stratégique touchant le Groenland et le Canada. Parallèlement, des recherches sont menées notamment par l'Université de Fairbanks et l'agence gouvernementale ARPA-E sur l'hydrogène blanc dans certaines formations géologiques en Alaska depuis 2024, bien qu'aucune stratégie coordonnée ne soit encore formalisée à l'échelle nationale[8]. En octobre 2025, Washington a signé avec Helsinki un accord pour la construction de onze brise-glaces, dont les premières ne seront livrées qu'à partir de 2028[9].

Cette initiative illustre un rattrapage stratégique dans la région arctique américaine longtemps marquée par un déficit d'infrastructures maritimes et scientifiques[10].

L'axe euro-nordique : hydrogène vert et gouvernance coopérative. La Norvège, la Suède et la Finlande développent, avec l'appui de l'Union européenne, des projets pilotes d'hydrogène vert à partir d'énergie hydraulique et éolienne. L'initiative *Nordic Hydrogen Valleys* favorise une coopération transfrontalière orientée vers la décarbonation du transport maritime[11]. Soutenue par les programmes européens de recherche, notamment *Horizon Europe*, cette approche reflète une stratégie de coopération bas-carbone fondée et de standardisation environnementale[12]. Malgré une gouvernance stable et un financement solide, cette stratégie est freinée par les coûts de production élevés, des contraintes logistiques et la dépendance aux routes maritimes arctiques sous contrôle de la Russie, du Canada ou des États-Unis.

Canada : logistique de substitution dans un Nord isolé. Dès 2020, la stratégie nationale canadienne a privilégié une approche pragmatique visant principalement à remplacer l'usage du diesel dans les territoires nordiques isolés par des micro-réseaux et des piles à hydrogène pour le secteur minier et les systèmes hors-réseau[13].

Malgré des contraintes fortes et une approche essentiellement domestique, infrastructures limitées, conditions climatiques extrêmes et prudence des investisseurs, Ottawa s'efforce de renforcer son autonomie énergétique tout en coopérant ponctuellement avec Washington.

Militarisation et contrôle des routes maritimes : l'autre face de la course à l'innovation énergétique

L'essor de l'hydrogène dans l'Arctique ne peut être dissocié d'un contexte de rivalités militaires et logistiques affectant directement la sécurité des routes maritimes et, avec elle, la viabilité des chaînes logistiques liées à l'hydrogène. Dès 2014, la Russie a réactivé plusieurs bases de l'ère soviétique et déployé une bulle A2/AD (*anti-access/area denial*) couvrant le passage maritime du Nord-Est, appuyé sur la plus grande flotte de brise-glaces nucléaires civils et militaires de l'Arctique.

Ce dispositif assure la protection des corridors énergétiques et des infrastructures d'hydrogène de Yamal[14]. Face à elle, la flotte américaine ne dispose encore que de deux brise-glaces opérationnels, le programme *Polar Security Cutter* accusant plusieurs années de retard. La signature de l'accord avec la Finlande témoigne donc d'une montée en puissance manifeste de la présence américaine en Arctique, notamment à travers ses ambitions pour le Groenland et la maîtrise du passage du Nord-Ouest. Dans cette logique, l'Arctique doit être considéré comme un espace de compétition navale croissante, au croisement des enjeux énergétiques et de dissuasion.

Cette militarisation a des conséquences directes sur la sécurité des futures chaînes d'approvisionnement en hydrogène : le transport de carburants cryogéniques (H₂ liquéfié) nécessite des infrastructures côtières spécialisées, une surveillance constante des flux et corridors maritimes, notamment face aux risques hybrides (sabotages, sanctions, accidents environnementaux), et une coopération internationale aujourd'hui fragilisée par la polarisation stratégique. Les acteurs nordiques et canadiens, malgré leur posture coopérative, demeurent dépendants de ces équilibres géostratégiques, oscillant entre les garanties de l'OTAN et la confrontation russe.

L'Arctique - ligne de fracture ou ligne d'avenir ?

L'Arctique pourrait devenir un pilier de la transition hydrogène mondiale, si l'innovation technologique, la sobriété environnementale et la stabilité géostratégique convergent. Les bénéfices sont tangibles - diversification énergétique, valorisation d'une ressource jusque-là négligée, développement local - mais les limites demeurent non-négligeables : coûts d'exploitation élevés, risques de fuites de méthane, empreinte écologique des infrastructures, et paralysie du Conseil de l'Arctique depuis 2022.

Ainsi, trois scénarios émergent :

- Un retour à une coopération arctique régulée, fondée sur une gouvernance environnementale et technologie partagée, resterait peu probable à court terme : l'isolement diplomatique de la Russie depuis 2022 et la perte de confiance dans les formats multilatéraux affaiblissent cette option.
- Un découplage stratégique, plus plausible, verrait l'émergence d'un axe russo-oriental consolidé face à un pôle euro-nordique davantage normatif mais dépendant d'alliances fluctuantes, notamment avec les États-Unis sous la présidence de Trump.
- Un statu quo compétitif, enfin, prolongerait la militarisation asymétrique et la juxtaposition de hubs énergétiques concurrents, dans un contexte de rivalité diffuse.

L'Arctique devient ainsi un révélateur des tensions systémiques mondiales, où transition énergétique, dérèglement climatique et réalignements géopolitiques se croisent. Espace d'expérimentation et de confrontation, il conditionne désormais la capacité du système international à concilier développement énergétique, sécurité collective et préservation du milieu polaire.

Bibliographie

- [1]Climate & Clean Air Coalition, « Méthane », ccacoalition.org.
- [2]Skolkovo Institute of Science and Technology, « Troublemaker methane : New apparatus to simulate Arctic explosions », new.skoltech.ru., 29 octobre 2024.
- [3]Laurent Fulcheri, « L'hydrogène turquoise », une solution viable sans CO2 ?, Polytechnique-insights.com, 21 avril 2022
- [4]Yana Zabanova, Kirsten Westphal, « Russia in the Global Hydrogen Race », swp-berlin.org, 19 mai 2021.
- [5]Michael Torregrossa, « Hydrogène naturel : un gigantesque trésor caché en Sibérie ? », H2-mobile.fr, 1er novembre 2024.
- [6]Isha Rao, Max Gruenig, « Sanction-Proof ? Russia's Arctic Ambitions and the China Factor », Thearcticinstitute.org, 21 novembre 2024.
- [7]Malte Humpert, « Russia's Novatek to Use Closer Ties with UAE to Secure Key Technology for Arctic LNG Project », Highnorthnews.com, 17 octobre 2022.
- [8]Rachael Kvapil, « Number One Element : Geologic Hydrogen », Alaska Business, 10 février 2025.
- [9]Financial Times, « US and Finland agree to build 11 icebreakers in Arctic security push », 9 octobre 2025.
- [10]US Department of Energy, « Secretary Wright Acts to "Unleash Golden Era of American Energy Dominance" », 5 février 2025 2025.
- [11]Nordic Energy Research, Nordic Hydrogen Valleys, Nordich2valleys.org.
- [12>Action Externe de l'Union Européenne, EU Arctic funding / programmes - Horizon Europe, eeas.europa.eu, 1er octobre 2021
- [13]Gouvernement du Canada, « Plan de réduction des émissions pour 2030 – Aperçu secteur par secteur », Canada.ca.
- [14]ibid.
- [15]Craig Hooper, USCG Polar Security Cutter Program Offers DOGE An Easy 'Win', Forbes.com, 20 février 2025

La politique européenne arctique au prisme de l'environnement

Nolwenn HOÛITTE DE LA CHESNAIS

Chargée de mission à l'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE)

Depuis 2008, l'Union européenne (UE) s'efforce de construire une politique arctique qui reflète ses valeurs et ambitions sur la scène internationale. Cette politique visait d'abord à positionner l'UE comme gardienne d'une région à la fois fragile et stratégique. Treize documents stratégiques ont depuis été publiés, témoignant de l'évolution parfois ambivalente de cette posture. Cette dynamique s'inscrit dans une ambition plus large : celle de faire de l'UE un leader mondial de la lutte contre le changement climatique. Cependant, cette volonté européenne originelle de protection arctique soulève une question centrale : Dans quelle mesure l'UE assume-t-elle et peut-elle réellement assumer le rôle de « gardienne de l'Arctique » qu'elle revendique ?

Les objectifs de l'UE vis-à-vis de l'Arctique dans les textes officiels

Dans les documents publiés en 2008, la Commission européenne (CE) et le Parlement européen (PE) ont placé l'environnement au cœur de la politique arctique émergente de l'UE. Il y est présenté non seulement comme point de départ, mais également comme tremplin légitimant l'engagement européen dans cette région stratégique.

L'importance accordée à la dimension environnementale est telle que le PE a invité la CE à s'engager activement dans les négociations internationales en vue de l'adoption d'un traité spécifique de protection de l'Arctique, s'inspirant du modèle du Traité sur l'Antarctique. En cherchant à promouvoir ce type de traité, Bruxelles entendait se positionner comme mentor d'une gouvernance mondiale des espaces polaires. Une telle démarche aurait conféré à l'UE un rôle politique majeur, lui permettant d'étendre son modèle de puissance normative au-delà de son espace géographique. Or, l'Arctique diffère profondément de l'Antarctique : il s'agit d'un océan entouré d'États souverains et habité par des populations autochtones. Cette ambition s'est heurtée à la réticence des États arctiques, pour qui l'UE ne pouvait prétendre à un rôle décisionnel.

Le premier scénario envisage une fragmentation douce de l'Alliance, marquée par l'émergence progressive d'une OTAN à deux vitesses. Cette configuration repose sur l'idée que les Européens, en particulier à travers les mécanismes de la Boussole stratégique, du Fonds européen de défense ou de la Coopération structurée permanente (PESCO), parviennent à renforcer substantiellement leurs capacités

opérationnelles et leur autonomie doctrinale. L'Union européenne tendrait alors à développer des réponses sécuritaires spécifiques à ses propres priorités géographiques, comme le flanc sud ou la Méditerranée, ce qui introduirait un écart stratégique croissant avec les États-Unis, plus tournés vers le Pacifique et la rivalité sino-américaine.

Cette volonté d'implication s'appuyait sur la conviction que les activités menées dans l'UE ont un impact profond et durable sur l'Arctique[1]. Il est significatif que la CE ait évoqué, dès ce premier cadre stratégique, à la fois les « défis » et les « possibilités » liés à l'Arctique. Cela témoigne d'une prise de conscience précoce non seulement des menaces climatiques que fait peser la région sur l'Europe, mais aussi des intérêts stratégiques et économiques qu'elle recèle. Dès lors, la politique arctique de l'UE s'est construite autour d'une tentative de conciliation entre deux objectifs potentiellement antagonistes : la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles.

Cette tension structurelle constitue un axe d'analyse central. Il est donc particulièrement pertinent d'interroger cette dualité et d'examiner, au fil du temps et selon les institutions, lequel de ces deux objectifs tend à prévaloir. Pour ce faire, une analyse qualitative des documents européens a été menée à l'aide du logiciel MAXQDA.

Le PE est l'institution qui affiche l'occurrence la plus forte accordée à la protection de l'environnement, ce qui confirme son rôle moteur dans la défense de l'environnement au sein de la politique arctique européenne. De même, la période 2008-2012 se distingue comme celle où la primauté accordée à la protection environnementale est la plus affirmée. À l'inverse, entre 2013 et 2016, cet écart se resserre de manière notable, une évolution que Mikaa Mered interprète comme une « relégation progressive de l'environnement au second plan »[3]. Un tournant s'opère en 2016, lorsque la CE annonce l'adoption d'une politique intégrée pour l'Arctique. Cette politique prend un nouveau virage en 2021 :

la CE la qualifie désormais de « politique engagée ». Le document stratégique publié cette même année reflète un alignement explicite de cette politique sur le nouveau cadre législatif climatique européen[4].

La communication de 2021 marque alors une inflexion notable. L'UE prend clairement position contre l'exploitation des énergies fossiles : « En se fondant sur les moratoires partiels sur l'exploration d'hydrocarbures dans l'Arctique, l'UE est déterminée à faire en sorte que le pétrole, le charbon et le gaz restent enfouis dans le sol, y compris dans les régions arctiques. »[5]. D'ailleurs, cette évolution lexicale et politique est souvent qualifiée de nouveau « langage arctique » dans les analyses récentes[6]. Une nouvelle importance est néanmoins accordée à l'extraction de minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique, une extraction considérée comme compatible avec les objectifs climatiques, bien qu'elle s'inscrive dans une logique extractiviste.

La politique ambivalente de l'UE : l'exploitation de l'Arctique

Les documents stratégiques révèlent des « conflits d'objectifs[6] ». Pour Lasserre, le climat servirait parfois de prétexte à une présence accrue, plutôt que de motivation réelle[7]. Il en découle un soupçon d'opportunisme : l'UE viserait à défendre des intérêts économiques, notamment l'accès aux ressources arctiques.

Des omissions stratégiques révélatrices. Le PE a regretté en 2017 l'absence, dans la communication de la CE de 2016, d'une prise de position sur l'accès aux ressources. Le mot « ressources » n'y apparaît qu'une fois, et les hydrocarbures ne sont abordés que sous l'angle de leur impact environnemental, alors même que l'UE recevait dès 2010 près de 24 % de la production arctique de pétrole et de gaz[8]. En 2019, elle a importé l'essentiel du gaz du champ norvégien de Snøhvit et du pétrole de Goliat, et 86 % du GNL russe arctique[9]. Marie-Ange Schellekens parle « d'omissions stratégiques [10] » : un silence volontaire sur des sujets sensibles.

Ce flou a été levé en 2021 avec l'annonce d'un moratoire européen sur les hydrocarbures arctiques mais cette position est fragilisée par la décision de la Norvège, en juin 2023, d'autoriser 19 nouveaux projets gaziers et pétroliers, soutenue par la présidente de la CE, Ursula von der Leyen. Cela illustre une réorientation de la politique arctique européenne, influencée par la guerre en Ukraine et les enjeux de sécurité énergétique. Schellekens confirme que la CE soutient activement l'extraction de minéraux essentiels à la transition verte et à l'autonomie stratégique[11]. La dépendance vis-à-vis de pays tiers pousse l'UE à diversifier ses sources, y compris arctiques.

En 2016, elle importait plus de 220 milliards d'euros de métaux et minéraux, dont une part importante venait déjà des régions arctiques[12].

Une vision de plus en plus utilitariste de l'Arctique. En 2017, Federica Mogherini déclarait que l'Arctique n'était « plus une barrière, mais un pont[16] ». Pour Mered, cette formule incarne un tournant stratégique : une logique « eurasiarctique » liant Europe et Asie, et intégrant de plus en plus des considérations économiques et logistiques. Il s'appuie notamment sur le rapport *Walking on Thin Ice*, qui, bien que non officiel, reflète les orientations de la CE.

On y retrouve trois éléments clefs : un dialogue UE-Chine sur la connectivité, la promotion de l'économie bleue, et une « *Arctic Investment Platform*[13] ». Mered y voit une approche « utilitariste » de l'Arctique, proche des visions russe ou chinoise centrées sur l'exploitation. L'UE chercherait désormais un rôle industriel.

Cette orientation s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs maladroites initiales. L'interdiction des produits dérivés du phoque par l'UE, adoptée pour des raisons éthiques, a été perçue par les populations autochtones comme une atteinte à leurs traditions et à leurs moyens de subsistance. De même, la promotion par l'UE de la liberté de navigation dans l'océan Arctique a suscité des tensions avec certains États riverains, soucieux d'affirmer leur souveraineté sur les routes maritimes. Ces épisodes ont contribué à limiter la crédibilité politique de l'Union et à nourrir une méfiance durable à son égard.

Si la politique arctique de l'Union européenne accorde une place croissante aux peuples autochtones, cette reconnaissance reste essentiellement déclarative. L'UE tend à mobiliser la figure de l'Autochtone comme symbole de durabilité et de résilience, sans toujours intégrer pleinement la dimension politique de leur autonomie. Les textes stratégiques soulignent l'importance de préserver leurs moyens de subsistance et leurs savoirs traditionnels, mais les dispositifs concrets de participation demeurent limités. Les organisations représentatives, telles que le *Saami Council* ou le Conseil circumpolaire inuit, sont associées à certains programmes européens sans pour autant être pleinement intégrées à la définition des priorités politiques. Cette distance traduit un décalage entre le discours inclusif de l'Union et sa mise en œuvre effective.

Dans un contexte de transition énergétique et d'exploitation accrue des ressources, l'articulation entre protection environnementale et respect des droits autochtones devient pourtant centrale. La reconnaissance des droits fonciers, culturels et économiques de ces communautés conditionne la légitimité de la présence européenne en Arctique et la crédibilité de son rôle de « gardienne » de la région.

Points faibles de la politique de l'UE pour la protection de l'environnement arctique

La première faiblesse résulte de l'exclusion de la Russie de la coopération arctique à la suite de l'invasion de l'Ukraine en février 2022. Or, la Russie représente à elle seule plus de la moitié du territoire arctique. Cette mise à l'écart réduit considérablement la portée géographique et diplomatique de la politique européenne dans la région. Elle compromet également la recherche scientifique dans des domaines cruciaux comme l'étude du pergélisol, et dont 60 % des surfaces se trouvent sur le territoire russe[14].

Une deuxième limite réside dans la faible visibilité de la politique arctique européenne, aussi bien au sein des institutions de l'UE qu'à l'international. Les enjeux arctiques restent marginalisés dans la formulation des politiques européennes. À l'échelle mondiale, la politique arctique de l'UE peine à s'imposer face aux stratégies plus affirmées d'acteurs comme les États-Unis ou la Chine.

La troisième faiblesse tient à la personnalisation du discours européen sur l'Arctique, liée à la dépendance de cette politique vis-à-vis des individus qui l'incarnent. Si la création du poste d'ambassadeur de l'UE pour l'Arctique devait en principe institutionnaliser et stabiliser la continuité et la cohérence de la politique européenne, elle a aussi ouvert la voie à une variabilité des orientations selon les profils nommés. L'exemple de Jari Vilén, dont la vision de l'Arctique est marquée par un prisme fortement utilitariste, illustre les risques que cette personnalisation peut faire peser.

Quatrième faiblesse : la politique arctique de l'UE repose essentiellement sur des instruments de « soft power » et ne bénéficie d'aucune inscription dans les traités européens. Cette absence de fondement juridique contraignant affaiblit la capacité de coordination entre les institutions, rend l'action plus dépendante des priorités politiques du moment, et fragilise l'ancrage de cette politique dans le long terme.

Enfin, une cinquième faiblesse tient à l'ambivalence stratégique de l'UE face à la compétition arctique. Le document stratégique de 2021 reconnaît explicitement l'intensification des rivalités géopolitiques dans la région,

notamment en matière de sécurité, ce qui tend à reléguer au second plan les objectifs environnementaux.

Points forts de la politique de l'UE pour la protection de l'environnement arctique

Le premier atout réside dans l'expertise scientifique que l'UE a développée en matière de recherche polaire. Cette compétence reconnue constitue un véritable « instrument diplomatique [15]», dans la mesure où elle permet à l'UE de produire et de partager des données essentielles à la compréhension des dynamiques environnementales arctiques. La science, parce qu'elle tend vers un certain consensus international, peut servir de base stable à un rôle de médiateur que l'UE ambitionne d'assumer.

Le deuxième atout de la politique européenne pour l'Arctique concerne les moyens juridiques et financiers dont dispose l'UE pour agir, tant dans l'Arctique européen qu'au-delà. Le Pacte vert pour l'Europe s'inscrit dans cette dynamique en posant les fondements d'une « politique étrangère verte [16]», faisant de l'Arctique un terrain d'expérimentation et d'innovation pour des politiques climatiques ambitieuses. Grâce à ses instruments financiers, tels que les Fonds structurels et d'investissement européens ou divers programmes sectoriels, l'UE peut soutenir des projets concrets de protection de l'environnement en coopération avec des acteurs locaux. Sur le plan législatif, bien que son pouvoir d'action soit surtout concentré dans l'Arctique européen, l'UE a les moyens d'exercer une influence normative au-delà de ses frontières, en inspirant d'autres juridictions par son exemple.

Références

- [1] Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, « L'Union européenne et la région arctique », 20/11/2008, p.3.
- [2] Mikaa MERED, *Les Mondes polaires*. Paris 2019, p.145
- [3] Voir Laurent MAYET, *Nouveau Cap de l'Union européenne sur l'Arctique*, in: *Schuman Papers* (614) 2021, p. 1-5.
- [4] Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère », 13/10/2021, p.13.
- [5] Voir Adam STĘPIEŃ & Andreas RASPOTNIK, *Continuity with Great Confidence - The European Union's 2021 Arctic Policy Update*, The Arctic Institute (2021).
- [6] Michael PAUL, *Europa in der Arktis: Neue Akzente in der EU-Arktisstrategie*, in: *Zeitschrift für Außen- und Sicherheitspolitik* (15) 2022, p.63.
- [7] Frédéric LASSERRE, *Les changements climatiques : Moteur des politiques étrangères en Arctique ?*, Conseil québécois d'études géopolitiques (2019).
- [8] Sandra CAVALIERI et al., *EU Arctic Footprint and Policy Assessment: Final Report*, The EU Arctic Footprint (2010).
- [9] Timo KOIVUROVA et al., *Overview of EU actions in the Arctic and their impact*, EPRD Consortium (2021).
- [10] Marie-Ange SCHELLEKENS, *L'Union européenne et les défis de l'Arctique : L'apport de la politique intégrée de l'UE pour l'Arctique*, in : *Revue juridique de l'environnement* (44) 2019/2, p. 301.
- [11] Marie-Ange SCHELLEKENS, *La nouvelle politique de l'Union européenne en Arctique : un engagement vert au cœur d'une tourmente géopolitique*, in : *Revue juridique de l'environnement* (48) 2023/3, p. 346.
- [12] Mikaa MERED, *Les Mondes polaires*. Paris 2019, p.167.
- [13] Voir European Political Strategy Center (2019). *Walking on Thin Ice - A balanced Arctic Strategy for the EU*, p.12.
- [14] Marie-Ange SCHELLEKENS, *op. cit.*, p. 348.
- [15] Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère », 13/10/2021, p.5.
- [16] Marie-Ange SCHELLEKENS, *ibid.*, p. 339.

Les sous-régions arctiques face aux bouleversements climatiques : Quels futurs possibles pour le Territoire et les Humains ?[1]

Magali VULLIERME

Chercheuse associée à l'OPSA et au CEARC

Loin de vouloir être un énième écrit sur les changements climatiques dans les sous-régions arctiques, cette contribution cherchera plutôt à illustrer leurs impacts sur le Territoire et sur les Humains qui y vivent en apportant des pistes de réflexions basées sur des exemples concrets et sur les possibles projections futures qui en découleront. En effet, si les menaces environnementales sont assez bien comprises en théorie (élévation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes ou encore, changements dans les précipitations, pour n'en citer que quelques-unes), leurs impacts sur les activités humaines semblent plus difficiles à appréhender, plus particulièrement dans les sous-régions arctiques puisqu'elles évoluent très rapidement.

Impact sur le territoire : les frontières de sous-régions arctiques.

On a très souvent tendance à aborder l'Arctique comme s'il s'agissait d'une région du monde à part entière, comme le continent Antarctique. Or, l'Arctique doit plutôt être considéré comme une mosaïque de sous-régions que comme un tout uniforme. C'est pourquoi il est plus juste de parler de "sous-régions arctiques" plutôt que "d'Arctique". Pour illustrer cela, il convient de s'intéresser aux différents niveaux de délimitation des frontières de ces sous-régions.

Le premier niveau est « étatique » et permet d'identifier les Etats arctiques (États-Unis d'Amérique (avec l'Alaska), Canada, Royaume du Danemark (avec le Groenland), Royaume de Norvège (avec l'archipel du Svalbard), Fédération de Russie, République d'Islande, Royaume de Suède et République de Finlande) de ceux qui ne le sont pas.

Le deuxième niveau est « régional » et permet de qualifier les régions arctiques d'un Etat arctique. Prenons l'exemple de l'Inuit Nunangat, l'Arctique inuit canadien, qui est composé de quatre régions arctiques. L'Inuvialuit est situé au Nord du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest et ne comprend qu'une partie de ces territoires canadien, tout comme le Nunavik (le Nord québécois) et le Nunatsiavut (situé au Nord de Terre-Neuve-et-Labrador). Notons que seule la quatrième région de l'Inuit Nunangat, le Nunavut, est un territoire inuit doté de son propre gouvernement - les trois autres dépendant de gouvernements provinciaux et territoriaux composés majoritairement d'allochtones.

Enfin, au sein du troisième niveau « sous-régional », les frontières arctiques peuvent être délimitées au moyen de trois critères possibles. Ainsi, selon les géographes, les climatologues ou les biogéographes, les sous-régions arctiques sont celles situées au Nord (i) soit du Cercle Arctique (66° 33'N)(en noir sur la carte), (ii) soit de la ligne « isotherme +10°C » qui matérialise les régions enregistrant une température moyenne en-dessous des 10°C lors du mois le plus chaud (en rouge sur la carte) ou (iii) soit de la « Ligne des arbres », c'est à dire, de la transition entre la taïga (qui a un couvert forestier) et la toundra (qui n'en a pas) (en vert sur la carte).

Or, ces deux derniers critères sont directement impactés par les changements climatiques. En effet, certaines études ont montré que les arbres ont tendance à mordre de plus en plus sur la toundra (National Oceanic and Atmospheric Administration, 2023 ; Zona, 2022). C'est d'autant plus flagrant avec la moyenne des 10°C. Par exemple, l'Inuit Nunangat a enregistré des températures de 30°C en 2024 (Guidici, 2025). A l'été 2021, un record de chaleur de 48°C avait également été enregistré à Verkhojansk (République de Sakha-Yalutia) (Quinn, 2021).

Les frontières des sous-régions arctiques sont donc mouvantes et en redéfinition constante avec les changements climatiques.

L'accélération du dégel du pergélisol. Sol composé de sédiments, de roches et de glace, dont la température demeure inférieure ou égale à 0 °C pendant au moins deux années consécutives, le pergélisol fait partie intégrante de la géologie des régions arctiques (Vullierme, 2024a). Dans sa forme terrestre, le pergélisol peut être permanent (ou « continu »), discontinu, sporadique ou isolé, en fonction de la proportion du sol gelé en permanence (Westerveld, Kurvits, Schoolmeester, et al., 2023, p. 13).

Dans les zones de pergélisol permanent, au moins 90 % du sol est composé de pergélisol alors que dans les zones discontinues, il est présent dans 50 à 90 % des sols. La transition entre zones permanentes et discontinues suit, grossièrement, le passage de la toundra à la végétation boréale subarctique (la fameuse « ligne des arbres »). En fonction des zones, l'épaisseur du pergélisol varie de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres de profondeur.

Située à la surface, la couche active du pergélisol gèle et dégèle en fonction des saisons, selon un cycle qui est maintenant exacerbé par les changements climatiques (Westerveld, et al., 2023 ; University of Guelph, 2019 ; Schneider von Deimling, Lee, Ingeman-Nielsen, Westermann, et al., 2021 ; Zona, Lafleur, Hufkens, et al., 2022).

Grandement avancé dans les régions subarctiques, comme à Yakutsk (Sibérie), l'accélération de ce dégel a progressé vers le Nord avec des impacts directs et indirects. Toutefois, le pergélisol étant inégalement réparti, ces impacts n'auront pas tous la même ampleur selon les zones. Comme le montre la carte ci-dessous, le territoire russe, composé à 65 % de zones de pergélisol, sera le plus touché. Viennent ensuite l'Alaska, l'Inuit Nunangat, le Groenland, les pays scandinaves et l'Islande.

Les impacts indirects de l'accélération du pergélisol sont notamment la modification - voire la destruction - d'écosystèmes et la libération d'agents pathogènes ou toxiques (Zheng, Overeem, Wang & Clow, 2019 ; Boren, 2020 ; Bourzac, 2019; Organisation des Nations unies, 2020 ; Tape, Clark, Jones, et al., 2022 ; Timofeev, Bahtejeva, Mironova, et al., 2019 ; Turetsky, Abbott, Jones, et al., 2019 ; Welch, 2020 ; Westerveld, et al., 2023, pp. 20-21). Par exemple, ce phénomène impacte les routes de migrations des caribous et la localisation des poissons marins. Les premiers modifient leurs trajectoires en fonction de la solidité des sols et les derniers sont repoussés plus loin des côtes. En effet, lors du dégel du pergélisol, la fonte de la glace contenue dans celui-ci a pour effet d'augmenter les décharges d'eau douce dans certains deltas. Cela modifie ensuite la salinité des eaux ce qui pousse les poissons marins plus loin des côtes, les rendant plus difficilement accessibles pour les populations autochtones côtières dépendantes de la pêche.

Parmi les impacts directs, nous pouvons mentionner la dégradation des infrastructures, quelles soient civiles ou militaires (Vullierme, 2020a&b), et l'érosion côtière entraînant des relocalisations de villages (The Moscow Times, 2019 ; Westerveld, et al., 2023, p. 79).

Selon des études, plus de 60 % des communautés et 70 % des infrastructures arctiques étaient construites sur du pergélisol en 2017. Parmi ces dernières, 30 à 50 % sont menacées par le dégel du pergélisol à l'horizon 2050 (Hjort, Streletskiy, Doré, et al., 2022 ; Jungsberg, Turunen, Heleniak, et al., 2019). Selon la répartition du pergélisol, notons que les infrastructures des sous régions-arctiques européennes devraient être moins impactées que celles de l'Arctique russe. En effet, selon une estimation, 80% de ces dernières devraient être concernées (Staalesen, 2021a&b ; Westerveld, et al., 2023). Par ailleurs, les communautés arctiques vont devoir faire face à un enjeu de portabilité des routes d'hiver utilisées notamment en Sibérie pour le transport de marchandises et au Canada subarctique pour rapporter les ressources extraites des mines.

Impacts globaux sur les humains : la sécurité humaine comme prisme d'analyse

Développée dans les années 1990 par l'école de Copenhague, la sécurité humaine cherche à protéger la survie, la poursuite de la vie quotidienne et la dignité des individus. Déplaçant l'objet de sécurité de l'Etat à l'individu, ce concept inclue, aux côtés de menaces classiques, les menaces au développement, à la santé ou à l'environnement. Normalement mobilisé pour les opérations de maintien de la paix, la sécurité humaine gagnerait à être plus largement appliquée dans la sphère intra-étatique puisqu'elle permet d'identifier au sein des pays dits « développés », les menaces rencontrées par les populations vulnérables. Cette analyse est d'autant plus pertinente lorsque l'on utilise les sept dimensions de la sécurité humaine au sens large identifiées dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1994 (ONU, 1994).

L'analyse de l'évolution des indicateurs de sécurité humaine permet de brosser un portrait très complet des enjeux rencontrés par les communautés arctiques. Tout d'abord, la dimension communautaire est menacée par la perte de culture et par la désintégration des liens sociaux. Au Canada, par exemple, les liens intergénérationnels ont été détruits par les gouvernements fédéral et provinciaux pendant la période des pensionnats autochtones et les Inuit en portent encore les traumatismes.

La dimension économique, menacée par la faiblesse des revenus ou la perte du logement, l'est également dans certaines sous-régions arctiques où le chômage est élevé et le manque de logements criant. Dimension la plus visible et la plus connue, la sécurité environnementale est, par exemple, menacée par la pollution, la salinisation ou la disparition des écosystèmes. La dimension alimentaire est garantie par un accès facile et abordable aux aliments de base sains. Dans certaines sous-régions arctiques, cet accès est impossible, les produits étant généralement trois à quatre fois plus chers qu'au Sud. La dimension sanitaire est assurée par un accès facile et abordable aux soins médicaux. Or, la plupart des communautés arctiques sont très éloignées des hôpitaux et des centres de soins, et l'accès à l'eau potable est également problématique, comme la récemment montré l'état d'urgence déclaré à Puvirnituq au Nunavik (Lacoursière, 2025). La dimension personnelle est menacée par les violences physiques infligées par autrui (abus sexuels, viols, incestes, harcèlement, par exemple) ou par soi-même (suicide).

Les communautés arctiques sont confrontées à nombreux de ces problèmes, notamment des taux de suicide élevés. Enfin, la dimension politique est menacée par la répression ou les mauvais traitements pour des raisons politiques. On peut, ici encore, mentionner les pensionnats autochtones canadiens, mais aussi les relocalisations forcées de l'Extrême-Arctique et de Pituffik dans les années 1950 (Christensen & Sorensen, 2001 ; Grant, 1996&2016), la stérilisation forcée des femmes groenlandaises et Sámi (Radio Canada, 2024) ou encore, la mobilisation forcée d'autochtones russes vers le front ukrainien (France Culture, 2025). Si les changements climatiques ne sont pas la cause des enjeux sociaux rencontrés par les populations autochtones arctiques, ils les exacerbent grandement.

Les changements climatiques comme multiplicateur de menaces. Comme le montre une analyse des impacts des changements climatiques sur les dimensions de sécurité humaine, plusieurs enjeux croisés peuvent être identifiés (Vullierme, 2021). Nous ne reprendrons pas ici l'intégralité de cette analyse mais nous nous attarderons sur certains exemples pour illustrer ces intersections.

Pour reprendre les enjeux liés à l'accélération du dégel du pergélisol, notons que ce phénomène exacerbe les menaces déjà existantes aux dimensions économique (perte de domicile lié à la dégradation d'infrastructures) (Martinez-Mendez, 2021 ; Mawad, 2021 ; Schneider von Deimling, et.al. 2021), alimentaire (modification des routes de migration) et sanitaire (libération de virus). La modification des écosystèmes marins, qui est rattachée à la dimension environnementale, a des impacts sur la dimension alimentaire (déclin des stocks de poissons) (Conseil international pour l'exploration de la mer, 2021),

économique (baisse de vente des produits de la pêche), ou encore, sanitaire (présence de mercure dans les poissons). Cette dernière dimension est également menacée par le manque d'eau potable, déjà évoqué plus haut.

En Alaska par exemple, plus de 200 communautés rurales font régulièrement face à la rareté de l'eau potable. Ce phénomène est aggravé par l'accélération du dégel du pergélisol qui provoque des ruptures de canalisations et d'infrastructures hydrauliques, mais également des incursions d'eau salée dans les lacs et rivières d'eau douce (Sohns, Ford, Adamwski & Robinson, 2021). Enfin, plusieurs recherches en Norvège, au Canada et au Groenland ont pointé les liens entre santé mentale et changements climatiques exacerbant les menaces à la dimension personnelle et les risques de suicides (Dankertsen, Pettersen & Otterlei, 2021 ; Kangasluoma, 2021 ; Gartler, Melancon & Peter, 2021 ; Timlin, Ingimundarson, Jungsberg, Kauppila, Larsen, Nordström, Scheer, Schweitzer & Rautio, 2021).

Ces quelques exemples permettent de mieux cerner la multitude et la diversité des enjeux contemporains rencontrés par les communautés arctiques. Si, comme nous l'avons déjà mentionné, le degré d'impacts de ces enjeux est à mesurer au cas par cas, cela éclaire à tous le moins sur l'urgence de trouver des solutions pérennes pour le futur de ces populations.

Quels futurs possibles ? Projections pour le Territoire et pour les Humains

Les effets du changement climatiques pourraient avoir un impact sur le Territoire en modifiant (voire en faisant disparaître ?) les frontières des sous-régions arctiques avec, d'une part, une modification des tracés de la Ligne des arbres et de l'isotherme +10°C et, d'autre part, la modification des écosystèmes polaires. L'augmentation des températures moyennes, la poussée des arbres sur la toundra ou la modification des espèces pourront nous amener dans un futur plus ou moins lointain à nous questionner sur ce qui « fait l'Arctique ». Qu'est ce qui rend les sous-régions arctiques « Arctique » ? Si l'on se réfère simplement à une végétation, par exemple, que fera t-on le jour où la toundra aura des arbres ?

Ensuite, les problématiques de l'accélération du pergélisol sont cruciales, en ce que ce phénomène est irréversible et coûteux (Vullierme, 2024a). Pour tenter de diminuer cet impact, une solution est l'utilisation de « thermosiphons ». Ces tubes réfrigérants permettent d'empêcher le réchauffement de la couche active du pergélisol, notamment en extrayant la chaleur du sol. Cette technologie, utilisée pour certains sites comme celui de gaz naturel liquéfié Yamal-LNG, en Russie, ou l'oléoduc TransAlaska, en Alaska, reste toutefois trop onéreuse pour être utilisée à grande échelle, comme celle d'une ville (Westerveld, et al., 2023). Il faut donc réfléchir dès à présent à des solutions en cas de relocalisations d'habitation ou de communautés entières, et prévoir ce dégel pour les futures infrastructures.

Par ailleurs, ce phénomène pourrait entraîner une modification des modes de transports dans le Nord. Si l'on prend l'exemple de la Russie, qui compte sur ces routes hivernales une bonne partie de l'année, comment et par quoi pourra-t-elle les remplacer ? Et à quel prix ? Côté canadien, si les pistes d'atterrissages sont endommagées plus rapidement que les travaux d'entretiens, comment pourra-t-on ravitailler régulièrement les communautés dans les prochaines décennies ? Par hélicoptère ? Par bateau en été (« Sealift ») ?

Les impacts sur les Humains pourraient suivre une projection plus optimiste grâce aux nouvelles postures prises par certaines entités face à l'urgence d'apporter des solutions aux enjeux sociaux.

Tout d'abord, l'OTAN semble avoir un regain d'intérêt pour le concept de sécurité humaine^[1], comme le montre la publication, à l'été 2024, d'un rapport sur son utilisation au sein de l'Organisation. Or, ce regain d'intérêt pourrait être très bénéfique à moyen ou long terme pour les communautés arctiques en accélérant la construction d'infrastructures duales, c'est à dire, d'infrastructure militaire utilisable par le civil. Cette posture a été adoptée récemment par le Canada qui a annoncé la création de "carrefours de soutien opérationnel du Nord" qui devraient avoir des installations duales à Yellowknife, Iqaluit et Inuvik (Murray, 2025). Cette décision est d'autant plus intéressante à souligner que le manque criant d'infrastructures de l'Inuit Nunangat pourrait impacter la souveraineté canadienne à moyen/long terme sur son Nord. D'une part, en entraînant un exode vers le Sud des populations face au manque de logement et au coût de la vie dans le Nord ; et, d'autre part, en augmentant le risque d'ingérences étrangères.

Si le premier argument est avancé depuis plusieurs années par les représentants Inuit, le deuxième est publiquement développé depuis deux ans par les Services Canadiens du Renseignement de Sécurité (SCRS) (Vullierme, 2025).

En effet, le SCRS estime qu'il existe un risque très important d'ingérence de puissances étrangères - notamment par la Chine - dans l'Inuit Nunangat au travers de projets d'infrastructures. Pour y remédier, le SCRS a proposé, en 2023, son appui aux élus Inuit pour les aider à plaider leur demande d'investissements en infrastructures auprès du gouvernement Fédéral (La Presse Canadienne 2023&2024 ; Radio Canada, 2023). Le travail combiné des représentants Inuit et du SCRS semble avoir porté ses fruits puisque le Fédéral a annoncé de gros investissements en infrastructures en 2024 (Gouvernement du Canada, 2024a&b). Reste à voir si ces annonces aboutiront à de réelles infrastructures et si elles seront suffisantes pour répondre aux besoins essentiels des populations de l'Inuit Nunangat (logement, santé, nourriture, eau potable etc). Si ce n'est pas le cas, le Canada pourrait faire face à un enjeu important d'occupation et de souveraineté de son Territoire.

Pour conclure, les impacts des changements climatiques, que ce soit sur le Territoire ou sur les Humains qui y vivent, sont diverses et inégalement répartis dans les sous-régions arctiques. Toutefois, elles seront toutes touchées à des échelles et dans des secteurs différents. Cette modeste contribution, loin d'être exhaustive, souhaitait en mettre quelques-uns en lumière afin d'illustrer leur diversité et leur étendue.

Référence :

[1] C'était toujours le cas au début de l'année 2025. Les répercussions des événements de l'été 2025 restent à analyser sur le temps long – et avec tout le recul nécessaire.

Bibliographie :

- Boren, Zach. (2020). The Permafrost Pandemic: Could the Melting Arctic Release a Deadly Disease?. Un-earthed, 3 juillet 2020.
- Bourzac, K. (2019). Permafrost Thaw Spurs Methane Emissions. Chemical & Engineering news (c&en), 29 juin.
- Christensen, K., & Sorensen, J. (2001). The forced Relocation of the Indigenous People of Uummannaq, or how to silence a Minority. Humanity in Action. Récupéré de : <http://www.humanityinaction.org/knowledgebase/13-the-forced-relocation-of-the-indigenous-people-of-uummannaq-or-how-to-silence-a-minority>.
- Conseil international pour l'exploration de la mer. (2021). ICES Advice on fishing opportunities, catch, and effort. Arctic Ocean, Barents Sea, and Norwegian Sea ecoregions, 15 juin 2021.
- Dankertsen, Astri, Pettersen, Elisabeth & Otterlei, Jill-Beth. (2021). "If we want to have a good future, we need to do something about it". Youth, security and imagined horizons in the intercultural Arctic Norway, Acta Borealia, 38(2): 150-169.
- France Culture. (2025). En Russie, des peuples autochtones en danger à cause de la guerre en Ukraine, 26 avril 2025, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/en-russie-des-peuples-autochtones-en-danger-a-cause-de-la-guerre-en-ukraine-7301551>
- Gartler, Susanna, Melancon, Taiya & Peter, Eileen. (2021). Indigenous youth perspectives on extractivism and living in a good way in the Yukon. In Stammler, Florian & Toivanen, Reetta. (Eds.). (2021). Young People, Wellbeing and Placemaking in the Arctic (1st ed.). Routledge. Chapter 6: 120-143.
- Gouvernement du Canada. (2024a). Notre Nord, fort et libre : une vision renouvelée pour la Défense du Canada, Ministère de la défense nationale, 8 avril 2024, <https://www.canada.ca/fr/ministere-de-fense-nationale/organisation/rapports-publications/nord-fort-libre-2024.html>.
- Gouvernement du Canada. (2024d). Investissements dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, 16 avril 2024, <https://rcaanc-cir-nac.gc.ca/fra/1562853124135/1562853167783>.
- Grant, A. (1996). No End of Grief: Indian Residential Schools in Canada. In Robelin, G. (2003). Le système des pensionnats pour indiens (pp. 78-91). Récupéré de : http://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2003_num_32_1_2096.
- Grant, S., D. (2016). Inuit Relocations to the High Arctic, 1953-1960. Documents on Canadian Arctic Sovereignty and Security (DCASS), n° 8. Center for Military, Security and Strategic Studies. Calgary : University of Calgary.
- Guidici, N. (2025). 2024 : une année de records dans un Arctique de plus en plus chaud. Le Nunavoix, 22 janvier 2025, <https://lenunavoix.ca/2025/01/22/2024-une-annee-de-records-dans-un-arctique-de-plus-en-plus-chaud/>.
- Hjort, J., Streletskiy, D., Doré, G. et al. (2022). Impacts of permafrost degradation on infrastructure. Nat Rev Earth Environ 3, 24-38 (2022).
- Jungsberg, L., Turunen, E., Heleniak, T., Wang, S., Ramage, J. & Roto, J. (2019). « Atlas of population, society and economy in the Arctic », Nordregio Working Paper, n° 3, Nordregio, Stockholm, Suède, 2019.
- Kangasluoma, Sohvi. (2021). Experiencing (in)securities in northern Norway: Narratives of emotion and extractivism, The Extractive Industries and Society, Volume 8, Issue 3, 2021.
- Lacoursière, A. (2025). Pénurie d'eau majeure à Puvirnituq. La Presse, 14 mai 2025, <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2025-05-14/une-medecin-sonne-l-alarme/penurie-d-eau-majeure-a-puvirnituq.php>
- La Presse canadienne. (2023). Les changements climatiques peuvent servir les ennemis du Canada, signale le SCRS, Radio Canada, 16 décembre 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2035474/changements-climatiques-danger-ennemis-canada-scrs>.
- La Presse canadienne. (2024). Les premiers ministres du Nord demandent de meilleures infrastructures, 15 décembre 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2127041/arctique-defense-infrastructure-investissement>.
- Martinez-Mendez, Paloma. (2021). La fonte du permafrost entraîne des problèmes majeurs dans l'Arctique canadien. RCINet, 25 janvier 2021.

- Mawad, Tony Frangie. (2021). Arctic Roads and Runways Face the Prospect of Rapid Decline. Bloomberg CityLab, 2 juillet 2021.
- Murray, N. (2025). Ottawa choisit trois sites pour le « soutien opérationnel » de l'armée. La Presse canadienne, 6 mars 2025, <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2025-03-06/arctique/ottawa-choisit-trois-sites-pour-le-soutien-operationnel-de-l-armee.php>.
- National Oceanic and Atmospheric Administration. (2023). 2023 Arctic Report Card: image highlights. National Oceanic and Atmospheric Administration, <https://www.climate.gov/news-features/understanding-climate/2023-arctic-report-card-image-highlights>.
- Organisation des Nations Unies. (1994). Rapport mondial sur le développement humain 1994. Rapport du programme des Nations Unies pour le développement. Paris : Economica, <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-report-1994>.
- Organisation des Nations unies. (2020). Prévenir de prochaines pandémies : les zoonoses et comment briser la chaîne de transmission. Rapport du programme pour l'environnement, 6 juillet 2020.
- Quinn, Ellis. (2021). Record breaking temperatures recorded in Arctic Russia. The Barents Observer, 22 juin 2021.
- Radio Canada. (2023). Le SCRS a alerté les Inuit contre des investissements étrangers dans l'Arctique, Regard sur l'Arctique, 16 octobre 2023, <https://www.rcinet.ca/regard-sur-arctique/2023/10/16/le-scrs-a-alerte-les-inuit-contre-des-investissements-etrangers-dans-l-arctique/>.
- Radio Canada. (2024). Au Groenland, 143 femmes inuit poursuivent le Danemark pour contraception forcée, 4 mars 2024, <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2054150/groenland-inuites-danemark-contraception-forcee>.
- Staalesen, Atle. (2021a). More Than 60% of Russian Territory is Permafrost. Now it is Melting. The Barents Observer, 14 mai 2021.
- Staalesen, Atle. (2021b). More than 40% of buildings in northern Russia affected by permafrost changes, says Natural Resources minister. The Barents Observer, 28 juin 2021.
- The Moscow Times (2019). Russian Cities at Risk as Climate Change Accelerates Permafrost Thaw Report. 3 octobre.
- Timlin, Ulla, Ingimundarson, Jón Haukur, Jungsberg, Leneisja, Kauppila, Sofia, Larsen, Joan Nyman, Nordström, Tanja, Scheer, Johanna, Schweitzer, Peter & Rautio, Arja (2021). Living conditions and mental wellness in a changing climate and environment: focus on community voices and perceived environmental and adaptation factors in Greenland. *Heliyon* 7(4).
- Schneider von Deimling, T., Lee, H., Ingeman-Nielsen, T., Westermann, S., Romanovsky, V., Lamoureux, S., Walker, D. A., Chadburn, S., Trochim, E., Cai, L., Nitzbon, J., Jacobi, S., and Langer, M. (2021). Consequences of permafrost degradation for Arctic infrastructure - bridging the model gap between regional and engineering scales, *The Cryosphere*, 15, 2451-2471.
- Sohns, Antonia, Ford, James D., Adamowski, Jan & Robinson, Brian E. (2021) Participatory Modeling of Water Vulnerability in Remote Alaskan Households Using Causal Loop Diagrams. *Environmental Management* 67, 26-42 (2021).
- Tape, K.D., Clark, J.A., Jones, B.M. et al. (2022). Expanding beaver pond distribution in Arctic Alaska, 1949 to 2019. *Sci Rep* 12, 7123.
- Timofeev, V., Bahtejeva I., Mironova, R., Titareva, G., Lev I., Christiany D., Borzilov, A., Bogun, A. et Vergnaud, G.. (2019) Insights from Bacillus anthracis strains isolated from permafrost in the tundra zone of Russia. *PLoS ONE* 14(5): e0209140.
- Turetsky, M., Abbott, B., Jones, M., Anthony, K., Olefeldt, D., Schuur, E., Koven, C., McGuire, D., Grosse, G., Kuhry, P., Hugelius, G., Lawrence, D., Gibson, C. et Sannel, B. (2019). Permafrost collapse is accelerating carbon release. *Nature*, 569(7754): 32.
- UNEP/GRID-Arendal. (2004). Vital Arctic Graphics, <http://www.grida.no/publications/255>.
- University of Guelph (2019). Rapid permafrost thaw unrecognized threat to landscape, global Warming re-researcher warns. *ScienceDaily*, 30 avril.
- Vullierme, M. (2019). Evolution des dimensions de sécurité humaine en 2019 : Quel bilan pour les communautés arctiques ? In Landriault, M. (Dir), *L'Année Arctique 2019*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2019, pp. 26-33.
- Vullierme, M. (2020a). L'accélération du dégel du pergélisol : impacts stratégiques et défis logistiques circumpolaires. In Vullierme, M. (dir.), *Réalités opérationnelles de l'environnement arctique - Approches transdisciplinaires et transsectorielles des impacts du changement climatique dans les sous-régions arctiques*, Etude n° 74, Paris, Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, juin 2020, pp. 83-96.
- Vullierme, M. (2020b). L'accélération du dégel du pergélisol en Alaska, une menace pour les infrastructures militaires, *Les Amériques*, Les carnets du temps, n°138, CERPA, Paris, novembre 2020, pp. 26-29.
- Vullierme, M. (2020c). Impacts de la COVID-19 sur les dimensions de sécurité humaine en 2020. In Landriault, M. (Dir), *L'Année Arctique 2020*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2020, pp. 34-43.
- Vullierme, M. (2021). La sécurité humaine : évolution des risques à la sécurité environnementale en 2021. In Landriault, M. (Dir), *L'Année Arctique 2021*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2020, pp. 32-41.
- Vullierme, M. (2022). La sécurité humaine arctique en 2022. In Vullierme, M. & Delaunay, M. (dirs). (2022). *L'Année Arctique 2022*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2022, pp. 48-59.
- Vullierme, M. (2023). La sécurité humaine arctique en 2023. In Vullierme, M. & Delaunay, M. (dirs). (2023). *L'Année Arctique 2023*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2023, pp. 45-61.
- Vullierme, M. (2024a). L'accélération du dégel du pergélisol : un enjeu stratégique circumpolaire irréversible et coûteux. *Observatoire de l'Arctique*, Rapport trimestriel n°3, Note 2, Janvier 2024. Non publique.
- Vullierme, M. (2024b). La sécurité humaine arctique en 2024. In Vullierme, M. & Delaunay, M. (dirs). (2024). *L'Année Arctique 2024*, Observatoire de la Politique et la Sécurité de l'Arctique, 2024, pp. 54-71.
- Vullierme, M. (2025). Les réponses à la présence chinoise dans l'Arctique canadien, miroir des relations sino-canadiennes. *Observatoire de l'Arctique*, Rapport trimestriel n°6, Note 2, Janvier 2025. Non publique.

Secours en arctique : gouvernance du risque et diplomatie climatique dans un espace en recomposition

Souleymane MAHAMADOU IBRO
Master Anthropologie et Écologie

La région arctique connaît de profonds bouleversements climatiques (réchauffement plusieurs fois plus rapide qu'ailleurs), économiques et géopolitiques. La fonte des glaces ouvre de nouvelles routes mais expose la sécurité humaine et l'environnement à des risques accrus[1]. Parallèlement, la montée des tensions exacerbée en 2022 par la crise russo-occidentale remet en question la coopération multilatérale régionale. Dans ce contexte, cette étude examine l'efficacité et les limites de la coopération en matière de *Search and Rescue* (SAR) en Arctique[2], identifie ses principaux obstacles et propose des pistes d'amélioration. La présente étude s'inscrit dans ce contexte en mutation rapide. Elle cherche à répondre à la problématique suivante : Dans quelle mesure la coopération internationale en matière de SAR en Arctique est-elle efficace et résiliente face aux défis climatiques et géopolitiques actuels ?

L'intérêt de cette problématique réside dans la nécessité de penser la sécurité dans l'Arctique non seulement comme une affaire militaire ou étatique, mais aussi comme un enjeu de gouvernance humaine, environnementale et collective. Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur une analyse documentaire croisée, combinant plusieurs sources : textes juridiques internationaux (comme l'accord SAR de 2011 et la convention SOLAS), rapports techniques des garde-côtes et agences arctiques, publications scientifiques récentes dans les domaines du droit international, de la géopolitique polaire, de la gestion des risques et de la sécurité humaine. Une attention particulière sera portée aux publications des cinq dernières années, en particulier celles postérieures à 2021, afin de capturer les évolutions les plus récentes du contexte arctique.

L'article s'organise en quatre grandes parties. La première analyse les transformations profondes de l'Arctique sous l'effet du changement climatique, de l'intensification des activités économiques et des tensions géopolitiques.

La deuxième examine le cadre juridique et les dispositifs actuels de coopération SAR, en évaluant leurs avancées et leurs limites. La troisième dresse un diagnostic des obstacles techniques, stratégiques et institutionnels à une coordination efficace.

La dernière partie explore les perspectives d'une coopération SAR plus résiliente, en s'inspirant d'autres modèles polaires, en valorisant les savoirs autochtones et en proposant une gouvernance civile centrée sur la sécurité humaine.

Un pays européen en particulier, du fait de ses forts liens historiques avec les États-Unis, sort du lot en matière de coopération des services de renseignement. Il s'agit du Royaume-Uni. Signataire du traité UKUSA en 1946, le Royaume-Uni a pris part à l'alliance « Five Eyes », au même titre que l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Cette alliance entre les services de renseignement de cinq pays.

L'Arctique en transformation : enjeux climatiques, géopolitiques et sécuritaires.

Une région en première ligne du réchauffement climatique. La fonte de plus de 40 % de la banquise depuis 1979 a ouvert de nouvelles routes maritimes[3]. Mais ces voies accroissent le risque d'accidents dans des conditions extrêmes, alors que l'Arctique se réchauffe jusqu'à quatre fois plus vite que la moyenne mondiale.

Pressions économiques accrues et vulnérabilités socio-environnementales. L'essor des transports, de l'exploitation pétrolière, de la pêche et du tourisme accentue la pression sur l'écosystème arctique fragile[4]. L'augmentation du trafic perturbe la vie marine et amplifie la pollution[5], tandis que le réchauffement endommage les infrastructures côtières et les modes de vie autochtones[6].

Crise de la coopération internationale et montée des tensions géopolitiques. La gouvernance arctique est en crise depuis 2022. L'invasion de l'Ukraine a entraîné le gel du conseil de l'Arctique et la fin de la coopération multilatérale avec la Russie[7].

Des initiatives unilatérales émergent alors que la militarisation croissante de la région privilégie la dissuasion au détriment de la sécurité humaine et que de nouveaux acteurs extrarégionaux complexifient l'équation stratégique[8][9]. Ce contexte de méfiance entrave une gouvernance coordonnée, malgré des besoins accrus de transparence et de coopération[10].

La coopération internationale en matière de SAR. Le cadre juridique multilatéral : l'accord SAR de 2011

En 2011, les huit États arctiques ont signé un accord juridiquement contraignant pour coordonner les missions SAR[11]. Ce texte, qui divise l'Arctique en zones nationales de responsabilité, vise à améliorer la coordination transfrontalière et l'entraide, mais il n'est assorti d'aucun mécanisme de contrôle ou de sanction[12].

Avancées concrètes : dispositifs de coordination et exercices conjoints. L'organisation concrète des opérations SAR repose sur une chaîne hiérarchisée et interconnectée entre les centres de coordination (RCC), les moyens opérationnels déployés (aériens, maritimes ou terrestres) et les services de soutien logistique et médical.

Chaque intervention suit un protocole normalisé comprenant la réception du signal de détresse, la localisation, la mobilisation des moyens disponibles, le sauvetage et enfin la phase de débriefing et de retour d'expérience. Dans les contextes régionaux comme le Sahel, ces opérations mobilisent souvent à la fois les forces armées, la protection civile, les ONG humanitaires et les communautés locales, selon un modèle de coopération multiniveaux[13]. Cette approche intégrée vise à compenser la faiblesse des infrastructures et à garantir une réponse rapide, coordonnée et adaptée aux réalités du terrain[14]. Plusieurs exercices conjoints via le forum des garde-côtes ont amélioré l'interopérabilité des équipes[15]. Des avancées technologiques (satellites, AIS, drones) renforcent la surveillance maritime[16]. Malgré tout, l'intensification du trafic dans le passage du Nord-est accroît le risque d'incidents[17].

Limites persistantes de l'accord SAR. D'importantes lacunes persistent. Les capacités SAR sont très inégales solides chez certains États, quasi inexistantes dans d'autres régions isolées[18]. L'interopérabilité des équipements et communications reste limitée, faute de normes communes et de commandement unifié.

Par ailleurs, depuis 2022 la suspension de la coopération arctique avec la Russie a interrompu exercices conjoints et partages d'information, au détriment de la sécurité des usagers civils[19]. Des experts préconisent donc de renforcer le cadre SAR par des engagements contraignants, une base de données commune, un cofinancement des moyens logistiques et une meilleure intégration des savoirs autochtones.

Obstacles à la coopération SAR : un diagnostic multidimensionnel. Contraintes techniques et environnementales

La rudesse du milieu arctique froid extrême, nuit polaire, tempêtes, glaces mouvantes, réduit les fenêtres d'intervention et accroît les risques pour les sauveteurs[20]. L'absence d'infrastructures de soutien sur de vastes zones rend certaines opérations impossibles dans les délais requis[21]. Par ailleurs, seuls quelques pays disposent de moyens spécialisés, et les technologies innovantes (drones, satellites) restent peu déployées faute de ressources partagées[22].

Divergences stratégiques entre États arctiques. Les approches divergent : certains États favorisent un SAR civil et humanitaire, d'autres le conçoivent dans un cadre militaire[23]. Le développement d'infrastructures à double usage accentue la méfiance mutuelle et entrave la confiance nécessaire aux opérations conjointes[24]. Depuis 2022, le gel des échanges d'information et des exercices entre Est et Ouest mine l'idée d'un SAR arctique neutre[25].

Fragmentation des normes et absence de coordination intégrée. La prolifération d'initiatives non coordonnées (États, régions, forums) a fragmenté la gouvernance du SAR[26]. Faute d'autorité supranationale, chaque pays intervient selon ses propres normes, sans mutualisation systématique des moyens[27]. L'accord de 2011, bien que symbolique, est peu contraignant opérationnellement. Cette fragmentation normative empêche d'instaurer un espace arctique de sécurité humaine intégré, alors que les risques transfrontaliers exigeraient une réponse collective agile[28].

Perspectives pour une coopération SAR renforcée et résiliente. S'inspirer d'autres dispositifs SAR polaires : leçons de l'Antarctique et de l'Atlantique Nord

L'Antarctique offre un modèle civilo-scientifique efficace, basé sur la coopération démilitarisée : partage des moyens entre bases, protocoles standardisés, transparence des capacités[29]. En Atlantique Nord, un commandement unifié et des centres de secours interconnectés (OTAN/OMI) assurent des entraînements communs réguliers et une réaction rapide aux incidents[30]. L'Arctique pourrait s'en inspirer en créant un centre de coordination régional neutre et inclusif.

Valoriser les savoirs autochtones et l'implication communautaire. L'intégration des savoirs autochtones est cruciale. Les peuples arctiques (Inuit, Sàmi, etc.) disposent d'une connaissance fine du milieu polaire pouvant servir d'alerte précoce dans les zones mal couvertes par les technologies[31]. L'expérience de projets participatifs comme SmartICE au Canada montre aussi que l'implication des communautés locales améliore la sécurité sur la glace[32].

Il faut donc associer pleinement les peuples autochtones à la gouvernance des secours, en passant d'une approche technocratique descendante à une co-construction de la sécurité humaine[33].

Pour une gouvernance non militaire, humanitaire et environnementale. Des experts préconisent un mécanisme multilatéral arctique neutre, à vocation civile, dédié à la sécurité humaine[34]. Indépendant des logiques de défense et impliquant tous les acteurs (États, communautés autochtones, ONG), il coordonnerait les secours, mutualiserait les ressources et diffuserait les bonnes pratiques[35]. En intégrant les principes de justice climatique et de sécurité environnementale, une telle structure renforcerait la légitimité et la pérennité de la coopération[36].

La coopération SAR en Arctique révèle autant les limites que le potentiel de la gouvernance régionale : le réchauffement accéléré et l'ouverture de nouvelles routes multiplient les risques d'accidents dans un environnement isolé et hostile[37], tandis que les tensions post-2022 ont paralysé les mécanismes multilatéraux existants, compromettant la coordination entre États[38]. Néanmoins, des pistes émergent :

- créer une instance civilo-humanitaire de coordination régionale pour une réponse intégrée,
- intégrer les savoirs autochtones pour améliorer l'alerte et l'adaptation[39],
- garantir une neutralité opérationnelle afin de restaurer la confiance entre acteurs[40].

La sécurité humaine pourrait ainsi devenir un vecteur de coopération durable dans l'Arctique.

Références :

- [1] Cette transformation ouvre des perspectives économiques considérables (transport, pêche, extraction minière), mais génère également des risques accrus pour la sécurité humaine et environnementale (Lalonde et Oude Elferink, 2022)
- [2] Premier traité juridiquement contraignant signé sous l'égide du conseil. Les États riverains, notamment les membres du conseil de l'Arctique (Canada, Russie, États-Unis, Danemark, Norvège, Finlande, Suède et Islande), ont adopté en 2011 l'accord de coopération sur la recherche et le sauvetage aérien et maritime dans l'Arctique.
- [3] Le réchauffement climatique y est trois à quatre fois plus rapide que la moyenne mondiale (AMAP, 2023)
- [4] Lasserre et al., 2022
- [5] Stewart et al., 2023
- [6] Larsen et Fondahl, 2021
- [7] Bennett et al., 2023 ; Young, 2023
- [8] Huebert, 2022
- [9] Pincus, 2023
- [10] Koivurova et Caddell, 2022
- [11] Arctic Council, 2011
- [12] Byers et Weber, 2021
- [13] Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). (2020). Annexe 12 - Search and Rescue (16^e éd.). Montréal : OACI.
- [14] International Maritime Organization (IMO). (2022). International Aeronautical and Maritime Search and Rescue (IAMSAR) Manual, Volume I: Organization and Management. London: IMO.
- [15] Lajeunesse, 2022 ; Pincus et Zellen, 2023
- [16] Dawson et al., 2024
- [17] IMO, 2023
- [18] Humpert, 2022; Koivurova et Caddell, 2022
- [19] Bennett et al., 2023 ; Young, 2023
- [20] Schultz et al., 2021
- [21] Humpert, 2022 ; Lalonde et Oude Elferink, 2023
- [22] Koivurova et Caddell, 2022 ; Dawson et al., 2024
- [23] Bennett et al., 2023 ; Lajeunesse, 2022
- [24] Pincus et Zellen, 2023
- [25] Young, 2023
- [26] Chater, 2024
- [27] Lalonde et Oude Elferink, 2023
- [28] Hossain et Papanicolopulu, 2022 ; Dawson et al., 2024
- [29] Gales et al., 2023
- [30] IMO, 2023
- [31] Wright
- [32] Gearheard et al., 2023
- [33] Larsen et al., 2022
- [34] Chater, 2024 ; Hossain, 2022
- [35] Young, 2023
- [36] L'ancrage de la coopération SAR dans les objectifs de développement durable (ODD 13, 14 et 16) permettra d'assurer sa légitimité et sa pérennité face aux futurs chocs climatiques, technologiques ou géopolitiques (UNDP, 2022).
- [37] Schultz et al., 2021 ; Dawson et al., 2024
- [38] Bennett et al., 2023 ; Young, 2023
- [39] Pincus et Wright, 2022
- [40] Hossain, 2022

L'Arctique entre fragmentation informative et militarisation rampante : vers un « droit de l'Arctique » ?

Romane WANNER

Directrice du département Sécurité internationale et forces armées de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Région longtemps périphérique dans l'ordre juridique international, l'Arctique fait aujourd'hui l'objet d'une attention accrue en raison du changement climatique et des convoitises économiques et stratégiques qu'il suscite. Contrairement à l'Antarctique, qui bénéficie d'un traité international unifié depuis 1959, l'Arctique ne dispose d'aucun cadre juridique global spécifique[1]. La gouvernance du Grand Nord repose sur un assemblage hétéroclite de normes : conventions universelles (notamment le droit de la mer), droit régional *soft law* via le Conseil de l'Arctique, traités bilatéraux, droit interne des États riverains conduisant à une forme de fragmentation normative. Parallèlement, on assiste à une militarisation rampante de l'espace arctique, alimentée par la compétition géopolitique et l'ouverture de nouvelles voies maritimes.

Cette superposition place l'Arctique au cœur d'un dilemme juridique majeur. Face à l'imbrication croissante d'enjeux stratégiques, économiques et environnementaux, et à l'insuffisance manifeste des instruments existants, une interrogation s'impose : le droit international est-il en mesure de structurer l'Arctique sans trahir ses équilibres géopolitiques, ou faut-il penser l'émergence d'un cadre sui generis, un « droit de l'Arctique » à même de répondre aux spécificités de la région ? C'est à cette tension que se confronte la présente étude, en examinant les limites du dispositif juridique actuel, les dynamiques conflictuelles qu'il peine à contenir, mais aussi les enseignements qu'offrent d'autres espaces internationaux régis par des régimes d'exception. L'objectif n'est pas de plaider en faveur d'un modèle prêt-à-importer, mais d'interroger la faisabilité, les contours et la légitimité d'un régime arctique renouvelé, entre souverainetés consolidées et intérêts communs à l'humanité.

Une gouvernance fragmentée : absence de cadre unifié et instrumentalisation du droit existant

À ce jour, aucun traité global ne régit l'Arctique dans son ensemble. La région est gouvernée par le droit international général et les juridictions des États arctiques, sans équivalent du Traité de Washington sur l'Antarctique. Comme le souligne la doctrine, « contrairement au cas de l'Antarctique, il n'existe pas de régime juridique international unique pour l'Arctique »[2].

En l'état du droit, aucun pays ne possède ou ne contrôle le pôle Nord et les eaux internationales qui l'entourent : la souveraineté des cinq États riverains (Russie, États-Unis, Canada, Norvège, Danemark via le Groenland) s'arrête à la limite de leurs zones économiques exclusives de 200 milles marins conformément à Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[3]. Au-delà, s'étend une zone hauturière encore non attribuée, bien que réduite du fait des revendications en cours sur le plateau continental sous-marin[4].

Toutefois, parler d'un « vide juridique » serait inexact : la région est déjà encadrée par un faisceau de normes internationales. En effet, face à l'absence de traité, la gouvernance régionale s'articule principalement autour du Conseil de l'Arctique, établi par la Déclaration d'Ottawa de 1996[5]. Composé des huit États arctiques et de représentants permanents des peuples autochtones, ce forum intergouvernemental fonctionne par consensus et produit des recommandations non obligatoires. Le Conseil a certainement permis des avancées en matière de coopération environnementale et scientifique et il a servi de cadre de négociation pour trois accords juridiquement contraignants spécifiques[6].

Néanmoins, il demeure une instance limitée par son mandat : il exclut explicitement les questions de sécurité et de défense, et il n'a pas de personnalité juridique propre ni de pouvoir d'imposer la mise en œuvre de ses recommandations aux États membres[7]. Cette nature volontaire et informelle, souvent vantée pour sa flexibilité, a pour corollaire une certaine inefficacité dès qu'il s'agit de traiter des enjeux contentieux ou d'assurer le respect effectif des engagements.

En pratique, le Conseil repose exclusivement sur des instruments de *soft law* sans calendriers ni mesures coercitives[8].

Il produit principalement du savoir et des lignes directrices, laissés à l'appréciation des gouvernements pour leur mise en œuvre. Cette structure légère a longtemps satisfait les États arctiques, jaloux de leur souveraineté, mais montre ses limites à mesure que les défis s'aiguisent. Illustration de cette faiblesse normative, le Conseil n'a pu réagir efficacement aux crises récentes. Par exemple, bien que la guerre déclenchée en 2022 à la suite de l'invasion de l'Ukraine ne soit pas à proprement parler une crise arctique, elle a eu pour effet de paralyser la coopération régionale : les sept États occidentaux du Conseil ont suspendu les réunions avec la Russie, bloquant de fait le fonctionnement de l'organisme. Aucune alternative institutionnelle n'existe pour combler ce vide de dialogue. De plus, l'élargissement du cercle des observateurs (treize pays non arctiques, dont la Chine, le Japon, la France ou encore l'Allemagne ont obtenu ce statut) témoigne de l'intérêt mondial pour l'Arctique, mais ces acteurs externes n'ont pas voix au chapitre dans la prise de décision. Il en résulte une gouvernance fragmentée et à plusieurs vitesses, dominée par club exclusif d'États riverains conservant la maîtrise de l'agenda avec le risque de ne pas intégrer suffisamment les préoccupations globales ni les intérêts des acteurs tiers[9]. Néanmoins, si le Conseil de l'Arctique ne possède pas encore de personnalité juridique formelle, il constitue déjà un centre de gravité normatif. Ses groupes de travail produisent une quantité considérable de normes techniques et de lignes directrices qui, sans être contraignantes, influencent la législation nationale des États membres et inspirent des accords formels. À ce titre, le Conseil agit de facto comme un organe de coordination normative régionale qui témoigne de l'existence d'un ordre arctique embryonnaire plutôt que d'une vacance institutionnelle.

En l'absence de traité arctique, c'est la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982 qui sert de référence juridique principale pour l'océan Arctique. Tous les États arctiques à l'exception des États-Unis sont parties à la Convention. Celle-ci offre un cadre général pour la délimitation des espaces maritimes, la protection du milieu marin et la navigation. Les États riverains ont ainsi recours aux procédures onusiennes pour étendre leur plateau continental au-delà de 200 milles. Conformément à l'article 76 de la CNUDM, la Russie, la Norvège, le Canada et le Danemark ont déposé, dans les délais impartis, des dossiers scientifiques afin de prouver que les prolongements sous-marins de leur territoire national s'étendent profondément sous la banquise[10]. Ces revendications unilatérales, qui se chevauchent notamment au niveau de la dorsale de Lomonossov allant jusqu'au pôle Nord, font l'objet d'un examen par la Commission des limites du plateau continental[11]. Si elle valide les données, les États concernés devront encore négocier entre eux le partage des zones adjacentes.

Le cas le plus emblématique est la course au pôle Nord : Russes, Danois et Canadiens présentent chacun des prétentions sur la zone du pôle, riche symboliquement et potentiellement en hydrocarbures, s'appuyant tous sur la CNUDM pour légitimer leur emprise. On constate ici une forme d'instrumentalisation du droit de la mer : un traité conçu pour gérer de manière équitable les plateaux continentaux est mobilisé par les grandes puissances arctiques pour maximiser leur souveraineté et leurs ressources. Il convient néanmoins de rappeler que l'extension d'un plateau continental au-delà de 200 milles marins ne confère pas une souveraineté territoriale sur les fonds marins concernés, mais uniquement des droits souverains d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles du sous-sol. Dans le même esprit, certaines dispositions de la CNUDM sont interprétées de façon extensive par les États côtiers arctiques. L'article 234 de la Convention, par exemple, reconnaît aux États le droit d'édicter des lois plus strictes pour prévenir la pollution marine dans les zones couvertes de glaces toute l'année. Le Canada et la Russie s'appuient sur cette clause pour justifier des réglementations unilatérales renforcées dans leurs eaux arctiques, ce que contestent en partie les États utilisateurs qui y voient des entraves excessives à la liberté de navigation[12].

La fonte de la banquise ouvre progressivement des routes maritimes stratégiques : le passage du Nord-Ouest à travers l'archipel arctique canadien, et le passage du Nord-Est le long des côtes russes[13]. Ces deux passages suscitent des conflits juridiques quant à leur statut. Le Canada considère que les eaux enclavées entre ses îles arctiques (détroits et chenaux du Nord-Ouest) constituent des eaux intérieures relevant de sa souveraineté pleine et entière[14]. Les États-Unis et la plupart des autres nations maritimes s'y opposent, arguant qu'il s'agit d'un détroit international où le droit de passage inoffensif s'applique de plein droit. De son côté, la Russie revendique un contrôle étroit sur la Route maritime du Nord, qui longe son littoral sibérien. Les États-Unis contestent là aussi une telle prétention, y voyant un abus de droit. Jusqu'à présent, ce différend reste larvé : peu de navires tentent de passer sans accord préalable russe, et aucune confrontation ouverte n'a eu lieu. En somme, les deux grandes routes arctiques illustrent la tension entre la liberté de navigation, principe cardinal du droit des mers, et les visées souverainistes des

riverains qui, au nom de la sécurité ou de l'environnement, cherchent à internaliser ces corridors maritimes émergents.

Au milieu de cet enchevêtrement normatif, l'archipel du Svalbard (Spitzberg) fait figure d'exception historique. Son statut est régi par le traité de Paris de 1920[15], qui reconnaît la souveraineté de la Norvège sur l'archipel tout en imposant des conditions originales : démilitarisation totale (aucune base ni fortification ne peut y être établie) et égalité de traitement des ressortissants des États parties pour l'accès aux ressources naturelles notamment le charbon, autrefois abondant[16]. Une quarantaine d'États ont adhéré à ce régime sui generis. Le Svalbard apparaît ainsi comme un zone de paix et de coopération internationale dès l'entre-deux-guerres, préfigurant à certains égards le traité sur l'Antarctique. Cependant, des incertitudes juridiques perdurent quant à l'étendue du traité : s'applique-t-il seulement aux îles et à leurs eaux territoriales ? Ou couvre-t-il aussi la zone économique et le plateau continental autour de l'archipel[17] ?

La Norvège privilégie une interprétation restrictive (limitée aux 12 milles marins), alors que la Russie notamment estime que les dispositions de non-discrimination devraient s'étendre au-delà, ce qui lui garantirait des droits de pêche et d'exploitation minière dans la zone économique de Svalbard. Ce désaccord latent n'a pas dégénéré, mais il illustre la persistance de zones grises juridiques en Arctique. Le Svalbard demeure en tout état de cause un îlot de gouvernance internationale dans un océan arctique largement dominé par le bilatéral et le national. Son régime pourrait inspirer de nouvelles solutions hybrides, combinant souveraineté étatique et mutualisation de certains droits, dans d'autres portions de l'Arctique. En synthèse, la gouvernance juridique arctique actuelle ressemble à une mosaïque incomplète : quelques pièces solides mais de nombreux interstices où règne l'incertitude ou le rapport de force. Cette fragmentation normative n'offre que des réponses partielles aux défis complexes de la région. Elle reflète aussi une volonté des États riverains d'éviter toute internationalisation excessive de l'Arctique. En effet, c'est dans ce contexte de vide normatif relatif qu'est venue prospérer la remilitarisation de l'Arctique, laquelle met plus que jamais à l'épreuve le dispositif actuel.

Militarisation rampante : l'Arctique à l'épreuve des logiques de puissance

En parallèle de la fragmentation normative, l'Arctique connaît depuis une quinzaine d'années une remilitarisation progressive. Longtemps « gelée » par la guerre froide puis considérée dans les années 1990 comme une zone de coopération pacifique, la région voit ressurgir des rivalités stratégiques à mesure que son importance économique et géopolitique s'accroît.

Ce phénomène de militarisation rampante est multiforme : renforcement des capacités militaires des États arctiques, multiplication des exercices et patrouilles, réouverture de bases, modernisation des flottes de brise-glaces et de sous-marins, et nouvelles doctrines mettant l'accent sur l'Arctique. Or, cette évolution se déroule en l'absence de cadre juridique de sécurité dédié : aucun accord de maîtrise des armements ou de confiance-building spécifiquement arctique n'existe, le Conseil de l'Arctique n'ayant pas compétence en la matière.

La militarisation s'opère donc hors régulation juridique, ce qui alourdit les enjeux pesant sur un éventuel futur « droit de l'Arctique ». Depuis le milieu des années 2000, Moscou a considérablement renforcé son dispositif au nord : réactivation d'anciennes bases soviétiques le long du littoral arctique, installation de nouveaux radars et systèmes de défense aérienne, construction de pistes allongées pour accueillir des avions de chasse et bombardiers stratégiques, sans oublier la mise en service de nouveaux brise-glaces nucléaires de classe supérieure[18]. À travers cette remilitarisation, la Russie entend sécuriser ses intérêts économiques et se doter d'une capacité de frappe avancée vers l'Amérique du Nord. En face, les puissances occidentales, quoique plus tardivement, ont réagi, là encore, en l'absence de toute limitation juridique spécifique. Les membres nordiques de l'OTAN (Norvège, Danemark) et le Canada ont revu à la hausse leurs plans de défense arctique : la Norvège déplace des unités vers le Grand Nord et reçoit régulièrement l'appui de forces alliées lors d'exercices, le Danemark renforce la surveillance autour du Groenland et crée un Commandement arctique[19], le Canada investit dans de nouveaux patrouilleurs brise-glaces et un centre d'entraînement dans le Grand Nord. Les États-Unis, absents du cercle polaire pendant les années post-guerre froide, publient depuis 2013 des stratégies arctiques intégrant la dimension militaire, relancent la construction d'un brise-glace lourd et multiplient les missions de sous-marins nucléaires dans la banquise. Avec l'adhésion récente de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, l'Alliance atlantique compte désormais sept des huit États arctiques en son sein - un fait inédit qui reconfigure la donne sécuritaire et risque d'accentuer encore l'empreinte militaire occidentale en Arctique, en réponse à la posture russe[20].

Contrairement à l'Antarctique où le Traité de 1959 prohibe toute militarisation, l'Arctique ne bénéficie d'aucune interdiction de ce type.

Depuis le Les seuls garde-fous applicables sont généraux : le droit de la mer impose par exemple le respect des usages pacifiques sur la haute mer et dans les zones économiques exclusives, mais cette notion reste floue et n'empêche pas le transit de sous-marins ou de bâtiments militaires.

Ainsi, la montée en puissance militaire se fait dans un vide normatif préoccupant, qui laisse craindre des incidents ou une escalade mal maîtrisée. Déjà, des responsables s'en alarment. « La concurrence et la militarisation accrues dans la région arctique, notamment de la part de la Russie et des États-Unis, sont préoccupantes », constatait en 2021 l'amiral Rob Bauer, président du Comité militaire de l'OTAN[21]. L'absence de cadre de sécurité dédié dramatise les enjeux, certains observateurs évoquant le risque d'une nouvelle guerre froide polaire si ces tendances se confirment[22]. Les évolutions récentes en Ukraine n'ont fait que renforcer ces craintes, en interrompant quasiment toute coopération politique avec la Russie, même dans les forums autrefois épargnés (le Conseil de l'Arctique est paralysé, comme indiqué). L'idée d'une exception arctique, un Arctique préservé des conflits qui affectent ailleurs les grandes puissances, s'érode dangereusement. Conséquences sur le droit, la militarisation rampante de l'Arctique met en lumière la nécessité de mécanismes juridiques nouveaux, notamment un volet « sécurité » dans le droit de l'Arctique, qu'il s'agisse de s'inspirer des accords d'incidents en mer pour éviter les accrochages entre marines dans l'océan Glacial[23], ou de dégager un consensus pour déclarer certaines zones « dénucléarisées », une idée parfois évoquée pour l'Arctique central hauturier, sans suite concrète.

Pour l'heure, toutefois, le climat international tendu ne se prête guère à ce type d'initiatives. Le droit mou reste l'unique option : les chefs militaires de la région se rencontrent dans des forums informels comme l'« Arctic Security Forces Roundtable » où la France est observatrice afin d'échanger sur la sécurité maritime et le search and rescue. Mais ces dialogues ne produisent pas de normes contraignantes et n'incluent plus la Russie depuis 2014. Le défi sera de réengager tous les acteurs autour de principes communs de sécurité une fois le contexte apaisé, sans quoi la militarisation continuera de se développer en marge du droit. Il importe toutefois de relativiser ce regain militaire au regard de la guerre froide, époque durant laquelle l'Arctique constituait un théâtre stratégique de premier plan.

En définitive, la militarisation rampante exacerbe la fragmentation normative décrite plus haut. Elle révèle crûment que l'Arctique reste un espace où prime la *realpolitik* des États faute de règles collectives robustes.

Cet état de fait conduit à s'interroger : face à la combinaison d'un vide juridique relatif et d'une montée des tensions stratégiques, l'Arctique doit-il être doté d'un régime d'exception international à l'image d'autres espaces particuliers de la planète ?

L'Arctique à l'aune des régimes d'exception : contrastes polaires et « communs » planétaires

Le statut juridique singulier de l'Arctique invite à le comparer avec d'autres espaces d'exception régulés par le droit international. L'Antarctique est l'exemple le plus évident, mais on peut également examiner le parallèle (ou son absence) avec l'espace extra-atmosphérique ou encore le régime international des fonds marins. Ces comparaisons permettent de mesurer l'unicité du cas arctique, et éventuellement de s'inspirer de certains mécanismes étrangers pour imaginer un futur régime arctique.

Souvent cité comme référence, le Traité sur l'Antarctique a instauré un régime juridique très protecteur pour le Continent blanc. Ses principes directeurs incluent : l'affectation de l'Antarctique à des fins exclusivement pacifiques, la liberté de la recherche scientifique et la coopération internationale dans ce domaine ; le gel des revendications territoriales. Les sept États ayant émis des prétentions sur des portions de l'Antarctique les maintiennent *sine die* mais se sont engagés à ne pas en faire de nouvelles, tandis que les autres États ne reconnaissent pas ces prétentions *de jure*. De plus, le Protocole de Madrid de 1991 a renforcé la protection environnementale en déclarant l'Antarctique « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science » et en interdisant toute activité minière[26]. En somme, l'Antarctique est géré comme un patrimoine commun de l'humanité de facto, ouvert à tous les États (plus de 50 Parties consultatives ou adhérentes au Traité) à condition de respecter ces règles strictes.

La tentation de comparer la situation l'Arctique à celle de l'Antarctique est fréquente, tant les deux pôles symbolisent des espaces extrêmes soumis à des convoitises globales. Toutefois, une telle analogie, si elle éclaire certaines dynamiques communes, se heurte rapidement à des divergences fondamentales. En effet, l'Arctique se distingue diamétralement sur plusieurs points essentiels.

D'abord, géographiquement, on a souvent souligné que l'Antarctique est un continent entouré par l'océan, tandis que l'Arctique est un océan entouré par des continents[27]. Cette asymétrie explique en partie la divergence des régimes : en Antarctique, aucun État n'est souverain localement, ce qui a permis l'émergence d'un condominium juridique international. En Arctique au contraire, l'océan est enclavé par cinq nations côtières bien établies, possédant des populations, des villes et des ressources exploitées de longue date dans le Grand Nord, bref, un environnement habité et étatisé. Il n'était ni politiquement envisageable, ni souhaité par les puissances en place, de « sanctuariser » l'Arctique mondialement comme l'Antarctique. Ensuite, économiquement, l'Arctique recèle d'énormes gisements d'hydrocarbures et de minerais déjà en partie exploités ou à portée d'exploitation (on estime environ 13% des réserves non découvertes de pétrole et 30% de gaz mondial dans le sous-sol arctique)[28]. Les États arctiques sont fortement investis dans ces activités comme la Russie et la Norvège pour le pétrole et gaz offshore, le Canada et la Russie pour les mines, là où l'Antarctique n'a jamais connu d'exploitation industrielle significative. Faire de l'Arctique une « réserve scientifique » sans exploitation, sur le modèle antarctique, impliquerait pour ces États de renoncer à des intérêts économiques majeurs - un sacrifice jugé impensable du point de vue de leurs intérêts nationaux. Enfin, sur le plan de la sécurité, l'Antarctique n'a pas de population autochtone ni d'enjeu frontalier classique : il était plus aisé d'en faire une zone neutre. L'Arctique, au contraire, a été et reste un théâtre de première importance pour la défense, dimension que les puissances n'ont jamais voulu évacuer par un traité de démilitarisation.

En conséquence, l'idée d'un traité de l'Arctique calqué sur le Traité sur l'Antarctique, parfois évoquée par certains universitaires, semble hautement improbable à ce jour. Les cinq États côtiers l'ont clairement rejetée à Ilulissat en 2008 en déclarant qu'aucun nouveau régime global n'était nécessaire[29]. Néanmoins, le régime antarctique offre des enseignements précieux : il montre qu'il est possible de dépolitiser un espace au profit de la coopération scientifique et de la protection de l'environnement, si les États y trouvent un intérêt mutuel supérieur. Surtout, il a créé un système institutionnel robuste qui pourrait inspirer un format de gouvernance plus structuré pour l'Arctique, sans forcément copier ses contenus normatifs.

Autre parallèle intéressant : le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique. Par le Traité de 1967 sur l'espace[30], les puissances spatiales ont entériné des principes forts : la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace par tous les États ; la non-appropriation nationale de l'espace (y compris des corps célestes comme la Lune, qui ne peuvent faire l'objet de souveraineté) ; l'utilisation exclusivement à des fins pacifiques des corps célestes et l'interdiction d'y déployer des armes de destruction massive.

e régime, complété par d'autres accords[31], vise à considérer l'espace comme l'apanage de l'humanité tout entière, à l'abri des revendications territoriales. De plus, l'espace est parfois qualifié de « province de l'humanité », notion proche du patrimoine commun. Comment l'Arctique se compare-t-il ? En un sens, l'océan Arctique pourrait être vu comme un espace commun naturel. Mais juridiquement, il n'a jamais été érigé en patrimoine mondial ; au contraire, comme on l'a vu, la tendance est à la territorialisation. Là où l'espace extra-atmosphérique est res communis, l'Arctique est traité en grande partie en res nullius en voie d'appropriation. De plus, le principe de non-militarisation partielle de l'espace n'a pas d'équivalent en Arctique où aucune interdiction de ce genre n'existe. On note toutefois une similitude dans le fait que l'Arctique central, s'il reste au-delà des juridictions nationales, pourrait théoriquement être soumis à un régime multilatéral de protection ou de gestion commune, à l'instar de l'espace. Des voix dans les années 1970 et plus récemment ont proposé de proclamer l'Arctique « patrimoine commun de l'humanité » pour empêcher sa captation par quelques États[32].

Cette idée s'inspire directement de l'idéologie du « common heritage of mankind » qui a émergé dans les années 1960 pour les fonds marins et l'espace. Cependant, les États arctiques s'y sont opposés vigoureusement, par crainte de perdre leur prééminence. En définitive, l'espace extra-atmosphérique nous enseigne qu'un régime international est possible lorsque la ressource est initialement hors d'atteinte de tout État (lors du traité de 1967, aucun pays ne pouvait physiquement s'approprier la Lune par exemple). L'Arctique ne partage pas cette caractéristique, étant immédiatement adjacent à des territoires nationaux habités.

Le droit de la mer offre un autre point de comparaison : celui du régime des fonds marins au-delà des juridictions nationales, aussi appelés « Zone internationale des fonds marins » ou simplement « la Zone ». La CNUDM consacre en effet le principe selon lequel les ressources minérales de la Zone sont le patrimoine commun de l'humanité, géré par une organisation internationale. Tout État qui souhaite exploiter des nodules polymétalliques ou d'autres richesses minières dans les grands fonds océaniques doit passer par cette Autorité, qui répartit les bénéfices de manière équitable et veille à la protection de l'environnement marin.

Ce régime de gestion collective est unique en son genre et représente un triomphe (encore théorique, car l'exploitation n'a pas vraiment débuté) de la vision solidaire du droit international. Or, qu'en est-il des fonds marins arctiques ? Si l'on suit l'esprit de la CNUDM, toute portion de plateau continental non rattachée à un État côtier relèverait de la Zone internationale, donc du patrimoine commun. Mais précisément, les États arctiques s'efforcent par leurs revendications d'éliminer toute zone internationale dans l'océan Arctique. Si les prétentions étendues de la Russie, du Canada et du Danemark étaient toutes entérinées, leurs plateaux continentaux convergeraient vers le pôle Nord, ne laissant quasiment aucune portion des fonds marins arctiques en Zone internationale[33]. Autrement dit, l'intégralité du sous-sol arctique serait approprié par les États riverains, privant la communauté internationale de toute part dans ce « gâteau » géologique. Cette situation semble s'inscrire à l'opposé de l'esprit du régime des grands fonds : elle traduit la victoire du principe de souveraineté sur le principe de patrimoine commun en Arctique.

Il ressort ainsi que l'Arctique se démarque par un niveau d'institutionnalisation relativement faible comparé aux autres « espaces spéciaux » internationaux. L'Antarctique et les fonds marins relèvent d'un véritable régime de patrimoine commun avec règles partagées et organes dédiés ; l'espace extra-atmosphérique, sans autorité de gestion, est néanmoins régi par un traité international clair posant des principes de non-appropriation et de non-militarisation partielle. L'Arctique, lui, échappe à ces logiques collectives : il est en grande partie privatisé par les États riverains, qui privilégient une approche Westphalienne (souveraineté et accords ad hoc) plutôt qu'un régime multilatéral intégrateur. On comprend dès lors pourquoi certains auteurs parlent d'« exception arctique » non pas au sens idyllique d'une région hors de la géopolitique, mais au contraire comme une singularité où le réalisme politique l'emporte sur les tentations de gouvernance globale. Cette singularité explique pourquoi l'idée d'un « Traité de l'Arctique » comparable à celui de l'Antarctique demeure un horizon théorique plus qu'un projet réaliste. L'Arctique ne se prête pas à une approche de type régime global unifié : son droit se développe plutôt de manière incrémentale, au croisement de la pratique étatique, de la coopération scientifique et du droit de la mer. Parler d'un traité global « manquant » ne signifie donc pas que le droit y soit absent, mais qu'il émerge par capillarité, au lieu d'être imposé par un instrument unique.

Perspectives d'avenir : vers un véritable « droit de l'Arctique » ?

À la lumière de ce qui précède, quelles évolutions réalistes peut-on envisager pour renforcer le cadre juridique de l'Arctique dans les années à venir ?

Si un traité global de type antarctique demeure improbable à court terme, il n'en existe pas moins des pistes d'action susceptibles de combler partiellement les lacunes actuelles. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut esquisser plusieurs scénarios et mesures complémentaires, qui ne s'excluent pas mutuellement. Tout d'abord, le Conseil pourrait évoluer d'un forum purement consultatif vers une instance plus structurée. Des propositions circulent pour lui donner une personnalité juridique et un mandat élargi.

Par exemple, une charte constitutive du Conseil, adoptée par traité entre les huit (ou plus) États, pourrait formaliser ses objectifs, instituer un mécanisme de suivi des recommandations, et prévoir un financement stable des activités. Sans transformer le Conseil en organisation contraignante, ces aménagements le rendraient plus efficace et légitime. Par ailleurs, impliquer plus systématiquement les observateurs dans les groupes de travail du Conseil améliorerait la transparence et la prise en compte des intérêts globaux[35].

De telles réformes sont toutefois conditionnées à un climat de coopération minimale, on voit mal se concrétiser une refonte du Conseil tant que la Russie est isolée diplomatiquement. Mais une fois les tensions apaisées, la fenêtre pourrait s'ouvrir pour un « Acte d'Helsinki pour l'Arctique », en écho à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, en pleine détente, avait posé des principes communs[36]. Ensuite, plutôt qu'un grand traité unique, une approche pragmatique consistant à combler les vides juridiques par des accords sectoriels pourrait être envisagée. Cela a déjà été fait pour les urgences. D'autres domaines attendent un traitement similaire[37].

En parallèle des traités, il est aussi possible de recourir aux mécanismes de règlement des différends pour trancher des questions juridiques : la Cour internationale de Justice (CIJ) ou le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) pourraient être saisis conjointement par des États en désaccord. Certes, jusqu'à présent les États arctiques ont préféré la négociation diplomatique aux tribunaux[38]. On ne peut exclure qu'à l'avenir, face à une complexité scientifique ou un blocage politique, ils acceptent une instance judiciaire. Une jurisprudence claire, par exemple, une décision fixant les critères pour l'application de l'article 234 CNUDM sur les glaces, contribuerait à unifier l'interprétation du droit dans la région.

De même, la pratique issue des décisions communes, telles que les recommandations de la Commission des limites sur les plateaux arctiques, créera une sorte de précédent technique.

Enfin, envisager la création d'une structure juridictionnelle ou arbitrale ad hoc pour l'Arctique est une piste parfois évoquée. Il pourrait s'agir d'une Chambre spéciale de l'Arctique au sein du TIDM, créée par accord des parties, qui serait compétente pour connaître des différends arctiques. Une telle chambre, composée de juges connaissant bien les réalités polaires, offrirait une enceinte impartiale et spécialisée. Cependant, cela supposerait que les États acceptent à l'avance de s'y soumettre, ce qui est loin d'être acquis vu leur réticence actuelle à l'égard du contentieux international obligatoire dans cette région.

Toutes ces pistes ne s'excluent pas mais au contraire se complètent. Ensemble, elles pourraient progressivement dessiner un régime arctique plus robuste sans révolutionner du jour au lendemain l'édifice juridique. En les combinant, on peut imaginer qu'à moyen terme, horizon 2030-2040, l'Arctique dispose d'un forum régional consolidé et d'un ensemble de traités techniques couvrant les principaux enjeux. Un tel scénario n'est pas utopique, il s'inspire des trajectoires suivies par d'autres régions naguère conflictuelles. La clé résidera dans la volonté politique des acteurs principaux et dans la pression que pourront exercer les acteurs externes et la société civile internationale pour faire de l'Arctique un laboratoire de coopération.

Références :

- [1] Le Traité sur l'Antarctique, signé à Washington le 1^{er} décembre 1959 et entré en vigueur en 1961, constitue le socle juridique du régime antarctique. Il gèle les revendications territoriales, interdit toute activité militaire et consacre la liberté de recherche scientifique dans une logique de coopération internationale.
- [2] KIRCHNER Stefan, *Present and Future Arctic Law* (Janvier 11, 2022).
- [3] Convention des Nations Unies sur le droit de la mer conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982.
- [4] LASSERRE Frédéric, « Frontières maritimes dans l'Arctique : le droit de la mer est-il un cadre applicable? », CERISCOPE Frontières, 2011.
- [5] Déclaration sur l'établissement du Conseil de l'Arctique (Déclaration d'Ottawa), Ottawa, 19 septembre 1996, *International Legal Materials*, vol. 35, p. 1387 (1996)
- [6] Accord relatif à la coopération en matière de recherche et sauvetage aéronautique et maritime dans l'Arctique (dit Arctic SAR Agreement), signé à Nuuk (Groenland) le 12 mai 2011 par les huit États membres du Conseil de l'Arctique; entré en vigueur le 19 janvier 2013 après dépôt des instruments de ratification, Accord relatif à la coopération en matière de préparation et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures dans l'Arctique, adopté à Kiruna (Suède) le 15 mai 2013, par les huit États membres du Conseil de l'Arctique; entré en vigueur le 25 mars 2016 après dépôt des instruments de ratification et Accord relatif au renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique, signé à Fairbanks (Alaska, États-Unis) le 11 mai 2017, par les huit États membres du Conseil de l'Arctique; entré en vigueur le 23 mai 2018. Pour aller plus loin sur l'Arctic SAR Agreement: VULLIERME Magali, *La gouvernance régionale arctique en matière de Recherche et Sauvetage*, Observatoire de l'Arctique, ressource en ligne disponible ici: <https://www.observatoire-arctique.fr/approche-institutionnelle>
- [7] Comme le souligne Daniel Pomerants dans *International Relations Theory and the Evolution of the Arctic Council* (Lexington Books, 2009), le Conseil a été conçu dès l'origine comme « un forum non contraignant » sans « capacité à adopter des règlements juridiquement exécutoires », et n'a acquis ni statut d'organisation internationale, ni capacité normative réelle.
- [8] FOLKESTAD SOLTVEDT Ida, « Soft Law, Solid Implementation? The Influence of Precision, Monitoring and Stakeholder Involvement on Norwegian Implementation of Arctic Council Recommendations. », *Arctic Review on Law and Politics*, Vol. 8, 2017, pp. 73-94; MALLOY Bonnie A., « On Thin Ice: How a Binding Treaty Regime Can Save the Arctic », *Hastings West-Northwest Journal of Environmental Law & Policy*, 2010, vol. 16, pp. 471-514.
- [9] DE POOTER Hélène. « Le Conseil de l'Arctique est-il vraiment « le principal forum intergouvernemental pour la région arctique »? Bilan à l'occasion de son 25^e anniversaire. », *Études internationales*, printemps 2020, vol. 51, n°1, pp. 31-58.
- [10] Ces soumissions, réalisées respectivement en 2001 pour la Russie, en 2006 pour la Norvège, en 2003 pour le Canada et en 2004 pour le Danemark, s'appuient sur des données géologiques et bathymétriques pour justifier l'extension de leurs droits jusqu'à 350 milles marins ou 100 milles au-delà de l'isobathe de 2 500 m, conformément aux critères de l'article 76 et son annexe II de la CNUDM.
- [11] HUEBERT Robert, « The Need for and Arctic Treaty: Growing from the United Nations Convention on the Law of the Sea », *Ocean Yearbook*, 2009, vol. 23, pp. 27-37.
- [12] MAMÈRE Noël, Rapport d'information sur l'Arctique et l'Antarctique, Assemblée nationale, XIV^e législature, n° 2704, déposé le 8 avril 2015, page 80; VANDERZWAAG D., « Governance of Arctic Marine Shipping », *Marine & Environmental Law Institute*, 2008, Dalhousie Law School, p. 10.
- [13] LASSERRE Frédéric, « Le passage du Nord-Ouest: une route maritime en devenir? », *Revue internationale et stratégique*, 2001, vol. 42, n°2, pp. 143-160; LASSERRE Frédéric, *Passages et mers arctiques: Géopolitique d'une région en mutation*, Presses de l'Université du Québec, 2010, p. 449-478.
- [14] PHARAND Donat, « La souveraineté du Canada dans l'Arctique », *Revue Québécoise de droit international*, 1986, volume 3, pp. 289-306.
- [15] Traité reconnaissant la souveraineté de la Norvège sur l'archipel du Spitsberg, Paris, 9 février 1920, entré en vigueur le 14 août 1925, déposé auprès du gouvernement français, Société des Nations, Recueil des Traités, vol. 2, p. 8-19. Voir en ce sens: JENSEN Øystein, « The Svalbard Treaty and Norwegian Sovereignty », *Arctic Review on Law and Politics*, 2020, vol. 11, pp. 82-107.
- [16] Dès l'époque de Saratov, le charbon constituait la principale ressource de l'archipel, et le traité garantit l'égalité d'accès aux activités minières, charbon compris. À ce jour, des sociétés russes comme Arktikugol exploitent encore du charbon à Barentsburg.
- [17] JENSEN Øystein, « The Svalbard Treaty and Norwegian Sovereignty », *Arctic Review on Law and Politics*, 2020, vol. 11, pp. 82-107, op. cit. 15.
- [18] PETERSON MARA, PINCUS Rebecca, « Arctic Militarization and Russian Military Theory », *Orbis*, 2021, vol. 65, n°3, pp. 490-512.
- [19] STRANDBJERG Jeppe, DAHLBERG Rasmus, « Creating the Joint Arctic Command: Cutting Cost or Preparing for the Future? Strategic Culture, Arctic Security and Strategic Reasoning within the Kingdom of Denmark », *Scandinavian Journal of Military Studies*, 2024, vol. 7, n°1, pp. 48-61.
- [20] BOULÈGUE Mathieu, ÅLANDER Minna, COLLÉN Christian, LUCAS Edward, SENDAK Colin, VIKSNINS Kristaps, « Up North - Confronting Arctic Insecurity: Implications for the United States and NATO », *Center for European Policy Analysis*, décembre 2024, 48 pages.
- [21] OTAN, L'Arctique au cœur de la visite du Conseil de l'Atlantique Nord dans le Grand Nord norvégien, 7 mai 2024, [en ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_219529.htm, consulté le 6 juin 2025.
- [22] DE ARIMATÉIA DA CRUZ José, « The Arctic in the New Geopolitical Context of the Twenty-First Century: Protecting the Homeland in a New Kind of Cold War », *Journal of Advanced Military Studies*, 2025, vol. 16, n°1.

- [23]Chatham House, *New military security architecture needed in the Arctic*. London: The Royal Institute of International Affairs, 2021.
- [24]Le Joint Arctic Security Forces Roundtable (ASFR), établi en 2010 par la Norvège et le U.S. European Command, réunit semestriellement les chefs militaires des sept pays arctiques occidentaux et les États observateurs (dont la France) dans un forum informel. Cette structure, qui alterne réunions en personne et format virtuel, reste fondée sur des principes de soft law, sans charte, dispositions normatives permanentes ni mécanisme contraignant.
- [25]Pour approfondir ce sujet: DUPUY René-Jean, « Le Traité sur l'Antarctique », *Annuaire français de droit international*, 1960, vol. 6, pp. 111-132; BEURIER Jean-Pierre, « Le droit de la mer dans l'Antarctique », *Revue Juridique de l'Environnement*, 1989, n°1, p.7.
- [26]Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement (dit « Protocole de Madrid »), Madrid, 4 octobre 1991, entré en vigueur le 14 janvier 1998.
- [27]MOLENAAR Erik, OUDE ELFARINK Alex, ROTHWELL Donald, *The Law of the Sea and the Polar Regions: Interactions Between Global and Regional Regimes*. Leiden/Boston : Martinus Nijhoff Publishers, 2013, 432 pages.
- [28]MOORE Thomas. E., GAUTIER Donald L., « The 2008 Circum-Arctic Resource Appraisal », U.S. Geological Survey, 2017, professional paper.
- [29]Déclaration d'Ilulissat, Conférence sur l'océan Arctique, Ilulissat (Groenland), 28 mai 2008.
- [30]Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, Londres / Moscou / Washington, 27 janvier 1967, entré en vigueur le 10 octobre 1967, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, p. 205.
- [31]Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, adopté à New York le 22 avril 1968, entré en vigueur le 3 décembre 1968, UNTS, vol. 672, p. 119., Convention sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, adopté à New York le 14 janvier 1975, entré en vigueur le 15 septembre 1976, UNTS, vol. 1023, p. 15 et Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, adopté à New York le 18 décembre 1979, entré en vigueur le 11 juillet 1984, UNTS, vol. 1363, p. 3.
- [32]DERVOVIC Medy, « Sharing Arctic Science: Applying the Common Heritage and Common Concern of Humankind in the Arctic », *The Yearbook of Polar Law Online*, 2022, vol.13, n°1, pp.301-320.
- [33]KOSHKIN Vladimir A., « Delimitation of the Continental Shelf in the Central Arctic Ocean: Is It Possible Nowadays? » *Arctic Review on Law and Politics*, 2022, vol. 13, pp. 393-406; GAVRILOV Vitaly. V., MCDORMAN Ted L., SCHOFIELD Clive H., « Canada and the Russian Federation: Maritime Boundaries and Jurisdiction in the Arctic Ocean. », *Arctic Review on Law and Politics*, 2022, vol. 13, pp. 219-236.
- [34]SEPPANEN Sara. « Between Hegemony and Harmony: Unpacking Russia's Dual Strategy in the Arctic.» *E-International Relations*, 2024.
- [35]EXNER-PIROT Heather; ACKRÉN Maria; LOUKACHEVA Natalia; NICOL Heather; NILSSON Annika E., SPENCE Jennifer, « Form and Function: The Future of the Arctic Council », *The Arctic Institute*, 2019, *Law & Governance*; , AXWORTHY Thomas S., KOIVUROVA Timon HASANAT, MdWaliul, « The Arctic Council: Its Place in the Future of Arctic Governance », *Arctic Yearbook* 2012, Toronto: Walter & Duncan Gordon Foundation, 2012, 305 pages.
- [36]PESU Matti, VANHANEN Henri, « President Niinistö's two-track initiative: Towards stronger Arctic dialogue and revitalization of the Helsinki Spirit? », *FIIA Comment*, Helsinki: Finnish Institute of International Affairs, 5 avril 2021; PHARAND Donat, « The Case for an Arctic Region Council and a Treaty Proposal », *Revue générale de droit*, vol. 23, no 2, juin 1992, pp.163-195.
- [37]Un accord sur les pêches en haute mer arctique a été signé en 2018 entre les cinq États arctiques (A5) et cinq puissances non arctiques (Chine, Corée du Sud, Japon, UE, Islande), instaurant un moratoire préventif de 16 ans sur la pêche commerciale dans l'océan Arctique central. Ce mécanisme exemplaire de gouvernance coopérative pourrait inspirer d'autres régimes sectoriels, tels qu'un code harmonisé de la navigation arctique ou un protocole environnemental régional sur les polluants climatiques courts comme le carbone noir, en complément du Polar Code et de l'Accord de Paris.
- [38]En juin 2022, le Canada et le Danemark ont réglé à l'amiable leur différend centenaire sur l'îlot Hans (l'archipel de Tartupaluk), en traçant une frontière terrestre sur l'île - résultat d'un accord bilatéral symbolique résiliant le soi-disant « Whisky War » sans recours à une juridiction internationale. Voir en ce sens: LACKENBAUER P. Whitney, NIELSEN Rasmus Leander, « "Close, like-minded partners committed to democratic principles": Settling the Hans Island/Tartupaluk Territorial Dispute. », *Arctic Yearbook* 2022, 2022, Section "Briefing Notes No 3", pp.2-10.

Entre continuité et rupture : l'ajustement stratégique des États-Unis en Arctique

Julie RENAUD

chercheuse à l'Observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique (OPSA)

Relégué en marge des priorités stratégiques américaines après la Guerre froide, l'Arctique est longtemps resté un espace de retenue et de statu quo pour Washington[1]. Cette inertie est aujourd'hui bousculée par les bouleversements environnementaux et l'intensification des rivalités entre grandes puissances, une dynamique accélérée par la guerre en Ukraine, qui poussent Washington à redéfinir sa stratégie dans une région désormais appréhendée comme un espace de compétition stratégique[2]. L'analyse des perceptions de la menace et des formes d'engagement sous Trump et Biden révèle une inquiétude commune face à ces changements, marquée par une certaine continuité militaire, mais aussi par des ruptures profondes dans les approches diplomatiques et de gouvernance régionale.

De la périphérie au théâtre stratégique

Les discours et orientations politiques des administrations américaines successives révèlent une transformation progressive de la perception des menaces en Arctique. La première *National Strategy for the Arctic Region* (2013) reconnaît un monde multipolaire, mais reste vague sur la structure de la polarité régionale, alors perçue comme diffuse et propice à la coopération[3]. Héritée de l'après-Guerre froide, cette lecture prudente justifiait une posture de *statu quo* et reléguait l'Arctique au second plan[4]. Depuis cette période, la Chine a connu une ascension rapide sur la scène internationale et renforcé sa présence dans le Grand Nord, cherchant à s'imposer comme un acteur quasi-arctique[5]. Après avoir franchi plusieurs lignes rouges sur la scène internationale, de la Crimée à l'Ukraine, la Russie étend, quant à elle, désormais sa pression au nord. Ses incursions répétées dans l'espace aérien norvégien et le renforcement de ses capacités militaires traduisent une stratégie d'affirmation régionale[6][7]. Dès lors, la polarité régionale en Arctique apparaît désormais aux yeux des administrations américaines comme plus lisible et plus menaçante, bien que la menace ne soit pas jugée imminente[8].

À cet égard, le premier mandat de Trump marque un tournant notable. À partir de 2018, l'Arctique est redéfini comme un théâtre de confrontation, rompant avec la lecture sécuritaire américaine post-Guerre froide. L'administration Trump adopte une conception étroite de la sécurité, fondée sur la logique *America First* et une vision victimaire du déclin américain[9].

L'Arctique est dès lors envisagé comme un espace à défendre dans une logique transactionnelle, centrée sur les seuls intérêts stratégiques américains. Les puissances adverses sont envisagées comme des risques concrets pour la sécurité et la prospérité des États-Unis. Néanmoins, certaines ambiguïtés se dessinent : la distinction entre les menaces posées par la Chine et la Russie s'estompe, la posture vis-à-vis de l'OTAN devient incertaine, et les enjeux climatiques ou autochtones sont largement absents des discours[10]. Une attitude conciliante envers Moscou, évoquant une relance économique et un soutien intermittent à l'Ukraine[11], combinée à des critiques et des menaces tarifaires contre les alliés, alimente les doutes quant à la cohérence de l'approche sécuritaire américaine. Cette lecture opportuniste mobilise la menace de façon contingente, sans l'ancrer dans une stratégie claire et durable.

L'administration Biden reprend partiellement la lecture sécuritaire du premier mandat Trump en reconnaissant les menaces associées à la compétition stratégique, mais elle s'en distingue en redéfinissant plus clairement les adversaires et en réintégrant une conception élargie de la sécurité. La Chine apparaît comme la seule puissance capable de rivaliser globalement avec les États-Unis, notamment par sa volonté de remodeler les normes de gouvernance régionales[12]. La Russie, quant à elle, est désignée comme la principale menace à la stabilité de la région et au respect du droit international, surtout depuis l'invasion de l'Ukraine[13]. Le rapprochement entre Moscou et Pékin en Arctique est d'ailleurs identifié par le Pentagone comme un défi stratégique majeur[14].

Pour autant, la politique de Biden ne se limite pas à cette lecture militaire de la sécurité. Elle intègre également les enjeux climatiques, hybrides et autochtones, envisagés comme des menaces interdépendantes appelant une réponse globale et réintroduit une dimension coopérative, rappelant par certains aspects l'approche de l'ère Obama.

Réajustements militaires et continuités capacitaires

Malgré ces variations entre les perceptions des administrations, l'Arctique est progressivement redéfini comme un espace de compétition, remettant en question la capacité du statu quo post-Guerre froide à répondre aux nouveaux impératifs stratégiques. Subséquemment, l'engagement américain est réévalué. Le retour d'une lecture géopolitique de l'Arctique, centrée sur des enjeux de sécurité plus traditionnels, s'est d'abord traduit par une série d'ajustements militaires. Ces efforts reflètent une volonté partagée, sous Trump comme sous Biden, d'affirmer la présence militaire américaine dans une région désormais considérée comme de plus en plus stratégique, sans toutefois être prioritaire[16].

Lors du premier mandat de Trump, l'Arctique reste initialement une priorité secondaire, malgré une stratégie axée sur la compétition entre grandes puissances et un budget de défense record (700-750 milliards de dollars)[17] [18]. Afin de limiter les coûts associés à des projets d'envergure, tels que la construction de nouveaux navires, l'administration mise sur les infrastructures alliées, privilégie une présence polaire flexible et explore des partenariats internationaux[19]. Cependant, l'évolution de la perception des menaces en Arctique s'accompagne d'un regain d'intérêt pour le domaine militaire : les capacités et la présence américaines y connaissent une croissance graduelle, essentiellement à visée défensive[20]. À partir de 2018, la montée des tensions avec Moscou et Pékin justifie notamment le financement de nouveaux brise-glaces[21]. Sous Biden, l'invasion de l'Ukraine confirme la centralité croissante de l'Arctique dans les perceptions stratégiques américaines et la dimension militaire demeure non négligeable. Si cette ambition militaire s'accompagne de projets d'investissements dans les infrastructures portuaires et les systèmes de communication[22], elle demeure largement inachevée[23].

En effet, malgré des initiatives comme celle de Nome, aucun port en eaux profondes n'a encore vu le jour dans la région arctique, puisque de tels projets se heurtent à des lenteurs budgétaires, des contraintes logistiques et des priorités concurrentes.

La coopération militaire avec les alliés est quant à elle renforcée et constitue un axe de continuité, reposant sur des déploiements conjoints et la mutualisation des ressources. La présence américaine sur le territoire de partenaires s'est intensifiée ces dernières années : dans le cadre d'opérations spécifiquement arctiques, on peut citer les patrouilles de brise-glaces, les exercices polaires en Alaska et le financement de nouveaux brise-glaces.

D'autres initiatives visent principalement à rassurer les Alliés baltes et à renforcer le flanc nord de l'OTAN, comme la réactivation de la base de Keflavik (2016), le déploiement rotatif de deux compagnies du Corps des Marines en Norvège (2017), la remise en service de la 11e flotte (2018), l'accueil par Oslo de bombardiers stratégiques (2021) et la participation à des exercices majeurs tels que Cold Response et Trident Juncture. Cette organisation des déploiements montre que, si les États-Unis cherchent à maintenir une présence robuste dans le Nord, celle-ci recouvre des réalités distinctes selon qu'il s'agit d'activités directement arctiques ou de missions de réassurance envers leurs alliés européens.

Sous Trump, la coopération militaire s'accompagne d'une pression croissante sur les alliés polaires membres de l'OTAN, notamment le Canada. Les États qui n'atteignent pas encore l'objectif de 2 % du PIB en dépenses de défense sont alors sommés d'y parvenir, sous peine d'un retrait de la protection américaine[24]. La rhétorique du « si vous ne payez pas, on ne vous protégera pas » fragilise les mécanismes de défense collective dans l'Arctique, en subordonnant la sécurité régionale aux intérêts des États-Unis. Reste à voir si cette dynamique de coopération résistera aux pressions croissantes de l'administration Trump 2.0, qui tend à instrumentaliser la région à des fins de politique intérieure et de négociation, brouillant les repères de la sécurité collective par une rhétorique isolationniste, des actions unilatérales et la remise en cause des alliances traditionnelles.

Gouvernance arctique et styles diplomatiques contrastés

Au-delà des réajustements militaires, les différences entre administrations s'observent surtout dans leurs styles diplomatiques et priorités. Sous Obama, la diplomatie américaine en Arctique privilégiait la coopération et le multilatéralisme, misant sur des enjeux communs, tels que les opérations de sauvetage ou les questions climatiques pour maintenir un climat de collaboration avec les puissances adverses[25]. La région était alors appréhendée comme un espace où les tensions militaires pouvaient être évitées par le dialogue et le renforcement des institutions régionales. Si Biden reprend une lecture compétitive de l'Arctique, il l'inscrit dans une approche fondée sur le renforcement des alliances, le multilatéralisme et la coopération climatique et scientifique rappelant l'ère Obama.

Dès le début de son mandat, il cherche à réaffirmer l'influence américaine par le dialogue et les institutions, rompant ainsi avec l'unilatéralisme du premier mandat Trump. Il réintègre les Accords de Paris, suspend les forages dans l'ANWR, nomme un ambassadeur aux affaires arctiques et relance des mécanismes multilatéraux, comme l'AESC ou le *Ted Stevens Center*[26].

Malgré l'invasion de l'Ukraine, les États-Unis maintiennent leur engagement auprès des partenaires occidentaux du Conseil de l'Arctique et dans divers forums bilatéraux et régionaux. L'administration Biden mise ainsi sur les alliances et la diplomatie pour projeter un leadership responsable, axé sur la science, la gouvernance partagée et la stabilité environnementale. Malgré l'invasion de l'Ukraine, les États-Unis maintiennent leur engagement auprès des partenaires occidentaux du Conseil de l'Arctique et dans divers forums bilatéraux et régionaux[27]. L'administration Biden mise ainsi sur les alliances et la diplomatie pour projeter un leadership responsable, axé sur la science, la gouvernance partagée et la stabilité environnementale. À rebours, le premier mandat de Donald Trump a redéfini la politique arctique américaine en rompant avec la continuité coopérative et multilatérale héritée des administrations précédentes.

La logique *America First*, fondée sur une vision compétitive et protectionniste des relations internationales[28], se traduit par une diplomatie conflictuelle visant à projeter l'image d'un leader fort et protecteur des intérêts américains.

L'approche Trump se caractérise par son unilatéralisme assumé, son désintérêt pour les cadres institutionnels et sa conception de l'Arctique comme un espace de compétition économique et stratégique plutôt que de gouvernance partagée.

Le désengagement de Washington de la coopération scientifique et environnementale, pilier des relations arctiques post-Guerre froide, constitue une rupture majeure. Dès son entrée en fonction, Trump se distingue par des décisions marquant un net désengagement du multilatéralisme, notamment le retrait des Accords de Paris, la vacance prolongée de postes diplomatiques clés, l'annulation d'une visite au Danemark et le blocage de la déclaration finale du Conseil de l'Arctique en 2019[29]. La baisse des financements de la recherche, la marginalisation des experts climatiques et le ralentissement des travaux environnementaux au sein du Conseil fragilisent les canaux traditionnels de coopération[30]. Ce recul affaiblit la capacité collective à traiter des enjeux communs, auparavant considérés comme un socle de stabilité régionale[31].

En outre, malgré certaines continuités, comme la participation aux négociations sur la pêche en haute mer ou la présence au sein du Conseil de l'Arctique[32], l'engagement devient sélectif, transactionnel et dicté par la défense d'intérêts immédiats et une logique de confrontation. Le discours offensif du secrétaire d'État Mike Pompeo à Rovaniemi en 2019, dénongant ouvertement la Russie et la Chine tout en contestant les revendications canadiennes, illustre cette rupture avec les codes de retenue diplomatique qui prévalaient jusque-là. Les États-Unis revendiquent alors une posture de puissance affirmée, axée sur la compétition et la dénonciation des prétentions adverses plutôt que sur la recherche de compromis.

L'appel à des opérations de liberté de navigation (FONOP) destinées à contrer les revendications russes et canadiennes illustre cette évolution vers une stratégie plus contestataire et moins coopérative, rompant avec l'approche plus déclaratoire des administrations précédentes[33]. En 2025, cette ligne se durcit encore : visite controversée de la délégation Vance à Pituffik, critiques publiques envers le Danemark, relance de l'idée d'acquisition du Groenland, proposition d'intégrer le Canada comme 51^e État américain[34]. Ces initiatives illustrent la posture prédatrice adoptée par Washington et témoignent d'un climat de tensions où la coercition politique et économique prend souvent le pas sur le respect des normes régionales établies.

Réévaluer la marge : l'Arctique à l'épreuve des tensions systémiques et des alternances politiques?

Les évolutions de la politique arctique américaine s'inscrivent dans un contexte international marqué par une intensification de la compétition entre grandes puissances, où les choix découlent moins des changements objectifs dans la distribution de la puissance que de la manière dont ces derniers sont perçus comme menaçants[35]. Plus les tensions systémiques s'accroissent, plus Washington est incité à réévaluer sa posture, rompant avec l'inertie post-Guerre froide. Les ajustements qui en découlent ne sont pas uniquement dictés par les dynamiques internationales : ils sont aussi façonnés par les perceptions, préférences idéologiques et choix stratégiques des administrations successives. La politique arctique américaine oscille ainsi entre des continuités structurelles et des ruptures partielles. Dans ce contexte de recomposition, la cohérence stratégique américaine reste vulnérable aux aléas de la politique intérieure.

Le début du mandat Trump 2.0 alimente l'image d'un partenaire instable. L'enjeu pour Washington sera de maintenir une stratégie cohérente face aux incertitudes climatiques, militaires et diplomatiques de l'Arctique, tout en composant avec les imprévisibilités d'une scène politique intérieure polarisée.

Références

- [1] HUEBERT Rob, « United States Arctic Policy: The Reluctant Arctic Power », The School of Public Policy Publications, vol. 2, n°2, 2009.
- [2] LANDRIAULT Mathieu et LAFORTUNE Gabriel. « "Great Power Competition" and the Arctic: Origin and Evolution of Media, Governmental, and Research Institutes Discourses », Scandinavian Journal of Military Studies, vol. 6, no 1, 2024.
- [3] RENAUD Julie. « L'ajustement stratégique des États-Unis et le "Rideau de glace" en Arctique », Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 2025, p.39-45.
- [4] AGATA Lavorio. « Geography, Climate Change, National Security: The Case of the Evolving US Arctic Strategy », The International Spectator, vol. 56, no 1, 2021.
- [5] LIM Kong Soon, « China's Arctic Policy & the Polar Silk Road Vision », Arctic Yearbook, 2018.
- [6] EDVARSEN, Astri. « Russia's Violations of Norwegian and Allied Airspace: "Sign of Desperation," Says Professor », High North News, 2025.
- [7] HUEBERT Rob, « The Evolving Arctic Security Environment ». Dans DEPLEDGE Duncan et LACKENBAUER Whitney P. (dir.), On Thin Ice? Perspectives on Arctic Security, Ontario, North American and Arctic Defence and Security Network, Trent University, 2021.
- [8] RENAUD op.cit., p. 45-53.
- [9] LÖFFLMANN Georg. « Enemies of the people': Donald Trump and the Security Imaginary of America First », The British Journal of Politics and International Relations, vol. 24, no 3, 2022.
- [10] Voir Renaud, op.cit., p. 45-39.
- [11] Voir par exemple: BIGG Matthew Mpoke et al. « Why Isn't Ukraine in NATO? », The New York Times, 2025. ; VERONA Edward. « Trump and Putin Seek Economic Reset but Businesses May Not Rush Back to Russia », Atlantic Council, 2025.
- [12] THE WHITE HOUSE. National Strategy for the Arctic Region. Washington, D.C., 2022, p. 6.
- [13] Ibid., p. 5.
- [14] U.S. DEPARTMENT OF DEFENSE. 2024 Department of Defense Arctic Strategy. Washington, D.C., 2024.
- [15] THE WHITE HOUSE, National Strategy for the Arctic Region, op.cit., p. 10.
- [16] Voir par exemple: U.S. DEPARTMENT OF DEFENSE. 2022 National Defense Strategy. Washington, D.C., 2022, p. 16.
- [17] Voir par exemple: U.S. DEPARTMENT OF DEFENSE. 2018 National Defense Strategy. Washington, D.C., 2018.
- [18] O'HANLON Michael E., MILLER James. Quality Over Quantity: U.S. Military Strategy and Spending in The Trump Years, Brookings Institution, 2019.
- [19] U.S. GOVERNMENT ACCOUNTABILITY OFFICE. Arctic capabilities: DOD expects significant challenges but is taking steps to address gaps and limitations (GAO-19-42). Washington, D.C., janvier 2018.
- [20] Voir Renaud, op.cit., p. 81-87.
- [21] ANTHONY Ian et SU Feng. A Strategic Triangle in The Arctic? Implications Of China-Russia-United States Power Dynamics for Regional Security, Stockholm International Peace Research Institute, 2021.
- [22] O'ROURKE Ronald et al. Changes in the Arctic: Background and Issues for Congress (CRS Report No. R41153), Congressional Research Service, 2024.
- [23] DUFFY Kate. « The Pentagon Says It's Testing Elon Musk's Starlink in the Arctic, Which Could Help Connect US Troops », Business Insider, 2022.
- [24] HUNNICUTT Trevor et BRUNNSTROM David. « Trump: If NATO Members Don't Pay, US Won't Defend Them », Reuters, 2025.
- [25] RENAUD, op.cit., p. 64-75.
- [26] Voir notamment: PATEL Vedant. « Establishing an Ambassador-At-Large for The Arctic Region », U.S. Department of State, 2022. ; POSEN Kenneth R. « A Battle for the Arctic Is Underway. And the U.S. Is Already Behind », Politico Magazine, 2022. ; VANHERCK Glenn D. « Campaigning at the Top of the World: Arctic Security and Homeland Defense », Defense News, 2022.
- [27] O'ROURKE et al., op.cit., p. 24.
- [28] DA VINHA Luis. « Competition, Conflict, and Conformity: Foreign Policy Making in The First Year of the Trump Presidency », Presidential Studies Quarterly, vol. 49, no 2, 2019.
- [29] O'ROURKE et al., op.cit., p. 12; WEINGARTNER Katherine A. et ORTTUNG Robert W. « US Arctic Policymaking Under Trump and Obama », Polar Record, vol. 55, no 6, 2019.
- [30] HANSEN Birgitte Annie. « The US Steps Back from Arctic Science, Paves Way for China », High North News, 2025.
- [31] Voir par exemple : HEININEN, Lassi. « Arctic Geopolitics from Classical to Critical Approach - Importance of Immaterial Factors », Geography, Environment, Sustainability, vol. 11, no 1, 2018, p. 71-86.
- [32] O'ROURKE et al., op.cit., p. 66-67.
- [33] MICALLEF Joseph V. President Trump's New Polar Strategy Is the First Step to Defending The Arctic, Military.com, 2020. ; PINCUS Rebecca. « Rushing Navy ships to the Arctic: FONOPs are dangerous », Proceedings, vol. 145, no 1, 2019.
- [34] Voir par exemple : LITTLE Tom et al. « Vance accuses Denmark of not keeping Greenland safe from Russia, China », Reuters, 2025.:
- [35] RENAUD, op.cit., p. 61.

Chinese science diplomacy in the Arctic Region

Laura Cristina FEINDT URREJOLA SILVEIRA

Geographer, Master and PhD in International Relations Universidade de Brasília UnB

Laís BUENOS SACHS

PhD candidate University of Campinas

Once an emblem of international cooperation, the Arctic has become a mirror of the global transition from shared governance to strategic fragmentation. Since the Russian invasion of Ukraine in 2022, the suspension of joint research under the Arctic Council and the reactivation of NATO's northern command have reshaped the region's geopolitical dynamics. In this fractured landscape, China's Arctic engagement offers a crucial lens to understand how science and infrastructure merge into a new form of global power.

Defining itself as a near-Arctic state, China's approach to the High North combines scientific diplomacy, logistical investment, and multilateral diversification. This article argues that Chinese science diplomacy is not merely an expression of cooperative soft power but a structural component of its geoeconomic strategy. By integrating scientific observation, technological capacity, and international cooperation, China builds legitimacy and influence in the Arctic, not through territorial presence but through control of data, infrastructures, and knowledge flows.

The paper proceeds in three parts. Section 2 reconstructs the historical trajectory of China's Arctic engagement (2004-2025), clarifying how early scientific initiatives evolved into a coherent national policy formalized in the White Paper on China's Arctic Policy (2018). Section 3 examines the fusion between science and geoeconomics, showing how the production of polar knowledge supports logistical and mineral investment. Section 4 analyzes multilateral extensions of China's Arctic policy through the Shanghai Cooperation Organisation (SCO) and BRICS+, emphasizing concrete initiatives and institutional mechanisms. Together, these sections demonstrate that science functions as China's cognitive infrastructure of power projection.

2004-2018: From Early Polar Engagement to a Coherent Arctic Strategy

China's involvement in the Arctic did not begin with the 2018 White Paper. Its foundations were laid more than a decade earlier through a sequence of scientific, diplomatic, and logistical initiatives that progressively shaped its image as a legitimate Arctic stakeholder. The first milestone was the Yellow River Station, inaugurated

in 2004 at Ny-Ålesund (Svalbard, Norway), marking China's entry into Arctic field research. The station's work in climatology, glaciology, and upper-atmosphere physics produced essential datasets for the World Meteorological Organization and the IPCC (HONG, 2020). Between 2004 and 2012, China also launched a series of Arctic expeditions aboard the Xue Long icebreaker, demonstrating operational capacity in polar navigation (HAWARD; ZHANG, 2022).

These initiatives were not isolated scientific endeavors but elements of diplomatic signaling. According to Brady (2017), China's participation in international research programs was deliberately used to build a record of credibility that would justify its later request for observer status in the Arctic Council. This status, granted in 2013, marked the transition from ad hoc scientific presence to institutionalized diplomacy. The White Paper on China's Arctic Policy (PRC, 2018) formalized this evolution. It defined the Arctic as a region of "global significance," reaffirmed adherence to UNCLOS, and promoted the principle of "win-win cooperation." The document also introduced the notion of the Polar Silk Road as part of the Belt and Road Initiative (BRI), integrating China's polar, maritime, and scientific strategies. Chronologically, therefore, the White Paper was not the beginning of China's Arctic engagement but the culmination of a 15-year process that converted empirical research into structured state policy.

Science and Geoeconomics: The Arctic as Cognitive Infrastructure

The distinction between China's scientific and economic activities in the Arctic is increasingly artificial. As Dodds (2022) observes, the region functions as a "laboratory of power," where climate monitoring, logistics, and resource mapping converge into a single system of governance. Chinese science diplomacy exemplifies this fusion.

At the operational level, research stations and icebreakers are not only scientific assets but data infrastructures that enable geoeconomic foresight. Climate observations from Svalbard inform shipping forecasts for the Northern Sea Route (NSR); geological sampling supports mineral exploration across the Yamal Peninsula and the Kara Sea. The Xue Long 2, launched in 2019, carries dual-use sensors capable of measuring both oceanographic variables and seabed composition (ZHANG, 2023).

In parallel, China's state-owned enterprises have become major investors in Arctic energy and transport corridors. The Yamal LNG and Arctic LNG-2 projects, co-financed by the China National Petroleum Corporation (CNPC) and the Silk Road Fund, embody the intersection of science and capital: they are logistical infrastructures backed by environmental monitoring and satellite observation (LIU; YANG, 2021). The scientific data gathered through these projects underpin not only safety protocols but also strategic mapping of rare earth elements and critical minerals.

This combination of epistemic and economic capital defines what Cowen (2020) calls "infrastructural geopolitics", power exercised through the systems that connect and measure the world. In the Arctic, China's cognitive infrastructures transform climate data into logistical intelligence, converting science into a form of resource governance.

Strategic Multilateralism: The SCO and BRICS+ in the Arctic

The Shanghai Cooperation Organisation (SCO). Although not an Arctic institution, the SCO has gradually expanded its functional agenda to include environmental and polar dimensions. Since the SCO Forum on Environmental Cooperation (Qingdao, 2022), China and Russia have coordinated programs on permafrost monitoring and climate adaptation.

The SCO Green Technology Exchange Platform (Harbin, 2023) included research on cold-climate infrastructure, while the SCO Polar Cooperation Roundtable (Beijing, 2024) explicitly discussed Arctic shipping routes, climate change, and resource mapping (SCO Secretariat, 2024). Through these initiatives, the SCO operates as a diplomatic amplifier of Sino-Russian coordination in the Arctic. Russia's status as an Arctic littoral state provides territorial access, while China contributes scientific and technological capacity. The organization thus functions as a vector of epistemic cooperation rather than a formal polar regime, extending its security logic to the environmental and technological domains.

BRICS+ and Polar Governance. In contrast, BRICS+ has moved closer to formalizing cooperation mechanisms with direct polar relevance. The BRICS Ocean and Polar Science Working Group, established in Kazan (2024), initiated joint

projects on marine biodiversity, cryosphere data integration, and satellite observation. In 2025, the BRICS Environmental Data Center Initiative (Beijing) launched an interoperable platform linking oceanographic data from member countries (PRANTL; GOH, 2024).

While these programs remain modest in scope, they signal the emergence of a South-South scientific multilateralism. For the first time, countries of the Global South collectively engage in polar and oceanic governance, producing not only data but also alternative norms on knowledge sharing and environmental responsibility. For China, the BRICS+ framework serves as both laboratory and legitimacy platform, demonstrating that scientific cooperation can underpin multipolar governance structures.

Conclusion: Science as Power, the Arctic as a Relational Frontier

The Arctic's ongoing internationalization exposes the erosion of traditional cooperation mechanisms and the rise of new, relational architectures of governance. China's trajectory illustrates how science has become a constitutive dimension of state power, not a complement to diplomacy, but its very foundation. From the Yellow River Station in 2004 to the BRICS Polar Working Group in 2025, Chinese science diplomacy has evolved from empirical exploration to strategic system-building.

Research infrastructures, logistics corridors, and multilateral platforms now form an integrated ecosystem of influence. Through this network, China legitimizes its role as a stakeholder in the global commons and redefines the parameters of participation in polar governance: not by geography, but by capacity to contribute knowledge and infrastructure. The SCO and BRICS+ extend this logic beyond the Arctic, institutionalizing the interdependence between environmental science, technology, and geopolitics. Their initiatives, though still incipient, point to the consolidation of a functional, rather than territorial, multilateralism, in which legitimacy derives from the ability to produce and share data about the planet's critical systems. Ultimately, Chinese science diplomacy in the Arctic epitomizes the transition from territorial to infrastructural power. It fuses cooperation and competition, transforming data into influence and logistics into legitimacy.

The Arctic, once imagined as a pristine periphery, now emerges as the laboratory where the future architecture of global governance is being built, a world in which science is not only knowledge, but governance itself.

Bibliographie

1. BRADY, Anne-Marie. *China as a Polar Great Power*. Cambridge: Cambridge University Press, 2017.
2. COWEN, Deborah. *The Deadly Life of Logistics: Mapping Violence in Global Trade*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 2020.
3. DODDS, Klaus. *Geopolitics and the Polar Regions*. *Political Geography*, v. 97, p. 116-139, 2022.
4. HAWARD, Marcus; ZHANG, Mengzhu. *The Chinese Antarctic Science Program: Origins and Development*. *Antarctic Science*, Cambridge, v. 34, n. 2, p. 191-204, 2022.
5. HONG, Nong. *China's Role in the Arctic: Observing and Being Observed*. London: Routledge, 2020.
6. HUMPERT, Malte. *The Future of Arctic Shipping: A New Silk Road for China?*. The Arctic Institute, 2019.
7. KHANNA, Parag. *Connectography: Mapping the Future of Global Civilization*. New York: Random House, 2016.
8. LIU, Nengye; YANG, Jian. *China's Strategic Engagement in the Arctic: Legal and Policy Dimensions*. *Chinese Journal of International Law*, v. 20, n. 2, p. 240-265, 2021.
9. PRANTL, Jochen; GOH, Evelyn et al. *Building Capabilities for Earth System Governance*. Cambridge: Cambridge University Press, 2024.
10. PRC - PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA. *China's Arctic Policy*. Beijing: State Council Information Office, 2018.
11. RUFFINI, Pierre-Bruno. *Science and Diplomacy: A New Dimension of International Relations*. Cham: Springer, 2017.
12. SCO SECRETARIAT. *Annual Report on Environmental and Polar Cooperation*. Beijing: SCO Secretariat, 2024.
13. ZHANG, Ming. *Polar Diplomacy and Strategic Competition in the Arctic*. *Journal of Global Affairs*, v. 12, n. 1, p. 90-115, 2023.

La remilitarisation russe dans l'Arctique : dynamiques stratégiques, innovations et contraintes opérationnelles

Théo URVOY

Directeur du département Cryosphère de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega)

Depuis le début des années 2000, la Russie a engagé une politique systématique de remilitarisation de l'Arctique, région devenue une priorité stratégique majeure pour Moscou. Ce processus s'appuie sur la restauration et la modernisation d'infrastructures héritées de la période soviétique, la mise en œuvre de technologies de pointe et un recentrage doctrinal affirmé, souvent présenté comme une réponse à la montée des capacités militaires de l'OTAN dans la région. La Russie entend ainsi protéger ses intérêts souverains, assurer la sécurité de ses vecteurs nucléaires et consolider son rôle dans le contrôle de la Route maritime du Nord (RMN), un corridor d'importance géostratégique et économique. Cette dynamique ne se déploie pas sans tensions ni défis opérationnels, notamment dans un contexte d'effort de guerre en Ukraine et de pressions économiques internationales. Cette étude propose une analyse en trois parties successives des fondements, des développements et des limites militaires russes dans l'Arctique.

Une politique de modernisation par héritage et innovation

La Russie a largement capitalisé sur les structures héritées de la guerre froide, modernisant une trentaine d'infrastructures militaires disséminées sur une façade arctique s'étendant des îles de Nouvelle-Zemble jusqu'au Kamchatka. La base dite Arctic Shamrock dans l'archipel François-Joseph illustre cette politique : conçue pour accueillir en autonomie 150 personnes durant 18 mois, elle témoigne de la volonté russe d'affirmer une présence continue en milieu polaire extrêmement contraignant[1]. Tandis que la base aérienne de *Northern Clover* sur l'île de Kotelny a été totalement rénovée, ces installations disposent aujourd'hui de capacités logistiques avancées et d'autonomie énergétique, nécessaires pour contrer les facteurs climatiques et géographiques uniques à la région.

La péninsule de Kola, ancien « bastion » de la flotte soviétique, continue de concentrer une part majeure des capacités sous-marines nucléaires russes, avec plus de deux tiers des SNLE stationnés[2]. Ces unités sont vitales pour la stratégie de dissuasion nucléaire et pour assurer le contrôle de l'accès maritime à l'Atlantique Nord, notamment via la mer de Barents et le détroit du GIUK, points névralgiques de projection et de défense.

Le retour et la reconfiguration contemporaine de la stratégie du Bastion soviétique est au cœur du dispositif russe. Cette doctrine vise à protéger les forces nucléaires embarquées, limiter la pénétration des navires de surface et sous-marins ennemis et garantir la liberté opérationnelle dans le théâtre arctique et nord-atlantique[3]. Des systèmes modernes de défense antiaérienne S-400, des réseaux radar et une flotte croissante de brise-glaces à propulsion nucléaire permettent à la Russie de renforcer son contrôle physique et symbolique de ces espaces stratégiques[4]. Parallèlement, les exercices militaires réguliers comme Umka-21, où plusieurs SNLE ont effectué des percées sous la banquise, illustrent la montée en puissance des capacités opérationnelles russes, combinant dissuasion nucléaire, surveillance accrue et projection dans un environnement grand froid souvent considéré comme le futur théâtre d'affrontement majeur[5].

L'essor des capacités et d'une posture radicalisée

En complément des infrastructures rénovées, la Russie développe des moyens militaires, terrestres, aériens et navals spécifiquement adaptés aux conditions polaires. La création de brigades d'infanterie motorisée arctique, équipées de blindés adaptés, de drones spécialisés dans le grand froid et de systèmes anti-aériens mobiles, assure une capacité de réaction rapide face à toute menace conventionnelle proche[6].

Sur mer, la Flotte du Nord s'équipe de nouvelles générations de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (classe Borei), dotés de missiles balistiques Boulava à longue portée et de missiles de croisière hypersoniques Zircon. L'arrivée récente de sous-marins « d'opérations spéciales » type Belgorod capable de déployer des drones sous-marins illustre un investissement significatif dans la guerre sous-marine durable[7].

À cela s'ajoute un parc de brise-glaces nucléaires en expansion, outil essentiel à la permanence des voies navigables polaires et à la projection de puissance.

Cette montée en puissance matérielle s'accompagne d'une rhétorique et d'une doctrine de sécurité de plus en plus radicalisées. Depuis la publication de la stratégie *Arctic 2035* et la doctrine navale de 2022, l'accent est mis sur la neutralisation des menaces perçues comme émanant de puissances étrangères, avec une dénonciation explicite de la portée géostratégique américaine et otanienne[8]. L'Arctique est désormais présenté par Moscou comme un possible espace de confrontation, justifiant des renforcements constants des capacités militaires et une posture où dissuasion et démonstration de force sont privilégiées pour affirmer la souveraineté russe. Cette tendance s'est traduite par des exercices conjoints impliquant de nombreux partenaires, y compris des acteurs non-arctiques (Biélorussie, Mozambique, Iran), exprimant un certain détachement vis-à-vis de l'isolement occidental[9]. À travers des opérations spectaculaires, tels que des sauts en parachute depuis la stratosphère en milieu polaire[10], la Russie envoie des signaux précis de capacité et de détermination.

Contraintes et fragilités dans un contexte de tensions multiples

Malgré cette apparente montée en puissance, plusieurs facteurs limitent la réelle capacité opérationnelle de la Russie dans l'Arctique. Les coûts exorbitants de ces politiques, aggravés par les sanctions économiques internationales et l'effort de guerre en Ukraine, posent un défi budgétaire majeur. La consommation de ressources humaines est significative : les forces terrestres stationnées dans la péninsule de Kola ont vu leurs effectifs réduits d'environ 80% depuis le début du conflit ukrainien, affectant particulièrement la 200^e brigade motorisée[11].

Cette réduction a obligé Moscou à mobiliser davantage les populations autochtones, souvent laissées pour compte, ce qui introduit des tensions politiques et sociales supplémentaires[12].

En outre, la Flotte du Nord doit faire face à des défis techniques importants. D'une part, le commandement maritime unique pour l'Arctique, conféré en 2014 à l'état-major de la flotte du Nord, disparaît le 1^{er} mars 2024, ayant été intégré au district militaire de Léningrad, afin d'englober la frontière finlandaise, autrefois dépendante du district militaire de l'Ouest. La perte symbolique d'un district entièrement tourné vers l'Arctique, au profit d'un retour à la une réalité plus proche directement issue des conséquences du conflit en Ukraine (passage de la Finlande dans l'OTAN en 2023).

D'autre part, avec ce retour de la stratégie de Bastion, la posture russe se radicalise franchement dans l'Arctique. Une part considérable de la flotte, y compris le porte-avions Amiral Koznetsov, est vieillissante et peine à être modernisée, engendrant un possible désarmement[13]. La complexité de la construction dans un environnement polaire hostile ralentit la mise en service de nouvelles unités, tout en diminuant la disponibilité opérationnelle. Le champ d'action des moyens nautiques et aériens est par ailleurs étendu vers la Méditerranée, augmentant les contraintes sur les ressources disponibles. Par conséquent, les patrouilles dans l'Arctique ne retrouvent pas encore le rythme effréné de la guerre froide, et la projection de force y demeure limitée.

Ces limites techniques, économiques et humaines n'excluent cependant pas une posture russe très affirmée, basée sur une défense stricte et l'utilisation calculée d'une politique de crainte. La Russie maintient un contrôle stratégique et symbolique fort tout en admettant tacitement que la projection offensive n'est ni souhaitable ni réalisable à court terme. Les experts s'accordent ainsi pour reconnaître que la Russie demeure la seule puissance militaire capable d'opérer simultanément sur tous les fronts dans l'Arctique pour une décennie encore, tout en soulignant la nécessité d'observer l'évolution des capacités et des contraintes dans les années à venir.

La remilitarisation russe dans l'Arctique s'inscrit dans un équilibre instable entre une ambition stratégique claire et des défis structurels importants. En s'appuyant sur un héritage soviétique profondément réactualisé et des innovations technologiques ciblées, Moscou cherche à consolider sa souveraineté arctique et à garantir la sécurité de ses intérêts nucléaires et économiques. Toutefois, la conjoncture internationale, marquée par la guerre en Ukraine et les sanctions, ainsi que les contraintes logistiques spécifiques à l'environnement polaire, constituent des obstacles majeurs à la pleine mise en œuvre des objectifs russes. Cette ambivalence entre puissance affichée et limites opérationnelles fait de l'Arctique un théâtre où une compétition russo-otanienne est visible, bien que la possibilité d'un conflit ouvert demeure toujours éloignée.

Références

- [1] Ilya Dunichkin, Clarice Bleil de Souza, Konstantin Bogachev et Natalia Shchekaturova, « Perspective Trends in the Design of Multifunctional Residential Units (MRUs) in the Russian Arctic: A discussion of potentials and challenges to their implementation », E3S Web of Conferences, 97, 1 janvier 2019, p. 01036.
- [2] Thierry Garcin, *Géopolitique de l'Arctique*, Paris, Economica, 2021.
- [3] Mathieu Landriault (dir.), Adam Macdonald et Thomas Hughes, *L'année Arctique 2019*, OPSA, coll.« L'année Arctique », 2019.
- [4] Camille Escudé-Joffres, *Les régions de l'Arctique*, Neuilly-sur-Seine, Atlante, coll.« Clefs concours », 2019.
- [5] Igor Delanoe, « Oumka-2021 : la Russie réaffirme sa posture de souveraineté en Arctique », Le portail des forces navales de la Fédération de Russie, 31 mars 2021, <http://rusnavyintelligence.over-blog.com/2021/03/oumka-2021-la-russie-reaffirme-sa-posture-de-souverainete-en-arctique.html>.
- [6] Nadia Lestang, « L'Arctique: quels enjeux pour le combat aéroterrestre? », Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, 9 février 2023.
- [7] I. Delanoe, « Oumka-2021 »..., op. cit.
- [8] Anna Davis et Ryan Vest, « Maritime Doctrine of the Russian Federation », U.S. Naval War College, 2022, <https://usnwc.edu/Research-and-Wargaming/Research-Centers/Russia-Maritime-Studies-Institute>.
- [9] Atle Staalesen, « Russia's big Arctic rescue exercise was attended by observers from Iran and Saudi Arabia », The Independent Barents Observer, 11 avril 2023, <https://thebarentsobserver.com/en/security/2023/04/russias-big-arctic-rescue-exercise-was-attended-observers-iran-mongolia-and>.
- [10] Laurent Lagneau, « Les forces russes ont mené un exercice aéroporté inédit dans l'Arctique », Zone Militaire, 26 avril 2020, <https://www.opex360.com/2020/04/26/les-forces-russes-ont-mene-un-exercice-aeroporte-inedit-dans-larctique/>.
- [11] Olivier Truc, « Dans l'Arctique, la guerre en Ukraine rebat les cartes », Le Monde.fr, 13 janvier 2023, https://www.lemonde.fr/international/article/2023/01/13/dans-l-arctique-la-guerre-en-ukraine-rebat-les-cartes_6157784_3210.html.
- [12] Magali Vullierme (dir.) et Michael Delaunay (dir.), *L'année Arctique 2022*, OPSA, coll.« L'année Arctique », 2022.
- [13] Alexandre Sheldon-Duplaix, « Russie : une flotte de combat en peau de chagrin », Areion24, 7 juin 2024, <https://www.areion24.news/2024/06/07/russie-une-flotte-de-combat-en-peau-de-chagrin/>.
- [14] Hugues Lainé, « Quelle stratégie de défense française pour le Grand Nord ? », RDN, 69^{ème} session, 2020, [https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=230&cidcahier=1210#\(43\)](https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=230&cidcahier=1210#(43)), coll.« 2020: chocs stratégiques ».

Brazil and the New Horizons of the Arctic

Laura URREJOLA SILVEIRA

PhD in International Relations, Postdoctoral PRODEFESA V/CAPES grant holder, International Relations Institute, University of Brasilia, Brazil

Ana Flávia BARROS-PLATIAU

PhD in International Relations, International Relations Institute, University of Brasilia, Brazil. Centre of Polar Studies, Superior Defense College (NEPESD), Brasília, Brazil. PRODEFESA V/CAPES project coordinator and CNPq PQ2 grant holder.

Paulo Eduardo AGUIAR CÂMARA

PhD in Botany, PROANTAR scientist. Department of Botany, Biology Institute, University of Brasilia, Brazil. Centre of Polar Studies, Superior Defense College (NEPESD), Brasília, Brazil. PRODEFESA V/CAPES project member and CNPq PQ2 grant holder

In the context of China's rise as a "near-Arctic" state, the 2022 Russian war in Ukraine, and the Russian-Chinese partnership in the High North, geopolitical tensions with NATO members have been increasing[1]. Consequently, the Arctic has shifted from being a symbol of scientific and environmental cooperation, described as the "Arctic exceptionalism"[2] to a geopolitical hotspot in rapid transformation and weaponization[3][4]. The resulting institutional instability aggravates the security landscape in the Arctic and hampers the necessary scientific cooperation to tackle the climate change challenges. As a result, the Arctic Council's full functioning has been affected, requiring adaptations to the new regional tensions, and thus spilling over to non-Arctic states[5][6].

The convergence of accelerating threats to the cryosphere and sharpening geopolitics has been multiplying risks on a global scale[7]. In this context, what are Brazil's interests and possible roles in Arctic governance? Grounded in primary and secondary sources, the article mobilizes an analytical framework that combines polar geopolitics with science and strategic diplomacy[8]. The Arctic has entered Brazil's strategic horizon as a region where the intersection of geopolitical rivalry and global warming has far-reaching consequences for global stability and strategic balance. Therefore, the underlying argument is that the globalization of the Arctic, accelerated by climate and geopolitical dynamics, opens opportunities for scientific cooperation among countries within the BRICS[9].

The Arctic Observed from Brazil's Strategic Outlook

Brazil perceives the Arctic as a global entity and polar region complementary to Antarctica, wherein the primary concerns are associated with the nexus between the cryosphere and the biosphere. The Arctic is the source of most extraordinary changes that affect the "planetary boundaries"[10], thus aggravating the "cascading tipping points"[11], not only a geopolitical chessboard in which the overlapping claims for extended

exclusive economic zones (EEZ) or the potential of mineral resources lead to conflict-prone dynamics. In this vein, Brazilian decision-makers, informed by strategic analyses[12], have expressed concern about the deleterious effects of geopolitics on polar scientific research.

This strategic outlook is relevant for two main reasons. First, the Arctic has become a global concern, as robust scientific evidence demonstrates that its transformations affect planetary dynamics and governance architectures, encompassing geopolitics, diplomacy, economics, and Indigenous peoples' rights, thus raising new geopolitical concerns. Consequently, the Arctic has been increasingly considered the "global Arctic"[13], in the sense that global warming engenders climate anomalies on a planetary scale[14]. Second, Brazil may suffer direct impact from the High North climate anomalies, because around 7% of its land territory, including some important cities, and part of the Amazon Rainforest, are closer to the Arctic than Antarctica[15].

Figure 1 below shows the destabilizing effects of the Arctic on the Atlantic Ocean Current (AMOC), the Amazon Rainforest, Antarctica (WAIS), and El Niño (ENSO). This illustrates why Brazilian security depends on inter-polar research and science diplomacy[16]. Concerning climate anomalies, the IPCC last Assessment and several scientific meetings[17], such as the 2023 1 Polar

Summit in Paris[18], the 2024 SCAR Science Open Meeting in Pucón, Chile[19] and the 2024 and 2025 Arctic Circle Assembly in Reykjavik[20], highlighted the seriousness and the velocity of the processes such as sea ice melting and land deglaciation, which turn the Arctic region into a source of greenhouse gas emissions[21].

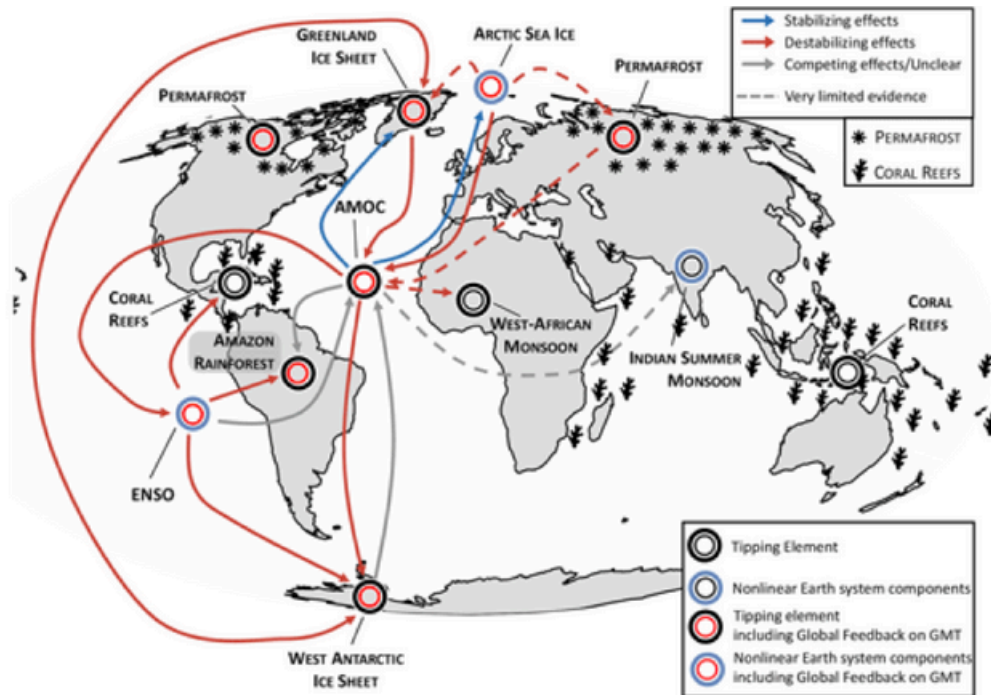


Figure 1 - Interaction of Tipping Elements on a World Map

Source: Wunderling et al, 2024. Climate tipping point interactions and cascades: a review. European Geosciences Union. <https://doi.org/10.5194/esd-15-41-2024>.

The Brazilian Polar Strategy under Transformation

Brazil's polar diplomacy considers the cryosphere as a whole, stressing the Andes as part of Brazil's "strategic surrounding"[22]. It is based on scientific cooperation for national security purposes[23], and it has one main entry point: broad cooperation and shared responsibility in addressing polar challenges. The threats stemming from the transformations of the cryosphere are too serious to be constrained by geopolitical tensions, so the engagement of all polar stakeholders and the research community is a priority, in line with the fifth International Polar Year and the most relevant polar scientific meetings[24]. Brazil is moving northwards, with the participation of a few scholars in the Arctic Circle Assembly since 2016, but only two researchers in 2025.

Recently, the Arctic was included in official documents and federal research funding calls; the Arctic Working Group (GT Ártico) was created in 2021; there was a first official scientific mission to Svalbard in 2023; and in the same year, the Ministries of Foreign Affairs and Defense sent the demand to join the Svalbard Treaty to the National Congress[25]. Mindful of the costs of polar research and the complexities of current geopolitics, Brazilian polar science diplomacy has three main specificities[26].

First, Brazil has traditionally engaged in polar scientific cooperation with numerous countries. Although its efforts have primarily concentrated on Antarctica[27], Brazil uses its polar status to promote scientific partnerships and to pave the way towards the Arctic[28][29].

An emblematic case was the 2024-2025 International Antarctic Coastal Circumnavigation Expedition (ICCE), coordinated by the Brazilian glaciologist Jefferson Simões and supported by the Russian Arctic and Antarctic Research Institute (AARI). The Fondation Albédo pour la Cryosphère (French CNRS) funded the expedition. It was carried out on a Russian icebreaker, the Akademik Tryoshnikov, that departed from the Brazilian port of Rio Grande, taking scientists from Argentina, Brazil, Chile, China, India, Peru, and Russia[30]. South African scientists were invited, but they did not respond. However, this cannot be considered a BRICS mission[31], because it was not negotiated under the BRICS auspices.

Second, following the onset of the 2022 Russian war in Ukraine and the escalating tensions with the Arctic States, Russia has sought alternative polar partnerships and turned to Brasilia. In this context, Brazil and Russia signed the Plan of Political Consultations on September 26, 2025. Brasilia and Moscow also agreed to stimulate dialogue in international organizations and forums, particularly at the UN, G20, BRICS, and the World Trade Organization (WTO) meetings. In this Plan, letter Q of the International Agenda refers to cooperation in Antarctica and the Arctic[32].

Third, Russian and Chinese authorities and scholars have been improving cooperation with other BRICS members[33], as demonstrated in the Kazan Summit in 2024[34]. However, this does not mean Brazil plans to reduce cooperation with Western powers, particularly the United States, France, Argentina, the United Kingdom, and Spain[35]. While all the aforementioned cooperation options are interesting for Brazil, they depend on the Brazilian capabilities and political gaps.

Brazilian capabilities and gaps

Along with 28 voting members and long scientific experience, Brazil can be considered a scientific Antarctic power due to its status as a consultative member at the ATCM[36]. However, the country has no territorial claims (in opposition to Argentina and Chile) and a limited military capacity. Nevertheless, Brazil has ambitions to play a more relevant role in polar diplomacy, based on the most recent official documents and scientific research funding calls[37][38].

As previously noted, given the current geopolitical chessboard, scientific polar cooperation holds enormous potential for Brazil within the BRICS framework, as is the case for the ICCE data analysis, data sharing, satellites, and so on. During this expedition, scientific stations from Russia (4), China (2), India (2), Brazil (1), and Chile (1) were visited[39].

Therefore, future research is necessary to assess the implications on people-to-people cooperation. Under Brazil's chairmanship of BRICS, the Brasilia meeting in May 2025 reinforced the BRICS polar cooperation interests[40].

Although Brazil has an increasing polar ambition and an excellent scientific station in Antarctica, Estação Antártica Comandante Ferraz and two cryosphere modules[41], the country has limited logistical resources and infrastructure for research[42]. Here is only one scientific station, no airstrip, no icebreaker, and limited funding. Despite the gaps, Brazil has a significant scientific output compared to countries of the same group[43], and plans to expand scientific networks with the ICCE's success and international cooperation.

Final remarks

From a Brazilian standpoint, the Arctic corresponds to an underexplored scientific and complex geopolitical agenda, due to the intensification of great power competition by Washington, Moscow, and Beijing. Most importantly, the Arctic is a source of profound transformations that engender new layers of systemic risks, affecting Brazilian interests and aggravating national vulnerability.

Brazil has only recently started approaching the Arctic, with unique specificities. One of them is the entry point related to its longstanding scientific expertise in Antarctica and international cooperation. Amid this expansion of interest in the Arctic, Brazil emerges as a non-Arctic actor gradually seeking to establish a legitimate scientific presence in the region. This approach is structured around participation in international polar scientific networks, as in the case of the BRICS Working Group on Ocean and Polar Science and Technology.

The Brazilian approach to polar regions prioritizes global stability and national security over power projection. Brazil's engagement is less about aligning with geopolitical alliances and more about responding to climate-related strategic priorities. Upholding polar governance based on international law and inclusive dialogue is vital for Brazil. Therefore, Brazil expects to become a scientific polar power in the future, due to its experience in Antarctica and growing interest in polar science.



To achieve this goal, the BRICS is an interesting, though recent, entry point. While it may be premature to regard Brazil as a pivotal actor in Arctic affairs, the country can contribute to recalibrating diplomatic engagement towards cooperation over confrontation, particularly through its scientific capabilities and normative commitments to global climate and ocean governance.

In this vein, the ICCE exemplifies the strategic importance of effective cooperation mechanisms and serves as a reminder that the melting ice imposes a transformative change in polar governance frameworks. The data obtained during the ICCE expedition will provide the polar scientific community with unprecedented evidence on the interrelated dynamics of the atmosphere, cryosphere, and biosphere. This shared knowledge strengthens institutions and scientific networks, contributing to stability and security for all.

Références

- [1] North Atlantic Treaty Alliance. In this article, the United States, Russia and China are the polar great powers in competition, as the case of Greenland shows.
- [2] High North News Op-ed: The Evolving Concept of Arctic Exceptionalism: From Isolation to Geopolitical Leverage. Available at: www.highnorthnews.com/en/evolving-concept-arctic-exceptionalism-isolation-geopolitical-leverage. Chuffart, Romain et al. Arctic Exceptionalism as Myth, Method, and Mirror, 2025. Commentary. The Arctic Institute. Available at: www.thearcticinstitute.org/arctic-exceptionalism-myth-method-mirror/.
- [3] Vidal, Florian. La Russie en Arctique : fin des illusions et recompositions, 2024. Centre Russie/Eurasie de l'Ifri, au profit de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées, France. Escudé, Camille. Géopolitique de l'Arctique. Paris, PUF. 2024; Urvoy, Théo. 2025. La militarisation russe dans l'Arctique : stratégie, mutations et limites d'une puissance polaire. Policy Paper. Institut d'Études de géopolitique appliquée. Available at: [La militarisation russe dans l'Arctique : stratégie, mutations et limites d'une puissance polaire: Institut d'Études de Géopolitique Appliquée](http://www.ieda.fr/la-militarisation-russe-dans-l-arctique-strategie-mutations-et-limites-d-une-puissance-polaire).
- [4] Pan, Min; Huntington, Henry. What if? "Strategic Competition" vs. "Selective Cooperation". The Arctic Institute. Center for Circumpolar Security Studies. October 14, 2025. Available at: www.thearcticinstitute.org/what-strategic-competition-selective-cooperation/ ; [Policy Experts Agree: Significant Infrastructure Investments Needed in America's Arctic—Alaska](http://www.thearcticinstitute.org/policy-experts-agree-significant-infrastructure-investments-needed-in-americas-arctic-alaska). Sen. Sullivan Highlights Escalating Incursions by Adversaries Near Alaska. Available at: www.sullivan.senate.gov/newsroom/press-releases/policy-experts-agree-significant-infrastructure-investments-needed-in-americas-arctic-alaska.
- [5] AMAP. Arctic Climate Change Update 2024: Key Trends and Impacts. Summary for Policymakers. Arctic Monitoring and Assessment Programme, 2024. Available at: <https://www.amap.no/documents/doc/arctic-climate-change-update-2024-key-trends-and-impacts-summary-for-policy-makers/3847>
- [6] Chater, Andrew. Explaining non-Arctic states in the Arctic Council. The Polar Journal, v. 11, n. 1, p. 58-78, 2021. Available at: <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/2154896X.2021.1961387>
- [7] State of the Cryosphere 2024 - Lost Ice, Global Damage. We cannot negotiate with the melting point of ice. Available at: www.iccinet.org/statecryo24. Barros-Platiau, A.F. et al (eds) "Brasil, um país polar. A Importância da Antártica e do Ártico". Coleção Antártica. Brasília: Fundação Alexandre de Gusmão (FUNAG/Ministry of Foreign Affairs), in press. Wunderling, Nico et al, Pinpointing Amazon forest tipping in global warming and deforestation pathways. Nature Portfolio, preprint. Available at: <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-5840795/v1>. International Cryosphere Climate Initiative, 2024.
- [8] Prantl, Jochen; Bentley, Tom. Rethinking strategy and statecraft for the twenty-first century of complexity: a case for strategic diplomacy. Global Affairs, v. 8, n. 4, p. 403-419, 2022. Available at: https://www.strategicdiplomacy.net/_files/ugd/712891_b6cf3447a6a945c98f406bc0b3537adc.pdf.
- [9] We focus on the original five members because it is too early to discuss the role of the new members in polar diplomacy and geopolitics within the BRICS+ (after January 2024) framework. Moreover, based on recent observations of the Brazilian chairmanship of the BRICS+ in 2025, polar science collaboration among original BRICS members still lacks adequate funding.
- [10] Rockström, Johan; et al. Planetary Boundaries guide humanity's future on Earth. Nature Reviews Earth & Environment, v. 5, n. 11, p. 733-788, 2024. Available at: <https://doi.org/10.1038/s43017-024-00597-z>.
- [11] Wunderling, Nico, et al. Network motifs shape cascading tipping points. Science Advances, [s. l.], v. 8, n. 3, p. eabj4270, 19 jan. 2022. Available at: <https://doi.org/10.1126/sciadv.abj4270>.
- [12] Scientific output about the Arctic is still very limited in Brazil. In addition to some federal national scientific institutes, such as the INCT da Criosfera at Federal University of Rio Grande do Sul, the Núcleo de Estudos Polares at the Escola Superior de Defesa (NEPESD) in Brasília deserve attention.
- [13] Finger, Matthias; Rekvig, Gunnar. (Editors). Global Arctic. An Introduction to the Multifaceted Dynamics of the Arctic. Springer, 2022.
- [14] Wunderling Nico et al, 2024. Climate tipping point interactions and cascades: a review. European Geosciences Union. <https://doi.org/10.5194/esd-15-41-2024>.
- [15] Barros-Platiau, Ana Flávia et al (eds). 2025, in press. Gonzales, Selma et al (orgs). Geopolítica e Defesa: territórios, tecnologias e soberania. Escola Superior de Defesa e Fundação Alexandre de Gusmão - Brasília, DF: Escola Superior de Defesa, 2025.
- [16] Câmara, Paulo, et al. O Brasil no Ártico: Uma visão geopolítica e da ciência. Revista Marítima Brasileira, 2022, vol. 142, No 04/06, p. 8-16. Available at: <https://www.portaldeperiodicos.marinha.mil.br/index.php/revistamaritima/article/view/5726>
- [17] <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>
- [18] <https://onu.delegfrance.org/one-planet-polar-summit-the-first-summit-devoted-to-the-preservation-of>
- [19] <https://scar.org/scar-events/osc2024>
- [20] <https://www.arcticcircle.org/assemblies/2024-arctic-circle-assembly>
- [21] "Indeed, it is quite possible that the most important global impact of rapid Arctic warming over the next few decades will come from the emissions of carbon dioxide (CO₂) and methane (CH₄) from thawing permafrost. The amount of carbon in Arctic soils is about twice the amount currently in the atmosphere, and most of that carbon is in organic matter is frozen in permafrost". Ackerman, Mark, et al. Pan-Arctic Methane: Current Monitoring Capabilities, Approaches for Improvement, and Implications for Global Mitigation Targets. Report. Wilson Center. 2024.
- [22] Estratégia Nacional de Defesa e Política Nacional de Defesa, 2024.
- [23] End points include security and critical infrastructure, notably energy, water, and food security.
- [24] [International Polar Year 2032-33 - International Arctic Science Committee](https://www.internationalarcticcommittee.org/). Access on June 28, 2025.

[25]Exposição de Motivos Interministerial 166 de 2023.

[26] Defined by Jefferson Simões (2025, p. 06) as: "The use of scientific cooperation to address common problems at the international level".

[27]Sampaio, Daniela. A South American Perspective on Antarctic Geopolitics. In: Scott, S.V., Stephens, T., McGee, J. (eds) Geopolitical Change and the Antarctic Treaty System. Springer Polar Sciences. Springer, Singapore, 2025. Cardone, Ignacio. The Antarctic Politics of Brazil. Where the Tropic meets the Pole. Palgrave Macmillan, 2022.

[28]Câmara, Paulo et al. Brazil in Antarctica: 40 years of science. Antarctic Science, v. 33, n. 1, p. 30-38, 2021. DOI: 0.1017/S0954102020000449

[29]Mattos Leonardo et al, O Brasil foi ao Ártico em 2024: Caderno de Bordo. Revista Marítima Brasileira. 3oT/2025.

[30]Simões, Jefferson. 2025. International Antarctic Coastal Circumnavigation Expedition Report. Centro Polar e Climático, UFRGS. 100 pp.

[31]<https://tvbrics.com/en/news/international-antarctic-circumnavigation-expedition-ends-in-brazil/>

[32]Plano de Consultas Políticas entre o Ministério das Relações Exteriores da República Federativa do Brasil e o Ministério de Negócios Estrangeiros da Federação da Rússia para 2026-2029.

[33]Brasil. Joint Statement on the 15th Meeting of the BRICS Working Group on Ocean and Polar Science and Technology - Brasília, 26-27 July 2018. Ministério da Ciência, Tecnologia, Inovações e Comunicações, 2018. Available at: <https://ciencianomar.mctic.gov.br/wp-content/uploads/2020/10/BRICS-Ocean-Joint-Statement-2018.pdf>. Joint statement of the 6th Meeting of the BRICS Working Group on Ocean and Polar Science and Technology (2024). Wang, Jia-Yi. Arctic Cooperation under the BRICS Framework: Exploring the New Pattern of Arctic Scientific Cooperation and Arctic Governance, Research in Social Sciences Volume 8, Issue 1, pp. 23-32, 2025.

[34] See for instance, Irina Strelnikvona, "Climate as a Promising Area of Cooperation for the Brics Countries in the Arctic and a Key to the Common Polar Agenda". She presented the "BRICS as a forum for cooperation in the Arctic". Some newcomers and like-minded countries participated in scientific talks, such as Iran, and the United Arab Emirates. See: Joint statement of the 6th Meeting of the BRICS Working Group on Ocean and Polar Science and Technology (2024).

[35]Boyadjian, Alain et al. Grand Challenges in Brazilian Scientific Research in Antarctica. In Barros-Platiau, A. F. and Oliveira, C. (orgs) Conservation of living resources in areas beyond national jurisdiction: BBNJ and Antarctica, Lumen Juris, 2020, p. 196-212.

[36] Brazil was represented by an ambassador at the ATC Meeting in Milan, Italy, this year.

[37]POLANTAR. Política Nacional para Assuntos Antárticos. https://www.planalto.gov.br/CCIVIL_03/_Ato2019-2022/2022/Decreto/D11096.htm

[38] In 2021, the Technical Group on Arctic Activities (GT Ártico) was created, coordinated by the Ministry of Foreign Affairs, under the auspices of the Interministerial Commission for Marine Resources (CIRM). The purpose of the GT Ártico is to coordinate and promote a more active participation of Brazil in the activities of the international community related to the Arctic. Brazil's priority is to encourage modalities of international cooperation aimed at conducting research and scientific studies in the region, in a coordinated manner with activities conducted in Antarctica. <https://in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-100/secirm-de-25-de-outubro-de-2021-356277629>

[39]Simões, Jefferson, 2025, page 28.

[40][Scientific cooperation among BRICS countries strengthens oceanic and polar research](#). See also, BRICS Think Tanks Council (coord.). BRICS, Brasil, 2025. Portfolio of BRICS Cooperation Mechanisms. Brasília, IPEA, June 2025, pp. 133-136. The BRICS Working Group on Ocean and Polar Science was created in 2015, and Egypt, Iran and the UAE are now members. Available at: www.ipea.gov.br/portal/images/BRICS/portifolio.pdf

[41]The EACF was inaugurated in 1984. The new EACF was built by a Chinese company and inaugurated in 2020.

[42]PROANTAR. Programa Antártico Brasileiro. Available at: <https://www.marinha.mil.br/secirm/pt-br/proantar/sobre>; <https://www.marinha.mil.br/secirm/pt-br/proantar>

[43]Boyadjian, Alain et al, 2020.

Portugal: an (Im)probable Actor in the Arctic

Céline RODRIGUES

Universidade Nova de Lisboa, IPRI-NOVA, CIDIUM

Portugal possesses a profound maritime legacy. Situated at Europe's westernmost edge and adjacent to the vast Atlantic Ocean, it has played a crucial role in navigation, trade, and marine studies throughout history. In light of the global shift towards the rapidly changing Arctic region, Portugal is emerging as an unexpected yet potentially significant contributor in this domain. This paper examines the factors that position Portugal, despite its considerable geographical distance from the Arctic, as a noteworthy participant due to its scientific, environmental, and geopolitical engagements. A central theme of this analysis is the pivotal role of the ocean, particularly the Atlantic, in shaping Portugal's national identity, economic structure, and international relations. Presently, Portugal's continental shelf encompasses over 1.7 million km², corresponding 18% of Portuguese territory. The proposal could add de 2,1 million km² as requested in the process initiated in 2009. This would give a total of 3,87 million km² (Pinguinha e Sarmiento, 2025), that corresponds to 40% of Portugal's territory. As a maritime nation since the Age of Discoveries, the sea has profoundly influenced Portugal's economy, culture, and national identity, fostering multilateralism and collaboration.

Furthermore, Portugal's advantageous position along the Atlantic shipping routes, its involvement in undersea cable infrastructure, and its affiliations with NATO and the EU confer significant geopolitical influence in Atlantic matters. As the potential opening of Arctic Sea routes arises from climate change, the dynamics of trade may evolve, impacting ports and intertwining Portugal's Atlantic interests with the economic and environmental prospects of the Arctic region. Portugal's participation in Arctic affairs can be understood through its historical and continuous relationship with the ocean, particularly the Atlantic.

The year 1998 is recognized as a pivotal moment in acknowledging the significance of the oceans, highlighted by the World Exposition on the Oceans held in Lisbon, known as Expo98, which fostered a renewed connection to the Atlantic.

This year also signifies a critical juncture for maritime security, as the United Nations proclaimed it the International Year of the Oceans, a recognition attributed in part to the efforts of Portuguese diplomacy, as noted by Tiago Pitta e Cunha in his book, *Portugal e o Mar* (2011). Additionally, the same year saw the publication of the Report of the Independent World Commission on the Oceans (IWCO), led by Mário Soares[1], which outlined both military and non-military threats capable of disrupting international order at sea.

Polar research, and specifically Portuguese science in the Arctic is a reality not a myth. However, it is important to acknowledge that the representation of social sciences and humanities in Arctic studies/research is comparatively limited, although this trend may be changing. This observation also applies in Antarctica (Rei, 2021).

This article is divided in three sections that will present the relation of Portugal with the Atlantic (section 1.1), the presence of Portuguese navigators in the Arctic (section 1.2), with an overview of the Portuguese science in the *désert de glace* (section 2) and finally a look at how the region is a topic in Portugal in this century (section 3). The conclusions will show that Portugal can be a probable actor contributing for multilateralism and cooperation in the Arctic linked to the North-Atlantic based on the ocean heritage and legacy.

Portugal and the Ocean

The Atlantic. The identity of Portugal is intricately connected to the sea. As a leading maritime nation during the Age of Discoveries, Portugal established a worldwide maritime network that influenced trade, culture, and scientific advancement. The ocean is woven into its national story and continues to shape its geopolitical perspective. Portuguese foreign policy is consolidated and is one of the most consensual spheres with regard to governance, as a long-term project. Foreign policy is understood to mean peaceful international relations in different spaces, whether global, regional or national (Galito, 2019).

Portugal's relationship with the Atlantic has been somewhat unstable over the centuries. Though, this long relationship with the Atlantic is undeniable and shall be perceived as part of Portuguese identity; it is a continuation of the land territory (Steinberg, 2001).

In order to understand the complex relation with the Atlantic it is important to frame and contextualize in historic moments, influenced by international periods, as explained by Professor Nuno Severiano Teixeira in the article entitled "Breve ensaio sobre a política externa portuguesa"[2] (2010). Three periods of international insertion help to understand the relation. The first one starts with the foundation of the country and lasts until the 15th century, being a time when Portugal only looks toward Spain and the land, ignoring the Atlantic. Beginning in the fifteenth century, with the Age of Discovery, and spanning five centuries, the second period goes until the end of the dictatorship. During this period, Portugal creates a maritime vector as it believes that expansion will set it apart from Europe: *uma percepção contraditória entre o continente e o mar* (Severiano Teixeira, 2010, p. 52)[3]. After 1945, the Lisbon-Madrid-London triangle became the Lisbon-Madrid-Washington triangle. The third period, starts with the democratization of the country marked by the integration into the then European Economic Community (EEC) in 1986.

Nowadays, Portugal tries to find its balance between land and Atlantic, Europe and Ocean, complementing each other as stated by the Portuguese professor. Throughout the text, Severiano Teixeira also notes in this new framework and model that the Armed Forces evolved into a foreign policy tool in the 1990s as a result of the military's involvement in NATO, EU, and UN peacekeeping missions. Therefore, one of the challenges of the last model of international insertion resides at a global level and is related to international security and Portuguese contribution for security and peace in the world taking into account that human security is a value and priority of foreign policy in the democratic model along with Democracy and the rule of law.

In this 21st century, and acknowledging the return of realpolitik in the region, the former Minister of Foreign Affairs, Augusto Santos Silva, affirms at the Diplomatic Seminar in 2018 that o Atlântico devia ser visto não como um mar que separa, mas como um rio que un e (Santos Silva, 2018, p. 14)[4].

Following the 25 April 1974 revolution, a period of instability (1974-1976) exposed Portugal's lack of direction and clarity in its foreign policy. Clarifying and defining its position was a priority for the First Constitutional Government: Portugal as a continental, European, and Atlantic country.

A position and priority that remains until the present moment. At the time, the three main lines of the foreign policy of the new democracy were defined: NATO/Atlantic Alliance, European Union, and Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP)[5].

Portugal (that includes the triangle: Portugal, Madeira and Azores islands) has managed, via diplomacy, to mark its position and be heard in matters and topics such as security, preservation and governance of the oceans (Pitta e Cunha, 2011), the fight against climate change, and the promotion of renewable energies, among other Sustainable Development Goals (SDGs) of the 2030 Agenda.

Historians, such as David Armitage (2002, 2018), have examined the Atlantic, the second largest ocean, and have identified three categories of Atlantic history: 1) circum-Atlantic history, that is the transnational history; 2) trans-Atlantic history, the international history; and, 3) cis-Atlantic history national or level history within an Atlantic context (2002, p. 15).

In order to comprehend the development of oceanic history within the framework of the Atlantic, the same author feels that three more ideas should be added in 2018: 4)- Infra - Atlantic history: related to the subregional history of the Atlantic world; 5)- Sub - Atlantic history: that looks at the submarine history of the Atlantic world; and, 6)- Extra - Atlantic history: the supraregional history of the Atlantic world that links to other oceans (2018, p.95).

Portugal's relationship with the Atlantic has been somewhat unstable over the centuries. Though, this long relationship with the Atlantic is undeniable and shall be perceived as part of Portuguese identity; it is a continuation of the land territory (Steinberg, 2001).

The Arctic in the Age of Discoveries. In discussing the Atlantic and its intricate relationships, it is pertinent to consider the Arctic as well, since, although it has not been politically claimed or shrouded in secrecy, the Italian spy Cantino's map indicates that the North Atlantic and Arctic areas, including Greenland and Labrador, were reached by Portuguese explorers.

This section does not aim to explore in depth the navigation that occurred between the 15th and 17th centuries, primarily due to the scarcity of information resulting from the catastrophic earthquake in Lisbon in 1755. Much of the relevant data appears to be preserved in other nations, including France, the Netherlands, and Spain, where documents were removed from Portuguese territory during the period of Spanish dominion from 1580 to 1640 (Souza, 1958). The objective is to emphasize that Portugal had a historical presence in that region, as evidenced by Cantino's map from 1502, which can be found in the Estense University Library in Modena, Italy, as well as on the website of the Portuguese Navy Museum. If Portugal, characterized as a discoverer by Boorstin (1985), did not assert ownership over these territories, it was due to the political strategy of secrecy (Souza, 1958; Cortesão, 1960), which prevented other nations from accessing maritime intelligence. This raises a pertinent question: why were these territories not claimed during the Treaty of Tordesilhas, established in 1494, which delineated the world into two hemispheres under the control of Portugal and Spain? The maintenance of secrecy was crucial for discovering maritime routes that would facilitate access to India through the North Atlantic. Some historians argue that the Treaty was established primarily to prevent conflict rather than to set forth regulations (Ramos, 1994). However, historical maps indicate that Portuguese navigators were the first to explore territories in the North Atlantic and Arctic regions. Despite this, it is commonly believed and taught that it was the French and English navigators who first reached these areas. It is important to note that the contributions of the Portuguese, who collaborated with these navigators, were significant.

During the 1930s to the 1960s, there was a notable interest in exploring the northern regions of the world in Portugal, a curiosity that appears to have diminished over time. Only the Lisbon Geographical Society (SGL) organizes events referring to the Côrte-Real and Henry Matisse work via a Commission named Côrte-Real's Commission. A short timeline of Portuguese navigators in the Circumpolar North can be traced with the help of research done Eduardo Brazão (1965) and Elliot (1888). According to the Ambassador to Portugal in Canada in the 60's of last century, Eduardo Brazão, the familiar relation between Portuguese and Danish crowns helped to sail North, in the attempt of arriving to India via North-Atlantic. In that sense, it is clear that João Fernandes Lavrador and the brothers Côrte-Real, as the Ambassador writes in 1965 in his article entitled *Les Corte-Real et le Nouveau-Monde*, reached the land of codfish (Terra do Bacalhau). It is commonly said that the name Labrador is the name of the navigator João Fernandes Lavrador, who sailed to the southeast coast of Greenland (Terra-Verde) from the Azores Islands.

The father of the brothers Gaspar and Miguel Côrte-real, João Vaz Côrte-Real, arrived at Terra Nova known as Newfoundland in Canada, around 1472 (Brazão, 1965).

In what concerns the origins of the name of Canada it is from a Portuguese word, *canada*, with influence of the South, Tavira (located in the Algarve), where the Côrte-Real brothers were from. The word *canada* means "a narrow path" or "waterway" (Barbosa de Pinho Leal cited by Elliot, 1888, p. 341). Aaron Marshall Elliot (1888), presents a second hypothesis of being the Spanish sentence *no ha ca nada!*, meaning *There is nothing here* (idem, p. 328). The same author points to the Aboriginal meaning of the word *canada*, which is *village* (idem p. 329). There had been several efforts in 1590 in creating a Portuguese community, colonizing, but João Álvares Fagundes was not successful as the conditions were very harsh to settle communities and Indigenous communities' animosity was intense (Campeau, 1966; Associação do Emigrantes Açorianos/Azorean Emigrants Association, 2022). It is interesting to keep advancing in time and find an almost storytelling romance. João Afonso changed his name in France, where he decided to exile. He was a pilot captain and was known as Alfonso de Saintonge.

He sailed with Jean-François de la Rocque de Roberval, following Cartier's trip to Canada, acknowledging that it could be possible to navigate between Labrador and Greenland (Mouton, 2015; Raphael, 2020).

As mentioned at the beginning of this section, there was a Portuguese intention and will to sail North in order to find a new maritime route that would lead to India. João Martins in 1588, under the Spanish Crown (Portugal was at this time under Spanish authority), sailed the Northwest Passage (Faria e Maia, 1941). It must be stated that not much information is found or available about this trip. Regarding the Northeast Passage or Northern Sea Route, the story is told by a French diplomat and spy, Seigneur de la Madeleine. The crossing seemed to have happened in an abnormally hot year in the Arctic (Faria e Maia, 1941; Volta ao Mundo, 2015, p. 113).

This trip was conducted by the Portuguese navigator David Melgueiro at the service of the Dutch Crown. He was able to travel from Japan (Kagoshima Port, Tanegassima Island, 1660) to Oporto (1662, Portugal), commanding the ship named Padre Eterno, and sailed down the Bering Strait, with a stop in the Netherlands, having crossed the Northeast Passage. According to Philippe Buache the Portuguese navigator sailed towards the 84° latitude, direction Svalbard Islands, stopping in Spitsberg and sailing down Scotland and Ireland for a stop in the Netherlands before continuing the journey to Porto, Portugal (Buache, 1753, p. 138). The description of the trip by the Portuguese author José Ruy (2024) in the cartoon entitled *A Passagem Impossível* (The Impossible Passage) makes the reader dream and imagine the voyage in contact with the Inuit. Then, David Melgueiro shall be the first one to have been able to successfully achieve the goal, dreamt by so many throughout history (Firmino, 2014).

In the context of this century, the so-called new maritime routes can be seen as not entirely novel when one examines historical precedents. Colonel Carlos Roma Machado de Faria e Maia noted in 1941 that João Martins and David Melgueiro had already navigated the globe via polar routes.

Portuguese science in the Arctic

In the 21st century, the scientific community in Portugal recognizes the significance of the region. This section enumerates the different activities where Portugal has participated and still participates in the Arctic region.

Back in 2019, the "POLAR2E. College on Polar and Extreme Environments at Lisbon University (Colégio de Ciências Polares e de Ambientes Extremos da Universidade de Lisboa) was created according to the Dispatch n° 95/2021 defining the studies in the two poles, North and South. The year 2021 presents different activities and projects that allow to reinforce cooperation with Canada in Arctic research with the signature of two Memorandum of Understanding (MoU). The first one was signed by College on Polar and Extreme Environments, the Centre for Northern Studies (Université Laval, Canada), and Institut Nordique du Québec. The second MoU includes Terrestrial - Multidisciplinary distributed Observatories for the Study of Arctic Climate (T-MOSAIC), a project dedicated to the Arctic led by Portugal, with Professor João Canário, Instituto Superior Técnico da Universidade de Lisboa and ArcticNet (República Portuguesa, 2021, p. 1). In the same year, 2021, Arctic Science Summit Week (ASSW) 2021, Lisbon, Portugal, was held exclusively online due to Covid-19 between 19-26 March, with the participation of Professor Zita Martins, Instituto Superior Técnico. During ASSW

Boulder, Colorado it was announced that ASSW 2028 will happen in the city of Porto, Portugal.

In what concerns geopolitics and defense, the project North Atlantic Security and Defence Strategy (NASDS) financed by the Joint Committee for Bilateral Funds was developed in partnership with Portuguese Military University Institute (IUM), Reykjavik University, Iceland and the Norwegian Defence University College. On the European Economic Area (EEA) Agreement's website, it can be read that this project intends to focus on topics related with maritime security and as well as maritime routes from the Arctic to Atlantic. The project was funded by EEA grant (EEA Grants, 2021).

In 2023, the Portuguese think tank, Atlantic Centre, is open to researchers working on the Arctic, having awarded Andreas Østhagen for its project "Linking security debates in the Arctic and North Atlantic" with the FLAD Atlantic Security Award. The Atlantic Centre expects to be an open room for discussion and forums in a resilient way in the new international context, calling Arctic countries to join them.

2024 reveals Portuguese navy capabilities and capacities as a NATO member by participation in the Operation Brilliant Shield with a traditional submarine able to be in the GIUK Gap, handling a successful mission from April until July.

Hopefully, a stronger and active participation of the Portuguese Navy in the Arctic region, and its view shared during the I Online Workshop "Polar Perspectives. The Arctic in the Humanities and Social Sciences in Brazil, Italy and Portugal" organized by Grupo Latino de Ciências Polares (Brazil Italy and Portugal) in partnership with Escola Superior de Defesa (Brazil) in October 2024 can inspire and foster policy and decision making in what concerns the Action plan.

Within IASC, a Portuguese researcher from social sciences is integrated since 2024 in the ICARP IV International Steering Committee, Research Priority Team 1 (RPT1) to provide a report in 2026[6].

The Arctic in Portugal in the 21st century

As stated in the Policy Brief "The Importance of the Development of a Regional Strategy for the Arctic: The Case of Portugal":

Portugal currently lacks a defined Arctic Plan and Policy or any framework that articulates its interests and concerns regarding this region, nor does it elucidate the connections between the Arctic and the Atlantic, particularly in relation to Portugal's strategic position (Rodrigues, 2025a, p. 3).

This idea is repeated in the article published in a Portuguese newspaper, *Expresso* (2025b) by the same author. The timeline to reach the approval and voting of Resolution n° 76/2023 is developed by the above-mentioned Policy Brief. The Resolution n° 76/2023 was voted and approved on 7th June 2023 and published on 29th June 2023.

This resolution recognizes that Portugal is significantly affected by the consequences of climate change, which underscores the necessity for enhanced monitoring to adapt to these changing circumstances. Additionally, it acknowledges the Arctic region as a valuable area for marine research and ocean studies, as well as for the development of space infrastructure, which Portugal is eager to promote, advance, and explore. Moreover, Resolution n° 76/2023 emphasizes that Portugal, with its rich maritime heritage and strategic location in the Atlantic, has unique advantages in aligning with the interests of Arctic States, particularly its NATO and EU allies, along with the policies they have implemented in the region. The Azores archipelago, located in the North Atlantic, is noted for its strategic importance (*idem*).

In 2025, it is astonishing to read the electoral program of the Portuguese Socialist Party where there is a mention to the action required from the state towards the Arctic region:

Promote Portugal's candidacy to the Arctic Council, as a State Observer and develop, in coordination with other areas of government, a national framework for action on the Arctic in line with the principles of sustainable development, in which the various dimensions are articulated, such as environmental, economic, social and security (PS, 2025, p. 224)[7].

Evan T. Bloom asserts in his article "The Rising Importance of Non-Arctic States in the Arctic" (2022) that certain non-Arctic nations have foreign relations and security interests that necessitate their engagement with and understanding of the changing geopolitical landscape of the Arctic. Furthermore, these countries and their scientific communities aim to engage in advanced research in the Arctic, especially concerning climate change. They may also endeavor to influence regional environmental policies to improve environmental protection or to tackle the consequences of Arctic environmental changes that could impact their own regions (Bloom, 2022). That is true in Portugal's case.

Céline Rodrigues enumerates seven key reasons for non-Arctic states to define an Arctic policy (see 2025a, pp.2-3). In this section and for this specific article, reasons four, five and seven are considered the most relevant:

Fourth, with increasing geopolitical tensions and the potential for conflict over resources and territory, the Arctic is becoming a region of heightened security concern. Non-Arctic states may have strategic interests related to defence, surveillance, or maintaining regional stability. Fifth, non-Arctic states are active participants in Arctic scientific research, particularly in fields related to climate science, marine biology, and resource management. Research institutions and governments from non-Arctic countries often collaborate with Arctic states on climate research, wildlife studies, and sustainable resource management practices. Having an Arctic policy helps non-Arctic states engage more effectively in scientific cooperation, ensuring access to shared data and research opportunities. Seventh, many non-Arctic states prioritise Sustainable Development Goals (SDGs) in their Arctic policies, focusing on balancing economic activities with environmental stewardship and social equity. These policies also reflect a commitment to ensuring that Arctic development respects indigenous traditions and promotes long-term environmental sustainability (Rodrigues, 2025a, pp. 2-3).

Why are those reasons relevant for Portugal in the context of the Arctic region?

It can be stated that Portugal actively promotes the principles of ocean governance and the advancement of marine science; researchers from Portugal are engaged in collaborative efforts in polar science, especially through international initiatives focused on ocean currents, cryosphere, climate change, and governance in the Arctic; The Arctic is crucial to the global climate framework, particularly influencing the Atlantic Meridional Overturning Circulation (AMOC), which has a direct impact on Portugal's climate. The melting of Arctic ice and the changes of oceanic patterns have immediate repercussions for the North Atlantic, positioning Portugal as an indirect participant in the environmental stability of the Arctic; Portugal is positioned at the crossroads of Europe, Africa, and the Americas, situated along crucial transatlantic shipping lanes and undersea cable systems.

The emergence of Arctic maritime routes, such as the Northern Sea Route, has the potential to alter trade dynamics, impacting Portuguese ports. Furthermore, Portugal's strategic importance is amplified by its participation in the Atlantic Alliance (NATO) and its influence on EU maritime policy, EU Arctic policy and EU environmental global goals.

In light of the priorities established by the Chairship of Norway (2023-2025) and The Kingdom of Denmark (2025-2027) that include the ocean[8][9], Portugal is well-positioned to contribute significantly to the following areas: oceanic research and climate change. Additionally, Portugal can serve as a facilitator for promoting multilateralism and collaboration in the Arctic and North Atlantic regions using science diplomacy (Ruffini, 2019) as a tool.

The actions of Portugal as a sovereign nation gain significance when considered within the framework of collective efforts, particularly in organizations like NATO and the EU. The accession of additional EU member states to the Arctic Council is advantageous for the European Union, as it allows each nation to promote the EU's priorities and enhances the potential for obtaining full Observer status. The 2010 Treaty of Lisbon establishes environmental matters as a shared responsibility between the EU and its member states. Portugal's approach to international relations emphasizes diplomatic engagement, multilateral collaboration, and a dedication to environmental sustainability. This strategy closely aligns with the European Union's Arctic policy (2021), which highlights the importance of climate research, ocean governance, and sustainable development in the Arctic area.

While Portugal does not seek direct strategic or military influence in the Arctic, it advocates for peaceful, science-based cooperation in polar regions. This reflects a broader vision of "planetary diplomacy"[10], where ocean health, climate security, and biodiversity protection are viewed as interconnected global responsibilities.

Despite its geographical distance, Portugal is positioned to make a notable contribution to scientific collaboration, environmental advocacy, and strategic interests in the Atlantic. As the Arctic becomes more integrated with global issues related to climate, economy, and security, Portugal's emphasis on maritime affairs and ocean diplomacy may enable it to engage effectively, particularly within the contexts of the EU, NATO, and various international scientific collaborations. These efforts could encompass research on climate science and Arctic monitoring, governance of oceanic resources, and the connections between the Atlantic and Arctic regions. North Atlantic and Arctic cannot be analysed in a separate way anymore.

Ultimately, Portugal's role in Arctic matters will not stem from territorial ambitions but from its capacity to leverage its maritime expertise, leadership in the Atlantic, and commitment to global environmental stewardship. Portugal stands out as a vital player in a landscape where climate change, oceanic challenges, and international cooperation are crucial for the future of global governance. As Arctic issues increasingly affect the Atlantic, Portugal's insights, rooted in a rich maritime heritage, will become increasingly relevant in the global discourse on sustainable ocean management. It affirms its Atlantic vocation and vision.

Références

- [1] Independent World Commission on the Oceans (IWCO). (1998). "The Ocean... Our Future", Cambridge University Press, Fundação Mário Soares / Comissão Mundial Independente para os Oceanos: <http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=023982>
- [2] "Short essay on politics, Portuguese external". All translations are from the author.
- [3] "a contradictory perception between the continent and the sea".
- [4] "the Atlantic should be seen not as a sea that separates, but as a river that unites
- [5] "Community of Portuguese Speaking Countries"
- [6] IASC. Research Priority Team 1: The Role of the Arctic in the Global System. <https://icarp.iasc.info/engagement/research-priority-teams/research-priority-team-1>
- [7] Original text: Promover a candidatura de Portugal ao Conselho do Ártico, como Estado observador e desenvolver, em coordenação com outras áreas governativas, um quadro de ação nacional para o Ártico em linha com os princípios do desenvolvimento sustentável, no qual se articulem as várias dimensões a nível ambiental, económico, social e securitário. (Partido Socialista, Programa Eleitoral, 2025, p. 224. <https://ps.pt/wp-content/uploads/2025/04/programa-eleitoral.pdf>)
- [8] Priorities Norway's Arctic Council Chairship 2023-2025: <https://arctic-council.org/about/norway-chair-2/>
- [9] Priorities The Kingdom Of Denmark's Arctic Council Chairship 2025-2027: <https://arctic-council.org/news/the-kingdom-of-denmark-presents-its-2025-2027-arctic-council-chairship-program/>
- [10] "The most significant challenges before us require a new type of planetary diplomacy," said Najam at Swissnex Day. "A diplomacy that starts with the word 'planet.' One that starts not with national-scale problems, but solutions that can be truly planetary and lead us to something much, much bigger." Swissnex org: <https://swissnex.org/boston/news/introducing-swissnex-for-the-planet/>

Bibliography

- Armitage, D. (2002) "Three Concepts of Atlantic History". Armitage, D.; M J Braddick (Ed.). In *The British Atlantic world, 1500-1800*. Chapter 1, pp. 11-27. Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan
- Armitage, D. (2018). "The Atlantic Ocean". In D. Armitage, A. Bashford, & S. Sivasundaram (Eds.), *Oceanic Histories*, Chapter 3, pp. 85-110. *Oceanic Histories (Cambridge Oceanic Histories)*. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108399722
- Associação do Emigrantes Açorianos. (2022). Séculos XV e XVI - Navegadores e outros portugueses e açorianos no Canadá. <https://aeazores.org/wp-content/uploads/2022/06/1.-Navegadores-e-outros-portugueses-e-acorianos-no-Canada-secs.-XV-e-XVI.pdf>
- Bloom, E.T. (2022). The Rising Importance of Non-Arctic States in the Arctic. *Wilson Quarterly*. <https://www.wilsonquarterly.com/quarterly/the-new-north/the-rising-importance-of-non-arctic-states-in-the-arctic>
- Boorstin, D. (1985). *The Discoverers: A History of Man's Search to Know His World and Himself*. Vintage
- Brazão, E. (1965). Les Corte-Real et le Nouveau-Monde. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(1), pp. 3-52. <https://doi.org/10.7202/302438ar>
- Buache, P. (1753). *Considerations Geographiques Et Physiques Sur Les Nouvelles Decouvertes Au Nord De La Grande Mer*. https://books.google.pt/books?id=CBFYAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=pt-BR&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
- Cortesão, J. (1960). A Política de Sigilo nos Descobrimientos. <https://archive.org/details/dli.ernet.535282/page/n1/mode/2u>
- Campeau, L. (1966). *Découvertes portugaises en Amérique du Nord*. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20(2), pp. 171-227. <https://doi.org/10.7202/302566ar>
- *Diário da República*. (2023, junho 29). Resolução 76/2023. Recomenda ao Governo que defina um quadro de ação para o Ártico. <https://files.diariodarepublica.pt/ls/2023/06/12500/0000500005.pdf>
- Elliott, A. M. (1888). Origin of the Name 'Canada.' *Modern Language Notes*. <https://ia601900.us.archive.org/4/items/jstor-2918432/2918432.pdf>
- EEA Grants. (2021). *North Atlantic Security and Defense Strategy (NASDS): uma parceria entre Portugal, Islândia e Noruega para a segurança de todos*. <https://www.eeagrants.gov.pt/pt/programas/fundo-de-relacoes-bilaterais/noticias/north-atlantic-security-and-defense-strategy-nasds-uma-parceria-entre-portugal-islandia-e-noruega-para-a-seguranca-de-todos/>
- Faria e Maia, C de. (1941). A primeira volta ao mundo pelos mares glaciais do norte foi dada por dois pilotos João Martins e David Melgueiro em 1585 e 1600. *Revista quinzenal Gazeta dos Caminhos de Ferro*, p. 125. https://hemerotecadigital.cm-lisboa.pt/obras/gazetacf/1941/N1276/N1276_master/GazetaCFN1276.pdf
- Firmino, T. (2014). David Melgueiro: Na rota da lendária viagem do navegador português pelo Ártico. *Jornal Público*. <https://www.publico.pt/2014/04/09/ciencia/noticia/david-melgueiro-na-rota-da-lendaria-viagem-do-navegador-portugues-pelo-arctico-1631515>
- Galito, M. S. (2019). *Ensaio Sobre Política Externa Portuguesa*. Working Paper CEsA CSG 176/2019. <https://cesa.rc.iseg.ulisboa.pt/index.php/publicacoes/working-papers-cesacsg>
- Higgs, P. K. (n.d). *Portuguese exploration in the 15th century and the naming of Canada. A historical thesis*.
- Independent World Commission on the Oceans (IWCO). (1998). "The Ocean... Our Future", Cambridge University Press, Fundação Mário Soares / Comissão Mundial Independente para os Oceanos: <http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=023982>
- Mouton, E. (2015). João Afonso dit "Alphonse de Saintonge". *L'estuarien*, n° 51. <https://estuairegironde.net/ceg/cafe-estuarien/LE51-12.pdf>

- Pinguinha, S.R. Sarmiento, E. M. (2025). Marés de Mudança: Portugal e a importância da sua Plataforma Continental (Tides of Change: Portugal and the Importance of Its Continental Shelf). CEAs Working Paper N.º. 203/2025. <https://repositorio.ulisboa.pt/bitstream/10400.5/100623/1/Pinguinha%20Sofia%20e%20Eduardo%20Sarmiento%20WP%20203-2025.pdf>
- Pitta e Cunha, T. 2011. Portugal e o mar. 1^o ed. Fundação Francisco Manuel dos Santos.
- PS. (2025) Programa eleitoral do Partido socialista. <https://ps.pt/wp-content/uploads/2025/04/programa-eleitoral.pdf>
- Raphael. (2020). 1545 - Jean Alphonse de Saintonge - Carcason. Histoire et Traditions du Bassin d'Arcachon. <https://htba.fr/1545-jean-alphonse-de-saintonge-carcason/>
- Ramos, L. A. de O. (1994). Repercussões do Tratado de Tordesilhas na época contemporânea. <https://ler.letras.up.pt/uploads/ficheiros/2122.pdf>
- Rei, V. (2021). A Antártida e o Atlântico Sul. Um convite à geopolítica. Letras itinerantes.
- Rodrigues, C. (2025a). The Importance of the Development of a Regional Strategy for the Arctic: The Case of Portugal. Policy Brief, n.º2/25. United Nations University. https://cris.unu.edu/sites/cris.unu.edu/files/UNU-CRIS_Policy-Brief_25.02_Rodrigues.pdf
- Rodrigues, C. (2025b). Portugal e o Ártico: para quando o descongelamento do plano de ação para a região?, Jornal Expresso. <https://expresso.pt/opiniao/2025-02-25-portugal-e-o-artico-para-quando-o-descongelamento-do-plano-de-acao-para-a-regiao--69b0e09a>
- Ruffini, P.B. (2019). Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions-clés. Philosophia Scientiæ . DOI : 10.4000/philosophiascientiae.2064
- Ruy, J. (2024). A Passagem impossível. Ala dos Livros.
- Santos Silva, A. 2018. O desenvolvimento da política europeia e externa de Portugal e os desafios para 2018. Instituto diplomático - Seminário diplomático. https://idi.mne.gov.pt/images/Edi%C3%A7aoDigital_SD2018.pdf
- Severiano Teixeira, N. 2010. Breve ensaio sobre a política externa portuguesa. Relações Internacionais. https://research.unl.pt/ws/portalfiles/portal/4272000/NST_n28a04_2010.pdf
- Souza, T. O. M. de. (1958). A política de sigilo dos monarcas portugueses da época dos descobrimentos marítimos. Revista de História, [S. l.], v. 16, n.º. 34, pp. 257-274, DOI: <https://doi.org/10.11606/issn.2316-9141.rh.1958.106728>
- Steinberg, P. E. (2001). The social construction of the ocean. Cambridge: Cambridge University Press
- Universidade de Lisboa. (2021). Despacho n.º 95/2021. https://www.ulisboa.pt/sites/ulisboa.pt/files/basicpage/docs/despacho_95-2021_-_regulamento_colegio_polar2e.pdf
- Volta ao Mundo. (2015, setembro). David Melgueiro. Revista Volta ao Mundo, p. 113. https://issuu.com/renanrosendo/docs/volta_ao_mundo_-_setembro_2015

